



THINK • STIMULATE • BRIDGE

Royaume du Maroc



Direction des Études et des
Prévisions Financières

Égalité de genre, politiques publiques et croissance économique au Maroc



Coordonnatrices de l'ouvrage :
Rim BERAHAB et Zineb BOUBA

Avec l'appui technique de : **Pierre-Richard AGÉNOR**
Professeur à l'Université de Manchester et Senior Fellow à OCP Policy Center



Égalité de genre, politiques publiques et croissance économique au Maroc

Coordonatrices de l'ouvrage :
Rim BERAHAB et Zineb BOUBA

Avec l'appui technique de :
Pierre-Richard Agénor
Professeur à l'Université de Manchester et Senior Fellow à OCP Policy Center

Égalité de genre, politiques publiques et croissance économique au Maroc

Copyright © 2017 par OCP Policy Center et la Direction des Etudes et des Prévisions Financières. Tous droits réservés. Aucun élément de cet ouvrage ne peut être reproduit, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse des éditeurs et propriétaires.

Les vues exprimées ici sont celles des auteurs et ne doivent pas être attribuées à OCP Policy Center ou à la Direction des Etudes et des Prévisions Financières.

Contact :

OCP Policy Center

Ryad Business Center – Aile Sud, 4^{ème} étage

Mahaj Erryad - Rabat, Maroc

Tél : +212 537 27 08 08

Email : contact@ocppc.ma

Website : www.ocppc.ma

Direction des Etudes et des Prévisions Financières

Quartier administratif, Entrée D, Rabat-Chellah

Téléphone : 212.37.67.74.15/16

Télécopie : 212.37.67.75.33

Web : www.finances.gov.ma/depf.htm

E-mail : depf@depf.finances.gov.ma

ISBN : 978-9954-9636-5-4

Dépôt Légal : 2017M00423

Table des matières

Liste des auteurs	9
Liste des abréviations	11
A propos de	14
Avant-propos	15
Chapitre I - Inégalités de genre au Maroc : Etat des Lieux	19
I. Croissance économique	20
II. Evolution des caractéristiques démographiques du Maroc	22
III. Inégalités de genre en matière d'accès au marché du travail	25
1. Ecart significatif entre l'activité féminine et masculine	26
2. Inégalités genre en matière d'emploi	33
3. Inégalités de genre en matière de chômage	51
4. Discrimination genre en matière des salaires	57
IV. Accès aux droits sociaux	59
1. Accès à l'éducation, à l'alphabétisation, à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur	59
2. Accès à la Santé	70
V. Accès aux infrastructures	76
1. Accès aux services d'eau potable et d'assainissement	76
2. Accès à l'énergie	78
3. Accès au logement	79
4. Accès au transport	81
Chapitre II - L'allocation du temps par genre au Maroc : Principaux enseignements des enquêtes nationales sur l'emploi du temps	87
I. Apports des enquêtes budget-temps : instruments pour l'étude des inégalités sociales et de genre	88
II. Approche méthodologique de l'Enquête Nationale sur le Budget Temps : Cas du Maroc	89
1. Objectifs	89
2. Nomenclature fonctionnelle	89
3. Historique des enquêtes	90
4. Questionnaires	90
5. Echantillonnage	91

III.	Répartition de l'emploi du temps des marocains par genre : différences selon le profil	92
1.	Répartition différenciée de l'emploi du temps par sexe	92
2.	Budget temps des enfants par genre : Reproduction du modèle classique de la société	95
3.	Evolution de l'emploi du temps des femmes	96
IV.	Temps du travail professionnel	97
V.	Temps du travail domestique	101
VI.	Comparaison de l'emploi du temps par genre entre le Maroc et certains pays ..	104
VII.	Contribution du travail domestique assuré par les femmes à la création de la richesse	105

Chapitre III - Déterminants du taux de participation des femmes au marché du travail au Maroc : Analyse sur données agrégées et sur données longitudinales 111

I.	Les déterminants du taux de participation des femmes au marché du travail : une revue de littérature	112
II.	Etude sur données agrégées	116
1.	Données et méthodologie	116
2.	Résultats des estimations et interprétations	120
III.	Analyse sur des données longitudinales	130
1.	Présentation du modèle	130
2.	Données utilisées	132
3.	Estimation du modèle	134

Chapitre IV - L'expérience marocaine en matière de Budgétisation Sensible au Genre (BSG) : Instrument de gestion de l'action publique en faveur de la promotion de l'égalité de genre 143

I.	Qu'est-ce que la Budgétisation Sensible au Genre (BSG)?	145
II.	Cadre méthodologique de la BSG : Approches d'analyse genre des budgets.....	146
1.	Processus d'intégration de la dimension genre dans le processus budgétaire : Comment réussir la prise en compte de la dimension genre dans le budget pour le cas du Maroc ?	147
2.	Un budget axé sur les résultats : Voie Royale pour l'intégration de la dimension genre dans la programmation budgétaire au Maroc.....	149
III.	Expérience marocaine en matière de BSG : Réalisations et perspectives	151
1.	Genèse de la BSG au Maroc	151

2.	Principales réalisations dans le cadre de la BSG	152
Chapitre V - Evaluation genre des politiques publiques au Maroc		169
I.	Plan Gouvernemental pour l'Égalité en perspective de la parité (2012-2016).....	170
1.	L'ancrage institutionnel et la diffusion de la culture de l'égalité	171
2.	La lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes	172
3.	Amélioration de la représentation des femmes dans les sphères de décision	173
II.	Accès équitable à l'emploi	174
1.	Programmes actifs pour la promotion de l'emploi.....	174
2.	Actions et programmes en faveur de l'entrepreneuriat féminin	177
3.	L'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH)	179
4.	Actions mises en place pour la promotion du travail, de l'emploi et de la protection sociale des femmes	180
III.	Efforts déployés pour promouvoir un accès équitable au secteur éducatif	181
1.	Accès à l'éducation	181
2.	Lutte contre l'analphabétisme	183
3.	Formation professionnelle	185
4.	Enseignement supérieur	187
IV.	Avancées notables en matière d'accès égal aux services de santé mais des défis restent à relever	189
1.	Espérance de vie à la naissance	189
2.	Mortalité maternelle	191
3.	Mortalité infantile	193
4.	Couverture médicale	195
V.	Efforts continus pour assurer un accès équitable aux infrastructures	199
1.	Accès à l'électricité : vers la généralisation de l'électrification rurale	199
2.	Accès au transport	202
3.	Accès au logement	204
Chapitre VI - Evaluation de l'impact des politiques publiques sur les inégalités de genre et la croissance économique au Maroc		215
I.	Quelques faits stylisés	215
II.	Structure du modèle	220
1.	Les familles	220

2.	La production domestique	222
3.	La production de biens commercialisés	222
4.	L'accumulation de capital humain.....	224
5.	Le gouvernement.....	225
6.	Le pouvoir de négociation	225
7.	Normes sociales et préjugés sexistes	226
8.	Equilibre épargne-investissement	227
III.	Calibration du modèle	228
IV.	Impact des politiques publiques	231
1.	Réduction autonome des préjugés sexistes sur le lieu de travail	231
2.	Réallocation autonome du temps des mères vers les filles	233
3.	Hausse autonome du pouvoir de négociation des femmes dans la famille	234
4.	Combinaison des politiques publiques en faveur de l'égalité de genre	235
V.	Implications concrètes pour les politiques pro-genres	238
1.	Politiques antidiscriminatoires au niveau du marché du travail	238
2.	Politiques antidiscriminatoires au niveau de la famille	240

Liste des auteurs

OCP Policy Center

- Pierre-Richard AGENOR
- Rim BERAHAB
- Karim EL MOKRI

Direction des Etudes et des Prévisions Financières

- Bouthaina ANTARI
- Rachida AOULAD ALI
- Abdelali ATTIOUI
- Hind BADIOUI
- Zineb BOUBA
- Adnane CHAFIQ
- Amal DLIA
- Bouchra EL GUEROUANI
- Fatna EL HATTAB
- Imane ELHOUM
- Radouane GUERMANE
- Brahim HASSNAOUI
- Adil HIDANE
- Houssine IHNACH
- Hind LAMRANI HANCHI
- Lamia MAAROUFI
- Bouameur RAGBI
- Karima TAKANI

Liste des abréviations

AFEM	Association des Femmes chefs d'Entreprise du Maroc
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
ANAM	Agence Nationale d'Assurance Maladie
ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
ANLCA	Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme
ANPME	Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise
APALD	Autorité de la Parité et de la Lutte contre toutes les formes de Discrimination
APEFE	Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger
ARDL	Modèles Autorégressifs à Retards Echelonnés
AVBS	Années de Vie en Bonne Santé
BI	Bande Inférieure
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BS	Bande Supérieure
BSG	Budgétisation Sensible au Genre
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CBMS	Community Based Monitoring System (Dispositif de Suivi Communautaire)
CCG	Caisse Centrale de Garantie
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CE-BSG	Centre d'Excellence de la Budgétisation Sensible au Genre
CEDAW	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes
CERED	Centre d'Études et de Recherches Démographiques
CESE	Conseil Economique, Social et Environnemental
CFA	Centre de Formation par Apprentissage
CFR	Caisse pour le Financement Routier
CIST	Conférence Internationale des Statisticiens de Travail
CNEF	Charte Nationale de l'Éducation et de la Formation
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DEPF	Direction des Etudes et des Prévisions Financières
DFP	Département de la Formation Professionnelle
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
ENBT	Enquête Nationale sur le Budget Temps
ENBTF	Enquête Nationale sur le Budget Temps des Femmes
ENCDM	Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages

ENNVN	Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages
ENPS	Enquête Nationale sur la Population et la Santé
ENPSF	Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale
ENRNVN	Enquête Nationale sur les Revenus et les Niveaux de Vie des Ménages
EVSI	Espérance de Vie Sans Incapacité
FCE	Formation Contractualisée pour l'Emploi
FLP	Taux de participation des femmes
FQR	Formation Qualifiante ou de Reconversion
GI	Génération imbriquée
GIZ	Coopération Technique Allemande
HCP	Haut-commissariat au Plan
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IPS	Indice de Parité entre les Sexes
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ISMR	Indice de Salaire Réel Moyen
KM-BSG	Plate-forme de gestion des connaissances en matière de Budgétisation Sensible au Genre
LOF	Loi Organique relative à la Loi des Finances
MCA	Millenium Challenge Account
MEAS	Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MENA	Moyen-Orient et Afrique Du Nord
MES	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MRE	Marocains Résidant à l'Etranger
MSFFDS	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODECO	Office du Développement de la Coopération
OFPPT	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
OGFP	Observatoire Genre de la Fonction Publique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEE	Office National de l'Electricité et de l'Eau
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'Autonomisation des Femmes
PCD	Plans Communaux de Développement
PERG	Programme d'Électrification Rurale Globale
PGE	Plan Gouvernemental pour l'Égalité

PIB	Produit Intérieur Brut
PIDESC	Pacte International sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PMP	Projet Ministériel de Performance
PMV	Plan Maroc Vert
PNRR	Programme National des Routes Rurales
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RAMED	Régime d'Assistance Médicale pour les Economiquement Démunis
RCI	Réseau de Concertation Interministériel pour l'égalité des sexes dans la fonction publique
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIC	Système d'Information Communal
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNE	Stratégie Nationale pour l'Emploi
SNFP	Stratégie Nationale de la Formation Professionnelle
TAAM	Taux d'Accroissement Annuel Moyen
TPE	Très Petites Entreprises
TTC	Toute Taxe Comprise
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNPPI	Union Nationale des Petits Promoteurs Immobiliers
VAT	Valeur Ajoutée Totale
VSB	Villes Sans Bidonvilles

A propos d'OCP Policy Center

OCP Policy Center est un think tank marocain « policy oriented », qui a pour mission de contribuer à approfondir les connaissances et à enrichir la réflexion autour de questions économiques et de relations internationales revêtant un enjeu majeur pour le développement économique et social du Maroc, et plus largement pour celui du continent africain. Porteur d'une « perspective du Sud », sur les grands débats internationaux ainsi que sur les défis stratégiques auxquels font face les pays émergents et en développement, OCP Policy Center apporte une contribution sur quatre champs thématiques majeurs : agriculture, environnement et sécurité alimentaire; développement économique et social ; économie des matières premières ; et géopolitique et relations internationales. Sur cette base, OCP Policy Center est activement engagé dans l'analyse des politiques publiques et dans la promotion de la coopération internationale favorisant le développement des pays du Sud, via ses travaux de recherche, ses conférences et séminaires et son réseau de jeunes leaders. Conscient que la réalisation de ces objectifs passe essentiellement par le développement du Capital humain, le think tank a pour vocation de participer au renforcement des capacités nationales et continentales en matière d'analyse économique et de gestion à travers sa Policy School récemment créée.

www.ocppc.ma

A propos de la Direction des Etudes et des Prévisions Financières

La Direction des Etudes et des Prévisions Financières (DEPF) relevant du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) est chargée de procéder à toute étude de nature à éclairer le Ministre de l'Économie et des Finances en matière de politique financière, économique et sociale, de contribuer à l'élaboration du projet de Loi des Finances par la préparation du cadre-macroéconomique et en assurant les prévisions financières ainsi que l'élaboration du Rapport Economique et Financier et du Rapport sur le Budget axé sur les Résultats et tenant compte de l'aspect genre. La Direction est, également, chargée de la contribution à l'évaluation des impacts sur l'économie nationale des politiques économiques, financières et sociales ainsi que les grands projets publics.

En outre, dans le cadre de ses missions, la DEPF est amenée à développer les instruments de prévision et de modélisation du Ministère de l'Économie et des Finances, à concevoir le système d'information nécessaire et à contribuer au perfectionnement des méthodes de traitement de l'information. La DEPF assure, également, le suivi du programme d'action stratégique du MEF lié aux réformes financières, économiques et sociales.

www.finances.gov.ma/depf.htm

Avant-propos

L'accès aux opportunités économiques (emploi décent, salaire, couverture sociale, accès aux actifs productifs... etc.), ainsi qu'à la prise de décision (accès aux postes de prise de décisions) sous le prisme du genre continuent à interpeler sur les capacités d'inclusion des modèles de développement dominants dans le monde.

Les réflexions qui ont accompagné, au niveau international, la préparation et l'élaboration des objectifs de développement post 2015 attestent de l'actualité de cette problématique et de sa pertinence quant à la rénovation de ces modèles de développement, non seulement, pour faire écho à la voix des femmes qui a été fortement présente lors de ces débats, surtout au sein des Nations Unies, mais aussi en vue de s'assurer des conditions de soutenabilité et de durabilité de ces modèles, qui restent souvent liées à leur vocation à être plus juste et plus soucieux de la dignité humaine.

Cette nouvelle vision du développement ne pourra prendre tout son sens sans le repositionnement des modèles de développement sur des logiques de transformation économique et sociale ou l'orientation des politiques publiques devra s'assigner, de manière claire et sans ambages, des objectifs d'inclusion ou l'égalité de genre aura toute sa place.

Il est heureux de constater que les 17 Objectifs de Développement Durables (ODD post 2015), qui constituent l'ossature de la nouvelle feuille de route qui guide le développement à l'échelle mondiale à l'horizon 2030, soient en ligne avec cette vision.

Conscient que l'atteinte des objectifs nationaux du développement durable demeure conditionnée par la réduction des inégalités, notamment de genre, le Maroc a initié divers chantiers destinés à protéger et à promouvoir les droits de la personne humaine, en particulier, ceux des femmes.

La prise en compte de la dimension genre à tous les niveaux de l'action publique a bénéficié d'une volonté politique sans cesse réaffirmée par Sa Majesté Le Roi.

Des avancées tangibles ont été réalisées en termes de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes en matière d'accès à l'éducation, à la santé et à l'infrastructure de base. Toutefois, des défis restent encore à relever, particulièrement, ceux en lien avec le renforcement de l'accès des femmes aux opportunités économiques.

Cette étude qui porte sur l'égalité de genre, les politiques publiques et la croissance économique a toute sa place dans le contexte des réflexions nationales et internationales en cours sur la question. Elle s'est donnée pour ambition, non seulement, de faire l'état des lieux sur la problématique factuelle des relations entre inégalités et croissance mais s'est surtout focalisée sur la rénovation des outils d'analyse, y compris en termes de modélisation, pour franchir le pas de la quantification de l'apport des femmes à la richesse nationale dans le cas propre du Maroc.

Ce cadre de réflexion s'appuie sur une bonne connaissance des écarts dans les rapports

hommes/femmes en termes d'accès aux facteurs productifs (revenu, emploi, santé, éducation, infrastructure...etc), l'analyse des principaux déterminants des inégalités de genre en matière d'accès aux opportunités économiques, l'évaluation genre des efforts déployés par les pouvoirs publics à des fins d'enrichissement de l'arsenal juridique, législatif, réglementaire et institutionnel national pour la promotion de l'égalité de genre, ainsi que l'analyse de l'impact quantitatif de plusieurs scénarii de politiques pro-genre sur les inégalités entre les sexes et sur la croissance économique au Maroc.

C'est tout l'intérêt de cette étude, fruit d'une excellente coopération entre les équipes de la DEPF et celles de l'OCP Policy Center. Elle n'aura, cependant, pas été possible sans le croisement fécond et intelligent des acquis de la réflexion sur ces questions au Ministère de l'Economie et des Finances et la vivacité des investigations novatrices du Professeur Pierre-Richard Agénor, également Senior Fellow à l'OCP Policy Center, qui a fourni un appui technique de grande qualité tout au cours de ce travail.

La qualité de cette coopération est à la fois utile et prometteuse au regard des prolongements espérés, qu'elle ne manquera pas d'apporter à l'expérience pionnière du Maroc en matière de Budgétisation Sensible au Genre.

Pr. Mohamed Chafiki

Adil Hidane

Directeur des Etudes et
des Prévisions Financières
par intérim
Ministère de l'Economie
et des Finances

Dr. Karim EL Aynaoui

Directeur Général
OCP Policy Center - Rabat

Chapitre I

Inégalités de genre au Maroc : Etat des Lieux

Chapitre I

Inégalités de genre au Maroc : Etat des Lieux

Direction des Etudes et des Prévisions Financières

Bouameur RAGBI

Brahim HASSNAOUI

Houssine IHNACH

Zineb BOUBA

Bouthaina ANTARI

Amal DLIA

Radouane GUERMANE

Rachida AOULAD ALI

Karima TAKANI

Bouchra EL GUEROUANI

Animé par la volonté de construire un Etat moderne, solidaire et compétitif, le Maroc a mené des réformes sectorielles et institutionnelles afin de tirer le meilleur profit de son potentiel humain, naturel et territorial. Ces réformes ont été couronnées par des performances économiques et sociales remarquables. Toutefois, des défis subsistent, notamment, en termes du maintien d'un niveau soutenu de croissance et d'une création d'emplois décents et durables.

Dans ce contexte, il est important de savoir dans quelle mesure une réduction des inégalités de genre pourrait contribuer à relever ces défis. La réponse à cette question passe d'abord par une bonne compréhension des différentes facettes de ces inégalités au Maroc. Ce chapitre fournit un diagnostic de ces inégalités en s'appuyant sur une perspective longue.

L'une des principales inégalités de genre à laquelle notre pays fait face est la faiblesse de participation économique des femmes demeure limitée. En effet, le taux d'activité des femmes au Maroc compte parmi les plus faibles au monde et est resté inchangé depuis 1999. Dans le domaine de l'emploi, les femmes sont essentiellement embauchées dans les secteurs à faible productivité, pour occuper des emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés. La persistance de ces disparités trouve son origine dans les rôles traditionnellement assignés à chacun des sexes. Même si ces disparités ne sont pas explicitement formulées par des normes et réglementations sexistes, elles sont souvent perceptibles au niveau de l'application inéquitable de la loi.

Par ailleurs, la participation des femmes au marché du travail est caractérisée par la vulnérabilité des femmes au sous-emploi et à la précarité du statut professionnel qu'elles occupent. En effet, les femmes marocaines, qui comptent pour la moitié de la population, ne

représentent qu'un peu plus d'un quart de la population active. La population inactive est, essentiellement, composée de femmes dont le niveau d'éducation est plutôt faible. Plus les femmes sont instruites, plus elles ont d'opportunités de prendre part au marché du travail. Toutefois, les femmes instruites se heurtent à des taux de chômage plus élevés que les hommes.

Quant à l'accès à l'éducation, des avancées ont été enregistrées. Toutefois, des défis importants restent au regard des taux de déperdition et d'analphabétisme qui demeurent élevés.

L'accès aux services de santé s'est considérablement amélioré ces deux dernières décennies en matière de santé reproductive, de la mère et de l'enfant, néanmoins, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour réduire davantage les taux de mortalité infantile et maternelle qui restent importants dans le milieu rural.

Pour ce qui est de l'accès au logement décent et aux infrastructures de base, les efforts déployés pour assurer une offre adéquate, à la portée de l'ensemble des catégories socio-économiques, dans la perspective d'améliorer le cadre de vie des citoyennes et des citoyens se sont traduits par une réduction de l'enclavement des zones rurales, une augmentation des taux d'adduction en eau potable des ménages ruraux et par une amélioration d'accès au logement. Après avoir rappelé l'évolution de la croissance économique au Maroc et les caractéristiques démographiques du pays, ce chapitre traite un état des lieux des inégalités de genre en matière d'accès à l'activité et à l'emploi et de chômage. Le diagnostic couvre les inégalités en matière d'entrepreneuriat et d'auto-emploi, des salaires et de présence dans le secteur informel et dans le secteur coopératif. Les inégalités en matière d'accès aux infrastructures de base (eau potable, électricité, logement et transport), ainsi que l'accès aux services de santé, à l'éducation, à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle sont également présentées.

I. Croissance économique

Tirant profit des réformes macroéconomiques, structurelles et sociales initiées, des acquis des grands mouvements de modernisation des institutions et de la vision consensuelle de développement mise en œuvre et déclinée en stratégies sectorielles, le modèle de développement économique national, fondé sur la consolidation de la croissance endogène et la diversification accrue de sa base productive, a réussi à maintenir une croissance soutenue tout au long de la dernière décennie. En effet, le Maroc s'est engagé à accélérer et à consolider la mise en œuvre des différents programmes stratégiques qui préfigurent les mutations structurelles de l'économie marocaine, à travers la déclinaison sectorielle de politiques publiques, conçues et bâties autour d'un référentiel ouvert sur les défis et les opportunités à l'échelle nationale, régionale et internationale. Ceci a permis, en dépit des mutations rapides de l'environnement international et du contexte de crise financière et économique, de consolider les acquis sans

pour autant compromettre la stabilité des équilibres fondamentaux et de renforcer la résilience de l'économie marocaine.

Après deux décennies marquées par une croissance faible et erratique, la trajectoire du modèle de développement au Maroc s'est inscrite dans un schéma porteur d'une croissance soutenue et moins déséquilibrée. Selon les comptes nationaux établis par le Haut-Commissariat au Plan (HCP), l'économie marocaine a enregistré une croissance de 4,4% en moyenne par an depuis le début des années 2000, contre 3,1% durant les années 90. Les performances réalisées, au cours de cette période, ont été accompagnées par l'amorçage d'un processus de transformation structurelle tendant vers une tertiarisation du tissu productif national en liaison, essentiellement, avec le développement soutenu des télécommunications et des services financiers, et un développement rapide des activités d'offshoring.

Le secteur agricole a, également, joué un rôle crucial dans la consolidation et la dynamisation du rythme de croissance de l'économie nationale. Ce secteur est devenu de moins en moins dépendant des aléas climatiques, suite aux efforts déployés dans le cadre du Plan Maroc Vert.

La valeur ajoutée primaire, représentant en moyenne 14% de la Valeur Ajoutée Totale (VAT), a progressé de 4,7% en moyenne par an entre 2000 et 2014.

Les réformes lancées lors de la dernière décennie ont, ainsi, généré une modification de la structure économique et une modernisation du tissu productif national favorisant une réduction significative de la volatilité de la croissance économique. Un des faits marquants de la mutation progressive de l'économie marocaine est sa tertiarisation croissante, avec une part du secteur des services correspondant à 57,3% de la valeur ajoutée totale (VAT) durant la période 2000-2014 contre 52,4% dans les années quatre-vingt. Ce gain de 4,9 points est le résultat du dynamisme du secteur des NTIC, du secteur bancaire, des services rendus aux entreprises et des activités d'offshoring.

Parallèlement au processus de tertiarisation de l'économie marocaine, force est de constater l'émergence de nouvelles spécialisations qui contribuent significativement à la modernisation du tissu national, notamment, en termes d'exportations et d'emplois qualifiés. Ainsi, le secteur secondaire, représentant 28,7% en moyenne de la VAT entre 2000 et 2014, a évolué de 3,5% en moyenne par an, tiré, principalement, par les industries de transformation qui constituent 17,8% en moyenne de la VAT.

Le Maroc a, également, bénéficié de la contribution positive des éléments de la demande intérieure à la croissance économique en faisant de l'investissement public un levier important et ce, à travers le lancement de la politique des grands chantiers structurants visant une impulsion au développement des infrastructures dans les secteurs des transports (ports, routes et autoroutes, voies ferrées, aéroports), de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement. Elle est confortée, également, par des stratégies de développement sectoriel volontaristes pour accroître la productivité de l'économie et, par conséquent, inscrire la croissance du PIB dans un sentier plus élevé, assurer un développement territorial équilibré, améliorer l'accès aux services

d'infrastructure de base et réduire la pauvreté et la vulnérabilité tout en maintenant l'inflation à des niveaux relativement faibles.

L'augmentation de la demande a été, également, soutenue par les effets positifs des mesures mises en œuvre visant les revalorisations salariales, la réduction de l'impôt sur le revenu, la dynamisation du marché du travail et la maîtrise du niveau des prix à la consommation. Sur la période 2000-2014, les dépenses de consommation finale des ménages, qui représentent près de 58,5% en moyenne du PIB, ont enregistré une croissance, en volume, de 4,2% en moyenne par an, avec une contribution à la croissance économique de 2,5 points en moyenne.

Les performances, ainsi, enregistrées en termes de croissance économique ont eu des effets positifs indéniables sur le développement humain. Elles ont permis au pays d'améliorer l'accès, notamment, aux services de santé et d'éducation, aux services d'infrastructure de base et au logement décent, d'augmenter l'espérance de vie à la naissance et de réduire la pauvreté et la vulnérabilité et ce, malgré un chômage persistant, particulièrement chez les jeunes et les travailleurs qualifiés, tout en maintenant l'inflation à des niveaux relativement faibles.

II. Evolution des caractéristiques démographiques du Maroc

La transition démographique cristallise le passage d'une phase de croissance démographique rapide, caractérisée par des taux de natalité et de mortalité élevés, à une phase de relative stabilité de l'accroissement de la population. Le Maroc est entré dans la deuxième phase suite, essentiellement, au recul important de la fécondité et à la nette amélioration de l'espérance de vie à la naissance.

La baisse de la fécondité au Maroc s'explique par le recul de l'âge moyen au premier mariage, par l'accroissement du taux de prévalence contraceptive et par l'accès des femmes à l'éducation.

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014, le Maroc compte 33,8 millions d'habitants en 2014 contre 29,8 millions d'habitants en 2004, soit un taux d'accroissement démographique annuel moyen de 1,25% après 1,35% entre 1994 et 2004. La population urbaine quant à elle, est passée de 16,4 millions à 20,4 millions d'habitants enregistrant, ainsi, un taux de croissance démographique de 2,1% pour la période 2004-2014. L'exode rural, le reclassement de certaines localités rurales et l'extension du périmètre urbain ont contribué à faire passer le taux d'urbanisation de 55,1% en 2004 à 60,3% en 2014.

En comparaison avec un échantillon de pays émergents¹, le taux moyen d'accroissement démographique au Maroc a atteint 1,25% contre 0,88% pour le Chili et -0,65% pour la Bulgarie

¹ L'échantillon de pays est composé de la Jordanie, l'Algérie, l'Égypte, la Tunisie, la Turquie, les Philippines, la Malaisie, le Mexique, la Bulgarie et du Chili.

entre 2010 et 2015. Néanmoins, la population marocaine reste relativement jeune puisque 28% de la population est âgée de moins de 15 ans en 2014 contre 14% pour la Bulgarie, 20,5% pour le Chili, 23,3% pour la Tunisie et 25% pour la Malaisie. En revanche, les personnes âgées de 65 ans et plus ne représentent que 6,2% de la population pour le Maroc en 2014 contre 19,7% pour la Bulgarie, 10,7% pour le Chili et 7,5% pour la Tunisie.

Cependant, la comparaison de la structure de la population par groupe d'âge entre 2004 et 2014 fait état d'un léger élargissement du sommet de la pyramide des âges au détriment de la base. Cet état de vieillissement s'avère d'une plus grande importance, car selon les données du RGPH 2014 et les projections du Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED) relevant du HCP à l'horizon 2050, la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus, qui représente 9,6% de la population en 2014, augmentera pour atteindre 15,3% en 2030 suite aux changements démographiques. Aussi, le nombre de personnes âgées serait presque similaire à celui des jeunes en 2050.

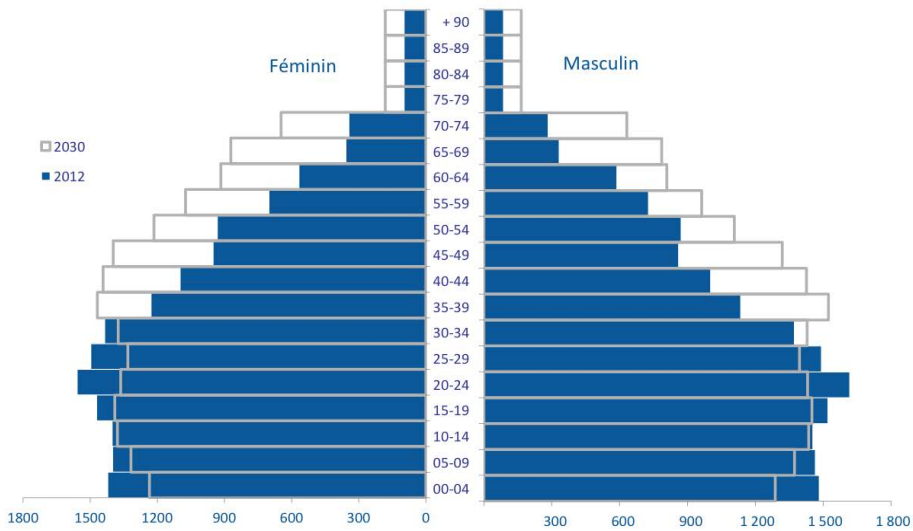
Sous l'effet de la baisse de la fécondité, la part des jeunes de moins de 15 ans est passée de 31,2% en 2004 à 28% en 2014. Concernant la population d'âge actif (15 à 59 ans), son poids s'est accru, passant de 61,2% en 2004 à 62,4% en 2014 et ce, en raison de l'élan démographique issu des années passées de forte fécondité.

En revanche, la part des personnes âgées de 60 ans et plus représente 9,6% contre 8,1% en 2004, ce qui correspond à des effectifs de 3,209 millions en 2014 et 2,376 millions en 2004 et une hausse relative de 35% durant la période intercensitaire.

Par ailleurs, l'analyse de l'évolution de la structure par groupe d'âge de la population au Maroc, sur la base des tendances actuelles, fait ressortir que le vieillissement de la population va continuer dans les prochaines décennies. Les personnes âgées de 60 ans et plus verraient leur effectif s'accroître de façon soutenue avec un rythme annuel de 3,4% entre 2014 et 2050. Leur nombre passerait de 3,1 millions en 2014 à 10,1 millions en 2050, année où elles représenteraient 24,5% de la population totale alors qu'elles ne constituaient que 6,3% et 8%, respectivement en 1960 et 2004. L'évolution du ratio de dépendance² résume parfaitement la rapidité de la transition démographique à laquelle l'économie marocaine sera confrontée. En effet, ce ratio passerait de 15% en 2014 à 25,1% en 2030 et à 41,9% en 2050 selon les projections du CERED.

² Rapport entre le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus et le nombre de personnes en âge d'activité (entre 15 et 59 ans).

Graphique 1.1 : Maroc - Pyramide des âges (RGPH 2014)



Source : Elaboré sur la base des données du HCP

En termes de fécondité, le nombre moyen d'enfants par femme (Indice synthétique de fécondité ou ISF) s'établit à 2,21 enfants par femme en 2014 contre 2,47 en 2004. En milieu urbain, la fécondité est passée en dessous du seuil de remplacement des générations avec un ISF de 2,01 contre 2,15 en 2004. En milieu rural, il s'établit à 2,55 en 2014 contre 3,10 en 2004. Cette tendance laisse présager une convergence de la fécondité entre les deux milieux de résidence.

La baisse du taux de fécondité a favorisé la réduction de la taille moyenne des ménages qui a diminué au niveau national passant à 4,6 personnes par ménage en 2014 contre 5,24 en 2004. En milieu rural, cet indicateur est de l'ordre de 5,3 contre 5,99 en 2004. En milieu urbain, il a baissé, passant de 4,75 en 2004 à 4,2 en 2014 personnes par ménage.

Selon les résultats du RGPH 2014, la structure des ménages révèle que 7,2% des ménages sont constitués d'une seule personne, notamment, en milieu urbain (8,2% des ménages urbains contre 5,2% pour les ruraux), et 46,5% des ménages sont constitués de 5 personnes ou plus (40,4% en milieu urbain et 58,8% en milieu rural).

Il a y a lieu de noter que 16,2% des ménages sont dirigés par des femmes (18,5% en milieu urbain et 11,8% en milieu rural), ce qui représente 1.181.585 ménages. Près de 20,6% de ces ménages sont constitués d'une seule personne, 56% des femmes chefs de ménages sont veuves (dont 21,3% ont au moins un enfant), 14,2% sont divorcées (dont 5,9% ont au moins un enfant), 64,5% d'entre elles sont analphabètes et 70,1% sont inactives.

L'accès croissant à la scolarisation et à la formation ainsi que les mutations économiques

qu'a connues le Maroc ces dernières années, ont eu pour conséquence l'augmentation du taux de célibat et l'entrée de plus en plus tardive en première union. Ainsi, le taux de célibat définitif à 55 ans a doublé en dix ans en passant de 3% en 2004 à 5,9% en 2014. Ce taux est plus élevé chez les femmes (6,7%) que les hommes (5,1%) et parmi les citadins (6,9%) que parmi les ruraux (3,8%).

Selon les résultats de RGPH 2014, l'âge au premier mariage a nettement reculé au cours des deux dernières décennies. Il est passé de 27,9 ans en 1987 à 31,4 ans en 2014 pour les hommes et de 23,4 ans à 25,8 ans pour les femmes. Cependant, il faut signaler la légère diminution de cet indicateur durant la période intercensitaire chez les femmes de 26,3 ans à 25,8 ans et sa stabilisation chez les hommes autour de 31,2 ans.

En outre, les changements de comportement de la nuptialité se traduisent par une baisse de la natalité. En effet, le taux brut de natalité³ est passé de 37,2‰ en 1982 à 24,2‰ en 1994 et à 17,9‰ en 2014 au niveau national. En milieu rural, cet indicateur a baissé de 20,3 points de base entre 1982 et 2014 pour atteindre 20,7‰, contre une baisse de 16 points en milieu urbain où il se situe à 16‰. Cette différence peut être imputée, essentiellement, à l'importance de l'exode rural des jeunes.

Ces évolutions ont abouti à la baisse de l'indice synthétique de fécondité⁴ de 4,5 enfants par femme en 1987 à 2,21 en 2014. Cet indice reste plus élevé en milieu rural (2,55 enfants par femme en 2014) qu'en milieu urbain (2,01 enfants par femme). En comparaison avec certains pays émergents, cet indice est de l'ordre de 1,5 enfant par femme pour la Bulgarie, 1,8 pour le Chili et 3,3 pour la Jordanie.

III. Inégalités de genre en matière d'accès au marché du travail

En plus des réformes institutionnelles, juridiques et réglementaires⁵, le Maroc a mené des

3 Nombre de naissances vivantes pour 1000 habitants.

4 L'indice synthétique de fécondité (ISF) est le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie féconde, si les conditions observées dans l'année considérée demeuraient inchangées.

5 Le Maroc, membre actif de l'Organisation International du Travail, a adhéré à la Déclaration de 1998 de cette organisation relative aux droits et principes fondamentaux du travail, comportant 8 conventions concernant la liberté syndicale, le travail forcé, l'égalité de rémunération, le travail des enfants, etc. Le Maroc s'est engagé également au respect et à la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) qui stipule l'égalité en matière d'emploi, d'exercice d'activité économique et de protection sociale.

En termes d'harmonisation du cadre institutionnel, juridique et réglementaire national avec les engagements pris à l'échelle internationale en termes de respect des droits de l'Homme en particulier les droits des femmes, l'article 31 de la Constitution de 2011 stipule que l'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales

réformes sectorielles afin de tirer le meilleur profit de son potentiel humain, naturel et territorial. Toutefois, des défis subsistent, notamment, en termes du maintien d'un niveau de croissance soutenue, d'une création d'emplois décents et d'une réduction des inégalités, notamment, celles de genre.

En effet, les données des enquêtes nationales sur l'emploi indiquent que les femmes font l'objet d'une double discrimination au niveau du marché du travail. Il s'agit, d'une part, d'un accès limité à l'activité traduit par la faiblesse du taux d'activité et, d'autre part, lorsqu'elles peuvent y accéder, elles souffrent d'une discrimination par rapport à l'accès à un emploi, comme en témoigne le taux de chômage élevé des femmes, en particulier, celles diplômées.

1. Ecart significatif entre l'activité féminine et masculine

La faiblesse de la participation des femmes au marché du travail est un phénomène mondial. En effet, le taux de participation féminine à la population active mondiale (pourcentage de la population féminine âgée de 15 ans et plus) a perdu 1,4 point de pourcentage, passant de 51,7% en 2006 à 50,3% en 2014, selon le Bureau International du Travail (BIT). Malgré la variation des données selon les zones géographiques et en dépit de l'environnement culturel et de la crise financière et économique mondiale ayant impacté le marché de l'emploi, l'exclusion économique frappe davantage les femmes que les hommes. La tendance mondiale est, particulièrement, affectée par les taux affichés en Inde et au Maghreb, deux régions où le taux de participation des femmes ne dépasse pas 30% contre au moins 75% pour les hommes.

Selon les estimations du BIT, le taux de participation des femmes à la population active au Maroc, estimé à 25,2% en 2014, reste au-dessous de celui de la Turquie (30,3%) mais dépasse ceux de certains pays de la région MENA comme la Tunisie (25%), l'Égypte (22,4%), l'Algérie (16,7%) et la Jordanie avec 14,1% (graphique 1.2). En revanche, il demeure largement au-dessous des taux de participation féminine de certains pays de l'Europe tels que la Roumanie (47,7%), la Pologne (49,2%), la France (50,9%) et l'Espagne (52,2%), et de certains pays de l'Amérique Latine en l'occurrence l'Argentine (48,3%), le Chili (50,6%) et le Brésil (56,4%) et de l'Asie tels

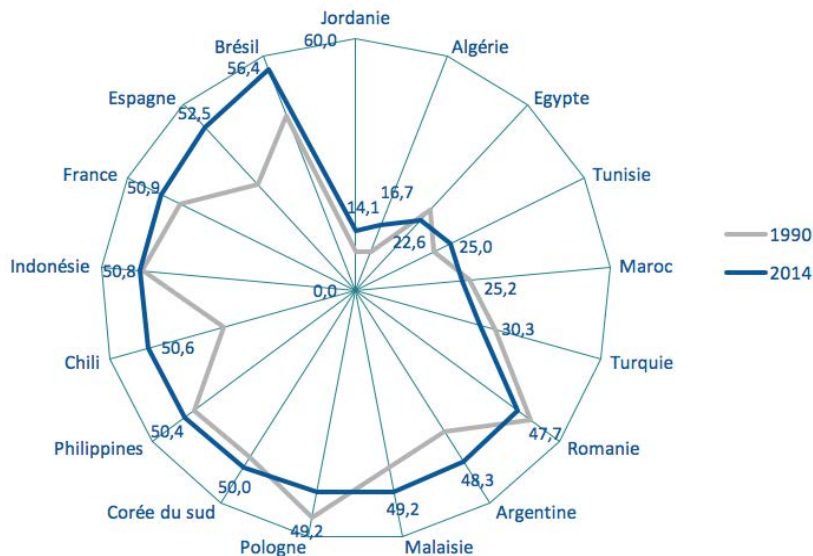
œuvrent à la mobilisation de tous les moyens à disposition pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens à la formation professionnelle, à l'emploi et au développement durable.

En outre, l'article 35 consacre le droit de la propriété et la liberté d'entreprendre et garantit la libre concurrence. Cet article insiste sur le libre accès des citoyennes et des citoyens à l'investissement et l'entrepreneuriat.

Il y a lieu de rappeler, à cet égard, que le Maroc a procédé à la suppression de l'autorisation maritale pour l'exercice d'une activité commerciale (art. 17 du Code du commerce, 1995) et pour la passation d'un contrat de travail (Code des obligations et des contrats, 1996). Notons, dans le même sens, que le Code du travail adopté en 2004 consolide le droit d'accès des femmes au travail. Ainsi, l'article 9 dudit code interdit la discrimination y compris celle qui est fondée sur le sexe, en ce qui concerne l'embauche, la conduite et la répartition du travail, le salaire, l'avancement, les avantages sociaux, les mesures disciplinaires, le licenciement, et la formation professionnelle. L'article 346 interdit toute discrimination relative au salaire entre les deux sexes pour un travail de valeur égale.

que la Malaisie (49,2%), la Corée du Sud (50%), les Philippines (50,4%) et l'Indonésie (50,8%).

Graphique 1.2 : Evolution du taux de participation des femmes à la population active âgée de 15 ans et plus entre 1990 et 2014 dans certains pays



Source : Elaboré sur la base des données du BIT

Selon les données des enquêtes nationales sur l'emploi réalisées par le HCP, l'offre de travail, mesurée par la population active âgée de 15 ans et plus, est évaluée à près de 11 millions de personnes en moyenne durant la période allant de 1999 à 2014 (tableau 1.1). La part moyenne des femmes dans cette population a avoisiné durant la même période⁶ près de 27% (22,4% en milieu urbain et 31,6% en milieu rural en 1999-2014).

⁶ Les données sur l'activité sont disponibles ponctuellement au niveau rural et national en 1987, 1994 (point de recensement) et 1995 et en séries continues depuis 1999. En revanche, elles sont disponibles en milieu urbain en 1982 (point de recensement) et en séries continues depuis 1984. Pour des raisons relatives à la méthodologie des enquêtes nationales sur l'emploi, l'analyse va porter sur la période 1999-2014.

Tableau 1.1 : Maroc - Population active âgée de 15 ans et plus selon le genre : moyenne entre 1999 et 2014

	National	Urbain	Rural
Population active âgée de 15 ans et plus	10.995.097	5.694.047	5.301.050
Population active de sexe féminin âgée de 15 ans et plus	2.949.817	1.272.047	1.677.770
Rapport population active masculine/féminine (15+) %	2,7	3,5	2,2
Part des femmes dans la population active (15 ans et plus) %	26,8%	22,4%	31,6%

Source : HCP, calcul DEPF

L'écart relatif entre la population active masculine et féminine est remarquable. L'activité masculine constitue au niveau national, en effet, presque le triple de celle féminine entre 1999 et 2014 (tableau 1.1). Cet écart est davantage significatif en milieu urbain, où l'activité masculine dépasse le triple de celle féminine contre un écart de plus du double en milieu rural.

Pour ce qui est du taux d'activité global, il a connu une baisse, entre 1999 et 2014, passant de 54,4% à 48%, ce qui révèle que l'accroissement du volume de la population en âge d'activité est plus important que celui de la population active. Ce repli a concerné les zones urbaines et rurales. En effet, le taux d'activité a significativement reculé dans le milieu urbain, passant de 48,1% en 1999 à 42,1% en 2014. De même pour les zones rurales où ce taux a régressé, passant de 63,1% en 1999 à 57,2% en 2014 (tableau 1.2).

Tableau 1.2 : Maroc -Taux d'activité (15 ans et plus) selon le genre en %

	National			Urbain			Rural		
	1999	2014	1999-2014	1999	2014	1999-2014	1999	2014	1999-2014
Taux d'activité (15+)	54,4	48,0	50,7	48,1	42,1	44,6	63,1	57,2	59,4
Taux d'activité masculine (15+)	79,3	72,4	76,0	74,6	68,2	71,3	85,5	78,7	82,5
Taux d'activité féminine (15+)	30,0	25,3	26,6	22,8	17,8	19,5	40,9	36,9	37,0
Rapport taux d'activité (15+) masculine/féminine	2,6	2,9	2,9	3,3	3,8	3,7	2,1	2,1	2,2

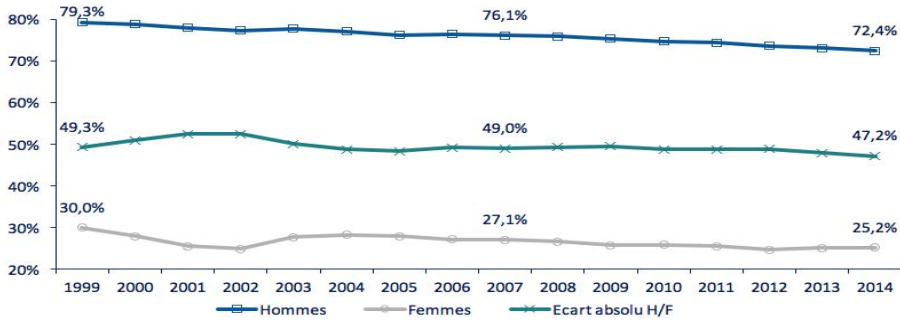
Source : HCP, calcul DEPF

Le taux d'activité des femmes a connu une baisse remarquable, en s'établissant à 25,2% en 2014 contre 30% en 1999 (26,6% en moyenne entre 1999 et 2014). Il est plus faible en milieu urbain (19,5% en 1999-2014 et 17,8% en 2014) qu'en milieu rural (37% en 1999-2014 et

36,9% en 2014) qui se caractérise par une dominance d’une activité féminine en tant qu’aides familiales.

Après avoir augmenté de 49,3 points de pourcentage en 1999 et de 52,4 points de pourcentage en 2002, l’écart absolu d’activité entre les hommes et les femmes sur le marché du travail a diminué depuis 2002 pour se situer à 47,2 points de pourcentage en 2014 (graphique 1.3).

Graphique 1.3 : Maroc- Evolution du taux d’activité et l’écart absolu entre les deux sexes



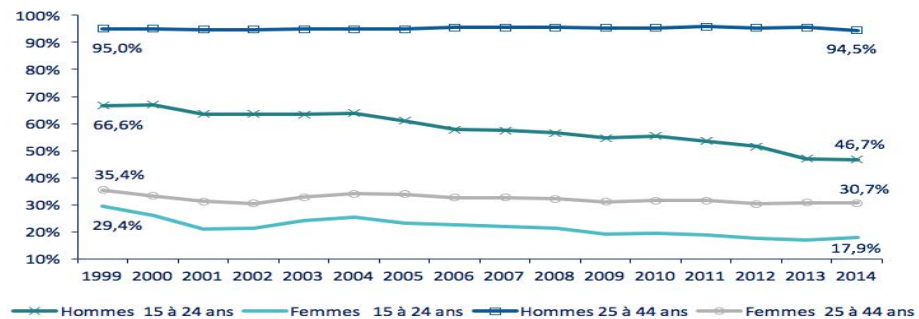
Source: HCP, calcul DEPF

Il y a lieu de noter que le comportement des hommes et des femmes vis-à-vis de la participation au marché du travail varie, considérablement, en fonction de l’âge et du niveau de diplôme.

a. Ecart significatif entre l’activité des femmes et des hommes quelle que soit la cohorte d’âge

L’analyse des écarts entre l’activité des hommes et des femmes par groupe d’âge a révélé l’existence d’un écart significatif entre les deux sexes quel que soit l’âge.

Graphique 1.4 : Maroc - Taux d’activité par sexe et par tranche d’âge au niveau national



Source : HCP, élaboration DEPF

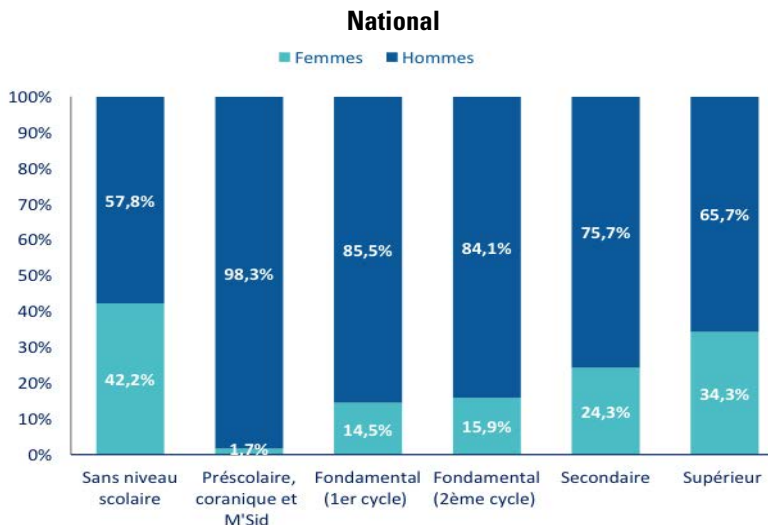
A cet égard, la baisse du taux d'activité féminine a concerné toutes les tranches d'âge mais à des rythmes différenciés. Ce taux a perdu 11,5 points entre 1999 et 2014 pour les femmes âgées entre 15 et 24 ans, 4,7 points pour celles âgées entre 25-44 ans. Par ailleurs, le taux d'activité des femmes âgées de 45-59 ans s'est légèrement amélioré de 0,6 point durant cette période (graphique 1.4).

b. Faible niveau d'instruction de la population active féminine

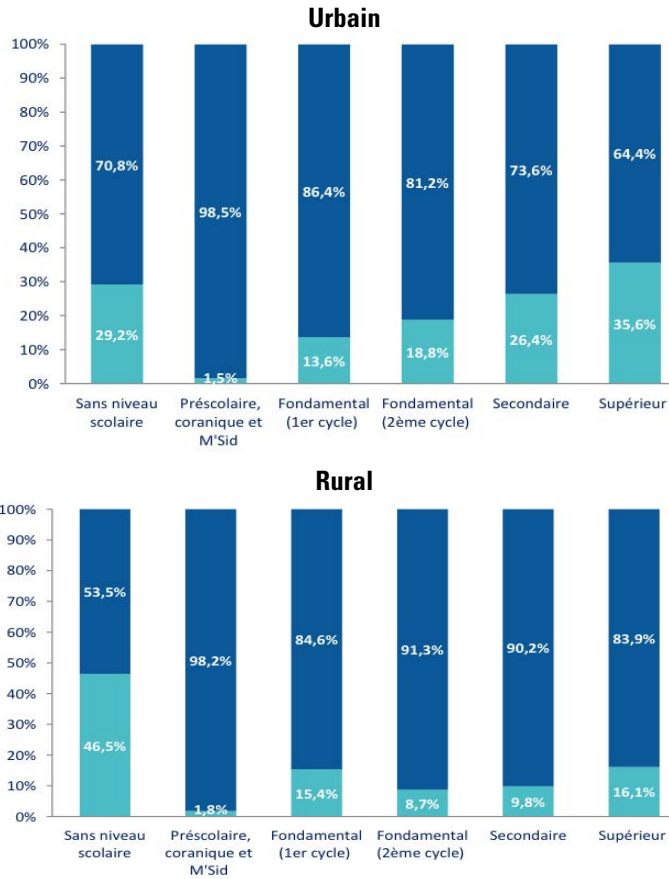
L'analyse de l'activité féminine selon le niveau scolaire est appréhendée par la répartition de la population active par niveau d'instruction entre les deux sexes et par la part des femmes et des hommes selon leur niveau d'instruction dans la population active féminine et masculine respectivement.

La répartition de la population active au niveau national selon le niveau scolaire et le sexe montre que les hommes sont plus actifs que les femmes quel que soit le niveau d'instruction. Ainsi, la part des femmes rurales sans niveau scolaire dans la population active rurale sans niveau scolaire s'est située à 46,5% en moyenne entre 1999 et 2013⁷ (graphique 1.5). Cette proportion a augmenté pour atteindre la moitié (50,9%) en 2013 contre 46,1% en 1999.

Graphique 1.5 : Répartition de la population active selon le niveau d'instruction et sexe sur la période 1999-2013



⁷ La moyenne de la période 1999-2013 ne contient pas les données relatives à l'année 2012 qui ne sont pas disponibles pour certains niveaux d'instruction.



Source : HCP, calcul DEPF

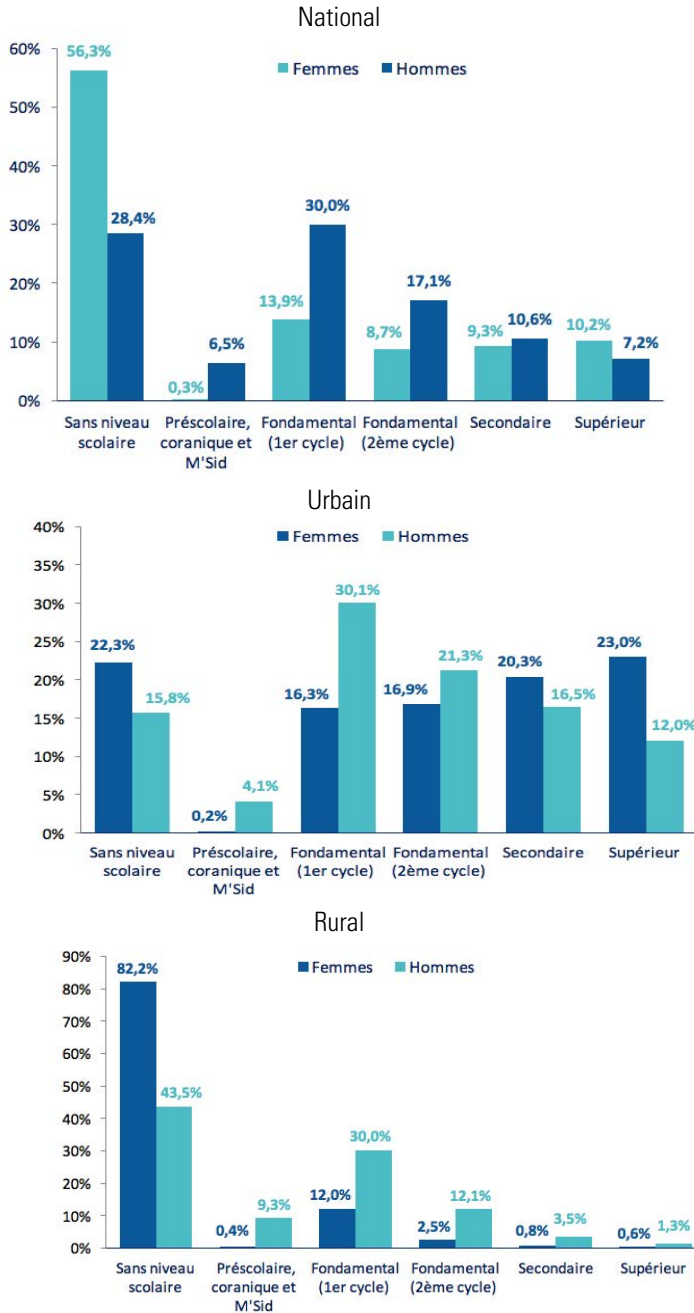
Les femmes citadines de niveau d'études supérieur⁸ représentent en moyenne 35,6% de la population active urbaine de niveau d'études supérieur entre 1999 et 2013 (graphique 1.5), passant de 34,4% en 1999 à 36,9% en 2013. Cette hausse a compensé la baisse de la part des femmes citadines sans niveau scolaire qui est passée de 30,3% en 1999 à 27,5% en 2013.

La comparaison entre les parts des femmes et des hommes dans la population active féminine et masculine respectivement montre qu'en moyenne, entre 1999 et 2013⁹ au niveau national, 70,2% des femmes actives sont sans niveau scolaire (56,3%) ou dotées d'un niveau fondamental premier cycle (13,9%) contre 58,4% pour les hommes (28,4% sans niveau scolaire et 30% de niveau fondamental) (graphique 1.6).

8 Selon le HCP, le niveau supérieur comprend baccalauréat, diplômes de techniciens et de cadres moyens et diplômes supérieurs délivrés par les facultés et les grandes écoles.

9 La moyenne de la période 1999-2013 ne contient pas les données relatives à l'année 2012 qui ne sont pas disponibles pour certains niveaux d'instruction.

Graphique 1.6 : Maroc - Part des femmes et des hommes dans la population active sur la période 1999-2013 selon le niveau d'instruction



Source : HCP, calcul DEPF

Cette situation est plus préoccupante en milieu rural et ce, malgré le recul enregistré. La part des femmes actives sans niveau scolaire dans la population active est passée de 88,8% en 1999 à 75,6% en 2013. Cette situation demeure, également, préoccupante en milieu urbain (22,3% en moyenne), en dépit de la diminution affichée de ce taux, passant de 26,8% en 1999 à 19,4% en 2013.

Au niveau national, la part des femmes dans la population active féminine sans niveau d'instruction a reculé entre 1999 et 2013, passant de 61,5% à 51,9%, au profit d'une hausse de la proportion des femmes ayant effectué des études supérieures, qui est passée de 7,9% à 12,7%. La même évolution a été constatée en milieu urbain (de 17,4% en 1999 à 29,2% en 2013).

L'écart entre les femmes et les hommes actifs selon leur niveau d'instruction est sensible pour le niveau d'études supérieur (la part des femmes dans la population active féminine est de 10,2% contre 7,2% pour les hommes, graphique 1.6), notamment, en milieu urbain (23% pour les femmes contre 12% pour les hommes). Cette situation s'explique par le poids élevé des femmes de niveau supérieur en situation de chômage dans la population active féminine¹⁰, en particulier en milieu urbain. Il y a lieu de noter que les femmes actives dotées d'un niveau d'études supérieures sont quasiment absentes en milieu rural (0,6%) à l'instar des hommes (1,3%).

2. Inégalités genre en matière d'emploi

L'écart entre les deux sexes en termes d'emploi est significatif, comme en témoigne l'importance de l'emploi des femmes dans les secteurs à faible productivité. Ainsi, les femmes, qui représentent près de la moitié de la population, ne pourront réellement contribuer à la croissance économique que si les obstacles qui les empêchent de travailler dans les secteurs à forte productivité et à accéder à des emplois décents et durables sont levés.

a. Ecart significatif entre les hommes et les femmes au niveau de l'emploi

Entre 1999 et 2014, près de 1,96 million postes nets d'emplois ont été créés, soit un accroissement du volume global de l'emploi (population active occupée totale âgée de 15 ans et plus) en moyenne de 1,2% par an (1,3% en moyenne par an pour les hommes et 0,8% en moyenne par an pour les femmes). Cette évolution est le résultat d'une progression de l'emploi urbain (population active occupée urbaine) en moyenne de 1,7% par an (1,9% pour les hommes et 0,9% pour les femmes), conjuguée à une légère hausse de 0,7% par an en milieu rural (une augmentation de 0,6% pour les hommes et de 0,8% pour les femmes).

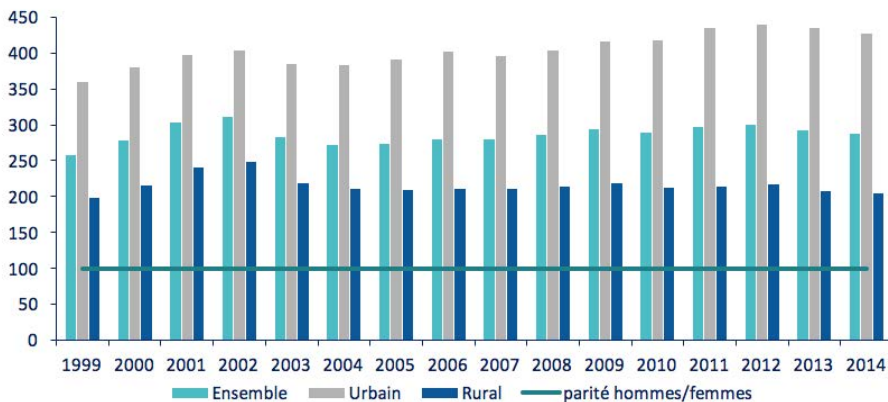
¹⁰ La population active est composée de la population active occupée et de la population en chômage.

L'analyse de l'évolution des taux d'emploi¹¹ entre 1999 et 2014 fait état d'une légère régression de 3,5 points de pourcentage à l'échelle nationale, passant de 46,8% en 1999 à 43,3% en 2014. Par milieu de résidence, la baisse du taux d'emploi a été plus importante en milieu rural, soit de 5 points, passant de 59,7% en 1999 à 54,7% en 2014 contre un recul de 1,6 point en milieu urbain, passant de 37,5% en 1999 à 35,9% en 2014.

Par sexe, le taux d'emploi masculin se situe à des niveaux supérieurs par rapport à celui réalisé par les femmes. Le taux d'emploi des hommes s'est élevé à 68,1% en moyenne entre 1999 et 2014 contre 23,7% chez les femmes. En milieu rural, le taux d'emploi des hommes s'élève à 78,3% en moyenne entre 1999 et 2014 alors que le taux d'emploi des femmes ne dépasse pas, en moyenne, 36,3% durant la même période. En revanche, les femmes citadines ont un accès très limité à l'emploi avec un taux d'emploi qui avoisine 15% seulement en moyenne entre 1999 et 2014 contre un taux d'emploi des hommes avoisinant 60,7% en moyenne (59,5% en 2014).

Ainsi, l'évolution de la parité homme/femme¹² au niveau de l'emploi indique que les hommes sont 3 fois plus nombreux que les femmes à occuper un emploi (graphique 1.7). L'analyse par milieu de résidence indique que la parité homme/femme est plus inégalitaire en milieu urbain qu'en milieu rural (4 fois en milieu urbain et deux fois en milieu rural). Notons aussi que, l'écart de parité homme-femme en milieu rural s'explique beaucoup plus par l'importance de l'inactivité féminine par rapport aux hommes que par les difficultés d'accès à l'emploi.

Graphique 1.7 : Maroc - Evolution de la parité homme/femme au niveau de l'emploi



100 : correspond au seuil d'égalité (emploi masculin = emploi féminin)

Source : HCP, calcul : DEPF

11 Le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans).

12 La parité homme/femme est le rapport entre le taux d'emploi des hommes le taux d'emploi des femmes.

b. Fortes présences des femmes dans des branches d'activité à faible productivité

L'analyse de la nature des emplois occupés par les hommes et les femmes fait état de la forte présence des femmes dans les secteurs à faible productivité. Ainsi, les emplois assurés par les femmes varient considérablement en fonction de leur niveau d'enseignement avec une forte concentration de femmes, sans niveau d'éducation, dans les secteurs à faible productivité et les emplois peu qualifiés, aussi bien dans les zones urbaines que rurales. De ce fait, les femmes demeurent exposées à la précarité et perçoivent une compensation plus faible (la plupart d'entre elles sont employées comme travailleuses non rémunérées).

L'analyse de l'évolution de la population active occupée par sexe et par branche d'activités au titre de la période 1999-2013 fait état d'une présence considérable des femmes comparativement aux hommes dans le secteur primaire (l'agriculture, forêt et pêche), avec une part moyenne avoisinant 60% de l'effectif total des femmes actives occupées, contre 36,6% chez les hommes (graphique 1.8). Elles sont aussi plus présentes dans les industries,¹³ avec une proportion de 15,3% contre 11,6% pour les hommes. La présence des femmes est prépondérante dans les industries du textile, bonneterie, habillement, chaussures et articles de cuir avec une part moyenne entre 1999 et 2013, de près de 78,5% du total des femmes qui travaillent dans les industries manufacturières (passant de 84,4% en 1999 à 69,5% en 2013).

Selon les données issues des enquêtes annuelles réalisées par le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique, le taux de féminisation de l'emploi dans l'industrie (proportion des femmes dans le total des employés permanents en industrie) a augmenté pour atteindre 44,4% en 2013 (tableau 1.3.). Par branche d'activité, l'industrie du textile, principal pourvoyeur d'emploi féminin parmi les activités industrielles, a enregistré une hausse de son taux de féminisation de l'emploi permanent passant de 64,1% en 2012 à 67,9% en 2013 sans atteindre le taux enregistré en 1999 (70,5%).

¹³ Les industries comprennent l'industrie extractive ; les industries manufacturières (industrie alimentaire, boissons et tabacs ; industrie textile, bonneterie, habillement, chaussures et articles de cuir et autres industries manufacturières) et Electricité, gaz et eau.

Tableau 1.3 : Maroc - Taux de féminisation de l'emploi permanent des activités industrielles

	1999	2012	2013
Taux de féminisation de l'emploi permanent	48,4%	43,9%	44,4%
Industrie agro-industrie	44,2%	48,8%	47%
Industrie textile et cuir	70,5%	64,1%	67,9%
Industrie chimique et parachimique	17,4%	17,6%	17,8%
Industrie mécanique et métallurgique	11,8%	12,9%	15%
Industrie électrique et électronique	55,9%	56,3%	52,5%

Source : *Grandeurs industrielles, Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies.*

Le nombre total des femmes employées permanentes dans le secteur de l'industrie s'est établi, en 2013, à 243.073 employées contre 240.683 employées permanentes en 2012. Les femmes employées dans l'industrie textile et cuir représentent 49,1% des femmes employées dans les activités industrielles, suivies de celles employées dans l'agro-industrie (24,3%), dans l'industrie électrique et électronique (14,4%), dans l'industrie chimique et parachimique (7,5%) et dans l'industrie mécanique et métallurgique (4,8%).

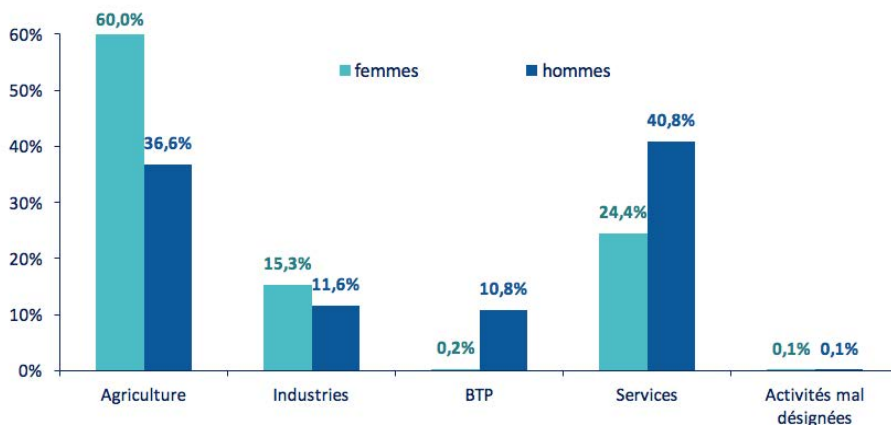
Il est à souligner que l'emploi féminin dans l'activité industrielle a enregistré une légère hausse de 1% entre 2012 et 2013. Cette hausse couvre des évolutions contrastées au sein des branches d'activités industrielles. Ainsi, l'emploi féminin a baissé dans l'industrie chimique et parachimique (-2,6%) et dans l'industrie électrique et électronique (-0,8%), tandis que le nombre de femmes employées permanentes a augmenté dans l'industrie mécanique et métallurgique de 21,4%, dans l'agro-industrie de 1,8% et dans une moindre mesure dans l'industrie textile et cuir (+0,1%).

Par ailleurs, au titre de l'année 2013, la branche commerce et réparation a employé 133.126 femmes, contre 121.155 femmes en 2012, soit une hausse de 9,8%. Le taux de féminisation de la branche commerce s'est établi, quant à lui, à 9,2% en 2013 contre 8,6% en 2012. Par statut professionnel, 62.492 des femmes travaillent pour leur propre compte, soit près de 47% du total des femmes actives occupées dans la branche commerce.

Par contre, les femmes sont quasiment absentes du secteur du BTP (0,2% contre 10,8% chez les hommes) et moins présentes que les hommes dans le secteur de services¹⁴ (24,4% des femmes actives occupées contre 40,8% chez les hommes). La faible présence des femmes dans le secteur des services suscitent un bon nombre de questionnement quant à l'origine de cette faiblesse.

14 Les services comprennent la réparation, commerce, restauration et hôtellerie transports, entrepôts et communications, banques, assurances, affaires immobilières, services fournis aux entreprises, services personnels et services sociaux fournis à la collectivité (éducation, santé et action sociale, services collectifs et sociaux) domestiques et administration générale.

Graphique 1.8 : Maroc - Proportion des femmes et des hommes dans la population active occupée selon la branche d'activité sur la période 1999-2013



Source : HCP, calcul DEPF

Il y a lieu de signaler que les deux premiers secteurs d'activités pourvoyeurs d'emploi féminin sont tributaires de l'aléa climatique (agriculture) et de l'évolution de la conjoncture internationale (évolution de la demande étrangère adressée au Maroc dont dépendent fortement les activités industrielles destinées à l'exportation). Comme la présence des femmes dans ces secteurs demeure dominée par le statut d'ouvrière, ceci les rend en permanence confrontées au risque de licenciement.

c. Huit femmes sur dix travaillent comme aides familiales en milieu rural et comme salariées en milieu urbain

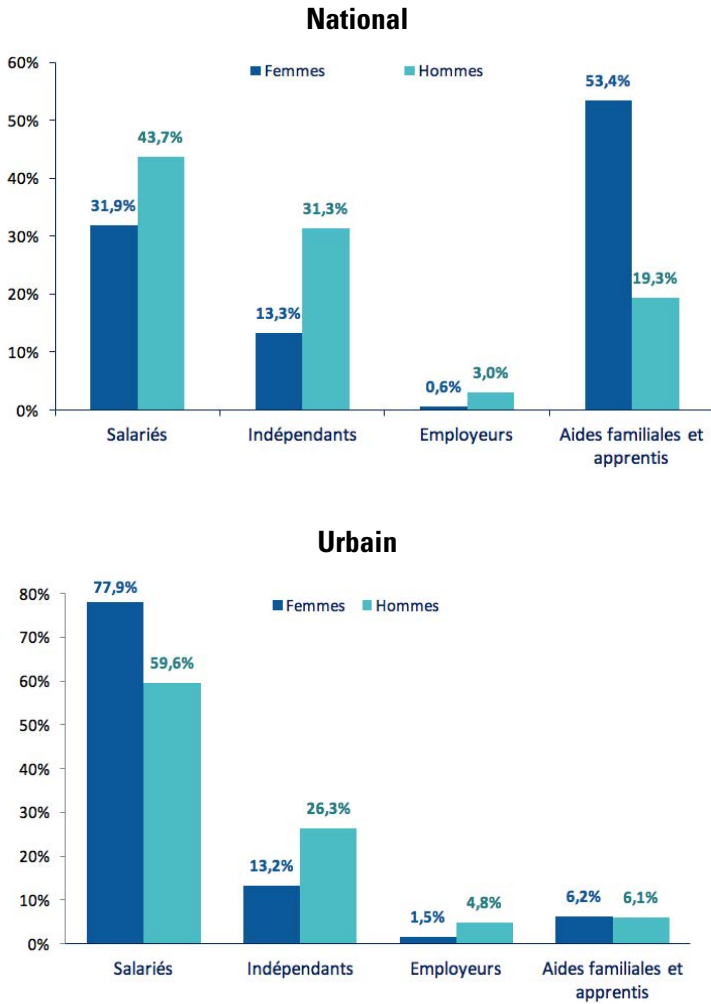
L'analyse de la population active occupée (15 ans et plus) par sexe et selon le statut professionnel illustre d'autres formes de discrimination des femmes sur le marché du travail. En effet, entre 1999 et 2013, près de 75% des hommes actifs occupés disposent, en moyenne, de statut du salarié et d'indépendant¹⁵ alors que 19,3% ont le statut d'aide familial et apprenti (graphique 1.9). Par contre, une femme active occupée sur deux a un statut d'aide familial et apprenti (53,4%) et 45,2% ont le statut de salarié et d'indépendant.

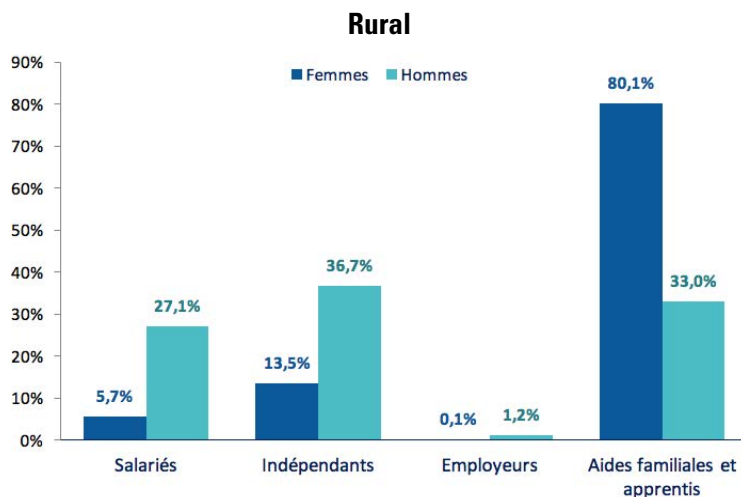
Par milieu, en moyenne, entre 1999-2013, près de 80,1% des femmes actives occupées rurales ont le statut d'aides familiales généralement non rémunérées et ce, malgré le repli

¹⁵ Selon le HCP est indépendant : toute personne exerçant ou ayant exercé un emploi pour son propre compte en exploitant son propre établissement ou en exerçant un métier sans faire appel à des salariés d'une façon permanente. Les actifs qui emploient des aides familiales ou des apprentis qui ne perçoivent pas de salaires fixés au préalable, sont considérés comme des indépendants.

enregistré entre passant de 80,6% en 1999 à 73,6% en 2013. Par contre, la part des hommes actifs occupés vivant dans le milieu rural et ayant un statut d'aide familial ne dépasse pas en moyenne 33% durant la même période.

Graphique 1.9 : Maroc - Proportion des femmes et des hommes dans la population active occupée selon le statut professionnel sur la période 1999-2013



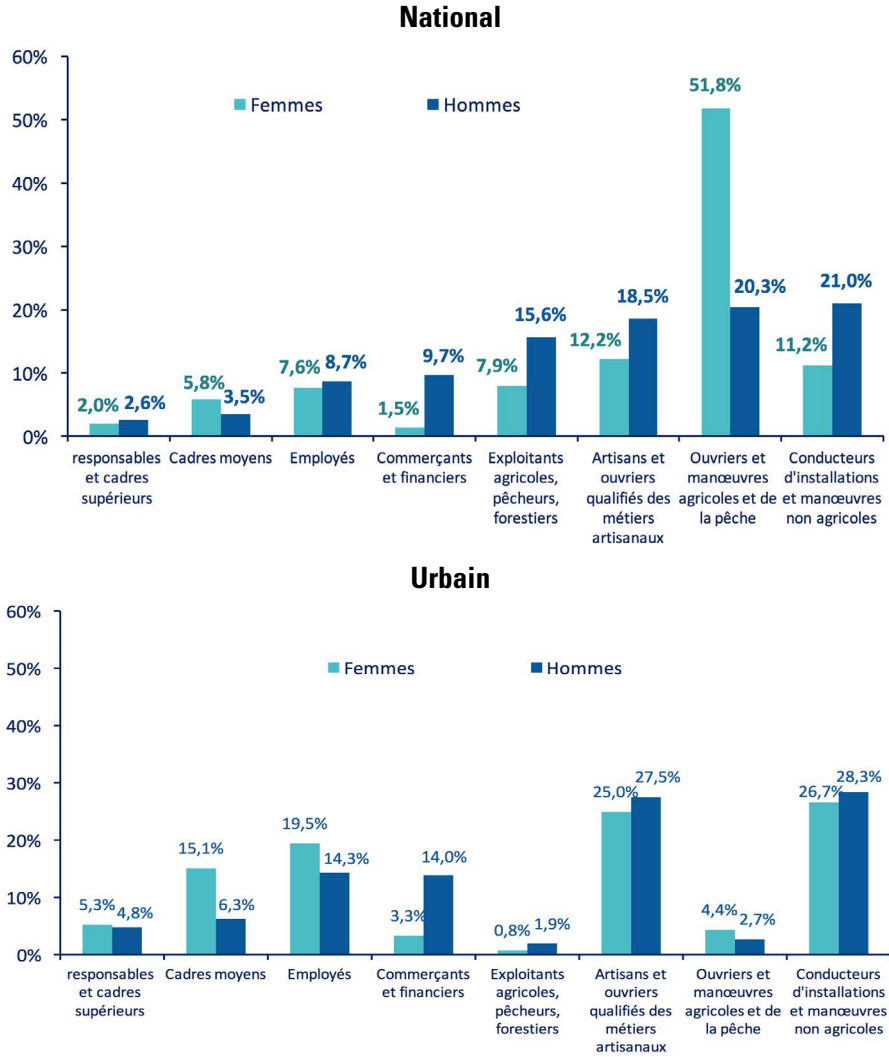


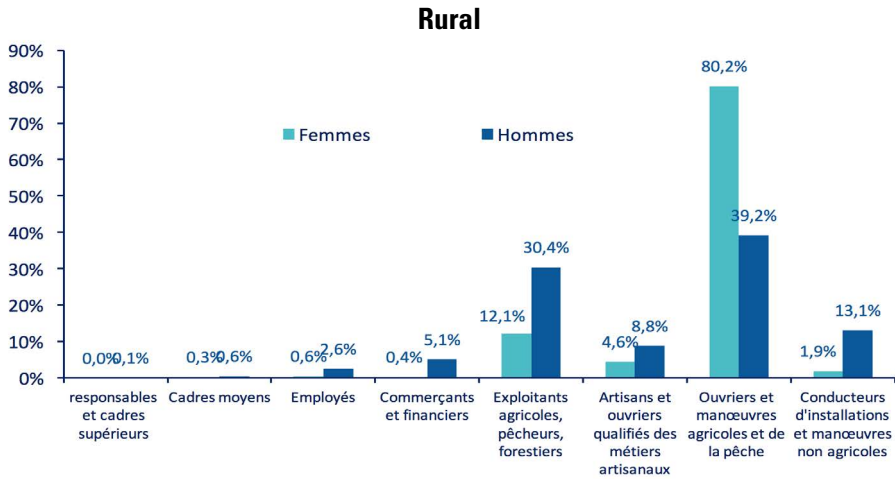
Source : HCP, calcul DEPF

En ville, près de 77,9% des femmes actives occupées ont le statut de salariées contre 59,6% pour les hommes en moyenne entre 1999 et 2013. Il y a lieu de noter à cet égard que le travail salarié féminin en milieu urbain s'est intensifié pour atteindre 80% en 2013 contre 73,3% en 1999.

Les statistiques désagrégées par sexe de l'emploi selon la nature de la profession exercée indiquent que 51,8% des femmes actives occupées en moyenne, entre 1999 et 2013, travaillent au niveau national en tant qu'ouvrières et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris les ouvrières qualifiées). En milieu urbain, 26,7% des femmes actives occupées travaillent en tant que manœuvres non agricoles, manutentionnaires, travailleurs des petits métiers et conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage (graphique 1.10). Près de 25% des femmes citadines actives occupées travaillent en tant qu'artisans et ouvrières qualifiées des métiers artisanaux (non compris les ouvriers de l'agriculture). Seulement 19,5% d'entre elles sont des employées et 15,1% sont des cadres moyens.

Graphique 1.10 : Maroc - Proportion des femmes et des hommes dans la population active occupée selon les groupes de profession sur la période 1999-2013





Source : HCP, calcul DEPF

En milieu rural, en moyenne 80,2% des femmes actives occupées exercent comme des ouvrières et manoeuvres agricoles (entre 1999 et 2013 contre 39,2% pour les hommes. Près de 12% d'entre elles sont des exploitantes agricoles ou actives dans les secteurs de la pêche et les domaines liés à la forêt contre 30,4% pour les hommes.

A l'instar des hommes, les femmes responsables, cadres, employées, commerçantes ou actives dans le secteur financier sont quasiment absentes en milieu rural.

d. Les femmes rurales majoritairement travailleuses à temps partiel d'une façon permanente

En matière de régularité dans l'emploi, la part de l'emploi permanent à temps partiel dans l'emploi total au niveau national, a baissé entre 1999 et 2013 passant de 13,2% à 8,9% au profit d'une hausse de la part de l'emploi à plein temps qui est passée de 82,5% en 1999 à 83,2% en 2013 et dans une moindre mesure de l'emploi occasionnel et saisonnier dont la part a atteint 7,7% en 2013 contre 4,2% en 1999.

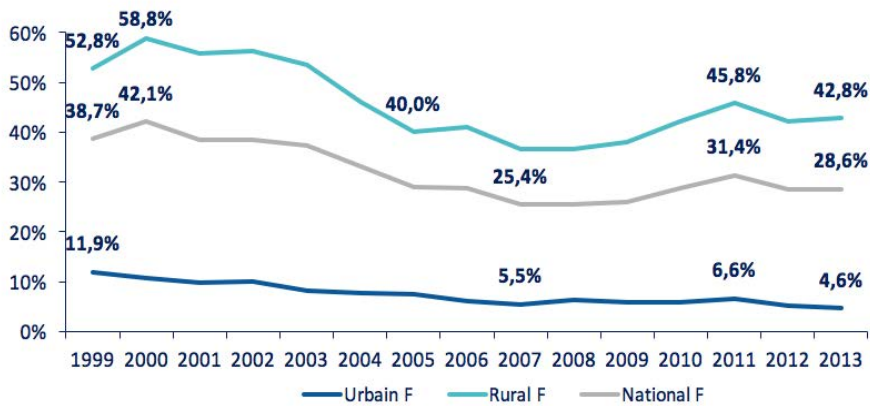
Le recul de la part de l'emploi permanent à temps partiel a été plus prononcé au milieu rural (passant de 21% en 1999 à 16,4% en 2013), notamment chez les femmes (soit un repli de 10 points, passant de 52,8% à 42,8%), au profit d'une hausse de 9 points de la part de l'emploi à plein temps des femmes rurales pour se situer à 54,2% en 2013 contre 45,2% en 1999. La baisse a concerné dans une moindre mesure les hommes ruraux pour les deux types d'emploi (de 89% à 84,6% pour l'emploi à plein temps et de 3,9% à 2,9% pour l'emploi à temps partiel).

En revanche, en termes de niveau, les femmes sont plus nombreuses à travailler à temps partiel que les hommes, ce qui est confirmé par la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi

total des femmes et des hommes, soit 28,6% et 1,7% respectivement. Cette disparité est plus prononcée en milieu rural (42,8% contre 2,9% pour les hommes) au regard, essentiellement, de l'importance du travail des femmes dans les exploitations agricoles en tant qu'aides familiales. En milieu urbain, la majorité des femmes (91,1%) travaillent à temps plein et de façon permanente à l'instar des hommes (92,2%). Seulement 4,6% des femmes citadines employées travaillent à temps partiel contre 0,8% pour les hommes.

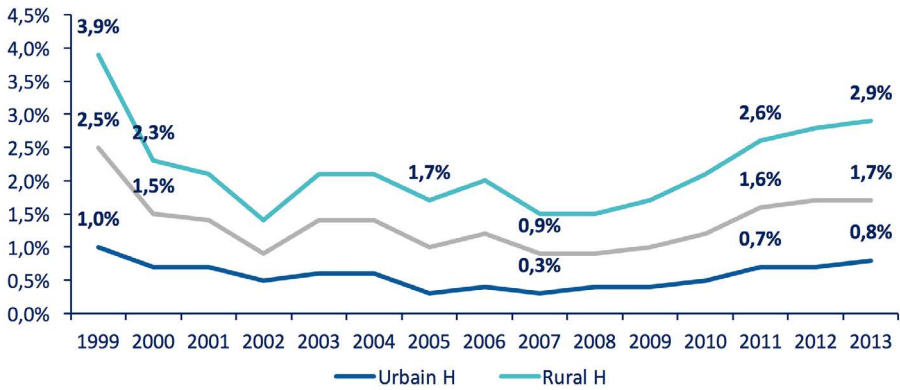
L'évolution des parts des personnes exerçant un travail permanent mais à temps partiel dans la population active occupée âgée de 15 ans et plus entre 1999 et 2013, confirme que l'emploi à temps partiel a un visage féminin rural. La structure de l'emploi à temps partiel demeure quasiment stagnante mais avec une certaine volatilité en milieu rural touchant les deux sexes, en liaison avec les campagnes agricoles qui sont tributaires de l'aléa climatique.

Graphique 1.11 : Evolution des parts des femmes permanentes à temps partiel dans le total des femmes occupées âgées de 15 ans et plus selon le milieu de résidence



Source : HCP, élaboration DEPF.

Graphique 1.12 : Evolution des parts des hommes permanents à temps partiel dans le total des hommes occupés âgés de 15 ans et plus selon le milieu de résidence



Source : HCP, élaboration DEPF.

e. Accès limité des femmes à l'entrepreneuriat et à l'auto-emploi

D'une manière générale, la présence des femmes dans le monde entrepreneurial est jugée primordiale du fait qu'elle favorise le renforcement de la compétitivité, la création d'emplois et l'insertion professionnelle ainsi que la création de la richesse et la réduction des inégalités.

Dans la région MENA, l'écart entre les taux d'implication des hommes et des femmes dans la sphère entrepreneuriale est plus important en comparaison avec d'autres régions du monde. Il y a lieu de noter, dans ce sens, que la proportion des entreprises possédées et gérées par des femmes reste extrêmement faible. En effet, moins de 7% des entreprises comptent des femmes parmi leurs propriétaires (tableau 1.4), et seulement 1% dispose d'une dirigeante, alors que ces taux sont globalement de 37% et 18% à l'échelle mondiale.

Tableau 1.4 : Proportion des entreprises possédées par des femmes dans la région MENA (en %)

Pays	Participation des femmes à la propriété des entreprises*
Algérie 2007	15
Egypte 2008	34
Irak 2011	6,8
Jordanie 2006	13,1
Liban 2009	33,5
Mauritanie 2006	12,3
Maroc 2007	13,1
Syrie 2006	14,4
Cisjordanie et Bande de Gaza 2006	18
Yémen 2010	6,4
Moyenne MENA	6,6

* : Il s'agit d'entreprises comptant 5 employés ou plus.

Source : Base de données "Enquêtes Entreprises", Banque Mondiale 2006-2011.

Au Maroc, les femmes qui ont le statut d'indépendant représentent 13,3% en moyenne entre 1999 et 2013 de la population active occupée féminine (passant de 14,6% en 1999 à 16,1% en 2013) contre 31,3% pour les hommes (de 28,5% en 1999 à 32,4% en 2013). Cette proportion des femmes indépendantes est presque comparable entre le milieu urbain (13,2% entre 1999 et 2013) et rural (13,5%) contre 26,3% pour les hommes en milieu urbain et 36,7% en milieu rural.

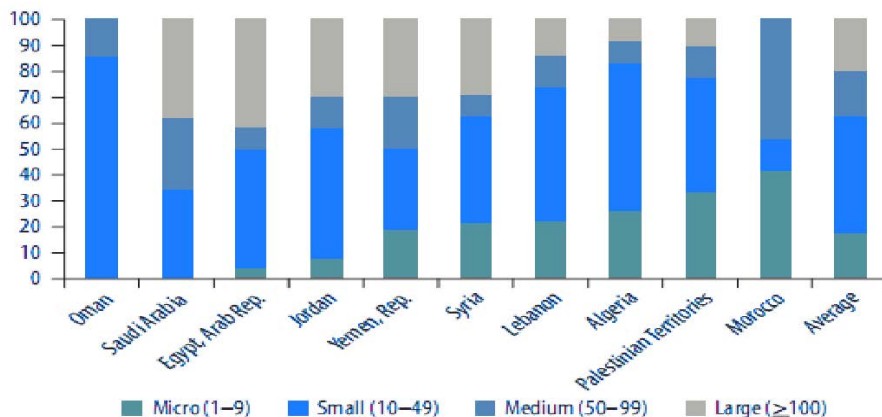
Par ailleurs, les femmes qui arrivent à réussir le défi de l'entrepreneuriat et créent de l'emploi ne représentent que 0,6% des femmes actives occupées entre 1999-2013 (graphique 1.9)¹⁶, passant de 0,4% en 1999 à 0,8% en 2013 contre 3% pour les hommes (passant de 2,7% en 1999 à 3,2% en 2013). Elles représentent 1,5% des femmes actives occupées citadines contre une part des hommes entrepreneurs de 4,8%.

Le nombre d'entreprises appartenant/dirigées par des femmes est estimé autour de 9.000 à 10.000 entreprises. Les entreprises créées et ou gérées par les femmes au Maroc sont essentiellement des PME/PMI couvrant le secteur des services (37%), le commerce (31%) et l'industrie (21%), essentiellement le textile¹⁷. Comparé aux pays de la région MENA, l'entrepreneuriat féminin au Maroc reste dominé par les Très Petites Entreprises (environ 40% des femmes chefs d'entreprise emploient moins de 9 personnes) (graphique 1.13). Elles sont essentiellement concentrées sur l'axe Casablanca-Rabat. Leurs chiffres d'affaires restent généralement inférieurs à 20 millions de dirhams, voire à 5 millions de dirhams pour une large proportion d'entre elles.

¹⁶ Selon le HCP, est employeur toute personne active occupée travaillant pour son propre compte, en exploitant sa propre entreprise, ou exerçant un métier et employant au moins un salarié d'une façon permanente.

¹⁷ Source : Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise, 2010.

Graphique 1.13 : MENA - Répartition des entreprises appartenant à des femmes, selon la taille



Source: "Opening Doors Gender Equality and Development in the Middle East and North Africa", Banque Mondiale, 2013

Encadré 1.1 : Profil de la femme marocaine entrepreneur

Selon l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME), l'âge des femmes entrepreneurs au Maroc se situe entre 35 et 44 ans, une tendance qui est presque similaire à celle des femmes dirigeantes des entreprises (H. Nadifi, 2010)¹⁸. Au Maroc, les femmes chef d'entreprise et les créatrices d'entreprises se caractérisent par un niveau d'éducation élevé. En effet, plus des deux tiers d'entre elles disposent d'une formation universitaire. Les femmes à la tête de très petites structures, notamment, dans le commerce et l'artisanat sont relativement moins instruites.

Au Maroc, les femmes créatrices et chefs d'entreprise disposent en majorité d'une expérience professionnelle antérieure dans le monde des affaires :

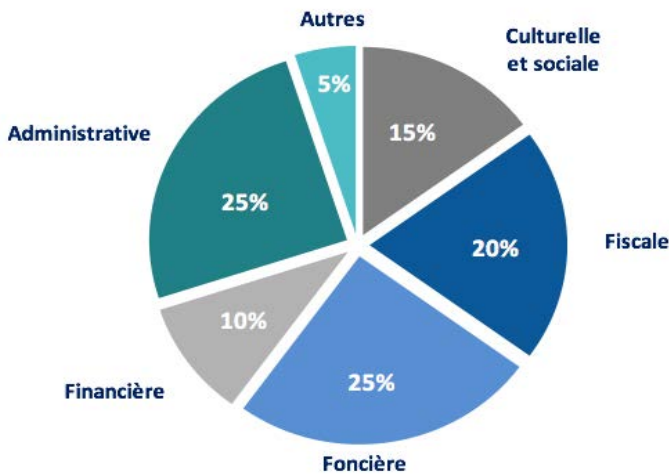
- Le plus souvent dans l'entreprise privée (plus que 50%), où elles occupaient des postes d'encadrement ou de direction ;
- Une proportion non négligeable de femmes chefs d'entreprise a créé leurs entreprises, juste après la fin de leurs études.
- Les entreprises gérées par des femmes se caractérisent par :
- Un chiffre d'affaires de moins de 2,4 millions de dollars,
- Une existence récente de moins de 10 ans pour la majorité dont un tiers existe depuis moins de 5 ans,
- 68% des entreprises dirigées par des femmes comptent moins de 5 cadres.
- Plus de 60% des entreprises appartenant aux femmes emploient moins de 20 salariés et 50% de leurs salariés sont des femmes.

18 Il s'agit des résultats de l'enquête réalisée auprès des femmes chefs d'entreprise.

Les entreprises appartenant à des femmes ou bien gérées par des femmes emploient plus de femmes qui représentent, en moyenne, près de 25% de la main-d'œuvre employée par ces entreprises comparativement à une part moyenne de 21% dans les entreprises appartenant à des hommes. De même, les entreprises appartenant à des femmes emploient une part plus importante de femmes cadres et responsables. Pour le cas du Maroc, cette différence est davantage prononcée, vu que les entreprises appartenant à des femmes fonctionnent avec des effectifs dont la moitié est composée de femmes (Banque mondiale, 2013).

Néanmoins, la dynamique entrepreneuriale au Maroc reste confrontée à un certain nombre de défis. Une étude réalisée sur un échantillon de 300 entreprises créées et/ou dirigées par des femmes au Maroc (M. Boussetta, 2011) montre que 80% des femmes chefs d'entreprise interrogées estiment avoir rencontré des contraintes spécifiques au moment de la création de leur propre entreprise. Les contraintes administratives et foncières représentent les deux contraintes essentielles selon 50% des enquêtées (graphique 1.14). Le facteur culturel et social est, également, important puisqu'il a été cité par 15% des enquêtées.

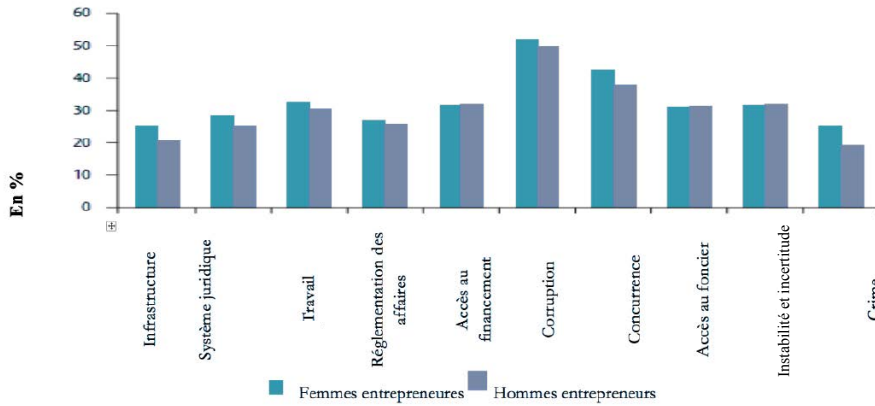
Graphique 1.14 : Maroc - Les contraintes de création et gestion des entreprises féminines



Source: "Opening Doors Gender Equality and Development in the Middle East and North Africa", Banque Mondiale, 2013

Les mêmes contraintes ont été relevées au niveau des pays MENA (graphique 1.15). Les entreprises dirigées par des femmes dans cette région doivent faire face à plusieurs contraintes dont, notamment, celles liées à la corruption, aux pratiques anticoncurrentielles et à la création d'entreprises (contraintes administratives et foncières). Si ces contraintes sont partagées par les hommes et par les femmes, le facteur culturel et social demeure important et spécifique pour les femmes.

Graphique 1.15 : MENA - Principales contraintes soulevées par les chefs d'entreprise



Source: *Opening Doors Gender Equality and Development in the Middle East and North Africa*, Banque Mondiale, 2013

Il y a lieu de noter que l'accès au financement est, également, considéré comme l'un des freins à l'entreprenariat féminin. En effet, près de 50% des entreprises féminines sont autofinancées et seulement un tiers du financement alloué aux entreprises appartenant aux femmes provient de ressources externes.

Depuis la moitié des années quatre-vingt-dix, le micro-crédit a constitué une source de financement alternative très importante pour les femmes. Cependant, le plafond légal des micro-crédits fixé à 50.000 dirhams et le manque de crédits alternatifs au niveau des banques limitent les possibilités d'accompagnement des femmes entrepreneurs par ce mode de financement.

f. Adhésion croissante des femmes aux coopératives et associations

Les femmes marocaines adhèrent de plus en plus aux Initiatives de l'économie sociale et solidaire qui donnent plus d'opportunités à l'implication de la femme dans la vie active par l'exercice d'une activité génératrice de revenus et d'emplois. L'exercice d'une activité économique rémunérée permet aux femmes de sortir de l'espace familial traditionnel, d'aspirer à un nouveau mode de vie, et de disposer dans leur entourage d'un pouvoir de décision produisant de nouveaux rôles dans la famille. Elle leur permet aussi d'apporter une contribution productive à la société et d'exercer leur compétence et leur créativité. Cela permettrait de lutter contre les représentations stéréotypées du rôle des femmes et des hommes dans la société tout entière et d'améliorer leur statut et leur position sur le marché du travail.

Basées sur des principes de solidarité, d'enrichissement personnel et de durabilité, les coopératives féminines sont des groupements de femmes leur permettant de jouir d'une activité

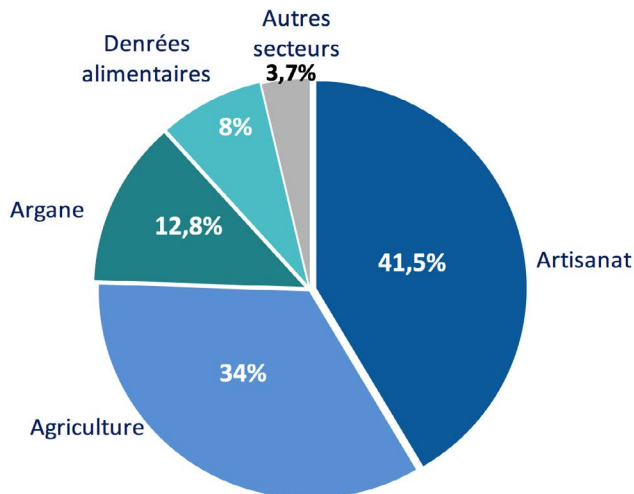
génératrice de revenu, de se responsabiliser, de se former et surtout d'avoir une voix. En effet, la gestion de la coopérative se fait dans un esprit d'équité et donne à chaque femme une voix dans le vote des décisions relatives à la coopérative. La contribution de base demandée aux femmes est la même pour toutes et la répartition des bénéfices générés par leur activité est censée être réalisée de façon équitable et transparente. Ainsi, les projets de coopératives représentent un moyen efficace pour intégrer les femmes dans le développement économique de leur localité et contribuent à l'amélioration de leur statut et de leurs conditions sociales.

En effet, les femmes au Maroc sont de plus en plus nombreuses à adhérer aux coopératives pour exercer des activités génératrices de revenus. Les coopératives exclusivement féminines ont connu un bond réel, passant de 738 en 2008 à 2.021 en 2014, soit 14,6% de l'ensemble des coopératives avec un nombre d'adhérentes de l'ordre de 34.877 femmes (7,6% de l'ensemble des adhérents des coopératives mixtes et féminines). Elles sont présentes surtout dans les activités agricoles (36,3%), de l'artisanat (36,1%) et de la valorisation de l'arganier (19,7%) (graphique 1.16).

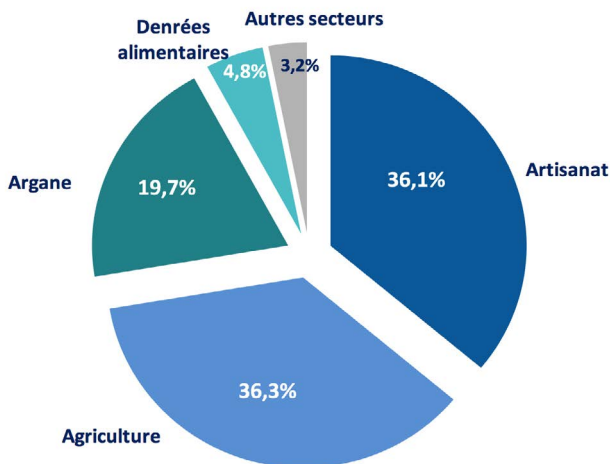
Les coopératives exclusivement féminines se différencient des coopératives masculines par leur taille (les coopératives féminines sont plus petites) et sont, également, moins présentes au sein des Groupements d'Intérêt Economique et des réseaux de commercialisation, ce qui peut constituer un obstacle à la commercialisation de leurs produits.

Graphique 1.16 : Maroc - Répartition des coopératives féminines et du nombre d'adhérentes par secteur à fin 2014

Répartition des coopératives féminines par secteur



Répartition des adhérentes aux coopératives par secteur



Source : Office du Développement de la Coopération (ODECO), élaboration DEPF

Les femmes membres de coopératives féminines ont mobilisé un capital global de près de 16,1 millions de dirhams à fin 2014 (0,2% seulement du capital global du secteur coopératif).

Elles sont, également, présentes en tant que membres actifs dans beaucoup de coopératives mixtes, entités dont le nombre dépasse largement celui des coopératives exclusivement féminines. En effet, le nombre de coopératives mixtes a atteint 11.861 à fin 2014 (85,4% du nombre total des coopératives) et compte 427.001 adhérents et adhérentes (92,4% du total des adhérents du secteur coopératif).

Cependant, le nombre de femmes assurant la gestion d'associations se situe à hauteur de 12,7%¹⁹ seulement et reste donc très faible, notamment, dans les associations à caractère économique et les associations professionnelles. Par ailleurs, il y a lieu de noter que les études présentant des données sexo-spécifiques liées à l'activité associative dans le domaine économique ne sont pas disponibles.

g. Apports des femmes au secteur informel²⁰

Les résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel 2006-2007 au Maroc révèlent que ce secteur représente 1,55 million d'unités de production informelles qui ont généré en 2007

¹⁹ Conseil Economique, Social et Environnemental du Maroc (CESE), Auto-saisine n°18/2014.

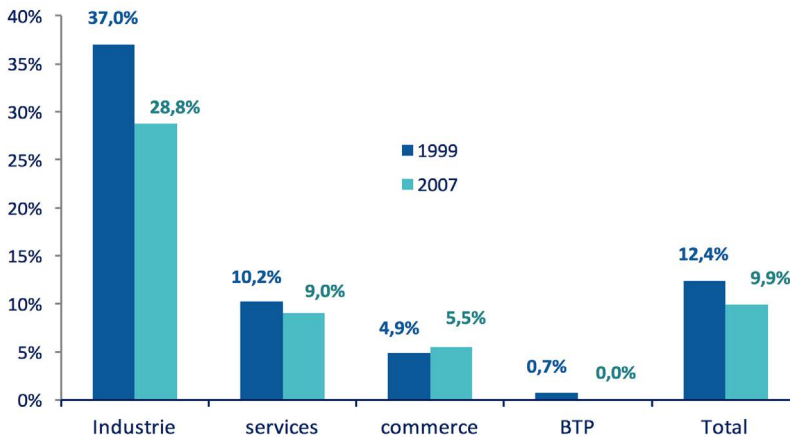
²⁰ Selon la 15^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens de Travail (CIST), « le secteur informel peut être décrit, d'une façon générale comme un ensemble d'unités de production des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production ...etc ».

un nombre global de 2.216.116 postes d'emploi contre 1.901.947 emplois en 1999, soit un taux d'accroissement global de 16,5%. Le secteur informel participe, ainsi, pour 37,3% à l'emploi non agricole total contre 39% en 1999. Seuls 10,8% des emplois créés dans le secteur informel sont féminins. Hors agriculture, le secteur informel crée 39,4% de l'ensemble des emplois masculins contre 21% des emplois féminins (graphique 1.18).

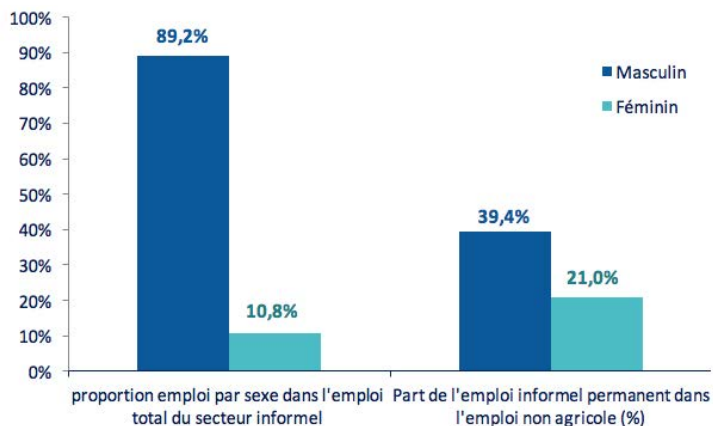
Les résultats de l'enquête montrent que 90,1% des unités de production informelles sont dirigées par des hommes, contre 9,9% dirigées par les femmes. Cette dernière proportion a reculé de 2,5 points depuis 1999 (12,4%). Ces unités informelles dirigées par les femmes ne contribuent, cependant, qu'à hauteur de 3% au chiffre d'affaires global du secteur informel (une contribution qui n'a pas changé par rapport à 1999), malgré la baisse de la présence féminine parmi les chefs des unités informelles.

Par activité, en 2007, les femmes sont totalement absentes du secteur des Bâtiments et Travaux Publics, elles dirigent en revanche 28,8% des unités informelles opérant dans le secteur industriel (graphique 1.17).

Graphique 1.17 : Evolution de la part des unités informelles dirigées par des femmes selon le secteur d'activité



Graphique 1.18 : Emploi permanent dans le secteur informel selon le sexe en 2007



Source : Enquête nationale sur le secteur informel 2006 – 2007, rapport de synthèse, HCP

Les unités informelles dirigées par les hommes sont 3,5 fois plus grandes en termes de chiffre d'affaires que les unités dirigées par les femmes. En effet, les unités dirigées par les hommes génèrent un chiffre d'affaires moyen de 194.327 dirhams par unité contre 55.139 dirhams pour celles dirigées par les femmes.

Selon le niveau d'instruction des actifs occupés dans les unités informelles, près de 33,5% de la population active dans ce secteur est analphabète. Cette proportion augmente dans le milieu rural (47,5%), chez les femmes (52,2%) et les actifs âgés de plus de 60 ans (59,6%).

Par secteur d'activité, la contribution des unités informelles appartenant aux femmes dans le chiffre d'affaires du secteur informel s'élève à 6,4% dans l'industrie, à 6,1% dans les services et à seulement 2,4% dans les activités commerciales.

3. Inégalités de genre en matière de chômage

Outre la discrimination envers les femmes en matière d'activité, traduite par la faiblesse du taux d'activité, les femmes souffrent, également, d'une discrimination concernant l'accès à l'emploi. Ce constat est approuvé par un taux de chômage élevé chez les femmes, en particulier, celles diplômées.

a. Les femmes citadines sont plus touchées par le chômage

La population active en chômage âgée de 15 ans et plus, est évaluée à 1,15 million de personnes en moyenne en 1999-2014. La part moyenne des femmes dans cette population a avoisiné durant la période 1999-2014 près de 27,7% (30,8% en milieu urbain et 13,9% en milieu

rural en 1999-2014) (tableau 1.5).

La population en chômage a baissé de 1,4% en moyenne entre 1999 et 2014. Ce repli a profité plus aux hommes qu'aux femmes (-1,5% chez les hommes contre -1% chez les femmes), notamment, en milieu urbain (-2,2% chez les hommes contre -0,1% chez les femmes).

Tableau 1.5 : Maroc - Population active en chômage âgée de 15 ans et plus selon le genre en 1999-2014

	National	Urbain	Rural
Population en chômage âgée de 15 ans et plus	1149888	938009	211879
Population en chômage de sexe féminin âgée de 15 ans et plus	318185	288709	29477
Part des femmes dans la population en chômage	27,7%	30,8%	13,9%

Source : HCP, calcul DEPF

L'analyse du chômage par sexe révèle que le taux de chômage au niveau national est presque comparable entre les femmes et les hommes (10,8% en moyenne entre 1999 et 2014 chez les femmes et 10,4% chez les hommes). L'écart maximal entre les femmes et les hommes en termes de taux de chômage a été atteint en 2011 (10,2% pour les femmes contre 8,4% seulement pour les hommes, soit un écart de 1,8 point de pourcentage).

Par sexe et par milieu de résidence, les femmes citadines sont les plus touchées par le chômage avec un taux moyen de 22,8% entre 1999 et 2014, bien que ce taux ait affiché une tendance baissière au titre de cette période, passant de 27,6% en 1999 à 21,9% en 2014 (graphique 1.19).

En revanche, ce sont les femmes rurales qui affichent un taux de chômage bas, soit 1,8% seulement contre 5,4% pour les hommes en moyenne durant la période 1999-2014, passant de 2,1% en 1999 à 1,8% en 2014.

Par ailleurs, l'incidence du sous-emploi lié à la durée du travail²¹ en milieu rural est plus

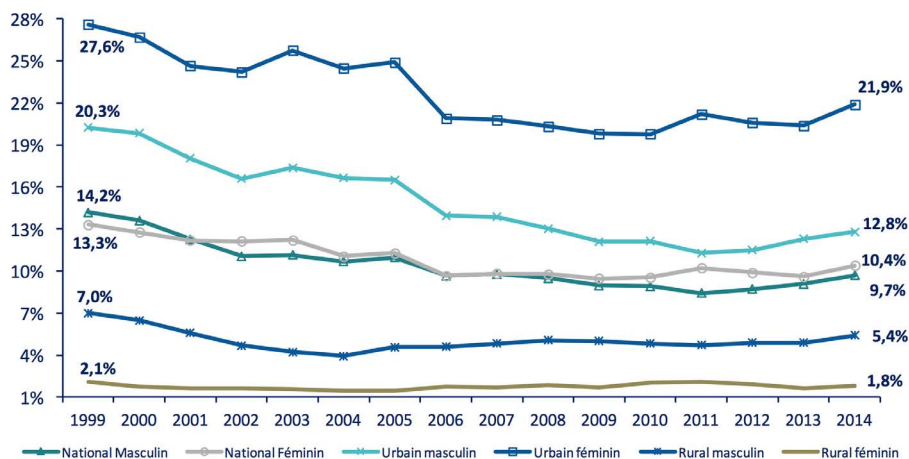
21 Selon l'enquête nationale de l'emploi du HCP, la population active occupée en état de sous-emploi lié à la durée du travail est constituée des actifs occupés âgés de 15 ans et plus disposés à faire des heures complémentaires, disponibles pour le faire et ayant travaillé au cours de la semaine de référence pendant moins de 48 heures. Ne sont pas considérés sous-employés, les actifs occupés ayant travaillé moins que le seuil fixé pour les motifs suivants :

- Arrêt de travail à cause d'une autorisation, d'un congé ou d'une fête ;
- Arrêt de travail dû à une maladie ;
- Etat de santé de l'individu ne lui permettant pas de travailler davantage ;
- Incapable de travailler plus à cause de l'âge ;
- Etude ou formation ;
- Personne ne désirant pas travailler davantage.

Autres formes d'emploi inadéquats : Les actifs occupés âgés de 15 ans et plus, non classés selon le sous-emploi lié à la durée du travail, qui déclarent être à la recherche d'un autre emploi ou disposés à changer d'emploi pour l'une des deux raisons suivantes :

forte chez les femmes rurales (69,6% en 2013). Tandis que le sous-emploi lié à d'autres formes d'emplois inadéquats est prépondérant chez les hommes ruraux (68% en 2013).

Graphique 1.19 : Maroc - Evolution du taux de chômage par sexe et milieu de résidence en %



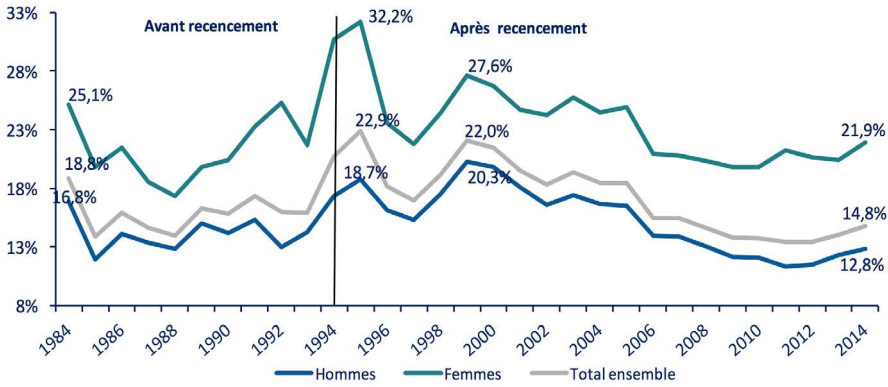
Source : HCP, élaboration DEPF

Les disparités liées au sexe en matière du chômage sont plus significative en milieu urbain. En effet, l'écart est apparent avant et après le recensement de 1994 date du changement de l'échantillon de l'enquête nationale de l'emploi (graphique 1.20). L'écart est presque de 8 points en moyenne pendant la période 1999 et 2014 entre le taux de chômage des femmes (22,8%) et celui des hommes (14,9%).

- Inadéquation de leur emploi actuel avec leur formation ou leur qualification ;
- Insuffisance du revenu procuré par leur travail actuel.

Cette deuxième catégorie permet d'approcher, d'une manière approximative, deux des principales formes d'emplois inadéquats.

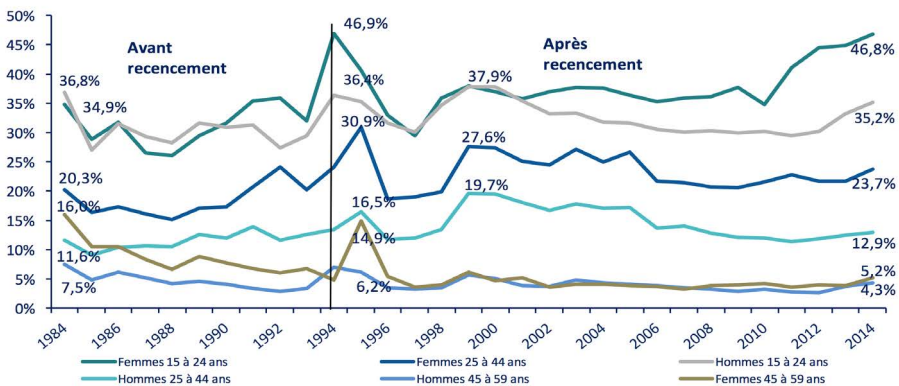
Graphique 1.20 : Maroc - Evolution du taux de chômage urbain par sexe



Source : HCP, élaboration DEPF

Par milieu de résidence, les femmes citadines, notamment celles âgées de moins de 44 ans sont plus touchées par le chômage que leurs homologues hommes. L'écart le plus important (8,7 points) est constaté au niveau du groupe d'âge 25-44 ans (23,7% en moyenne entre 1999 et 2014 pour les femmes contre seulement 15% pour les hommes). Concernant la tranche d'âge 15-24 ans, l'écart entre le chômage féminin et masculin s'est situé à 6 points en moyenne entre 1999 et 2014 (38,5% pour les femmes contre 32,5% pour les hommes). Pour les personnes âgées de plus de 45 ans, les écarts se sont largement réduits entre 1999 et 2014. Le taux de chômage des femmes âgées de 45 à 59 ans a atteint 5,2% contre 4,3% chez les hommes (graphique 1.21).

Graphique 1.21: Evolution du taux de chômage urbain par sexe et par âge



Source : HCP, élaboration DEPF

En revanche, le taux de chômage des femmes rurales est largement inférieur à celui des

hommes (1,8% contre 5,4% en 2014). Même si la femme rurale est moins touchée par le chômage, l'emploi féminin dans les zones rurales demeure, toutefois, dominé par le statut d'aide familial (73,6% en 2013 des femmes rurales actives occupées ont le statut d'aide familial et apprenti sans rémunération).

En termes d'évolution, la régression du taux du chômage à l'échelle nationale (de 13,9% en 1999 à 9,9% en 2014) a concerné aussi bien les femmes que les hommes mais à un rythme différencié. En effet, le taux de chômage des hommes a reculé plus rapidement en comparaison avec le rythme de baisse affiché par le chômage féminin et ce, indépendamment du milieu de résidence.

Ainsi, le chômage des femmes au niveau national s'est replié de 2,9 points pour atteindre 10,4% en 2014 contre 13,3% en 1999. En milieu urbain, ce taux est passé de 27,6% à 21,9% (-5,7 points). En milieu rural, le taux de chômage féminin a perdu seulement 0,3 point. En parallèle, le taux de chômage des hommes au niveau national a enregistré un repli de 4,5 points (soit un repli de 7,5 points en milieu urbain et de 1,6 point en milieu rural).

b. Persistance du chômage des diplômés en particulier chez les femmes

L'analyse de la structure du chômage selon le diplôme révèle que près des deux tiers des actifs chômeurs sont des diplômés (trois quarts d'entre eux dans les villes). Pour les hommes, les chômeurs ayant un diplôme de niveau moyen prédominent. Chez les femmes, ce sont les diplômées de niveau supérieur qui sont les plus touchées par le chômage. En effet, la moitié (50%) des chômeurs ayant un diplôme de niveau supérieur, sont des femmes (140.545 femmes diplômées de niveau supérieur en chômage en 2013) et près de 80% d'entre elles n'ont jamais travaillé (79,3% en 2013).

Il y a lieu de signaler que le chômage augmente en fonction du niveau de diplôme obtenu. Ce constat est valable aussi bien pour les hommes que pour les femmes et quel que soit le milieu de résidence. Malgré une tendance baissière, les taux de chômage demeurent élevés, notamment, chez les femmes diplômées de niveau supérieur.

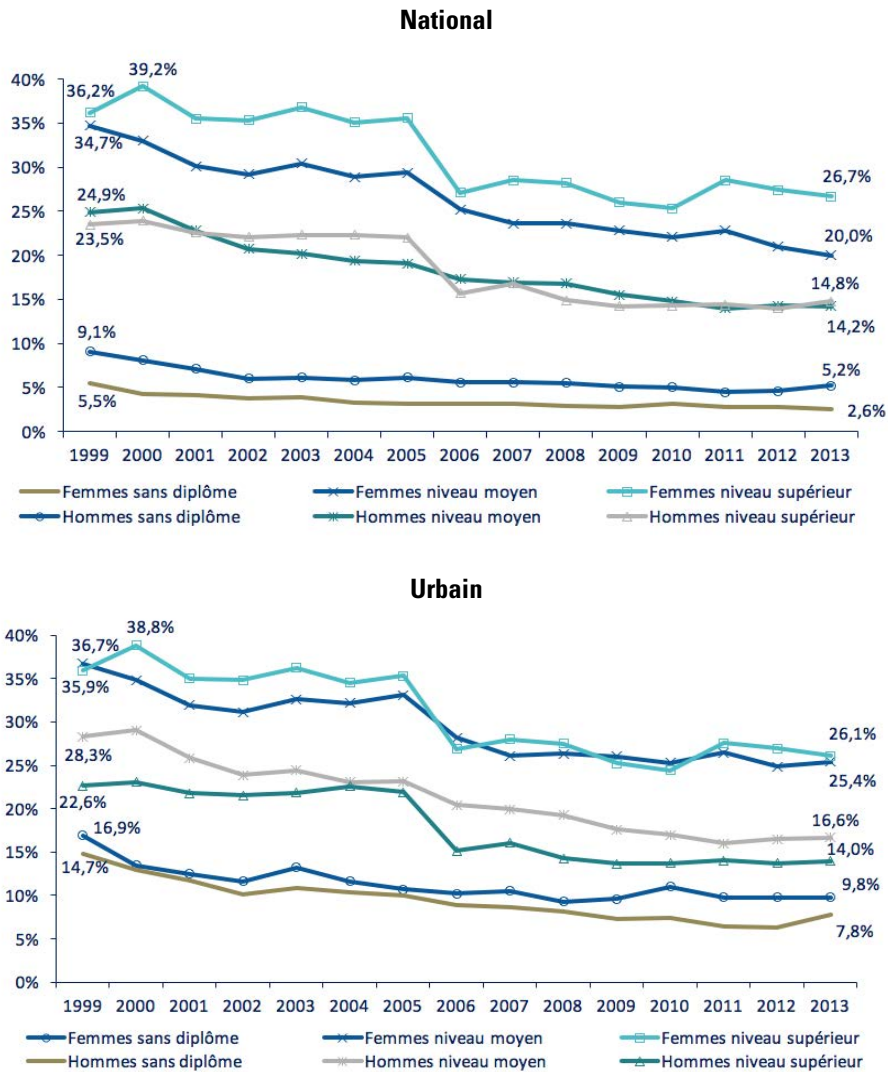
A cet égard, le taux de chômage des non diplômés est de 6% pour les hommes à l'échelle nationale en moyenne entre 1999 et 2013 contre 3,4% pour les femmes. Ce taux a baissé de 9,1% en 1999 à 5,2% en 2013 chez les hommes et de 5,5% à 2,6% chez les femmes. En milieu rural, le taux de chômage des femmes sans diplôme est de 1% en moyenne contre 3,5% chez les hommes (graphique 1.22). Ce constat confirme la situation de la femme sur le marché de travail dominée par le statut d'aide familiale.

Ce sont les femmes diplômées de niveau supérieur qui souffrent plus du chômage et ce, malgré la tendance baissière enregistrée entre 1999 et 2013, passant de 36,2% à 26,7% (31,4% en moyenne entre 1999 et 2013 avec un pic de 39,2% en 2000). Les femmes diplômées de niveau moyen sont, également, touchées par le fléau du chômage, en affichant un taux de chômage de

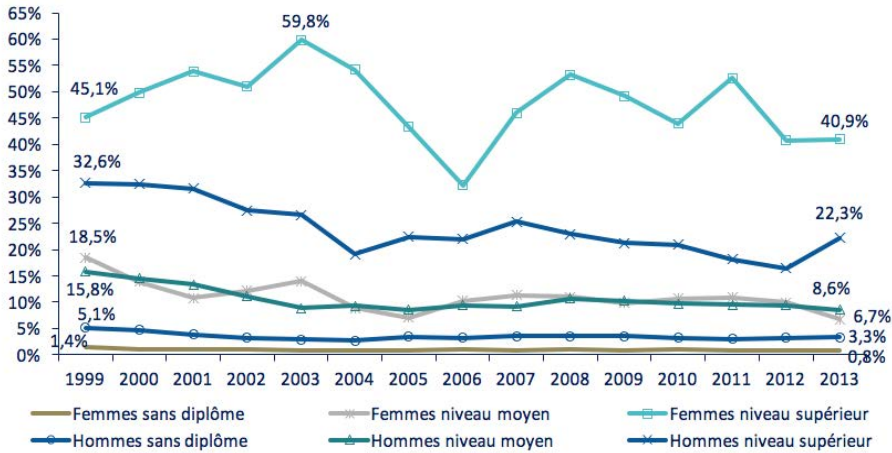
20% en 2013 contre 34,7% en 1999 (26,5% en moyenne).

Le marché de l'emploi reflète un aspect sélectif au profit des hommes diplômés de niveau supérieur et moyen. Le taux de chômage des hommes diplômés de niveau supérieur a, en effet, baissé de 23,5% en 1999 à 14,8% en 2013, en recul de 8,7 points, soit une moyenne de 18,5% durant cette période. Pour les hommes diplômés de niveau moyen, la baisse est encore plus marquée située à 11,2 points (de 25,3% en 1999 à 14,2% en 2013), soit une moyenne de 18,4% durant la même période.

Graphique 1.22: Maroc - Evolution du taux de chômage par sexe et niveau de diplôme en %



Rural



Source : HCP, élaboration DEPF

L'écart du taux de chômage entre femmes et hommes entre 1999 et 2013 se situe ainsi à -2,5 points pour les sans diplôme, à 8 points pour les diplômés de niveau moyen (26,5% pour les femmes contre 18,4% pour les hommes), pour atteindre 12,9 points pour les diplômés de niveau supérieur (31,4% pour les femmes contre 18,5% pour les hommes).

L'analyse par milieu de résidence fait ressortir une accentuation des écarts (de 23,6 points) entre les taux de chômage des femmes et des hommes ayant un diplôme de niveau supérieur en milieu rural (47,7% chez les femmes contre 24,1% chez les hommes en moyenne entre 1999 et 2013).

Par contre, les écarts entre les taux de chômage entre les deux sexes en milieu urbain sont moins accentués. L'écart entre le taux de chômage des diplômés de niveau supérieur a atteint 12,9 points (30,9% chez les femmes contre 18% chez les hommes en moyenne entre 1999 et 2013).

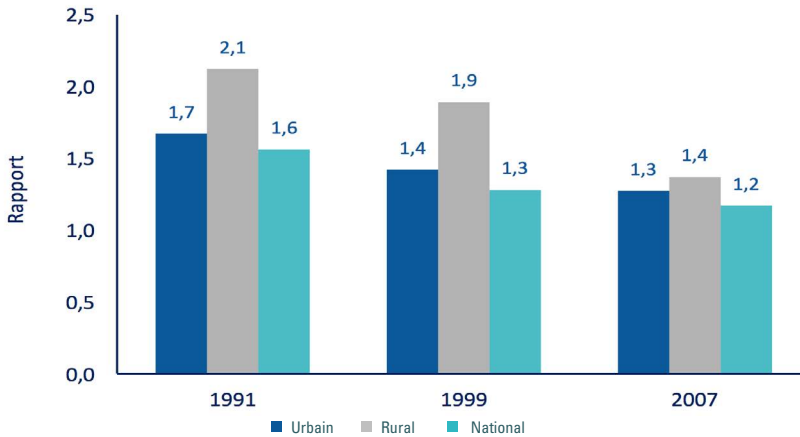
Cette différence entre le milieu rural et urbain, en termes des écarts des taux de chômage entre les hommes et les femmes diplômés de niveau supérieur, pourrait être liée à la nature même du processus de production. Dans le monde rural, le profil dominant des femmes est celui des aides familiales peu qualifiées sans rémunération.

4. Discrimination genre en matière des salaires

En dépit des progrès réalisés depuis les années 90, les disparités salariales liées au genre restent considérables. En effet, selon l'étude de M. Doudich (2011), l'écart des salaires hommes-

femmes a été de 56% en 1991, de 28% en 1999 et il s'est établi à 17% en 2007²². Ces disparités diffèrent considérablement selon le lieu de résidence et les caractéristiques individuelles (graphique 1.23).

Graphique 1.23 : Maroc - Rapport salaire moyen des hommes à celui des femmes



Source : Enquêtes niveaux de vie des ménages, 1990-1991, 1998-1999 et 2006-2007, HCP

Selon cette étude, les disparités salariales selon le genre sont de l'ordre de 27% dans les zones urbaines et de 37% dans les zones rurales et ce, en dépit du fait que les rendements liés à l'enseignement des femmes sont meilleurs que ceux des hommes (près de 7% en 2007 contre 4,8% pour les hommes). Il en est, de même, pour les rendements d'expérience professionnelle avec un rendement de 7,5% pour les femmes contre 6,6% pour les hommes, avec une diminution du salaire au terme de 28 ans de travail, soit à l'approche de la retraite.

D'après cette étude, seule une proportion de 36,2% des disparités salariales liées au sexe s'explique par les caractéristiques individuelles en 2007 (contre 30,9% en 1991), alors que 63,8% de ces disparités s'expliquent par la pure discrimination salariale envers les femmes (contre 69,1% en 1991). Cette discrimination est beaucoup plus frappante dans le milieu rural (92,6% contre 44,7% pour le milieu urbain) et dans les secteurs primaires (près de 105% pour l'agriculture, contre 64% et 23%, respectivement pour le secteur industriel et celui des services). Même si cet écart semble s'être rétréci pendant les dernières années, il reste néanmoins considérable.

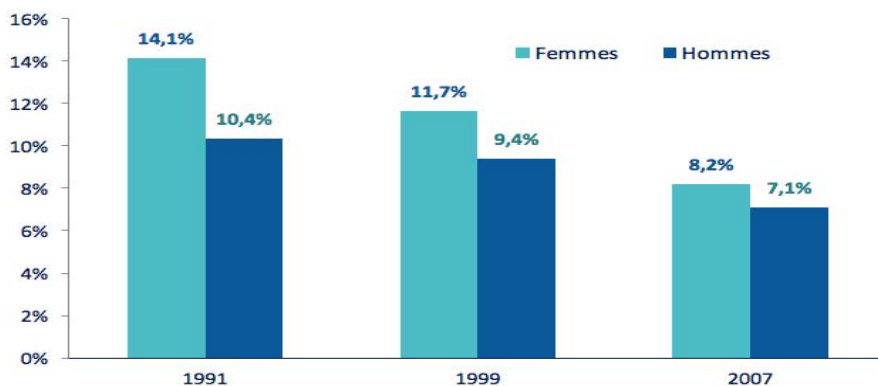
Toutefois, la femme marocaine arrive à atteindre des niveaux du rendement du capital humain élevés par rapport à celui des hommes et ce, le long de la période allant de 1991 à 2007.

²² L'étude est basée sur les enquêtes sur le niveau de vie des ménages réalisées en 1990-1991 (3300 ménages), 1998-1999 (5000 ménages) et en 2006-2007 (7062 ménages).

Les données des enquêtes sur les niveaux de vie des ménages révèlent que ce constat a été observé aussi bien en 1999 (11,7% contre 9,4%) qu'en 1991 (14,1% contre 10,4%). En 2007, ce rendement a été de 8,2% pour les femmes contre 7,1% pour les hommes (graphique 1.24).

La baisse du taux de rendement entre 1991 et 2007²³, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, pourrait être liée à la baisse du taux d'activité chez les deux sexes, passant de 79,3% en 1999²⁴ à 76,1% en 2007 pour les hommes et de 30% en 1999 à 27,1% en 2007 chez les femmes.

Graphique 1.24 : Evolution du rendement, en termes de salaires, du capital humain, comparé selon le sexe



Source : Enquêtes niveaux de vie des ménages, 1990-1991, 1998-1999 et 2006-2007, HCP.

IV. Accès aux droits sociaux

En dépit des avancées enregistrées en matière de réduction des inégalités de genre en termes d'accès à l'éducation, à la formation et à la santé, des disparités et des insuffisances continuent, de sévir surtout entre le milieu urbain et rural.

1. Accès à l'éducation, à l'alphabétisation, à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur

L'éducation joue un rôle crucial pour le développement économique et social et sa généralisation impacte positivement la croissance économique. De ce fait, l'éducation-formation

²³ Le taux de rendement n'est pas disponible après l'année 2007 car la dernière enquête sur le niveau de vie des ménages date de 2006-2007.

²⁴ Les taux d'activité de 1991 ne sont pas disponibles.

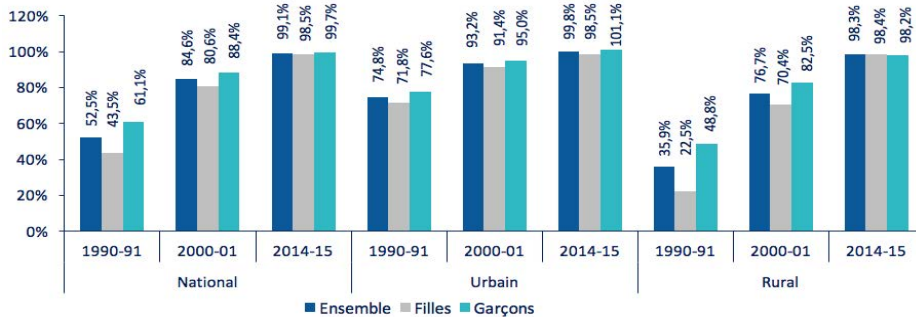
a été solennellement érigée en priorité nationale. Bien que des progrès substantiels aient été réalisés, des défis importants persistent encore.

a. Evolution des indicateurs d'accès à la scolarisation et égalités liées au genre

Le système éducatif national a considérablement progressé sur le plan de l'accès à l'éducation ces dernières années. Ainsi, l'ensemble des indicateurs de scolarisation au Maroc, tous niveaux confondus, ont connu des évolutions remarquables durant la période 1990-2015. Selon les données du Ministère de l'Éducation Nationale, le taux spécifique de scolarisation des élèves âgés de 6-11 ans a enregistré une augmentation annuelle moyenne de près de 2,6% entre 1990 et 2015, passant de 52,2% à 99,1% en 2014-2015 à l'échelle nationale.

Dans le même sens, des avancées significatives ont été constatées en milieu rural en ce qui concerne la scolarisation des filles. Ainsi, au niveau national, le taux spécifique de scolarisation des filles s'est situé à 98,5% en 2014-2015 contre 43,5% en 1990-1991. En milieu rural, il est passé de 35,9% globalement et de 22,5% pour les filles en 1990-1991 à 98,3% globalement et 98,4% pour les filles en 2014-2015 contre 99,8% globalement et 98,5% pour les filles en milieu urbain.

Graphique 1.25 : Maroc - Taux Spécifique de Scolarisation dans le primaire (public et privé) par milieu de résidence et selon le genre



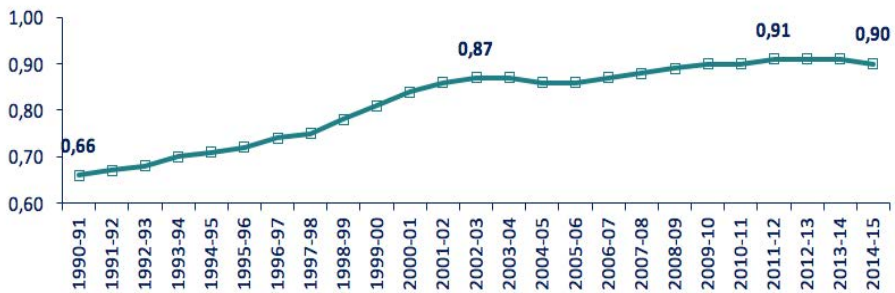
Source : Ministère de l'Éducation Nationale

Le graphique 1.25 fait état d'une diminution significative des disparités de genre dans l'accès à l'éducation primaire, dans les milieux urbain et rural. Les efforts consentis, notamment, entre 2009 et 2012, ont particulièrement réduit les inégalités d'accès au cycle primaire, au regard tant du territoire que du genre. En effet, l'évolution des taux spécifiques de scolarisation au primaire indique que l'objectif du Programme d'urgence qui est de scolariser 95% des enfants âgés de 6-11 ans au primaire a été atteint et a même été dépassé dès 2011 pour s'élever à environ

97,5%. En 2012, la scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans a été quasiment généralisée. Cette marche vers la généralisation de la scolarité primaire a été nettement accélérée au cours des dernières années.

En réponse à ces évolutions, l'Indice de Parité entre les sexes (IPS) en termes d'accès à la scolarisation a enregistré une augmentation notable au cours de la même période, passant de 0,66 à 0,90 (90 filles scolarisées contre 100 garçons scolarisés), soit une augmentation de 24 points de pourcentage. En milieu rural, cet indice est passé de 0,42 à 0,89 (89 filles scolarisées contre 100 garçons scolarisés), soit une augmentation de 47 points de pourcentage (graphique 1.26).

Graphique 1.26 : Maroc - Indicateur de l'égalité entre les sexes dans le primaire au niveau national



Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Calcul DEPF

Dans le même sillage, une amélioration continue des taux de scolarisation des filles a été également enregistrée au niveau de l'enseignement secondaire collégial et qualifiant, surtout durant la période de la mise en œuvre du programme d'Urgence.

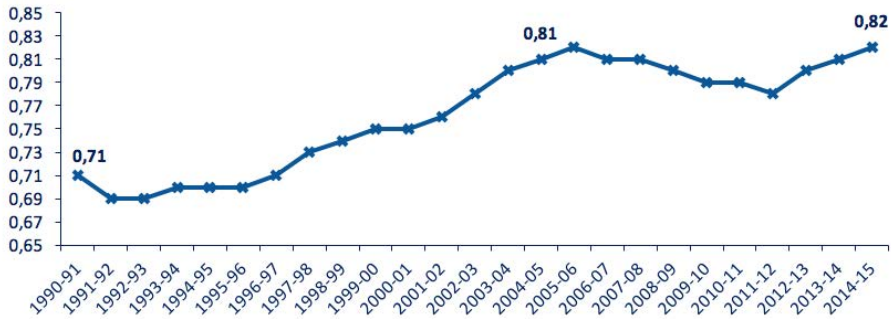
Pour ce qui est de l'enseignement collégial, le taux spécifique de scolarisation des enfants âgés de 12-14 ans a atteint globalement 90,4% et 86,7% pour les filles en 2014-2015 contre 42,2% et 33,6% respectivement en 1990-1991. En milieu rural, ce taux a atteint 75,1% globalement et 68,9% pour les filles contre 18,6% et 8,8% respectivement en 1990-1991.

En termes d'effectifs, le nombre d'élèves de l'enseignement secondaire collégial public et privé a connu une extension importante, passant de 784.218 élèves (dont 324.657 filles) en 1990-1991 à 1.627.381 élèves en 2014-2015 (dont 734.374 filles), soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,09%. En milieu rural, cet accroissement est de plus de 9,4% en moyenne par an durant la même période, ce qui a permis aux effectifs de l'enseignement collégial public d'atteindre 471.946 élèves dont plus de 39% sont représentés par des filles.

Ainsi, l'indice de Parité entre les sexes dans l'enseignement secondaire collégial public et privé a gagné 11 points, passant de 0,71 en 1990-1991 à 0,82 en 2014-2015.

Toutefois, les niveaux de cet indice atteints dans les zones rurales demeurent faibles par rapport à la moyenne nationale. Il est passé de 0,29 en 1990-1991 (fortes inégalités entre les sexes) à 0,64, soit une amélioration significative de 35 points (graphique 1.27).

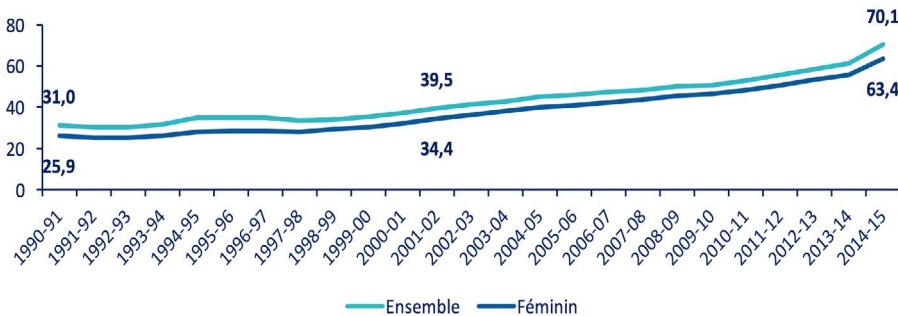
Graphique 1.27 : Maroc - Evolution de l'IPS dans le secondaire collégial



Source : Ministère de l'Education Nationale, Calcul DEPF

Quant au taux spécifique de scolarisation de la tranche d'âge de 15-17 ans, il a enregistré une nette amélioration, passant globalement de 31% en 1990-1991 à 70,1% en 2014-2015 et de 25,9% à 63,4% pour les filles (+37,5 points) (graphique 1.28).

Graphique 1.28 : Maroc - Evolution du taux de scolarisation spécifique (15-17 ans) en %



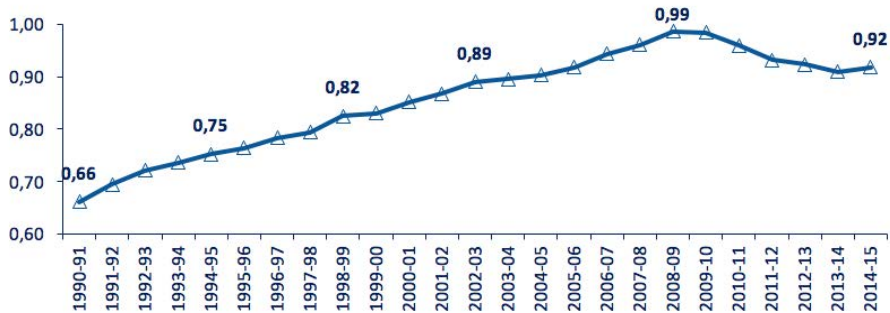
Source : Ministère de l'Education Nationale, Calcul DEPF

S'agissant de l'effectif des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire qualifiant public et privé, il a atteint 975.294 élèves (dont 47,7% sont des filles) en 2014-2015 contre 331.115 élèves (dont 41% sont des filles) en 1990-1991. Toutefois, des disparités de genre et entre milieux subsistent encore, en raison du développement limité de ce cycle en milieu rural. En effet, l'effectif des élèves inscrits durant la période 2014-2015 en milieu rural ne représente

que 15% de l'effectif total de ce cycle soit 136.857 dont 41% sont des filles contre seulement 1% soit 1.881 élèves dont 27% sont des filles en 1990-1991.

L'IPS relatif à l'enseignement secondaire qualifiant a, par conséquent, enregistré au titre de la période allant de 1990 de 2015 au niveau national une augmentation de 26 points, passant de 0,66 à 0,92 (graphique 1.29). En milieu rural, même si le rythme de progression est plus accéléré (soit une amélioration de 30 points de pourcentage, passant de 0,38 en 1990 à 0,68 en 2015), les écarts entre les filles et les garçons persistent encore.

Graphique 1.29 : Maroc - Evolution de l'IPS dans le secondaire qualifiant

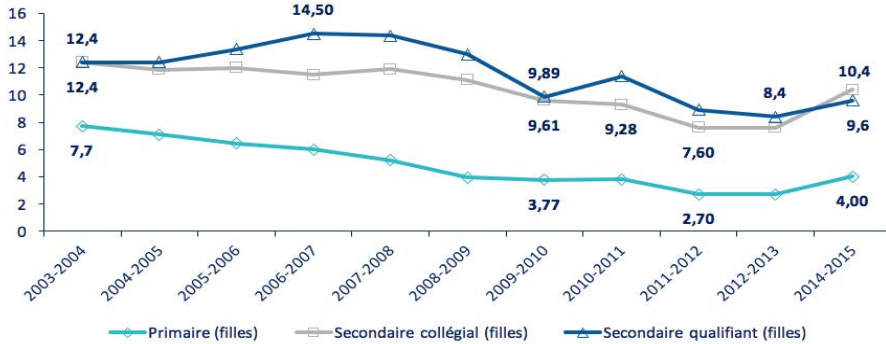


Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Calcul DEPF

b. Abandon scolaire

Les taux d'abandon enregistrés à l'échelle nationale demeurent élevés malgré les efforts déployés. Durant l'année scolaire 2014-2015, le taux d'abandon au primaire a reculé passant à 2,9% contre 5,2% en 1999-2000, par contre celui des filles reste relativement élevé (4%). Le taux d'abandon des filles au secondaire collégial a, quant à lui, affiché une légère diminution passant de 12,4% en 2003-2004 à 10,4% en 2014-2015. Concernant le taux d'abandon des filles au niveau du secondaire qualifiant, il a enregistré une légère baisse passant de 12,4% en 2003-2004 à 9,6% au titre de l'année scolaire 2014-2015 (graphique 1.30).

Graphique 1.30 : Maroc - Evolution des taux d'abandon par cycle d'étude

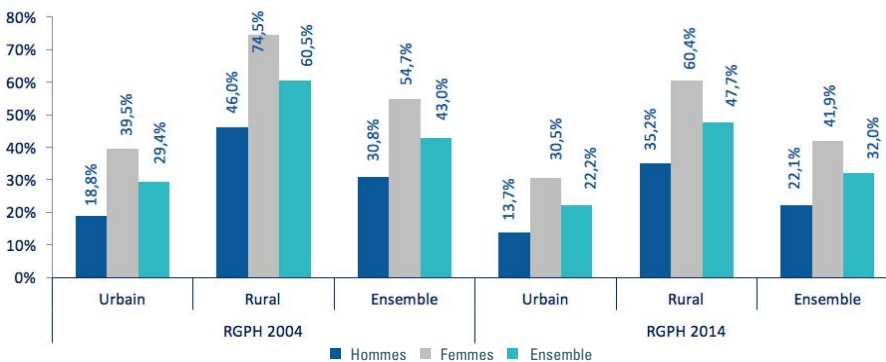


Source : Ministère de l'Education Nationale

c. Alphabétisation

En 2014, le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus s'est établi à 32% contre 43% en 2004 grâce aux efforts déployés par les pouvoirs publics, les acteurs de la société civile et les autres partenaires (graphique 1.31). Ainsi, le Maroc compte 8,6 millions d'analphabètes en 2014 contre 10,2 millions en 2004, ce qui correspond à une baisse de 18,7%. Cet effort a bénéficié, principalement, à la population féminine qui enregistre le plus fort taux d'analphabétisme et qui montre le plus de motivation pour les programmes mis en place pour lutter contre l'analphabétisme. Cette baisse a été plus marquée en milieu rural et parmi les hommes. En effet, entre 2004 et 2014, ce taux a baissé de 6,9% en milieu urbain et de 21,2% en milieu rural (graphique 1.31). De même, il a baissé de 17,5% pour les hommes, tandis que ce taux n'a reculé que de 14,6% pour les femmes. Toutefois, le taux d'analphabétisme demeure plus élevé en milieu rural (47,7%) qu'en milieu urbain (22,2%) et parmi les femmes (41,9%) que parmi les hommes (22,1%).

Graphique 1.31 : Maroc - Evolution taux d'analphabétisme en %



Source : Haut Commissariat au Plan

Par âge, le taux d'analphabétisme augmente avec l'âge en passant de 3,7% parmi les tranches d'âges de moins de 15 ans à 61,1% parmi les 50 ans et plus.

d. Accès à la formation professionnelle

L'analyse de l'évolution de l'effectif des stagiaires en mode résidentiel et alterné par secteur fait ressortir une amélioration modeste de la part des filles dans le système de formation professionnelle qui s'est située à 58% pour le secteur privé et à 35% pour le secteur public en 2009-2010 (tableau 1.6).

Entre 2000 et 2010, la part des effectifs féminins dans l'effectif total des stagiaires en mode résidentiel et alterné est restée stable dans le secteur privé (59%) et n'a augmenté que de 4 points dans le secteur public, passant de 31% en 2000 à 35% en 2010. Cette augmentation est principalement l'œuvre de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) qui a pratiquement multiplié par cinq les effectifs féminins qui y sont inscrits. Pour les autres opérateurs, l'évolution a été fluctuante (tableau 1.7).

Tableau 1.6 : Maroc - Effectifs des stagiaires en formation résidentielle et alternée par secteur

Année	Public		Privé		Total	
	Total	Filles (%)	Total	Filles (%)	Total	Filles (%)
2003-2004	98177	30	64818	56	162995	40
2004-2005	106029	34	65764	65	171793	43
2005-2006	120331	37	66270	57	186601	44
2006-2007	135670	34	67184	59	202854	43
2007-2008	150867	34	73368	60	224235	42
2008-2009	175328	35	76279	58	251607	42
2009-2010	187722	35	75266	58	262988	42

Source : Département de la Formation Professionnelle

Tableau 1.7 : Maroc - Effectifs des stagiaires par opérateur (formation résidentielle et alternée)

Département formateur	2000-2001		2008-2009	
	Total	Filles	Total	Filles
OFPPT	53592	11463	155265	51767
Agriculture	3086	308	4096	914
Tourisme	2526	1157	4367	1910
Pêches	747	14	691	30
Artisanat	3019	1151	1679	553
Jeunesse et Sports	8010	7977	5383	5383
Intérieur	1823	365	—	—
Urbanisme	317	140	62	22
HCAR	604	420	196	159
Energie et mines	174	31	200	23
Justice	840		3085	176
Santé	78	50	50	6
Equipement	138	22	194	46
ESITH	283	120	—	—
Education Nationale	225	47	—	—
CCI	16	10	60	26
Total du Public	75478	23275 (31%)	175328	60989 (35%)
Total du Privé	56445	32971 (58%)	76279	43960 (58%)
Total général	131923	56246 (42%)	251607	104975 (42%)

Source : Département de la Formation Professionnelle, *la formation professionnelle en chiffres, 2000-2001 et 2008-2009*

Par ailleurs, la capacité d'accueil du système de formation professionnelle reste très limitée en milieu rural. Les stagiaires en formation résidentielle et alternée n'y représentent que 2% de l'effectif global. Les filles représentent 22% des stagiaires en milieu rural et 1% du total des stagiaires-filles au niveau national²⁵.

Quant à l'évolution des effectifs des stagiaires-filles par niveau de formation en mode résidentiel et alterné, elle indique que leur part dans les niveaux « technicien et technicien

²⁵ Département de la Formation Professionnelle, « Place des filles dans le système de formation professionnelle », octobre 2009.

spécialisé » augmente plus rapidement que pour les niveaux « qualification et spécialisation ». En 2008-2009, la parité est atteinte pour le niveau « technicien spécialisé » et pratiquement atteinte pour le niveau « technicien ». Toutefois, elle est loin d'être atteinte pour les niveaux « qualification » (31%) et « spécialisation » (39%).

Dans les zones rurales où le taux d'abandon scolaire est plus élevé chez les filles que chez les garçons, la formation professionnelle (niveau qualification et spécialisation) constitue une réponse pertinente aux besoins en formation des filles qui ont interrompu leurs études collégiales.

Tableau 1.8 : Maroc - Effectifs des stagiaires-filles par niveau de formation (formation résidentielle et alternée)

Année/Niveau	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Tech. spécialisé	6670	9741	13901	18823	24681	29603	33328
Technicien	20672	24286	27543	28324	30596	34367	38341
Qualification	17275	17355	17141	18481	18211	18048	19129
Spécialisation	15554	15951	15326	16381	13069	13153	14177
Total	60171	67333	73911	82009	86557	95171	104975

Source : Département de la Formation Professionnelle, la formation professionnelle en chiffres 2008-2009

Par secteur de formation, les femmes sont prédominantes dans des secteurs qui débouchent sur des métiers traditionnellement féminins : santé et paramédical, textile et habillement, coiffure et esthétique, administration, gestion et commerce et artisanat. Elles sont largement minoritaires dans les trois secteurs nouvellement investis : les Industries Métallurgiques Mécaniques et Electroniques, la pêche maritime, le bâtiment et les travaux publics. Par ailleurs, dans les secteurs de l'information et de la communication, l'hôtellerie et le tourisme, la tendance converge de plus en plus vers la parité.

Le mode de formation par apprentissage mis en place, en 2000, pour corriger les disparités en matière d'offre de formation entre le milieu rural et urbain, permet aux jeunes d'acquérir des qualifications professionnelles en vue d'une meilleure adéquation formation-emploi et d'une insertion rapide dans la vie active. Ainsi, l'analyse de l'évolution des apprentis par genre entre 2006 et 2013 fait ressortir une diminution de la part totale des apprentis garçons de 84% à 65% contre une augmentation de la part des apprenties filles passant de 16% à 35%. Une baisse importante de la part des apprentis garçons en Artisanat de 82% à 51% a été également soulevée. De même, une diminution importante de la part des apprenties filles dans des centres de formation par apprentissage (CFA) Privés de 47% à 10% a été constatée parallèlement à une augmentation de 53% à 90% de la part des apprentis garçons. La part des apprenties filles en Agriculture a progressé de 0% à 16%.

Tableau 1.9 : Maroc - Répartition des lauréates par secteur (formation résidentielle et alternée, 2007-2008)

Secteur de formation	Secteur public		Secteur privé		Public+privé	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Administration, gestion et commerce	12437	8710 (70%)	11095	6395 (58%)	23532	15105 (64%)
Agriculture	1670	363 (22%)	5	0	1675	363 (22%)
Artisanat	2299	928 (40%)	1412	1306 (92%)	3711	2234 (60%)
Assistance au ménage	443	443	62	61	505	504
Audiovisuel et arts graphiques	756	361 (48%)	983	309 (31%)	1739	670 (38%)
BTP	10223	549 (5%)	167	77 (46%)	10390	626 (6%)
Coiffure et esthétique	541	347 (64%)	14478	9873 (68%)	15019	10220 (68%)
Hôtellerie et tourisme	5908	2249 (38%)	1998	982 (49%)	7906	3231 (40%)
IMME	19641	371 (1,9%)	575	12 (2%)	20216	383 (1,9%)
Industrie agroalimentaire	291	91 (31%)	47	20 (42,5%)	338	111 (32,8%)
Santé et paramédical	89	34 (38%)	3592	3104 (86%)	3681	3138 (85%)
Textile et habillement	7288	4750 (65%)	1195	1107 (92,6%)	8483	5857 (69%)
TIC	5661	2649 (46,7%)	4242	1637 (38,5%)	9903	4286 (43%)
Transport et logistique	188	48 (25,5%)	111	46 (41%)	299	94 (31%)
Chimie et plasturgie	181	37 (20,0%)	0	0	181	37 (20%)
Cuir	600	120 (20,0%)	0	0	600	120
Pêche maritime	261	7 (2,60%)	0	0	261	7 (2,6%)
Total	68477	22057	39962	24929	108439	46986
		32%		62%		43%

Source : Département de la Formation Professionnelle, la formation professionnelle en chiffres 2008-2009

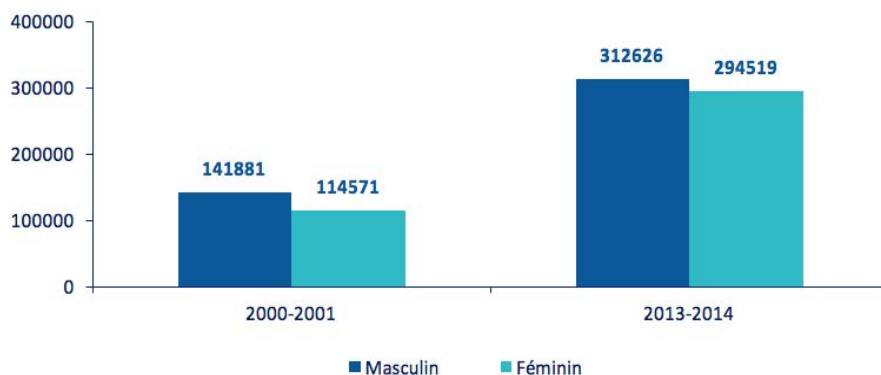
Comme pour la formation résidentielle et alternée, les secteurs de l'artisanat de service, du bâtiment et de la pêche maritime restent des secteurs à prédominance masculine, et les secteurs du textile/habillement/cuir et des services santé/éducation restent des secteurs à prédominance féminine. Malgré cette évolution, le taux des filles bénéficiaires de la formation par apprentissage reste faible par rapport à celui de la formation résidentielle et alternée.

e. Accès à l'enseignement supérieur

Le flux annuel des nouveaux inscrits à l'université a été relativement stable entre 2001 et 2009 et s'établissait autour d'une moyenne de 75.000 étudiants par an. Ce n'est qu'à partir de l'année 2010 que ce flux a connu une augmentation constante et significative pour atteindre 191.836 nouveaux étudiants inscrits en 2013, dont 47,6% sont des filles.

L'indice de parité femmes/hommes s'est, ainsi, amélioré entre 2000/2001 et 2013/2014, passant de 0,84 à 0,94.

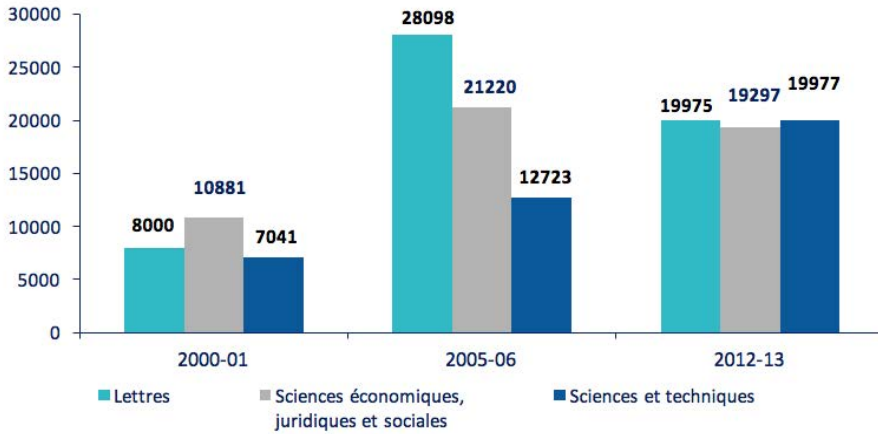
Graphique 1.32 : Maroc : Effectifs des étudiants à l'université par genre



Source: Ministère de l'Enseignement Supérieur

Le nombre de diplômés universitaires, quelles que soient les filières de formation, a pratiquement doublé entre 2001 et 2012 et la progression la plus importante a été enregistrée durant l'année universitaire 2005-2006. En 2012, les trois champs disciplinaires se partagent à égalité le nombre de diplômés (graphique 1.33).

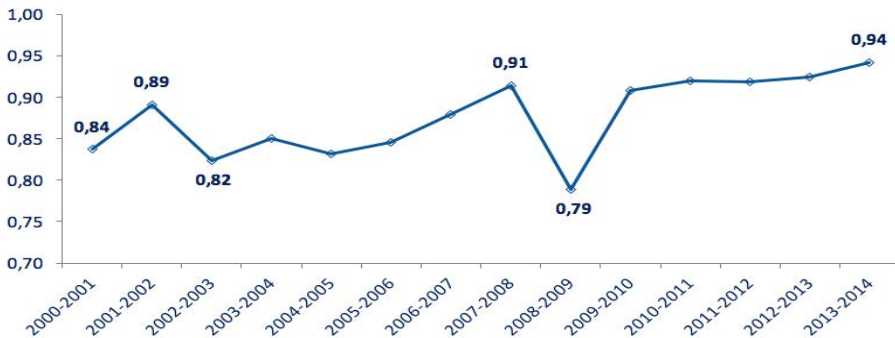
Graphique 1.33 : Maroc : Nombre de diplômés universitaires par champ disciplinaire



Source: Ministère de l'Enseignement Supérieur

Par genre, la parité est presque atteinte en termes du nombre de diplômés (graphique 1.34). En effet, une amélioration continue de la parité femmes/hommes dans l'enseignement supérieur a été constatée entre 2009/2010 et 2013/2014.

Graphique 1.34 : Maroc - Evolution de l'IPS dans l'enseignement supérieur



Source: Ministère de l'Enseignement Supérieur

2. Accès à la santé

Au cours de ces dernières années, le secteur de la santé a été impulsé par une nouvelle dynamique orientée essentiellement vers l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de santé. A cet égard, des résultats encourageants ont été observés, en particulier, dans le domaine de la santé maternelle et infantile. Toutefois, des inégalités de genre persistent surtout entre le milieu urbain et rural.

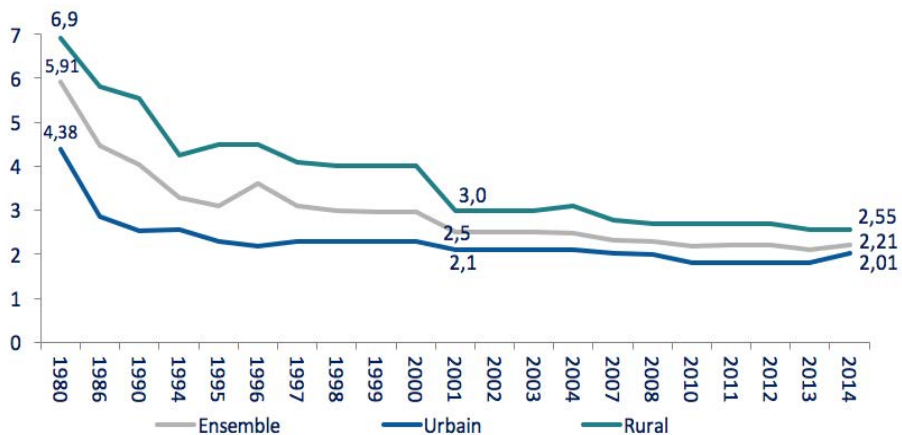
a. Fécondité et planification familiale

La planification familiale est un moyen de protection de la santé de la population, en particulier, des femmes. Elle contribue à réduire considérablement les risques de morbidité et de mortalité maternelle et infantile en permettant aux femmes de procréer aux périodes les plus favorables à leur santé comme à celle de leurs enfants.

Elle permet, ainsi, aux individus et aux couples d'anticiper le nombre d'enfants désirés, d'espacer les naissances et de planifier leur naissance grâce à l'utilisation de méthodes contraceptives et au traitement de l'infertilité. Elle donne la possibilité aux femmes jeunes de retarder les grossesses eu égard au fait que les grossesses précoces sont associées à un risque accru de problèmes de santé et de décès pour les femmes. Elle permet, aussi, d'éviter les grossesses non désirées notamment chez les femmes plus âgées pour qui les risques associés à la grossesse sont accrus.

A cet égard, l'Indice synthétique de fécondité (ISF) a poursuivi une tendance baissière enclenchée depuis le début des années 1980, passant de 5,9 enfants par femme à 2,5 en 2004 pour baisser davantage à 2,3 enfants par femme en 2007, date à partir de laquelle une relative stabilisation de l'indice est constatée s'établissant en moyenne autour de 2,2 enfants par femme pour le reste de la période (2,2 en 2010²⁶ et 2,21 en 2014²⁷) (graphique 1.35).

Graphique 1.35 : Maroc - Evolution de l'Indice synthétique de fécondité



Source : HCP

Des différences persistent encore entre milieu urbain et rural en termes des niveaux de fécondité enregistrés. Cependant, un rattrapage des comportements féconds entre milieu urbain

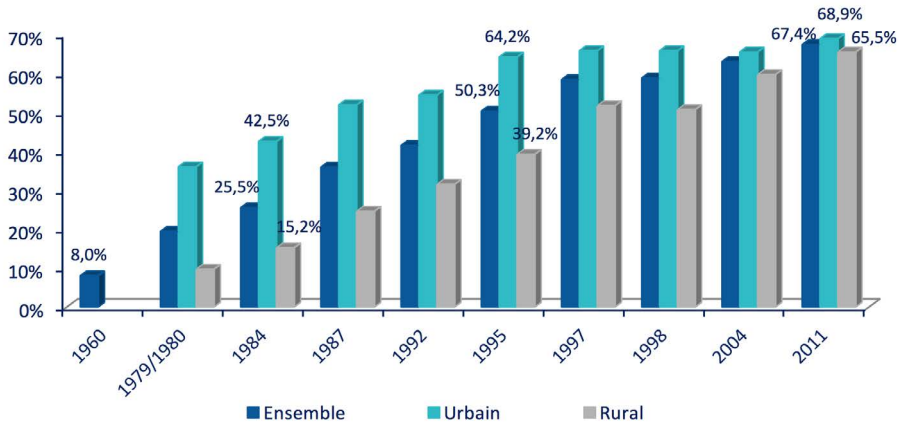
²⁶ Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale démographique à passages répétés 2009-2010.

²⁷ Haut Commissariat au Plan, RGPH 2014.

et milieu rural est à constater avec une réduction importante de l'écart entre les deux milieux. En effet, l'ISF a atteint en milieu urbain, un niveau de 2,01 en 2014 alors qu'il avoisine 2,55 enfants par femme en milieu rural, soit un écart de 0,59 contre 2,52 ans au début des années 1980 et 2,95 ans en 1986.

Il reste que, le relèvement de l'âge au premier mariage et une plus grande utilisation des moyens contraceptifs expliquent en grande partie la baisse importante de la fécondité des femmes marocaines. En effet, selon le RGPH 2014, l'âge au premier mariage des femmes marocaines s'est établi à 25,8 ans au niveau national (31,4 ans pour les hommes), à 26,4 ans en milieu urbain (32,1 pour les hommes) et à 24,9 ans en milieu rural (30,3 ans pour les hommes). En 1987, selon l'Enquête Nationale sur la Population et la Santé (ENPS 1987) celui-ci s'élevait à 18,5 ans en moyenne à l'échelle nationale (17,8 ans en milieu rural et 19,3 ans en milieu urbain). Quant au taux de prévalence contraceptive, il a connu une hausse importante passant de 19% en 1980 à 63% en 2004 et à 67,4% en 2011. L'analyse par milieu de résidence montre une utilisation plus élevée en milieu urbain (68,9%) qu'en milieu rural (65,5%) en 2011. Là encore, l'écart entre les deux milieux a tendance à se réduire énormément comme le montre le graphique 1.36.

Graphique 1.36 : Maroc - Evolution du taux de prévalence contraceptive



Source: Haut Commissariat au Plan, Ministère de la Santé

b. Soins de la maternité et prise en charge de l'accouchement

L'accès aux services de santé reproductive est un facteur important qui agit sur la santé de la mère et sur les risques de mortalité maternelle. A ce niveau, des efforts importants ont été menés pour améliorer les indicateurs de suivi de grossesse et de prise en charge de l'accouchement.

Ainsi, en matière de suivi de la grossesse, le pourcentage des femmes ayant eu recours à une consultation prénatale a atteint 77,1% au niveau national en 2011, selon l' Enquête Nationale

sur la Population et la Santé Familiale (ENPSF 2011), en amélioration de près de 9 points par rapport à 2004 et de près de 50 points par rapport à l'année 1987 où ce taux n'était que de 26%, mais avec un écart important entre milieu urbain et rural enregistrant des taux respectifs de 91,6% et 62,7%.

Signalons qu'en dépit du retard accusé, l'évolution de cet indicateur a, néanmoins, été importante puisque cette proportion en milieu rural a gagné 44,7 points entre 1992 et 2011. Cette amélioration en milieu rural s'expliquerait en partie par l'amélioration de l'offre de soins, la gratuité de la prise en charge de la grossesse et de l'accouchement et aussi par le changement du comportement de la femme et de son entourage par rapport à la grossesse.

Quant aux taux de consultation prénatale (4 visites et plus), celui-ci demeure à un niveau encore bas en dépit de la hausse enregistrée. Il ne dépasse guère les 55,3% en 2011 (65,5% en milieu urbain et 40,4% en milieu rural) contre 31% en 2004 et 12% en 1995.

Il est important de noter le rôle crucial que joue l'éducation dans le suivi de la grossesse puisque 98,9% des femmes ayant obtenu le certificat d'études secondaires ont eu recours aux soins prénataux contre seulement 70,3% pour les femmes qui n'ont aucun certificat (ENPSF 2011).

Par ailleurs, il est à relever que la proportion des femmes ayant recours à une consultation prénatale est d'autant plus importante que le niveau de vie du ménage est élevé. Cette proportion varie ainsi de 49,6% pour le quintile le plus pauvre à 97,3% pour le quintile le plus riche (ENPSF 2011).

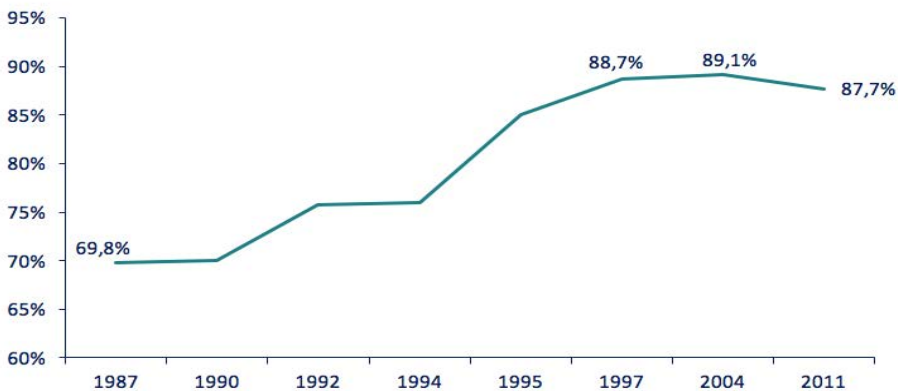
En matière d'accouchement, 73,6% des femmes au niveau national ont accouché dans un établissement de santé ou ont bénéficié de l'assistance d'un personnel de santé qualifié (contre 63% en 2004 et 26% en 1987) avec des taux, particulièrement, bas en milieu rural (55%) alors qu'en milieu urbain, la généralisation est presque acquise (92,1%).

A ce niveau, l'éducation est également un facteur important de prise de décision lors de l'accouchement puisque 99,4% des femmes ayant un niveau d'études secondaire ont été assistées par du personnel médical qualifié lors de l'accouchement contre seulement 65,9% pour celles n'ayant aucun niveau d'éducation selon l'Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale (ENPSF 2011). De même, le niveau de vie agit aussi de manière significative sur le mode d'accouchement adopté par les femmes. Ainsi, les femmes appartenant au quintile le plus pauvre ont eu des accouchements assistés dans seulement 37,7% des cas contre 91,1% et 96% respectivement pour celles du quatrième quintile et du quintile le plus riche (ENPSF 2011). Pour le tiers des femmes ayant opté pour un accouchement en dehors des structures de santé, les raisons les plus importantes invoquées, selon l'ENPSF 2011, sont essentiellement l'accouchement prématuré ou soudain cités dans 20,7% des cas (33% en milieu urbain contre 18,1 en milieu rural) et l'éloignement des centres de santé (20,9%) en particulier en milieu rural (23,5%).

c. Vaccination et nutrition

Le taux de couverture vaccinale de 12 à 23 mois contre les 6 maladies cibles de la vaccination (Tuberculose, poliomyélite, tétanos, rougeole, diphtérie et coqueluche) a connu une hausse significative et continue sur la période 1987-2011 en passant de 69,8% en 1987 à 87,7% en 2011, soit une progression d'environ 18 points même si une légère baisse est à relever entre 2004 et 2011 (graphique 1.37).

Graphique 1.37 : Maroc - Evolution du taux de couverture vaccinale des enfants âgés de 12-23 mois



Source : Ministère de la Santé

Par type de maladie, 98,5% des enfants âgés de 12-23 mois ont reçu le BCG, 95,2% ont été vaccinés contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche, 94,6% ont reçu la troisième dose du vaccin anti poliomyélite et 89,3%, le vaccin anti-rougeole en 2011.

A noter qu'en termes de vaccination, il n'y a pas d'écarts significatifs par sexe même si des écarts plus ou moins importants sont continuellement enregistrés par milieu de résidence. A cet égard, les taux de vaccination contre les six maladies s'établissent à 86,8% et 88,7% respectivement pour les filles et les garçons et à 93,5% et 82,6% en milieu urbain et rural selon l'ENPSF 2011.

Pour ce qui est de la nutrition, 3,1% des enfants de moins de 5 ans au niveau national sont touchés par l'insuffisance pondérale modérée et sévère en 2011 dont 0,8% sont atteints d'insuffisance pondérale sévère (tableau 1.10). Cet indicateur a été divisé par trois par rapport à l'année 2003-2004 où il se situait à 9,3%, à 9% en 1992 et à 12,1% en 1987.

Tableau 1.10 : Maroc - Pourcentage des enfants âgés de 0-59 mois sévèrement ou modérément malnutris en 2011

	Insuffisance pondérale		Retard de croissance		Emaciation	
	Poids pour âge < -2ET	Poids pour âge < -3ET	Taille pour âge < -2ET	Taille pour âge < -3ET	Poids pour taille < -2ET	Poids pour taille < -3ET
Sexe						
Masculin	3,1	0,8	15,8	4,9	2,8	1,1
Féminin	3,1	0,8	14	4,1	1,8	0,9
Milieu						
Urbain	1,7	0,5	8,6	2,3	1,6	0,7
Rural	4,3	1,1	20,5	6,4	3	1,3
National	3,1	0,8	14,9	4,5	2,3	1

Source : ENPSF 2011.

Toutefois, des inégalités importantes sont constatées par milieu de résidence et par niveau socio-économique. Ainsi, l'insuffisance pondérale touche 4,7% des enfants de moins de 5 ans vivant dans le milieu rural contre seulement 1,7% en milieu urbain.

Enfin, par niveau socio-économique, les enfants de moins de 5 ans issus des milieux sociaux les plus bas souffrent beaucoup plus de l'insuffisance pondérale que ceux issus des milieux socio-économiques plus aisés (6,7% contre 1,1%).

Par ailleurs, il est intéressant de noter que les filles comme les garçons sont exposés de la même manière à ce type de malnutrition.

Le retard de croissance qui correspond à une petite taille par rapport à l'âge est aussi une des manifestations de la malnutrition chronique. Son incidence s'est établie, en 2011, à 14,9% des enfants de moins de 5 ans au niveau national, en baisse d'environ 3,2 points par rapport à l'année 2003-2004 (18,1%), de 7,7 points par rapport à 1992 et de 1,3 point par rapport à 1987.

Comme pour l'indicateur précédent, des écarts importants subsistent entre milieu urbain et rural, entre région et par niveau socio-économique. Un écart par sexe est même enregistré en faveur des filles. En milieu urbain, le taux de retard de croissance se situe à 8,6% en 2011 alors qu'il atteint 20,5% en milieu rural.

Le niveau socio-économique du ménage est un facteur de risque important puisque l'incidence du retard de croissance est de 28,3% chez les ménages pauvres, niveau beaucoup plus élevé que celui enregistré chez les ménages les plus aisés avec une incidence de l'ordre de 6,7%.

Par sexe, les garçons sont plus touchés que les filles avec des taux de retard de croissance des enfants de moins de 5 ans de l'ordre de 15,8% et 14% respectivement en 2011, de 19,1% et 17,1% en 2004, de 22,9% et 22,4% en 1992 et de 16,6% et 15,8% en 1987 respectivement. Notons que les carences en vitamines et en fer sont importantes chez les femmes et les enfants. Ainsi, environ un tiers des enfants âgés entre 6 mois et 5 ans souffrent de l'anémie par carence

de fer. C'est le cas aussi chez les femmes enceintes et celles en âge de procréer où la prévalence de l'anémie par carence de fer s'établit à 37,2%. De même, les carences en vitamines A et D touchent respectivement environ un enfant de moins de 5 ans sur quatre et environ un enfant sur dix.

V. Accès aux infrastructures

1. Accès aux services d'eau potable et d'assainissement

Les conditions d'accès à l'eau potable sont différentes selon qu'il s'agisse du milieu rural, urbain ou péri-urbain. En milieu rural, les conditions d'accès sont les plus difficiles en raison de la distance parcourue et le temps consacré pour s'approvisionner en eau, de la dispersion des points d'eau et de la non-potabilité des cours d'eau servant parfois à l'approvisionnement de la population rurale. Ce sont les femmes et les petites filles²⁸ qui se chargent dans la majorité des cas de la corvée d'eau en milieu rural.

En milieu rural, la fillette est chargée de l'approvisionnement du ménage en eau dans 24,4% des cas contre 15,8% pour les garçons²⁹. La difficulté de s'approvisionner en eau potable se pose encore avec plus d'acuité dans les zones rurales reculées où l'enclavement et la pauvreté entravent la généralisation du service d'eau potable.

D'un autre côté, pour le milieu périurbain, les femmes et les filles se chargent de collecter l'eau à partir de la borne fontaine. De même, le recours aux branchements collectifs prive une grande partie de la population des bénéficiaires de la tranche sociale et leur fait subir les coûts de la troisième tranche davantage coûteuse. Les ménages démunis, n'ayant pas la possibilité d'avoir le branchement à la maison et habitant dans des quartiers pauvres non desservis par bornes fontaines, sont contraints à payer l'eau plus chère auprès des vendeurs de détail qui peuvent facturer l'eau à un prix plus élevé que celui fixé par les opérateurs.

En milieu urbain, des avancées remarquables en la matière ont été enregistrées puisque la quasi-totalité de la population dispose d'eau potable. Le taux de desserte en eau potable en milieu urbain est actuellement de 100%.

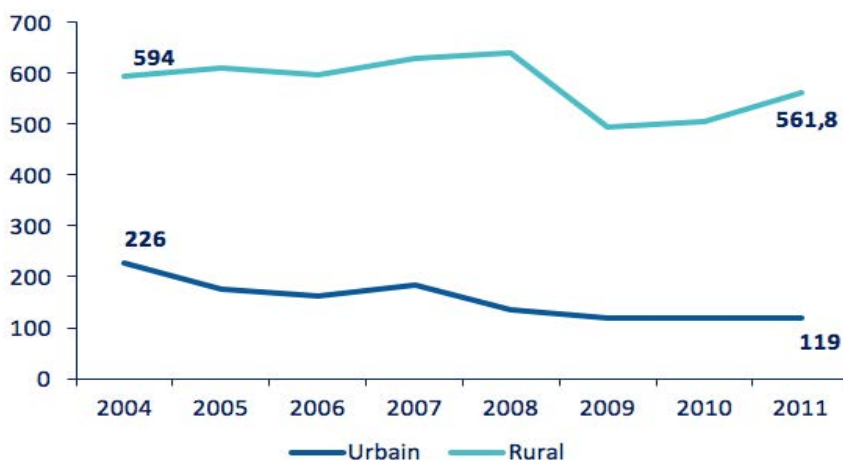
Par ailleurs, la distance moyenne parcourue par les ménages non branchés au réseau d'eau

²⁸ Selon l'Enquête Nationale sur le budget Temps des femmes 1997/98, l'âge moyen à la première participation des enfants aux activités domestiques familiales se situe entre 7 et 11 ans et est généralement plus bas en milieu rural qu'en milieu urbain. Selon l'Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps en 2012, la participation des enfants à l'activité familiale domestique se caractérise par une division de travail selon le genre à un jeune âge ; les filles sont plus impliquées dans les tâches domestiques que les garçons (64,2% contre 28,9% respectivement).

²⁹ Enquête nationale sur le budget temps des femmes 1997/98.

potable, pour s’approvisionner en eau potable, reste élevée dans le milieu rural comparativement à celle du milieu urbain. En effet, la distance moyenne a connu une baisse rapide en urbain (trois fois moins que celle en rural) et ce, en passant de 226 mètres à 119 mètres durant la période allant de 2004 à 2011 (graphique 1.38). Quant au milieu rural, la distance moyenne parcourue pour s’approvisionner en eau potable est passée de 594 mètres en 2004 à 561,8 mètres en 2011, soit un repli de 5,4%.

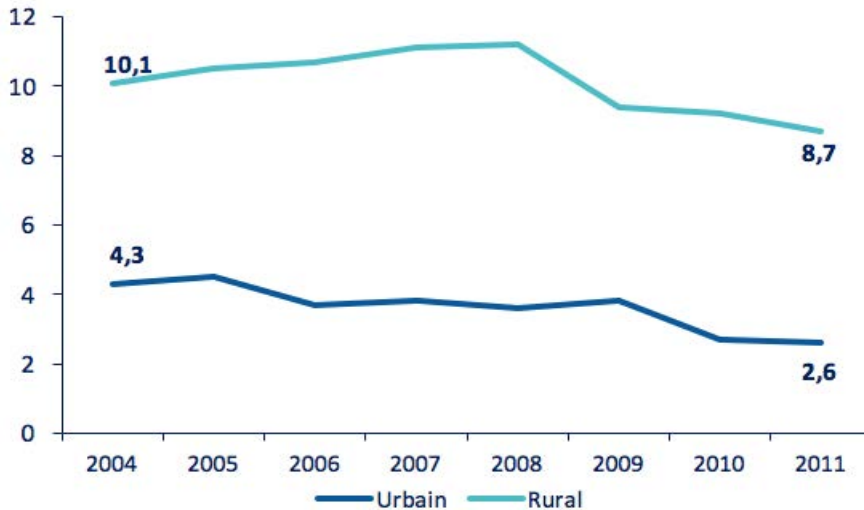
Graphique 1.38 : Maroc - Distance moyenne parcourue par milieu pour s’approvisionner en eau potable (en mètres)



Source : HCP, *les Indicateurs Sociaux du Maroc (2004 à 2011)*

Il est à signaler que le temps moyen mis pour s’approvisionner en eau potable reste élevé en milieu rural en comparaison avec le milieu urbain bien que ces moyennes aient connu une tendance baissière durant la période 2004-2011. En effet, le temps moyen mis pour s’approvisionner en eau potable en milieu rural est passé de 10,1 minutes en 2004 à 8,7 minutes en 2011 tandis qu’en milieu urbain, il est passé de 4,3 minutes à 2,6 minutes durant la même période (graphique 1.39).

Graphique 1.39 : Maroc - Temps moyen mis par milieu pour s'approvisionner en eau potable (en minutes)



Source : HCP, les Indicateurs Sociaux du Maroc (2004 à 2011)

2. Accès à l'énergie

L'accès à l'énergie constitue une condition fondamentale pour le développement humain et indispensable à l'ensemble des aspects de la vie. L'accès aux sources d'énergie est une condition sine qua none à la disponibilité et l'accessibilité des différents services tirés de l'utilisation de l'énergie à savoir le transport, l'éclairage, la réfrigération, la télécommunication, la cuisson, ...etc. Certes, la pauvreté énergétique touche l'ensemble de la population rurale. Les femmes, en particulier en milieu rural, sont les premières à ressentir les contraintes liées à l'absence d'une énergie moderne ou encore à son indisponibilité à un coût abordable, dans le cadre de leurs activités. Afin de libérer les femmes, notamment dans le milieu rural, de la lourdeur des tâches quotidiennes qui les occupent toute la journée sans possibilité d'initier des activités productives, l'intérêt a été porté à la généralisation d'accès à l'énergie, notamment, électrique.

Toutefois, l'absence de données détaillées et sensibles au genre pose des difficultés notables pour une appréciation chiffrée des inégalités de genre liées à l'accès à l'énergie et de leurs répercussions. C'est le cas, notamment, pour le coût des services énergétiques modernes plus propres, qui est, dans la plupart des cas, hors de portée pour la majorité des ménages ruraux pauvres, et en particulier pour les femmes, qui constituent la frange la plus importante des populations rurales pauvres. Le bois occupe encore une place de choix dans les sources d'énergie utilisées dans le milieu rural, contrairement au milieu urbain. Pour rappel, la consommation du

bois au Maroc est aux alentours de 11,3 millions de tonnes par an³⁰ dont 89% reviennent aux ménages ruraux.

Force est de constater que la recherche et la collecte du bois incombent dans la plupart du temps aux filles et femmes rurales. La collecte du bois représente donc une lourde charge physique pour les femmes et les filles, vu le poids à transporter et les grandes distances à parcourir (entre 5 à 12 Km). En outre, l'utilisation du bois comme source d'énergie affecte négativement la santé des femmes et des enfants à bas âge en particulier car ils sont exposés aux gaz nocifs qui se dégagent suite à la combustion du bois qui provoque des infections respiratoires, des maladies pulmonaires chroniques, des cancers du poumon et des problèmes de vision. Ce risque pèse surtout sur les femmes ayant la charge de la préparation de la nourriture, et leurs enfants en bas âge,³¹ qui se trouvent le plus souvent à la maison en compagnie de leur mère. Outre le faible rendement énergétique (5 à 10%), l'utilisation du bois a d'autres impacts négatifs, notamment, la dégradation de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes ainsi que les changements climatiques.

3. Accès au logement

Le droit au logement est stratégique puisqu'il conditionne la satisfaction des besoins fondamentaux de chaque personne. Garantir le droit au logement pour tous est encore plus difficile dans une société marquée par l'accroissement des inégalités et la pauvreté. Au Maroc, l'habitat insalubre sous ses différentes formes en l'occurrence les bidonvilles, l'habitat non réglementaire, l'habitat vétuste, ou encore la cohabitation, constituent des manifestations tangibles des inégalités sociales. Afin de freiner la prolifération de l'habitat insalubre ayant atteint des niveaux alarmants durant les décennies précédentes et assurer le droit à un abri décent pour toutes les catégories sociales, des efforts considérables ont été déployés, à partir de 2003, en matière de facilitation d'accès au logement pour les ménages les plus démunis et de lutte contre l'habitat insalubre. Toutefois, le défi de garantir ce droit à près de 500.000 ménages vivant, actuellement, dans des logements indécents reste encore à relever. Force est de constater que les désagréments de l'habitat insalubre ont des impacts différenciés sur la population selon le genre.

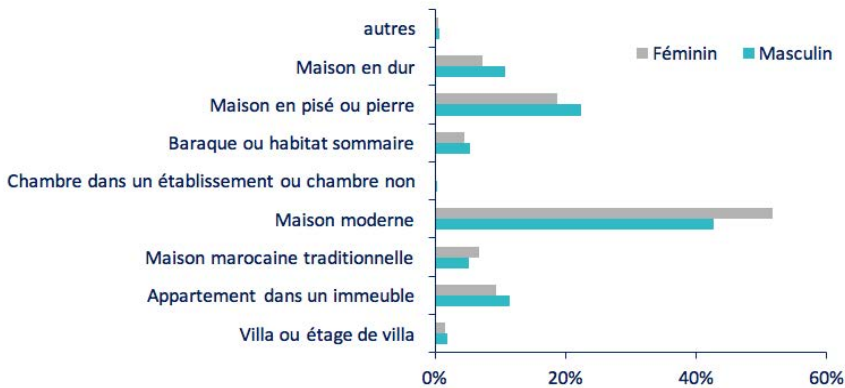
Selon les résultats de l'Enquête Nationale sur les Revenus et les Niveaux de Vie des Ménages (ENRNVM) 2006/2007 du HCP, la répartition des logements occupés par type et selon le genre du chef de ménage montre que plus de la moitié des femmes chefs de ménages habitent des maisons marocaines modernes contre 42% pour les hommes. De même, 18,7% des femmes

30 En intégrant les vergers fruitiers et les résidus agricoles.

31 En particulier les bébés qui sont souvent portés sur le dos de leur mère quand elle effectue ses tâches ménagères, y compris l'allumage du four et la préparation des repas.

enquêtées logent dans des maisons en pisé ou pierre contre 22,2% pour les hommes. Concernant l'habitat insalubre, près de 4,5% des femmes et 5,3% des hommes abritent des baraques ou des habitats sommaires (graphique 1.40).

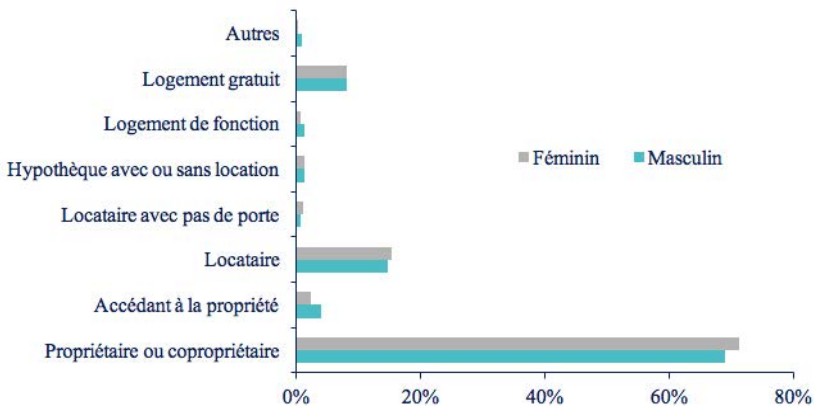
Graphique 1.40 : Maroc - Répartition des habitats par type et par sexe du chef de ménage



Source : ENRNVM 2006/2007, HCP

Par statut d'occupation, les femmes chefs de ménages propriétaires ou copropriétaires de leurs logements représentent 71% des enquêtées contre 69% pour les hommes³². De même, 15,3% des femmes et 14,7% des hommes sont locataires. 1,4% des hommes bénéficient de logements de fonction, contre 0,6% de femmes (graphique 1.41).

Graphique 1.41 : Maroc - Répartition des habitats par statut d'occupation et par sexe du chef de ménage



Source : ENRNVM 2006/2007, HCP

³² L'enquête ne fait pas de distinction entre la propriété jointe et la propriété individuelle. Parmi ceux qui se déclarent propriétaires, il se peut qu'ils soient en copropriété.

Concernant les caractéristiques internes du logement, les femmes vivent relativement dans des logements plus petits que les hommes, soit près de 14,2% des hommes chef de ménages occupent des logements de cinq pièces contre 9,7% pour les femmes. Concernant les logements composés d'une pièce, 11,2% des femmes chefs de ménages et 8,6% des enquêtés y habitent.

4. Accès au transport

Au-delà de l'effet sur la croissance économique, les infrastructures contribuent à une amélioration de la qualité de la vie des citoyennes et des citoyens (santé, éducation, transports, ... etc.) Les taux de desserte pour les services essentiels d'infrastructures sont parmi les principaux indicateurs du bien-être d'une population. En milieu rural, une amélioration du niveau de vie des populations est souvent tributaire de la conjugaison des services offerts : disponibilité d'eau potable, d'électricité, d'irrigation, mais surtout des routes et moyens de transport. Ces infrastructures sont indispensables pour assurer un accès efficace aux services sociaux (soins obstétricaux d'urgence notamment) et pour alléger la charge des ménages induite par les pertes de temps lors des déplacements effectués à pied en particulier chez les filles et les femmes. Pour ce faire, le Maroc s'est engagé à la réalisation d'infrastructures de transport efficaces, notamment, en milieu rural où les disparités en termes d'accessibilités sont importantes. L'enquête ne fait pas de distinction entre la propriété jointe et la propriété individuelle. Parmi ceux qui se déclarent propriétaires, il se peut qu'ils soient en copropriété.

A rappeler, au départ, que le réseau routier marocain est constitué de 58.714 km de routes (y compris les autoroutes) dont 30% de routes non revêtues. La densité du réseau routier est de 80 km de routes par 1.000 kilomètres carrés et 1,7 km de routes pour 1.000 habitants. Jusqu'à présent, près de 17.000 km de routes dans le monde rural ont été construites alors que les besoins sont estimés à 50.000 km.

Selon l'ENBT 2012, les déplacements des marocains occupent un temps moyen de 1h04mn de la journée. Le recours aux déplacements à pieds reste majoritaire, étant donné que 67% des marocains se déplacent à pied en y consacrant 41 mn par jour. Le recours à la marche comme moyen de déplacement est encore plus accentué chez les femmes (85,4%) en comparaison avec les hommes (60,7%). De même, et selon le RGPH 2014, près de 18,4% des ménages ont au moins une voiture au niveau national. Par milieu de résidence, 23,5% des urbains en disposent contre 8,9% en milieu rural. Egalement, 13,6% des ménages possèdent au moins une motocyclette (12,4% en milieu urbain et 15,8% en milieu rural).

De ce qui précède, il ressort que le manque d'infrastructures routières et de moyens de transport dans le milieu rural réduit, considérablement, la mobilité des ruraux. En effet, celle-ci est déterminée par les conditions dans lesquelles s'effectuent les mouvements des personnes en termes du degré d'accès aux infrastructures de transport et de la qualité des moyens de transport. Le manque de mobilité représente un coût d'opportunité non seulement en ce qui

concerne l'accès aux services publics et au marché du travail, mais aussi en termes de bien-être à cause de l'isolement.

Dans ce contexte, les femmes, en milieu rural, rencontrent de fortes difficultés liées au transport, ce qui entrave leur mobilité et leurs déplacements quotidiens. De ce fait, la difficulté liée aux caractéristiques géographiques, la rudesse du climat, les contraintes sociales et économiques s'amplifient davantage avec l'enclavement et l'isolement du monde rural auxquels contribuent l'insuffisance ou le manque des infrastructures et des moyens du transport. Cette situation contribue ainsi à la persistance de la pauvreté, de l'analphabétisme, de l'exclusion économique et sociale.

Conclusion

Tenant compte des analyses qui précèdent, les femmes marocaines continuent de faire face à d'importants obstacles qui entravent leur pleine participation économique.

En effet, le Maroc est classé parmi les 20% derniers des pays en termes de participation féminine au marché du travail qui demeure caractérisé par une tendance baissière au cours des deux dernières décennies. Cette tendance est essentiellement attribuée aux femmes vivant dans les zones urbaines et est davantage accentuée chez les jeunes femmes.

D'importantes inégalités d'accès à l'emploi et dans une moindre mesure des inégalités salariales affectent les femmes marocaines sur le marché du travail. L'inégale répartition des emplois en défaveur des femmes, pose la question de l'existence d'une discrimination à l'embauche sur le marché du travail. Les femmes urbaines sont plus concernées par le chômage et souffrent d'une discrimination apparente à l'embauche, notamment, les femmes diplômées de niveau supérieur. Toutefois, les femmes rurales souffrent d'une discrimination flagrante en termes d'accès à une rémunération équitable.

L'écart entre l'activité des deux sexes est davantage significatif en milieu urbain, où le taux d'activité des hommes est plus de trois fois supérieur à celui des femmes, contre un écart de plus du double en milieu rural.

Selon le niveau scolaire, le profil des femmes actives demeure limité dans deux catégories : femmes rurales sans niveau scolaire travaillant majoritairement comme aides familiales et femmes citadines de niveau scolaire supérieur, généralement, en chômage et à la recherche d'un premier emploi. Toutefois, la part des femmes dans la population active féminine sans niveau d'instruction a reculé au profit d'une hausse de la proportion des femmes ayant effectué des études supérieures au niveau national et en milieu urbain.

L'écart entre les femmes et les hommes actifs selon leur niveau d'instruction est significatif pour le niveau supérieur. Cette situation s'explique par le poids élevé des femmes de niveau supérieur en situation de chômage dans la population active féminine, en particulier, en milieu urbain.

En termes d'emploi, l'écart entre les deux sexes est significatif, comme en témoigne l'évolution de la parité homme/femme au niveau de l'emploi indiquant que les hommes sont 3 fois plus nombreux que les femmes à occuper un emploi. L'analyse par milieu de résidence indique que la parité homme/femme est plus inégalitaire en milieu urbain qu'en milieu rural (4 fois en milieu urbain et deux fois en milieu rural). Les femmes sont surtout employées dans les secteurs à faible productivité. Huit femmes sur dix travaillent comme aides familiales en milieu rural et comme salariées en milieu urbain.

Notons aussi que l'écart de parité homme/femme en milieu rural s'explique beaucoup plus par l'importance de l'inactivité féminine par rapport aux hommes que par les difficultés d'accès à l'emploi. Bien que ces deux phénomènes soient liés, les femmes rurales sont majoritairement

analphabètes et inactives. Elles accèdent sans difficulté au marché du travail comme ouvrières et manœuvres agricoles ou comme aides familiales.

Par ailleurs, les femmes marocaines ont un accès limité à l'auto-emploi. Elles se heurtent à des obstacles lorsqu'elles désirent accéder à l'entrepreneuriat, dont, notamment le manque de financement, les pratiques anticoncurrentielles ainsi que les contraintes administratives et foncières liées à la création d'entreprises. Si ces contraintes sont partagées autant par les hommes que par les femmes, le facteur culturel et social demeure important et spécifique pour les femmes.

Or, la présence des femmes dans le monde entrepreneurial est jugée primordiale du fait qu'elle favorise le renforcement de la compétitivité, la création d'emplois, l'insertion professionnelle, le renforcement significatif de la création et de la répartition égale de la richesse et la réduction des inégalités.

En revanche, les femmes marocaines adhèrent de plus en plus aux Initiatives de l'économie sociale et solidaire qui donnent plus d'opportunités à l'implication de la femme dans la vie active par l'exercice d'une activité génératrice de revenus et d'emplois.

De plus, les femmes qui ne sont pas employées s'engagent dans le secteur informel et dans des activités de petite production relatives aux secteurs de l'artisanat, du commerce ou des services, afin de disposer d'un complément de revenus, ou d'accéder à une occupation dans l'attente d'un emploi plus stable. La situation des hommes dans le secteur informel est comparable à celle des femmes et est en lien avec la baisse du taux de rendement du capital humain pour les deux sexes.

La discrimination à l'égard des femmes peut également être appréhendée par leur taux de chômage élevé, en particulier, celui des citadines diplômées. Le marché de l'emploi reflète ainsi un aspect sélectif en faveur des hommes diplômés de niveau supérieur et moyen.

Par ailleurs, malgré le recul des disparités salariales entre hommes et femmes, à niveaux académiques et expériences professionnelles égaux, des écarts persistent toujours. Les femmes gagnent environ 17% de moins que les hommes. D'après l'étude M. Doudich (2011) sur les inégalités des salaires hommes-femmes sur la période 1991-2007, les deux tiers des inégalités salariales s'expliquent par la pure discrimination. En même temps, cette discrimination est beaucoup plus frappante dans le milieu rural et dans le secteur primaire.

Chapitre II

L'allocation du temps par genre au Maroc : Principaux enseignements des enquêtes nationales sur l'emploi du temps

Chapitre II

L'allocation du temps par genre au Maroc : Principaux enseignements des enquêtes nationales sur l'emploi du temps

Direction des Etudes et des Prévisions Financières

Fatna EL HATTAB

Hind LAMRANI HANCHI

Les données des enquêtes sur l'emploi font état de disparités très marquées entre hommes et femmes sur le marché du travail au Maroc. Comme indiqué dans le Chapitre 1, la participation des femmes au marché du travail et la représentation par catégorie professionnelle demeurent limitées et les écarts entre les hommes et les femmes persistent. Par exemple, en 2014, le taux d'activité, estimé à 48% au niveau national, est particulièrement bas parmi les femmes se situant à 25,3% (ce taux était de 30% en 1999) contre 72,4% pour les hommes, soit un écart de plus de 47 points. De même, les femmes sont plus frappées par le chômage (10,4% en 2014) que les hommes (9,7% en 2014).

Les enquêtes sur le budget temps offrent une information complémentaire aux enquêtes socioéconomiques en matière d'analyse des inégalités sociales et des facteurs qui en éclairent les principaux déterminants. Elles visent à donner une image aussi fidèle que possible des occupations quotidiennes de toutes les composantes de la population (hommes, femmes, et enfant), en précisant leur nature, selon une classification fonctionnelle détaillée, ainsi que le volume horaire par 24 heures qui leur est alloué. Les indicateurs dégagés de ces enquêtes, peuvent être croisés avec différents critères, notamment, le milieu de résidence, le type d'activité, la catégorie socioprofessionnelle, les classes d'âge pour affiner l'analyse genre du double travail marchand et non marchand et pour une meilleure appréhension du partage des rôles sociaux entre les femmes et les hommes.

Au Maroc, deux enquêtes sur le budget temps ont été réalisées jusqu'à présent. La première date de 1997/1998 et a concerné les femmes âgées de 15 à 70 ans. La seconde est réalisée en 2011/2012, en élargissant le champ de l'enquête à toutes les composantes de la population (hommes et femmes âgés de 15 ans et plus et enfants de 7 à 14 ans).

L'objectif de ce chapitre est de décrire les principaux fondements méthodologiques des enquêtes nationales sur le budget-temps, d'analyser l'usage que font les individus de leur temps au Maroc, de dégager la dynamique d'évolution de la répartition du temps consacré aux différentes

activités effectuées par les femmes en lien avec leurs caractéristiques sociodémographiques, ainsi que de comparer les résultats réalisés par genre au niveau national avec ceux de la Tunisie, de la France et des Etats-Unis.

I. Apports des enquêtes budget-temps : instruments pour l'étude des inégalités sociales et de genre

Les enquêtes budget temps sont conduites depuis plusieurs décennies dans de nombreux pays. Ainsi, en France, cinq enquêtes ont été menées jusqu'à présent par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). La plus récente s'est étalée sur la période 2009-2010 (« Les enquêtes Emploi du temps : une source majeure pour l'étude des inégalités sociales et de genre », Économie et Statistique, Sophie Ponthieux (2015)).

En effet, les enquêtes budget temps recouvrent toute la diversité des activités quotidiennes renseignant non seulement sur les activités effectuées, mais aussi sur leur durée, le moment et le contexte de leur déroulement.

Grâce à leur richesse en informations pertinentes, les enquêtes budget temps permettent de répondre à plusieurs problématiques et de tirer de multiples enseignements. Elles servent d'appui primordial à l'étude du travail professionnel ou marchand, en apportant des mesures précises du temps qui y est alloué et de son articulation avec les autres activités quotidiennes. Les données d'emploi du temps constituent, également, une source incontournable à l'étude du travail domestique ou non marchand ainsi qu'au temps consacré aux loisirs et son organisation. Parallèlement, les enquêtes ainsi menées suscitent un intérêt particulier à l'étude des inégalités de genre. D'ailleurs, elles traduisent les stratégies des acteurs (homme, femme et enfant) en matière de conciliation entre les différentes activités. Par ailleurs, lesdites enquêtes jouent un rôle capital dans l'évaluation des contributions des femmes au PIB élargi aux services domestiques non marchands selon différents périmètres : « périmètre restreint » ou des périmètres plus étendus comme le « périmètre intermédiaire » et le « périmètre plus large ».

En outre, les enquêtes budget temps sont très utiles dans la réalisation des travaux relevant de la comptabilité nationale, notamment, ceux en lien avec les comptes satellites destinés à mesurer la production de services non marchands par les ménages. Soulignons que la disponibilité de plus d'une enquête permet de comparer, au cours du temps ou entre pays, la dynamique des données d'emploi du temps, abstraction faite de la taille de l'échantillon, l'âge de la population enquêtée et la période du déroulement de l'enquête. Finalement les données sur l'allocation du temps des femmes et des hommes fournies par les enquêtes Budget Temps représentent un input essentiel dans la calibration des modèles de croissance économique avec différenciation de genre de genre, comme celui présenté pour le cas du Maroc dans le Chapitre 6.

II. Approche méthodologique de l'Enquête Nationale sur le Budget Temps : Cas du Maroc

1. Objectifs

Les enquêtes budget-temps visent essentiellement à déterminer la structure du temps réparti entre les diverses activités rémunérées et non rémunérées exercées par les différentes composantes de la population.

L'objectif de ce type d'enquêtes est de :

- Relever les occupations quotidiennes de toutes les composantes de la population, en précisant leur nature et le volume du temps qui leur est alloué par chacune de ces composantes ;
- Identifier et quantifier les différentes tâches exercées par la population en interaction avec les différents facteurs démographiques, économiques et socio-culturels ;
- Offrir une base de données statistique pour une meilleure prise en compte de la dimension genre en matière d'emploi du temps ;
- Compléter les données sociales, démographiques et économiques existantes et servir de base statistique pour l'évaluation et la formulation des politiques sociales, ainsi que pour la calibration des modèles de croissance économique avec différenciation de genre.

2. Nomenclature fonctionnelle

Les principales activités quotidiennes de la population ont été classées en groupes homogènes selon leur finalité en termes de satisfaction des besoins de la population. La même nomenclature fonctionnelle a été adoptée au niveau des deux enquêtes. L'architecture de cette nomenclature se décline en cinq grandes catégories :

- Le temps des besoins physiologiques : sommeil, repas et soins personnels (hygiène corporelle, habillement, coiffure, soins médicaux...etc) ;
- Le temps du travail professionnel : consacré aux activités marchandes ;
- Le temps des études et de la formation : suivre des cours, études, devoirs scolaires, etc.;
- Le temps du travail domestique : travaux ménagers (cuisine, ménage, rangement, courses...etc) et soins aux enfants et aux autres membres du ménage ;
- Le temps libre : loisirs (télévision, internet, sport, lecture etc.), sociabilité (réceptions, conversations, vie civique, bénévolat,...etc.) et pratiques religieuses (prière, ablutions, ...etc).

3. Historique des enquêtes

Deux enquêtes sur le budget temps ont été réalisées au Maroc conformément aux standards internationaux. La première date de 1997/1998 et a concerné les femmes âgées de 15 à 70 ans. La seconde réalisée en 2011/2012, qui s'inscrit dans la continuité de la première pour rendre comparable les résultats au fil des temps, a apporté des investigations nouvelles en élargissant le champ de l'enquête à toutes les composantes de la population (hommes et femmes âgés de 15 ans et plus et enfants de 7 à 14 ans).

4. Questionnaires

En partant des objectifs assignés à ces enquêtes, plusieurs questionnaires ont été mis au point pour servir de support à la collecte des données.

Quatre questionnaires ont été utilisés comme support de collecte des données pour l'Enquête Nationale sur le Budget Temps Femme (1997/1998) :

- Questionnaire 1: permet de collecter des données relatives à tous les membres des ménages, de sélectionner la femme de référence³³ et de la situer dans son contexte familial et de prendre en considération les caractéristiques de type sociodémographique et socio-économique de tous les membres de ménage.
- Questionnaire 2 : est spécifique à la femme de référence et spécialement axé sur son comportement sociodémographique (éducation, procréation, accès aux soins de santé, le cycle de sa vie active, sa participation à la prise de décision et son savoir-faire).
- Questionnaire 3 : porte sur l'emploi du temps de 2/3 des femmes de référence. Il est essentiellement consacré à un listage détaillé de toutes les formes d'activités exercées et au temps de leur exercice pendant une journée entière.
- Questionnaire 4 : destiné à l'appréciation des caractéristiques des communes et douars ruraux susceptibles d'influencer le comportement de la femme rurale.

Quant à l'Enquête Nationale sur le Budget Temps (2011/2012), deux types de questionnaires ont été élaborés pour la collecte de données y afférant :

- Questionnaire ménage : pour collecter des données portant sur tous les membres du ménage et sélectionner les personnes éligibles au questionnaire individuel. Il traite les modules liés à la localisation du ménage, aux caractéristiques sociodémographiques et socioculturelles des membres du ménage, à la santé, à l'emploi, aux conditions d'habitation, aux équipements ménagers et équipements communautaires et aux revenus du ménage.

³³ De chaque ménage enquêté, une femme âgée de 15 à 70 ans a été sélectionnée pour faire l'objet du questionnaire 2 et éventuellement l'objet du questionnaire 3 relatif à l'emploi du temps. Cette femme est dite femme de référence.

- Questionnaire individu : focalisé sur l'emploi du temps de la personne de référence et aborde des modules sur les activités non permanentes telles que les activités culturelles, la participation à la vie civique, la qualité de gestion du temps, les comportements et la prise de décisions dans le couple.

5. Echantillonnage

Ces deux enquêtes ont été menées sur l'ensemble du territoire national et les données collectées se sont étalées sur une année entière, du 16 juin 1997 au 15 juin 1998 pour la première enquête et du 1er octobre 2011 à fin septembre 2012 pour la deuxième, afin de prendre en compte les variations saisonnières des emplois du temps des ménages.

L'ENBT 1997/1998 a été réalisée auprès d'un échantillon de 4500 ménages, dont 2784 femmes, qui ont été tirés selon un plan de sondage de type stratifié, auto-pondéré et à deux degrés :

- Sélection d'un échantillon de 216 unités primaires³⁴ de l'échantillon maître³⁵.
- Sélection de 21 ménages au niveau de chaque unité primaire.

La répartition de ces unités primaires selon les régions économiques et strates d'habitat obéit aux principes de l'allocation proportionnelle à la taille des régions et des strates en termes de nombre de ménages.

L'ENBT 2011/2012 a visé 9200 ménages représentant les diverses couches sociales et régionales du pays. La population observée est composée des adultes (hommes et femmes) âgés de 15 ans et plus et des enfants âgés de 7 à 14 ans.

Pour sélectionner cet échantillon, un plan de sondage stratifié à 3 degrés a été adopté : tirage des unités primaires (zones géographiques comportant près de 600 ménages en moyen), des unités secondaires (composées de 50 ménages chacune, soit 12 unités secondaires par unité primaire) et de 15 ménages par unité secondaire. Le tirage des individus s'est déroulé comme suit :

- Sélection d'une femme et d'un homme par ménage sélectionné selon la méthode Kish (tirage aléatoire) ;
- Sélection d'un enfant selon les critères suivants : tirage de cinq ménages ayant un enfant parmi les 15 ménages, un enfant par ménage a fait l'objet de l'enquête de l'emploi du temps ;
- Pour les adultes : les sept jours de la semaine sont équitablement représentés en termes d'emploi de temps observés au niveau de toutes les zones touchées par l'enquête ;
- Pour les enfants : Un enfant par jour pendant 5 jours (vendredi +samedi +dimanche + 2 jours du lundi au jeudi).

³⁴ L'unité primaire (UP) se définit comme une aire géographique ayant une taille moyenne de 300 ménages.

³⁵ Cette expression désigne un ensemble de zones géographiques ou d'unités primaires (UP) au sein desquelles on choisit, éventuellement, des échantillons pour effectuer des diverses enquêtes auprès des ménages.

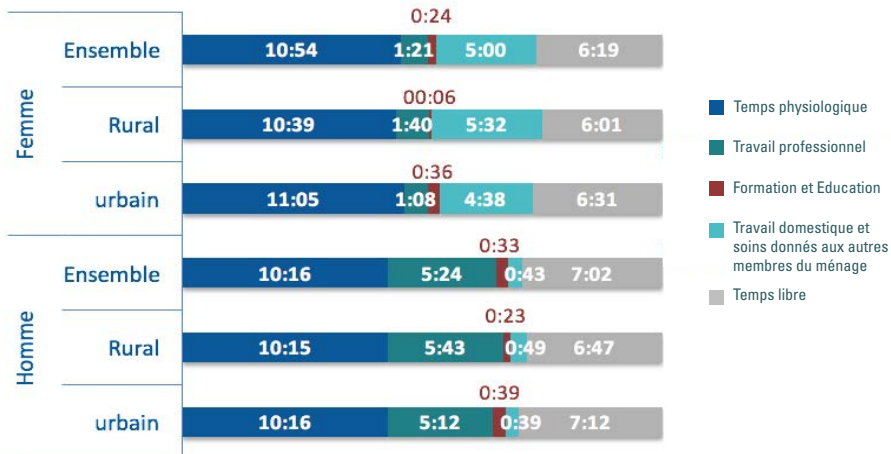
III. Répartition de l'emploi du temps par genre : différences selon le profil

1. Répartition différenciée de l'emploi du temps par sexe

La répartition de l'emploi du temps par sexe reproduit le modèle classique des rôles. Ainsi, l'homme consacre 4 fois plus de temps au travail professionnel et 7 fois moins de temps au travail domestique que la femme. Par milieu de résidence, ces rapports s'amplifient davantage dans les villes (4,6 fois contre 3,4 fois dans la campagne pour le travail professionnel et 6,8 contre 7,1 pour le temps domestique). L'écart entre les moyennes masculine et féminine renvoie à l'accès limité des femmes au marché du travail et à la prépondérance du statut professionnel « Aide-familiale » dans les activités qu'elles occupent quand elles sont actives occupées. Il est à rappeler, à cet égard, qu'en 2012, selon l'Enquête Nationale sur l'Emploi, le taux d'activité des femmes est de 26,3% et la proportion des femmes actives ayant le statut professionnel « Aide-familiales » est de 47%.

La charge de travail cumulant les durées du travail professionnel et du travail domestique est de 6h21mn pour la femme dépassant, ainsi, celle de l'homme de 13 mn. En milieu rural, la femme assure 40 mn de charge de travail quotidienne supplémentaire par rapport aux hommes (Graphique 2.1).

Graphique 2.1 : Budget temps selon le sexe et le milieu de résidence

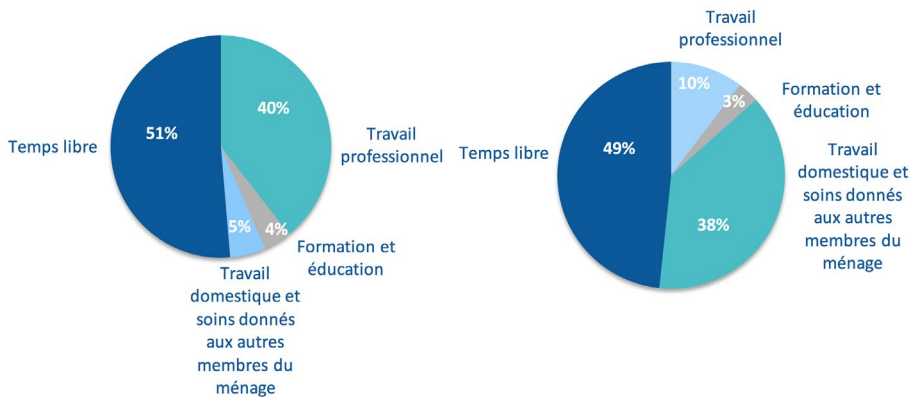


Source : HCP, ENBT 2011/2012

Parallèlement, le travail domestique représente 79% de la charge de travail des femmes, équivalent à près de 38% au temps qui reste, en moyenne, à une femme si l'on exclut le temps

consacré à la satisfaction des besoins physiologiques. Dans le même cumul, les activités professionnelles représentent 88,2% de l'ensemble de la charge de travail masculin qui atteint 6h08mn et occupent une proportion de 40% de son temps à vivre en dehors de son temps physiologique. De même, l'homme consacre 44 mn de plus que la femme au temps libre qui représente respectivement 51% et 49% de leur journée en dehors du temps physiologique (Graphique 2.2).

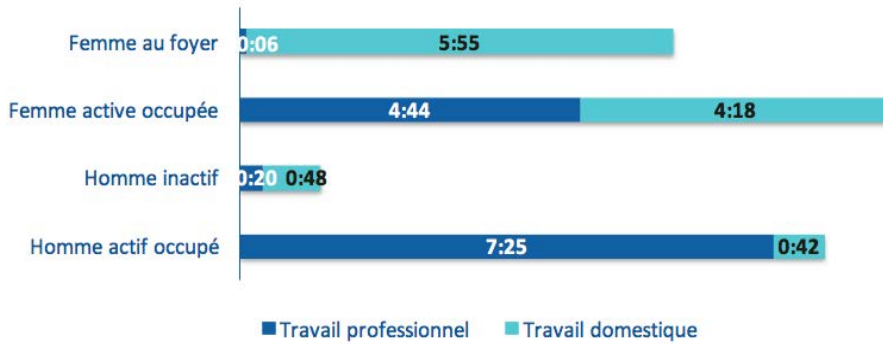
Graphique 2.2 : Utilisation du temps par les hommes et les femmes au niveau national hors temps physiologique



Source: HCP, ENBT 2011/2012

La participation de la femme active occupée au marché du travail n'est pas accompagnée d'une libération des tâches domestiques. Ainsi, la femme consacre une part significative de son temps au travail domestique quel que soit le type d'activité qu'elle exerce (femme au foyer : 5h55mn ou active occupée : 4h18mn). A l'opposé de l'homme qui consacre moins d'une heure (48mn) lorsqu'il est inactif et moins encore quand il est actif occupé (42mn). Notons, également, que les femmes actives occupées assurent presque une heure de charge de travail supplémentaire (55mn) par rapport aux hommes actifs occupés (Graphique 2.3).

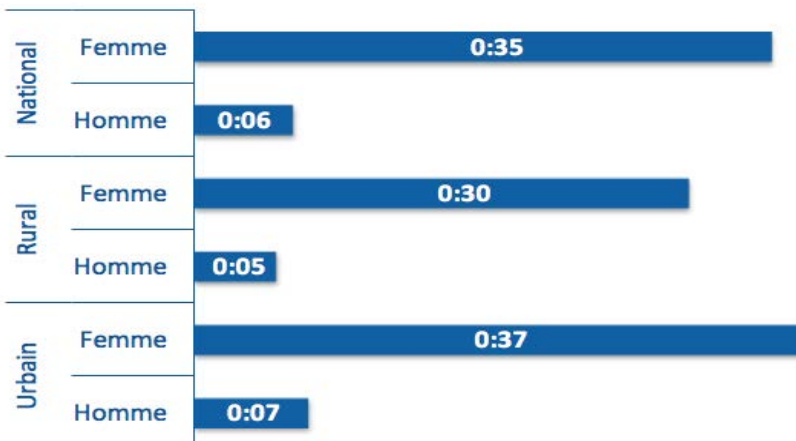
Graphique 2.3 : Temps professionnel et temps domestique selon le sexe et le type d'activité



Source : HCP, ENBT 2011/2012

Pour ce qui est du temps alloué aux soins destinés aux enfants et aux autres membres de ménages, les marocains leur réservent 21 mn, soit l'équivalent de 8,3% du temps dédié au travail domestique (2h55mn). Par sexe, les femmes y consacrent 6 fois plus de temps que les hommes, soit respectivement 35 min et 6 min (graphique 2.4). Par milieu de résidence, ce temps passe de 37 mn pour les femmes à 7 mn pour les hommes en milieu urbain et de 30 min à 5 mn en milieu rural.

Graphique 2.4 : Temps des soins donnés aux enfants et aux autres membres de ménages

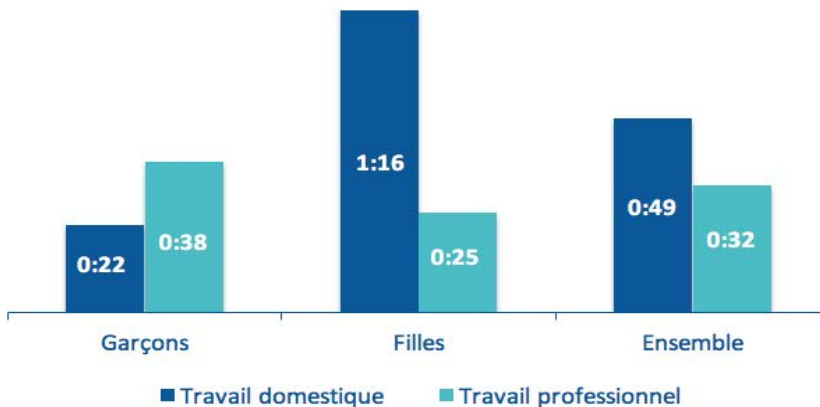


Source : HCP, ENBT 2011/2012

2. Budget temps des enfants par genre : Reproduction du modèle classique de la société

L'analyse de l'emploi du temps des enfants âgés de 7-14 ans permet de ressortir un partage inégal des activités quotidiennes entre les filles et les garçons (Graphique 2.5). Les filles contribuent à l'activité domestique en consacrant 1h16 mn, soit 3,4 fois plus du temps que les garçons. Par rapport à l'activité professionnelle, les garçons réservent 1,5 fois plus du temps au travail professionnel que les filles, soit respectivement 38 mn et 25 mn (Graphique 2.6). Ce qui laisse présager que le modèle des rapports de travail hommes/femmes se transmet dans l'éducation différenciée des filles et des garçons. S'agissant des études et de la formation, les filles accordent plus de temps aux études que les garçons avec un écart de 22 mn pour les 7-14 ans.

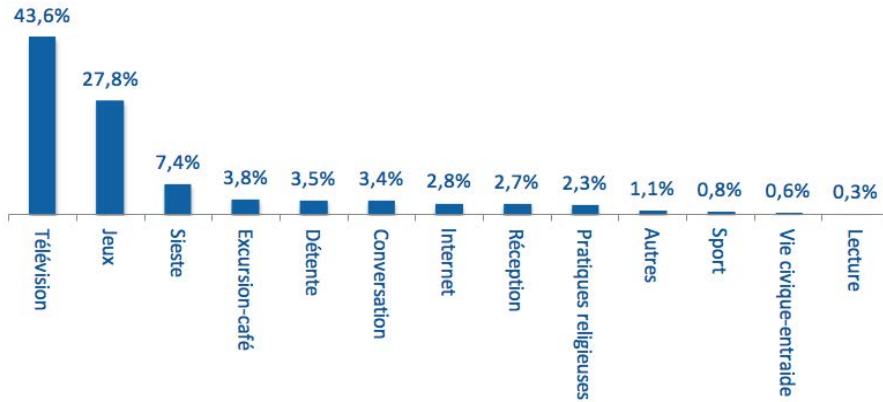
Graphique 2.5 : Temps de travail domestique et professionnel des enfants âgés de 7 à 14 ans



Source : HCP, ENBT 2011/2012

Les programmes de télévision prennent 43,6% avec une moyenne de 3h00 par jour du temps des enfants. Les jeux en prennent 2h et les garçons y consacrent 1h plus que les filles. L'oisiveté occupe 14 mn, les activités sportives 2 mn et la lecture 1 mn. Leur accès à internet qui avec 12 mn prend plus de temps que la moyenne nationale varie de 21 mn en milieu urbain à 2 mn en milieu rural (Graphique 2.6).

Graphique 2.6 : Répartition du temps libre des enfants marocains

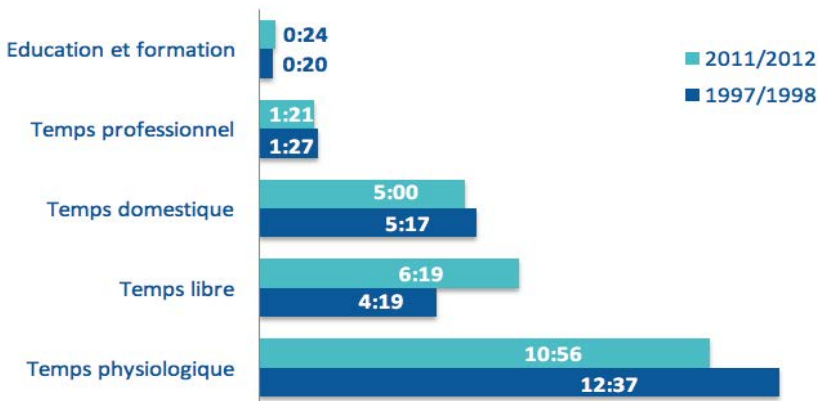


Source : HCP, ENBT 2011/2012

3. Evolution de l'emploi du temps des femmes

La hiérarchisation des activités de la femme marocaine en termes de temps qui leur est consacré n'a pas connu de changement durant ces quinze dernières années (Graphique 2.7). Néanmoins, l'utilisation du temps des femmes hors temps physiologique a connu une réorganisation au profit du temps libre qui a vu sa part augmentée de 37,9% en 1997/1998 à 48% en 2011/2012 au détriment des activités domestiques dont la part a régressé de 46,4% à 38% et du temps professionnel (de 12,8% à 10%). La part du temps alloué à l'éducation et à la formation a légèrement augmenté de 2,8% à 3% de la journée moyenne de la femme au cours de cette période.

Graphique 2.7 : Dynamique du budget temps des femmes



Source : HCP

L'analyse par milieu de résidence permet de constater que la femme urbaine réserve 33% plus du temps au travail professionnel, alors que la femme rurale en réserve 33% de moins entre 1997 et 2012. Cette augmentation du temps du travail professionnel ne s'est pas accompagnée par une hausse du taux d'activité des femmes en milieu urbain (passant de 24% en 1997 à 17,6% en 2012) et s'explique en partie par la baisse du taux de sous-emploi chez cette catégorie passant de 13,6% à 8% au cours de cette période.

Pour les femmes actives occupées, leur temps professionnel a augmenté de 28 mn en milieu rural et de 2h44mn en milieu urbain entre 1997 et 2012. En contrepartie, le temps dédié aux travaux domestiques a diminué de 19mn en milieu rural et de 1h01mn en milieu urbain.

Par type de profession, le temps dédié aux activités professionnelles a augmenté passant de 3h38mn à 5h39mn pour la femme salariée et de 3h12mn à 3h43mn pour la femme «Aide-familiale» entre 1997 et 2012.

Entre 1997 et 2012, les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans consacrent plus de temps aux études (32mn de plus) et moins de temps aux tâches domestiques (25 mn de moins).

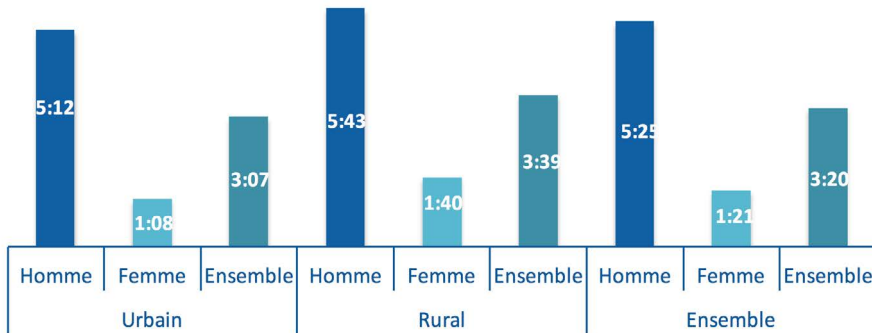
Le temps domestique a diminué de 32mn chez les femmes aux foyers en milieu rural et d'une heure pour les actives occupées urbaines entre 1997 et 2012.

Le temps libre est passé de 5h01mn à 5h07mn pour la femme citadine et de 3h22mn à 4h22mn pour la femme rurale entre 1997 et 2012. La part des femmes pratiquant une activité religieuse a augmenté de 47% à 68%, et le temps moyen par jour qu'elles y consacrent est passé de 27mn à 48mn.

IV. Temps du travail professionnel

Les femmes travaillent 1h21mn (Graphique 2.8), soit quatre fois moins que les hommes (5h25mn par jour). Cette différence est de plus en plus apparente en milieu urbain (1h08mn contre 5h12mn) qu'en milieu rural (1h40mn contre 5h43mn).

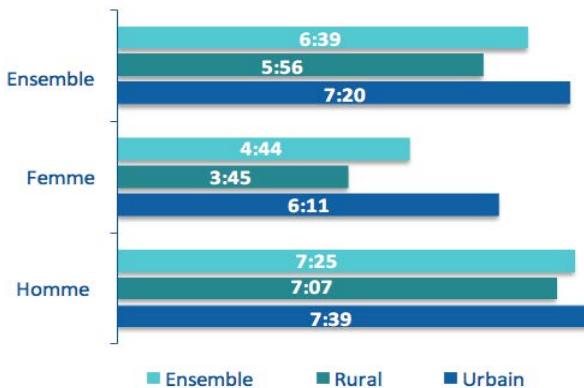
Graphique 2.8 : Temps du travail professionnel par sexe et par milieu



Source : HCP, ENBT 2011/2012

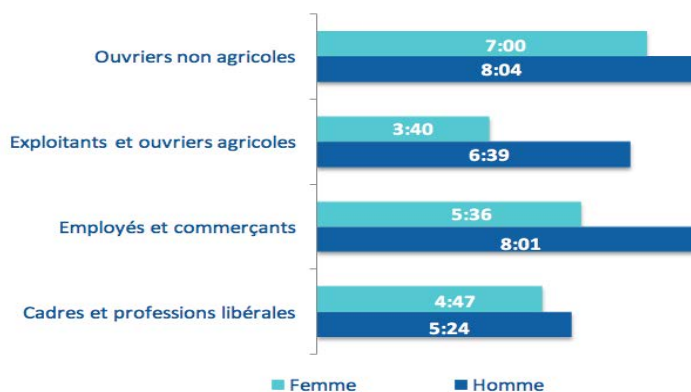
Les femmes actives occupées en milieu urbain consacrent plus de temps au travail professionnel (2h26mn) que les femmes en milieu rural. Cette différence est de 32mn pour les hommes (Graphique 2.9). Les hommes actifs occupés travaillent, en moyenne, 2h41mn de plus que les femmes actives occupées (7h25 contre 4h44mn). Cet écart est plus accentué en milieu rural (3h21mn) qu'en milieu urbain (1h28mn).

Graphique 2.9 : Temps professionnel des actifs occupés



Source : HCP, ENBT 2011/2012

Par catégorie socio-professionnelle, les ouvriers non agricoles travaillent plus que les autres catégories aussi bien pour les hommes (8h04mn) que pour les femmes (7h). En contrepartie, les hommes « cadres et de professions libérales » (5h24mn) et les femmes « ouvrières agricoles » (3h40mn) sont les catégories qui consacrent le moins de temps au travail professionnel (Graphique 2.10).

Graphique 2.10 : Temps professionnel selon les catégories socio-professionnelles par sexe

Source : HCP, ENBT 2011/2012

Par tranche d'âge, les personnes âgées de 25 à 59 ans accordent plus de temps au travail professionnel (4h) que les autres qui consacrent respectivement 2h22mn et 2h pour les groupes d'âge de 15 à 24 ans et de 60 ans et plus. Près de 43% des hommes âgés de 60 ans et plus, continuent d'exercer des activités professionnelles, soit 29% en milieu urbain et 65% en milieu rural, contre 24% des femmes de la même tranche d'âge, soit 8% en milieu urbain et 47% en milieu rural (Tableau 2.1).

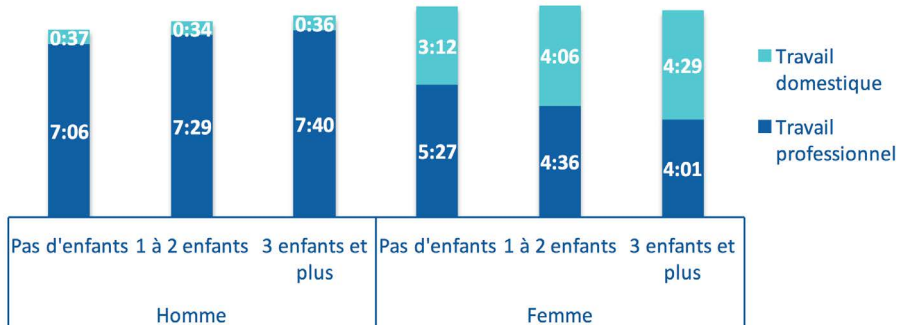
Tableau 2.1 : Participation des personnes âgées au travail professionnel par milieu et sexe

	Urbain	Rural	National
Hommes	29%	65%	43%
Femmes	8%	47%	24%

Source: HCP, ENBT 2011/2012

A mesure que le nombre d'enfants du ménage augmente, les femmes diminuent leur temps professionnel et rallongent leur temps domestique. Ainsi, le temps professionnel et le temps domestique passent respectivement de 5h27mn et de 3h12mn pour le ménage ne disposant d'aucun enfant à 4h01mn et 4h29mn respectivement pour le ménage ayant 3 enfants et plus (Graphique 2.11). De même, le temps consacré aux soins apportés aux enfants passe de 26 mn à 49 mn respectivement pour les femmes ayant 1 à 2 enfants et les femmes ayant 3 enfants et plus (Graphique 2.12). Cette tendance est inversée pour les hommes, qui accordent plus de temps au travail professionnel lorsque le nombre d'enfants augmente (passant de 7h06mn pour le ménage sans enfant à 7h40mn pour le ménage ayant 3 enfants et plus).

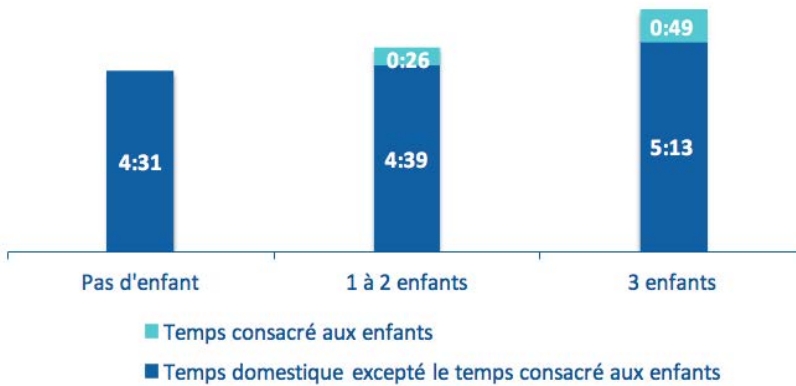
Graphique 2.11 : Temps professionnel et temps domestique selon le sexe et le nombre d'enfants



Source: HCP, ENBT 2011/2012

Lorsque le nombre d'enfants du ménage augmente, les femmes rallongent leur temps domestique et consacrent plus de temps à prendre soin de ses enfants³⁶. Ainsi, selon l'ENBTF 1997/1998 et en l'absence d'une estimation du temps moyen par enfant, à mesure que le nombre d'enfants membres du ménage augmente, le temps accordé par la femme aux enfants devient important, soit 49mn pour le ménage possédant 3 enfants et plus et 26mn pour le ménage ayant 1 à 2 enfants (Graphique 2.12).

Graphique 2.12 : Temps consacré par la femme aux travaux domestiques et aux enfants selon le nombre d'enfants



Source: HCP, ENBTF 1997/1998

D'un autre côté, les femmes d'un niveau d'études supérieures ou secondaires accordent plus

³⁶ Comprend le temps consacré aux jeux et instructions ainsi qu'aux soins matériels et médicaux apportés aux enfants.

de temps à l'activité professionnelle selon les données de l'ENBTF 1997/1998, soit 5h07mn par pratiquante³⁷(5h10mn en milieu urbain et 4h25mn en milieu rural). Tandis que les femmes sans niveau scolaire n'en consacrent que 3h50mn par pratiquante (4h43mn en milieu urbain et 3h42 mn en milieu rural).

S'agissant du statut matrimonial, le divorce incite les femmes à s'investir davantage dans une activité professionnelle, notamment, du fait qu'elles deviennent chef de famille, ainsi, selon les résultats de l'ENBTF 1997/1998, les femmes divorcées sont les plus mobilisées pour le travail, en lui consacrant 7h23mn contre 3h45mn par pratiquante pour la femme mariée.

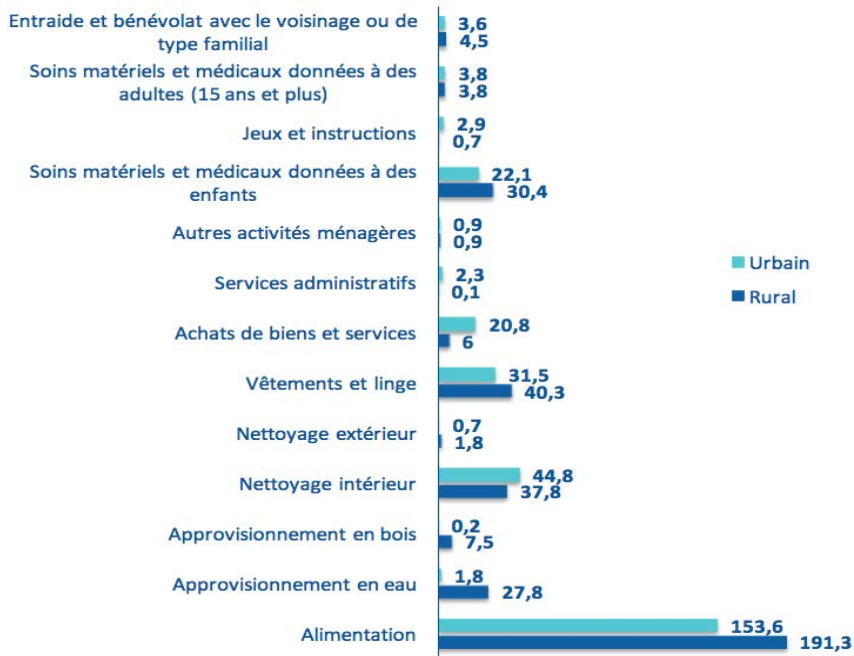
V. Temps du travail domestique

Le temps du travail domestique des femmes est de 5h à l'échelle nationale et est plus long en milieu rural (5h32mn) qu'en milieu urbain (4h38mn). L'analyse par sexe permet de constater que le temps du travail domestique et ménager reste inégalement réparti entre les deux sexes. Ainsi les femmes investissent 7 fois plus du temps que les hommes aux travaux domestiques (5h contre 43mn par jour). Autrement dit, pour assurer les travaux domestiques, la femme leur consacre 76 jours par an contre seulement 11 jours/an pour les hommes.

L'écart entre les deux milieux en matière du temps accordé par la femme aux tâches domestiques s'explique, notamment, par l'accès limité des ménages ruraux au réseau d'eau potable, à l'électricité et aux équipements ménagers. Ainsi, selon les données de l'ENBTF 1997/1998, la femme rurale doit consacrer 27,8mn à l'approvisionnement du ménage en eau potable contre 1,8mn pour la femme urbaine, soit en moyenne 13,1mn. En outre, la femme rurale consacre 7,5mn à l'approvisionnement en bois pour son logement contre 0,2 mn pour la femme citadine. De même, le temps alloué à la préparation des repas (alimentation) est de 191,3mn en milieu rural contre 153,6mn en milieu urbain (graphique 2.13).

³⁷ Le temps par pratiquante est obtenu en sommant l'ensemble des temps consacrés à une occupation donnée et en rapportant la somme, ainsi, calculée à l'effectif des femmes ayant effectivement exercé l'occupation concernée. Le temps par pratiquante renseigne sur le temps moyen consacré à une occupation donnée par les femmes qui l'ont effectivement exercée.

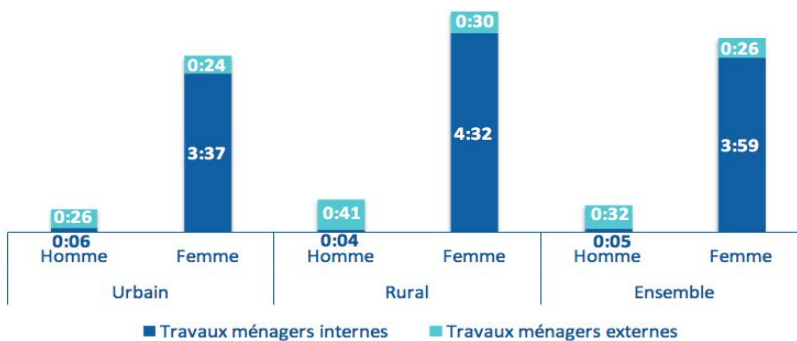
Graphique 2.13 : Temps moyen consacré au travail domestique et ménager



Source: HCP, ENBT 1997/1998

La contribution des hommes au travail domestique se limite principalement aux activités tournées vers l'extérieur du domicile (courses, règlement de facture et procédures administratives...etc), ce qui représente près des trois quarts de leur temps domestique (graphique 2.14). A l'opposé, 80% du temps domestique des femmes est consacré aux activités réalisées à l'intérieur du domicile (cuisine, rangement ...etc).

Graphique 2.14 : Travaux ménagers internes et externes selon le sexe et le milieu de résidence

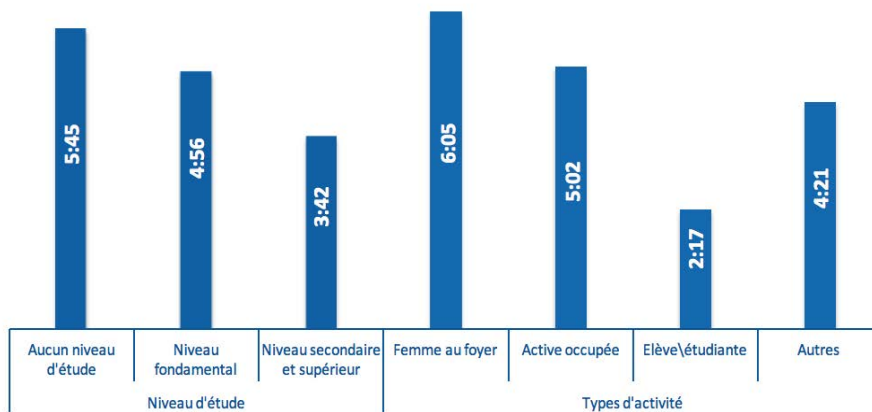


Source: HCP, ENBT 2011/2012

Selon les données de l'ENBTF 1997/1998, le temps alloué au travail domestique est plus important chez les femmes âgées de 26 à 40 ans et devient moins élevé pour celles âgées entre 61 et 70 ans (5h59 mn contre 3h57 mn). Par statut matrimonial, la femme mariée consacre plus de temps aux travaux domestiques et ménagers (6h03 mn) que la femme divorcée (4h49 mn), célibataire (4h19 mn) ou encore la femme veuve (3h52 mn).

Par strate d'habitation, la femme résidant dans un habitat sommaire consacre plus de temps au travail domestique et ménager, en raison de l'insuffisance des services communautaires, que celle résidant dans un habitat moderne ou de luxe, soit respectivement 5h24mn contre 4h24mn. Selon le niveau scolaire, les femmes ayant un niveau d'instruction supérieur font moins de travail domestique (3h42mn pour les femmes ayant un niveau secondaire et supérieur) que celles ayant un niveau fondamental (4h56mn) ou encore celles sans aucun niveau d'études (5h45 mn). Par type d'activité, la femme au foyer accorde près de 60mn de plus au travail domestique et ménager que la femme active occupée qui n'en est pas épargnée (6h05mn contre 5h02mn), et quand elle est élève ou étudiante, elle en consacre moins de temps (2h17mn) (Graphique 2.15).

Graphique 2.15 : Temps domestique des femmes selon le niveau d'étude et le type d'activité



Source: HCP, ENBTF 1997/1998

VI. Comparaison de l'emploi du temps par genre entre le Maroc et certains pays

Afin de situer le Maroc dans son contexte international, il est jugé opportun de comparer l'emploi du temps par genre du Maroc³⁸ avec celui de la Tunisie³⁹, de la France⁴⁰ et des Etats-Unis⁴¹ (Tableau 2.2). Abstraction faite de l'année de l'enquête ainsi que de la taille de l'échantillon, les principaux résultats de cette comparaison font état de ce qui suit :

- S'agissant du temps professionnel, l'homme marocain travaille plus que le français (+1h45mn), l'américain (+1h07mn) et le tunisien (+33mn). La femme marocaine, quant à elle, travaille moins que l'américaine (-1h35mn), la française (-42mn) et la tunisienne (-18mn). Ainsi, au Maroc, les hommes consacrent quatre fois plus de temps que les femmes au travail professionnel et en Tunisie, ils y consacrent près de trois fois plus de temps alors qu'en France et aux Etats-Unis, les hommes n'y mobilisent respectivement que 1,8 et 1,5 fois plus de temps que les femmes.
- Concernant le temps domestique, la femme marocaine en consacre plus que la femme française (+1h12mn) et la femme américaine (+1h04mn) et moins de temps que la femme tunisienne (-29mn). L'homme marocain réserve moins de temps aux travaux domestiques qu'un tunisien (-10 mn), près du tiers du temps que mobilise un français et moins du tiers du temps consacré par l'américain. Les femmes mettent 7 fois plus de temps que les hommes dans l'accomplissement du travail domestique au Maroc et elles en accordent 6 fois plus de temps en Tunisie. Tandis qu'en France et aux Etats-Unis, les femmes n'y consacrent respectivement que 1,7 et 1,6 fois plus de temps que les hommes.
- Le temps libre au Maroc englobe le temps consacré aux loisirs (télévision, internet, sport, lecture etc.), à la sociabilité (réceptions, conversations, vie civique, bénévolat, etc.) et aux pratiques religieuses (prière, ablutions, etc.). En effet, l'homme marocain consacre autant que le français au temps de loisirs et de la sociabilité, moins que le tunisien (-16mn) et plus que l'américain (+1h19mn). Tandis que la femme marocaine dispose de plus de temps libre que la femme tunisienne (+23 mn), la française (+1h04mn) et l'américaine (+1h23mn).

38 Haut-Commissariat au Plan, Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps au Maroc (2011/2012).

39 Hanen Benzarti (2011), Budget Temps des Femmes et des Hommes en Tunisie 2005-2006.

40 INSEE, «Enquête Emploi du Temps de la France 2009-2010» et Économie et Statistique, N° 478-479-480, 2015.

41 Bureau of Labor Statistics, «American time use survey-2014 results».

Tableau 2.2 : Comparaison de l'emploi du temps par genre entre le Maroc, la Tunisie, la France et les Etats-Unis

	Temps professionnel		Temps domestique		Temps libre	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Maroc	5 :24	1 :21	0 :43	5 :00	7 :02	6 :19
Tunisie	4 :51	1 :39	0 :53	5 :29	7 :18	5 :56
France	3 :39	2 :03	2 :15	3 :48	7 :02	5 :15
Etats-Unis	4 :17	2 :56	2 :29	3 :56	5 :43	4 :56

Source: HCP (2011/2012), INSEE (2009/2010), BLS (2014).

VII. Contribution du travail domestique assuré par les femmes à la création de la richesse

Le travail domestique se définit selon trois critères : être productif, non rémunéré et pouvoir être délégué à quelqu'un d'autre. Ainsi, trois périmètres du travail domestique sont possibles :

- Le périmètre restreint correspond au cœur des tâches domestiques (cuisine, ménage, soins matériels aux enfants, entretien du linge, gestion du ménage) ;
- Le périmètre intermédiaire y ajoute des activités de semi loisirs (jardinage, bricolage, jeux avec les enfants) ;
- Le périmètre le plus large y ajoute les trajets effectués pour se déplacer.

Selon le scénario restreint, la femme consacre quotidiennement 4 heures et 46 minutes au travail domestique (près de 73 jours sur l'année) contre 27 minutes pour l'homme (près de 7 jours pour l'homme). Ainsi, en 2012, près de 21,38 milliards d'heures de travail domestique ont été effectuées par les femmes contre 1,95 milliard d'heures pour les hommes au Maroc (Tableau 2.3).

Tableau 2.3 : Masse horaire professionnelle en 2012

Scénario restreint	Homme	Femme	Ensemble
Temps domestique consacré par un marocain	00:27 par jour	04:46 par jour	02:40 par jour
	(7 jours/an)	(73 jours/an)	(41 jours/an)
Temps domestique consacré par la population âgée de 15 et plus en 2012 (en heures)	1 950 000 000	21 380 000 000	23 460 000 000

Source: HCP, ENBT 2011/2012

Pour réaliser une valorisation monétaire du temps domestique, deux cas de figure ont été étudiés. Le premier consiste à le valoriser au SMIG (12,24 DH/h en 2012). Avec le scénario restreint, il en résulte que la valeur du travail domestique s'établit à 285 milliards de Dirhams en 2012, soit 34,5% du PIB du Maroc en 2012. Quant à la deuxième estimation, il s'agit de valoriser le travail domestique par la rémunération salariale moyenne par heure dégagée de la comptabilité nationale (22 DH/h), ainsi, la valeur du travail domestique s'élève à 513 milliards de Dirhams, soit 62% du PIB. La contribution des femmes au PIB élargi aux services domestiques non marchands, s'élève à 39,7% selon le premier scénario, à 49,3% selon le deuxième scénario en 2012 (Tableau 2.4).

Autre que les soins de base donnés aux enfants, retenus dans le cadre du scénario restreint, la valorisation monétaire du temps domestique ne prend pas en considération le temps consacré aux jeux et autres interactions avec les enfants. En effet, ce temps est primordial dans la vie des enfants car à mesure que la famille investit plus de temps à ses enfants, leur capital humain s'améliorera et par suite ils deviendront plus productifs à l'âge adulte.

Tableau 2.4 : Contribution des femmes au PIB élargi aux services domestiques non marchands en 2012

Scénario restreint	% de la valeur du travail domestique dans le PIB	Part des femmes dans la production domestique	Contribution de la femme à la richesse nationale	Contribution des femmes au PIB élargi aux services domestiques non marchands
Scénario 1:				
Valorisation au SMIG brut 2012 (12,24 Dh/h)	34,5%	92 %	21%	39,7%
Scénario 2:				
Valorisation par la rémunération salariale moyenne dégagée de la comptabilité nationale (22DH/h)	62%	92%	21%	49,3%

Source: HCP, ENBT 2011/2012

Conclusion

Les deux Enquêtes Nationales sur le Budget Temps (ENBT) menées au Maroc entre 1997/1998 et 2011/2012 sont riches d'enseignements. Les données issues de l'enquête la plus récente montrent, en particulier, un partage inégal du travail domestique entre les deux sexes. Ainsi, les femmes consacrent sept fois plus de temps aux activités domestiques que les hommes. D'autant plus que la contribution de ces derniers se limite principalement aux activités ménagères tournées vers l'extérieur du domicile (courses, règlement de facture et procédures administratives, ...etc) tandis que les travaux domestiques à l'intérieur du domicile (cuisine, rangement, ...etc) sont réalisés, essentiellement, par la femme (respectivement 74% et 80% de leur temps domestique).

Par ailleurs, l'enquête fait apparaître la faible participation féminine à la vie professionnelle, ainsi, l'homme consacre quatre fois plus de temps professionnel que la femme. Parallèlement, le regroupement du travail domestique et du travail professionnel attribué à la femme active une charge de travail plus lourde que la femme au foyer (9h03mn contre 6h02mn). Contrairement à l'homme, dont le temps domestique ne subit pas de changements marquants quel que soit le type d'activité (42mn pour l'homme actif et 48mn pour celui inactif).

Finalement, la prise en compte du travail domestique dans le PIB de 2012 permet de ramener la contribution des femmes âgée de 15 ans et plus à des seuils plus élevés, soit à 39,7% en valorisant les heures du travail au SMIG et à 49,3% en valorisant les heures du travail à la rémunération salariale moyenne dégagée par la comptabilité nationale. Ce calcul est cependant sujet à plusieurs limitations.

Chapitre III

Déterminants du taux de participation des femmes au marché du travail au Maroc : Analyse sur données agrégées et sur données longitudinales

Chapitre III

Déterminants du taux de participation des femmes au marché du travail au Maroc : Analyse sur données agrégées et sur données longitudinales

Direction des Etudes et des Prévisions Financières

Abdelali ATTIOUI

Adnane CHAFIQ

OCP Policy Center

Karim EL MOKRI

Rim BERAHAB

Comme indiqué dans le Chapitre 1, la faiblesse du taux de participation des femmes est un phénomène qui caractérise la plupart des pays de la région MENA, ainsi que certains pays comme l'Iran, le Pakistan, l'Inde et la Turquie. Le Maroc, qui n'échappe pas à cette règle, observe un taux de participation des femmes de 25,2% contre un taux de 72,4% pour les hommes. Le deuxième constat qui s'applique au marché du travail marocain, également mentionné dans le Chapitre 1, renvoie à la tendance baissière accusée au niveau du taux de participation des femmes qui est tombé de 30% en 1999 à 25,2% en 2014, soit une diminution de 4,8 points de pourcentage⁴². A la lumière de ces évolutions, il y aurait deux types de facteurs qui pourraient déterminer le taux de participation des femmes au Maroc. Le premier groupe englobe des facteurs d'ordre général qui auraient agi négativement sur le taux de participation aussi bien des hommes que des femmes. Pour sa part, le deuxième groupe de facteurs peut être qualifié de spécifique puisqu'il concerne particulièrement les femmes et expliquerait la persistance du gap entre les hommes et les femmes en termes de participation au marché du travail.

Dans la littérature empirique, plusieurs approches ont été utilisées pour modéliser le taux de participation des femmes, notamment les estimations en coupe transversale, les modèles en séries temporelles sur des données agrégées, ainsi que les modèles en données de panel. La nature des données utilisées varie, également, selon qu'il s'agisse d'une analyse microéconomique, auquel cas les estimations porteraient sur les données d'enquêtes des

42 En même temps, Il convient de souligner que la baisse a concerné également les hommes, voire avec une ampleur relativement plus importante, le taux de participation des hommes ayant baissé de 79,3% à 72,4% sur la même période, soit une diminution de 6,9 points.

ménages ou d'emploi, ou bien d'une analyse macroéconomique avec des données agrégées par pays. Au niveau de ce chapitre, deux approches seront utilisées, à savoir une modélisation en séries temporelles utilisant la technique de la cointégration (Section 3.2), ainsi qu'un modèle en coupe transversale sur des données microéconomiques (Section 3.3). Auparavant, une revue de la littérature est proposée (Section 3.1).

I. Les déterminants du taux de participation des femmes au marché du travail : une revue de littérature

La littérature économique témoigne de la complexité du phénomène de participation féminine au marché du travail eu égard à la diversité des facteurs explicatifs potentiels. L'un des aspects les plus documentés réside dans la relation entre le taux de participation de la femme et le niveau de développement mesuré par le PIB par habitant. Le principe de la relation en U repose sur l'évolution à long terme de la structure d'une économie donnée. Ainsi, dans un stade précoce de son processus de développement, une économie est généralement dominée par la production agricole, les unités de production familiales ou bien les activités à domicile qui permettent à la femme de concilier travail et responsabilités familiales. Ceci permet, ainsi, d'avoir des taux de participation féminine élevés en dépit d'un taux de fertilité important. Cependant, au fur et à mesure que l'économie se développe et que la part de l'agriculture recule en faveur d'activités industrielles, il devient de plus en plus difficile pour la femme de concilier entre le travail à l'extérieur dans des entreprises non-familiales et les responsabilités domestiques, d'autant plus que la fertilité demeure encore élevée à ce stade et que la main d'œuvre féminine qui arrive en ville, suite aux mouvements d'exode rural ne dispose pas initialement des qualifications nécessaires pour intégrer le secteur industriel en raison, notamment de sa faible éducation et son faible accès à la technologie existante, en plus de l'effet de stigmatisme social selon lequel les activités industrielles ne sont pas adaptées à la femme.

En conséquence, le taux de participation de la femme diminue puisque beaucoup de femmes choisissent l'option de se retirer du marché du travail sous le poids de ces contraintes. Par la suite, au fur et à mesure que le taux de fertilité baisse, en même temps que les services de garde d'enfants deviennent plus disponibles, que le niveau d'éducation des femmes augmente, que l'emploi à temps partiel se généralise et que la structure productive de l'économie compte davantage de services et de métiers « white collars » offrant plus d'opportunités de travail pour les femmes, le taux de participation féminin renoue avec la tendance haussière pour boucler la forme en "U".

En effet, sur le plan empirique, plusieurs travaux de recherche ont démontré l'existence d'une telle relation (Boserup, 1970 ; Psacharopoulos, 1989 ; Kottis, 1990 ; Goldin, 1995 ; Tam, 2011). En revanche, d'autres études, plus récentes et employant des techniques économétriques plus élaborées en tenant compte, notamment des problèmes d'endogénéité, ont montré que la relation en U n'est pas aussi robuste dans les pays en voie de développement (Gaddis et Klasen, 2013) et que les résultats sont très sensibles aux données utilisées. Dans le même ordre d'idées, Verme (2014) a mené des tests empiriques afin d'examiner la relation en U au niveau de la région MENA et conclut que celle-ci n'est pas significative pour plusieurs pays de la région alors que d'autres affichent même une relation en U inversé. Le même auteur avait utilisé des méthodes non paramétriques qui lui ont permis d'expliquer la faiblesse du taux de participation des femmes dans la région MENA par le fait que la plupart de ces pays se situent actuellement au point d'inflexion bas de la courbe en U. Il convient, cependant, de signaler que des échantillons de taille réduite, souvent le cas pour des estimations par pays, peuvent ne pas faire ressortir cette relation.

La théorie économique accorde, également, une place particulière au salaire réel en tant que déterminant du taux de participation des femmes. L'impact du salaire réel est le résultat net de deux effets opposés, à savoir, l'effet de substitution et l'effet-revenu. L'effet de substitution décrit la situation où une hausse du salaire réel des femmes augmente le coût d'opportunité de ne pas travailler et les incite à intégrer le marché du travail d'où un effet positif sur leur taux de participation ou alors sur le nombre d'heures travaillées. En revanche, l'effet revenu a un impact négatif sur le taux de participation des femmes. En d'autres termes, une hausse du revenu du ménage induite par un accroissement des revenus autres que ceux issus du travail de la femme, notamment, une augmentation du salaire de l'époux ou bien des transferts familiaux, pourrait la pousser à consacrer plus de temps aux loisirs ou au travail domestique et moins de temps au travail rémunéré. En conséquence, l'effet-revenu agirait négativement sur le taux de participation des femmes ou encore sur le nombre d'heures travaillées. L'impact final sur le taux de participation féminine dépend, ainsi, de l'importance relative de ces deux effets. Goldin (1995) et Tam (2011) considèrent pour leur part que le croisement de ces deux effets permet d'expliquer la courbe en U discutée précédemment. La première partie descendante de la courbe signifierait que l'effet-revenu domine l'effet de substitution alors que la partie ascendante traduirait la situation inverse engendrée, entre autres, par la poursuite de la hausse du salaire des femmes. En d'autres termes, selon ce point de vue les changements structurels de la composition de la production s'accompagnent d'un changement systématique de l'importance relative des effets de revenu et de substitution.

L'éducation constitue un autre déterminant important du taux de participation des femmes au marché du travail. L'impact de l'éducation est généralement positif étant donné qu'elle contribue à augmenter aussi bien le revenu potentiel des femmes que le coût d'opportunité de ne pas travailler via l'effet de substitution (Psacharopoulos et Tzannatos, 1989 ; Tanser, 2001 ; Tsani,

2013). En outre, un niveau d'éducation plus élevé des femmes est généralement accompagné d'une baisse de la fertilité ce qui contribue à accroître leur participation au marché du travail.

Néanmoins, les résultats de quelques études montrent que l'éducation peut exercer un impact négatif sur le taux de participation des femmes (Smith et Ward, 1985 ; Kottis, 1990). Globalement, l'impact de l'éducation sur le taux de participation des femmes dépend de la confrontation des effets de substitution et de revenu via le niveau des salaires (Tsani et al, 2012). La participation des femmes est aussi conditionnée par la situation du marché du travail, plus particulièrement le taux de chômage observé. Le signe de l'impact dépend du rapport de force entre deux effets inverses, à savoir l'effet de découragement et l'effet de travail additionnel. Le canal de découragement traduit la réaction des femmes qui décident d'abandonner la quête d'emploi lorsque le taux de chômage prévalant est élevé. Elles jugent que la probabilité de trouver un emploi diminue significativement en période de chômage élevé et que les coûts économiques et psychologiques associés à la recherche d'un emploi sont plus élevés. En conséquence, l'effet de découragement engendre une relation négative entre le taux de chômage et le taux de participation des femmes. D'un autre côté, une période de taux de chômage élevé où les hommes subissent des pertes d'emploi considérables peut amener les femmes, en particulier les femmes mariées, à entrer sur le marché de travail en quête d'emploi afin de compenser les pertes subies au niveau du revenu du ménage. Cette relation positive entre le taux de chômage et le taux de participation des femmes est qualifiée d'effet de travail additionnel. Dans la pratique, l'effet de découragement l'emporte généralement sur l'effet de travail additionnel, d'où un impact net négatif sur la participation des femmes.

L'urbanisation constitue un autre facteur qui pourrait agir positivement sur la participation des femmes au marché du travail en offrant une plus grande diversité d'emplois rémunérés adaptés, particulièrement dans le secteur des services mais également, une infrastructure favorisant l'accessibilité au marché (King, 1978). Par ailleurs, certains auteurs trouvent une relation négative entre le taux d'urbanisation et la participation des femmes au marché du travail. En effet, Tansel (2001) montre dans le cas de la Turquie que l'urbanisation aurait contribué à réduire le taux de participation des femmes au travail en raison d'une situation initiale caractérisée par une part importante de l'agriculture dans l'économie. Le même constat est relevé par Uraz et al. (2010) qui expliquent comment la migration des femmes rurales non qualifiées vers les centres urbains a engendré un déclin du taux de participation des femmes en Turquie. Le déficit en termes de qualification et d'éducation caractérisant les femmes issues des milieux ruraux ne leur permet pas de trouver un emploi en milieu urbain avec un salaire suffisamment élevé pour couvrir les charges induites, en particulier le transport vers le lieu de travail et le coût des services de garde des enfants (Chidmi et Aboohamidi, 2013).

Encadré 3.1- Impact d'une hausse de salaire sur le taux de participation des femmes

Considérons un environnement économique dans lequel les individus cherchent à maximiser leur bien-être à travers la consommation de biens et de loisirs. Pour cela, ils doivent travailler afin de gagner l'argent nécessaire pour acheter les produits souhaités. Cet arbitrage entre travail et loisir est représenté à l'aide d'une fonction d'utilité, propre à chaque individu, qui mesure son niveau de satisfaction :

$$U = U(C, L)$$

Avec $\begin{cases} C = \text{l'ensemble des biens et services consommés} \\ L = \text{la quantité d'heures de loisir} \end{cases}$

L'ensemble des paniers de consommation ayant le même niveau d'utilité est représenté par des courbes d'indifférences, qui traduisent les différentes allocations de C et L. Etant contraints par leurs revenus, les consommateurs cherchent alors à maximiser leur fonction d'utilité en tenant compte de leur contrainte budgétaire :

$$RT = Y_{non\ sal} + W.H$$

Avec $\begin{cases} RT = \text{revenus totaux} \\ Y_{non\ sal} = \text{revenus non salariaux} \\ W = \text{salaire horaire} \\ H = \text{nombre d'heures travaillées} \end{cases}$

Dès lors, le revenu total est un facteur primordial dans la détermination du taux de participation des individus, notamment des femmes, au marché du travail. Une hausse du salaire réel induit alors deux effets opposés, qui sont l'effet de substitution et l'effet de revenu. Comme expliqué précédemment (section 3.1), l'effet de substitution implique qu'une hausse du salaire réel augmente le nombre d'heures travaillées. En effet, lorsque le salaire réel augmente, le coût d'opportunité du loisir augmente, également. Celui-ci devient alors plus cher, ce qui incite les femmes à réduire le temps qu'elles consacrent aux activités domestiques et aux loisirs et à intégrer le marché du travail, d'où un effet positif sur leur taux de participation. En revanche, l'effet de revenu décrit la situation dans laquelle un accroissement des revenus, autres que ceux issus du travail de la femme, augmente les heures consacrées aux loisirs et diminue le temps consacré au travail. D'où un effet négatif sur le taux de participation des femmes au marché du travail. Par conséquent, l'impact final d'un changement dans le salaire sur le taux de participation dépend du rapport entre ces deux effets.

De nombreuses études ont tenté d'évaluer en pratique comment un changement dans le salaire réel peut impacter les heures de travail des femmes. La plupart de ces études ont trouvé une relation positive, de sorte que l'effet de substitution a tendance à dominer l'effet de revenu. En d'autres termes, un accroissement du salaire réel des femmes induit une augmentation des heures travaillées. Il convient, cependant, de signaler que la participation des femmes au marché du travail est, également, conditionnée par le salaire de réserve. En effet, une baisse du salaire de réserve des femmes- par rapport au salaire du marché- peut les inciter à intégrer le marché du travail. A l'inverse, une hausse du salaire de réserve, due à l'augmentation du nombre d'enfants par exemple, réduit leur probabilité de travailler, surtout si le salaire de réserve demeure supérieur au salaire réel proposé (John Cogan, 1978).

D'autres études suggèrent que le taux de participation et les heures de travail des femmes mariées sont influencés par les changements dans les salaires de leurs maris. A titre d'exemple, pour les Etats-Unis, une augmentation de 10% du salaire du mari baisse le taux de participation de la femme de 5,3 points de pourcentage et réduit ses heures de travail de 1,7. Il y a, cependant, peu de preuves que l'offre de travail du mari soit affectée par le taux de salaire de l'épouse (Ashenfelter et Heckman, 1974 ; Lundberg, 1988).

Par ailleurs, il revient à signaler que les hausses du salaire réel n'expliquent pas à elles seules l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail. Plusieurs autres facteurs y contribuent, à l'instar des changements dans les attitudes culturelles et règles juridiques envers les femmes qui travaillent, ainsi que les changements sociaux et économiques dont sont témoins les pays concernés.

Enfin, la composante démographique est souvent avancée dans la littérature comme étant parmi les déterminants de la participation des femmes au travail, en particulier le taux de fertilité et le taux de dépendance des jeunes de moins de 15 ans. Le nombre d'enfants à charge combiné à d'autres facteurs socio-économiques conditionne, en effet, le choix de la femme quant à l'insertion au marché du travail. Ainsi, selon «l'hypothèse d'incompatibilité des rôles » (Stycos and Weller, 1967), plus le taux de fertilité est élevé, plus c'est contraignant pour la femme de concilier responsabilités domestiques et travail, en particulier en milieu urbain. La causalité pourrait, également, jouer dans le sens inverse dans la mesure où les femmes actives employées ont tendance à opter pour un nombre d'enfants plus réduit. Par ailleurs, certains auteurs trouvent, au contraire, une relation positive allant du taux de participation des femmes vers la fertilité, à l'instar de Bratti (2003) dont les résultats indiquent, pour le cas de l'Italie, que les femmes actives avec un niveau d'éducation élevé (tertiaire) ont tendance à avoir plus d'enfants puisqu'elles gagnent suffisamment pour s'offrir des services de garde. Ce résultat rejoint « l'hypothèse de réponse sociétale » (Rindfuss and Brewster, 1996) vérifiée également, pour d'autres pays comme la Norvège (Rindfuss et al., 2007).

En s'inspirant de la théorie économique et, notamment, des différents facteurs cités ci-dessus, susceptibles d'impacter la participation des femmes au marché du travail au Maroc, nous avons opté pour deux approches empiriques complémentaires. La première s'inscrit dans les méthodes de séries temporelles et renvoie à une modélisation à correction d'erreurs sur des données agrégées au niveau national, tandis que la deuxième approche se base sur une régression en coupe transversale sur des données microéconomiques issues de l'enquête sur le niveau de vie des ménages. L'objectif final est de confronter les résultats des deux approches de manière à avoir des analyses complémentaires ou chaque méthode pourrait atténuer les limites de l'autre.

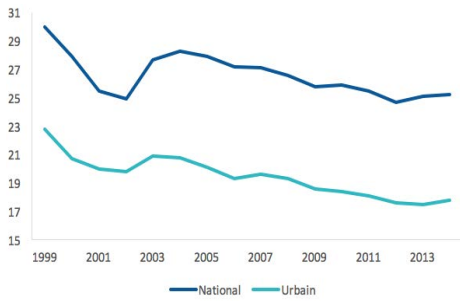
II. Etude sur données agrégées

1. Données et méthodologie

L'approche en séries temporelles retenue est celle des modèles à correction d'erreurs. L'échantillon de données utilisées s'étale sur une période relativement courte de 22 observations annuelles, soit de 1993 à 2014. L'indisponibilité de certaines variables relatives au marché du travail sur longue période a été la principale contrainte. Le taux de participation des femmes au niveau national (FLP), variable endogène du modèle, est issu des enquêtes nationales sur l'emploi, produites par le Haut-Commissariat au Plan (HCP), mais n'est disponible que depuis 1999 (graphique 3.1). Afin de compléter la série, nous avons utilisé les estimations du Bureau

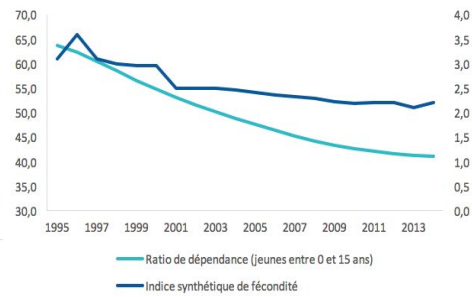
international du Travail pour la période 1993-1998. S'agissant du taux de chômage urbain (Chom_urb) et du taux de chômage urbain des hommes (Chom_H_urb), ils proviennent des enquêtes nationales sur l'emploi (graphique 3.3). Pour les autres variables explicatives utilisées, le taux d'urbanisation (Urb), le PIB par habitant en termes constants (PIB_hab), ainsi que les parts des valeurs ajoutées primaires (VA_Prim), secondaire (VA_Second) et tertiaire (VA_Tert) dans le PIB et le ratio de dépendance des jeunes (young_dep) sont issus de la base de données de la Banque Mondiale WDI. L'indice synthétique de fécondité (ISF) est produit par le HCP (graphique 3.2). Quant au taux d'inscription brut des femmes au primaire (Educ_prim_F), au secondaire (Educ_second_F) et au supérieur (Educ_sup_F), ils ont été extraits de la base de données de l'UNESCO. Enfin, l'indice de salaire réel moyen (ISMR) a été calculé sur la base des données de la CNSS.

Graphique 3.1 : Taux de participation des femmes au Maroc



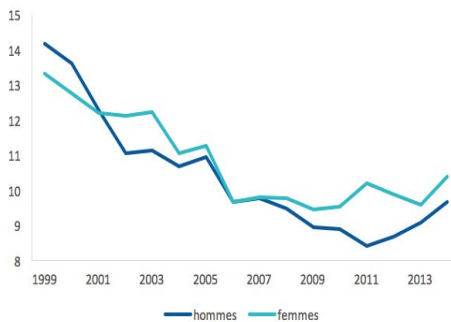
Source : HCP

Graphique 3.2 : Indice synthétique de fécondité et taux de dépendance des jeunes au Maroc



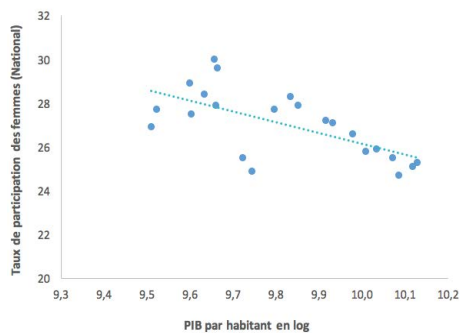
Source : HCP et WDI

Graphique 3.3 : Taux de chômage par sexe au Maroc



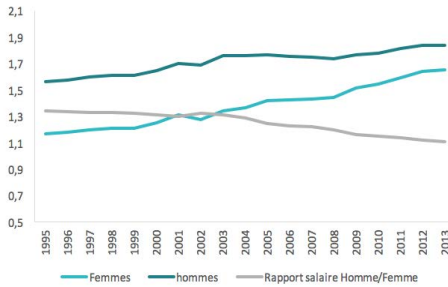
Source : HCP

Graphique 3.4 : Relation entre Revenu par habitant et taux de participation des femmes au Maroc



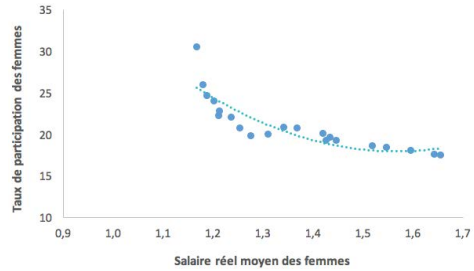
Source : élaboré sur la base des données du HCP

Graphique 3.5 : Salaire réel moyen par sexe



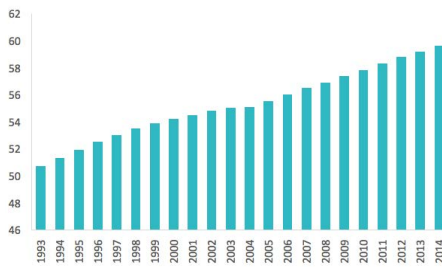
Source : Elaboré sur la base des données de la CNSS

Graphique 3.6 : Relation salaire réel moyen et taux de participation féminin



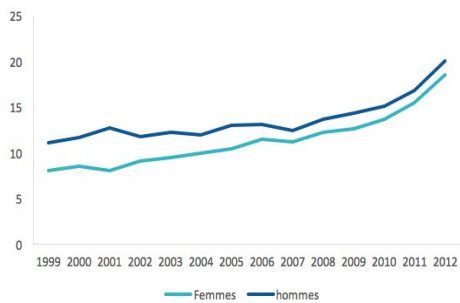
Source : Elaboré sur la base des données de la CNSS et du HCP

Graphique 3.7 : Taux d'urbanisation



Source : WDI

Graphique 3.8 : Taux d'inscription à l'enseignement supérieur



Source : UNESCO

Eu égard à la taille réduite de notre échantillon temporel, il n'est pas possible d'estimer une seule équation avec toutes les variables explicatives introduites en même temps. Cela épuiserait les degrés de liberté du modèle. Afin de pallier ce problème, nous avons opté pour l'estimation de plusieurs modèles en y intégrant à chaque fois une ou deux variables explicatives. Cette manière de procéder peut, certes, contribuer à augmenter les erreurs dues à une mauvaise spécification mais s'avère nécessaire vu le nombre limité d'observations.

Afin d'estimer les différents modèles à correction d'erreurs, nous avons retenu la solution dite des modèles autorégressifs à retards Echelonnés (ARDL Bounds-Test). Les modèles à corrections d'erreurs supposent, en effet, l'existence d'une relation de cointégration ou de long terme entre les variables et d'une force de rappel vers l'équilibre qui corrige les déviations à court terme de la variable endogène par rapport à son sentier d'équilibre. Parmi les méthodes les plus répandues pour l'estimation des relations de cointégration, il y a lieu de citer la méthode en deux étapes d'Engle & Granger (1987), l'approche de Stock & Watson (1988), ainsi que la méthode multivariée

de Johansen (1988). Pour la présente étude, nous avons opté pour une méthode différente qui est celle des ARDL Bounds test introduite par Pesaran and Shin (1999) puis développée par Pesaran, Shin and Smith (2001). Ce choix se justifie par plusieurs raisons développées dans l'encadré ci-après.

Encadré 3.2 : Description de la méthode d'estimation retenue : ARDL Bounds

Dans cette étude, la méthode d'estimation retenue est celle des ARDL Bounds test introduite par Pesaran and Shin (1999) puis développée par Pesaran, Shin and Smith (2001). Ce choix se justifie par plusieurs raisons : tout d'abord, la méthode ARDL est plus adaptée aux échantillons de taille réduite contrairement aux autres méthodes de Johansen et Engle & Granger (Pesaran et al., 2001 ; Rahimi and Shahabadi, 2011). Plusieurs papiers ont utilisé, en effet, la méthode ARDL afin d'estimer des modèles à correction d'erreurs sur des échantillons courts de 18 à 20 observations (Gounder, 1999, 2002 ; Tang, 2003). Le deuxième avantage des ARDL Bounds Test est qu'ils permettent de tester l'existence d'une relation de cointégration sans avoir la contrainte que toutes les variables soient intégrées du même ordre, contrairement aux autres méthodes. Cet avantage peut être très utile dans les estimations portant sur un échantillon réduit où les tests de racine unitaire sont moins robustes, ce qui ne permet pas de savoir exactement l'ordre d'intégration des variables introduites dans le modèle. En outre, les modèles ARDL permettent d'avoir des estimations non biaisées de la relation de long terme même lorsque certaines variables explicatives présentent des problèmes d'endogénéité (Harris and Sollis, 2003).

L'approche par les ARDL passe par plusieurs étapes ; rappelons que dans notre cas nous avons opté pour l'estimation de plusieurs modèles séparés, chacun comportant un nombre réduit de variables explicatives (au maximum deux, compte tenu du manque de degrés de liberté). Ainsi, la première étape consistera à estimer par les moindres carrés ordinaires le modèle à correction d'erreurs non contraint ci-après, en prenant comme exemple le cas où le taux de participation des femmes (FLP) est expliqué par deux variables X_1 et X_2 :

$$\Delta FLP_t = \beta_0 + \sum_{i=1}^p \beta_i \Delta FLP_{t-i} + \sum_{i=0}^{q_1} \gamma_i \Delta X_{1,t-i} + \sum_{i=0}^{q_2} \delta_i \Delta X_{2,t-i} + \theta_0 FLP_{t-1} + \theta_1 X_{1,t-1} + \theta_2 X_{2,t-1} + \epsilon_t \tag{1}$$

Les retards optimaux p , q_1 et q_2 sont fixés de telle sorte qu'ils minimisent le critère d'information de SBC (Schwarz Bayesian Criterion). Etant donné la taille réduite de l'échantillon, nous avons imposé un retard maximum initial de 2. La validité du modèle non contraint passe, également, par une batterie de tests, notamment le test du multiplicateur de Lagrange pour l'autocorrélation des erreurs et le test d'hétéroscédasticité.

Une fois ces tests satisfaits, l'étape suivante consiste à vérifier l'existence d'une relation de cointégration significative entre les différentes variables utilisées via le Bounds Test. Ce dernier

consiste à conduire un F-test sur l'hypothèse $H_0 : \theta_0 = \theta_1 = \theta_2 = 0$ contre l'hypothèse alternative $H_1 : \theta_0 \neq \theta_1 \neq \theta_2 \neq 0$. La Statistique F, ainsi, calculée est comparée à deux seuils critiques, soit une bande inférieure BI et une bande supérieure BS, générées par Pesaran et al. (2001). Si la Statistique F est en dessous de la bande inférieure, l'hypothèse nulle de l'inexistence d'une relation de cointégration n'est pas rejetée, alors que si la Statistique est en dessus de la bande supérieure, l'hypothèse nulle est alors rejetée témoignant, ainsi, de l'existence d'une relation de cointégration entre les variables. En revanche, si la Statistique de F est située entre les deux bornes, le Bounds Test est dit non concluant.

Une fois la relation de cointégration vérifiée, la spécification dynamique finale du modèle à correction d'erreurs (équation 2) peut être obtenue du modèle non contraint (équation 1) par simple transformation linéaire permettant, ainsi, d'avoir simultanément les coefficients de long terme et de court terme ainsi que le coefficient d'ajustement qui doit être négatif et significatif.

$$\Delta FLP_t = \beta_0 + \sum_{i=1}^p \beta_i \Delta FLP_{t-i} + \sum_{i=0}^{q1} \gamma_i \Delta X_{1,t-i} + \sum_{i=0}^{q2} \delta_i \Delta X_{2,t-i} + \varphi_0 Z_{t-1} + \epsilon_t \quad (2)$$

Avec Z issu de la relation de long terme : $z_{t-1} = (y_{t-1} - \alpha_0 - \alpha_1 x_{1t-1} - \alpha_2 x_{2t-1})$

Les coefficients α , constituent les élasticités de long terme reliant chaque variable explicative à la variable endogène.

2. Résultats des estimations et interprétations

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des résultats des différents modèles estimés pour expliquer le taux de participation des femmes au Maroc. Il englobe les coefficients de long terme, les coefficients d'ajustement ainsi que les Bounds Test de dix modèles différents. La comparaison de la statistique F par rapport aux bandes inférieure et supérieure permet de conclure qu'il existe une relation de cointégration et ce, pour les douze modèles retenus.

Tableau 3.1 : Résultats des estimations ARDL

Variable dépendante :	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6	Modèle 7	Modèle 8 (milieu urbain) ^a	Modèle 9 (milieu urbain) ^a	Modèle 10	Modèle 11	Modèle 12
Coefficient d'ajustement Z_{t-1} (P-value)	-0,784 *** (0,0004)	-0,538 *** (0,0001)	-0,538 *** (0,0001)	-0,785 *** (0,0009)	-0,575 *** (0,0001)	-0,841 *** (0,0001)	-0,657 *** (0,0001)	-0,398 *** (0,0000)	-0,393 *** (0,0000)	-0,938 *** (0,0001)	-0,451 *** (0,0000)	-0,689 *** (0,0000)
Coefficients de long terme												
Ln(PIB_hab)	2,146 (0,1823)											
Ln(PIB_hab) ²	-0,112 (0,1725)											
VA_Prim	0,522 ** (0,0193)	1,879 * (0,0529)	-0,061 (0,7806)	0,474 * (0,0699)						3,041 ** (0,043)	1,797 *** (0,0056)	
VA_Second	-0,907 ** (0,0383)	-1,429 *** (0,0045)	-1,419 ** (0,0452)	-1,226 ** (0,0205)	-0,599 (0,1570)					-1,966 ** (0,0317)	-1,162 * (0,0731)	
VA_Tert		-0,522 ** (0,0193)										
Ln(ISMR)			-0,523 (0,9251)									
Ln(ISMR) ²			0,041 (0,9462)									
Urb										-0,576 *** (0,0009)		
Ln(SF)											-0,295 * (0,082)	
Ln(Young_dep)												-0,182 ** (0,0213)
Educ_Prim_F		0,129 (0,1610)										
Educ_Second_F			0,049 (0,3176)									

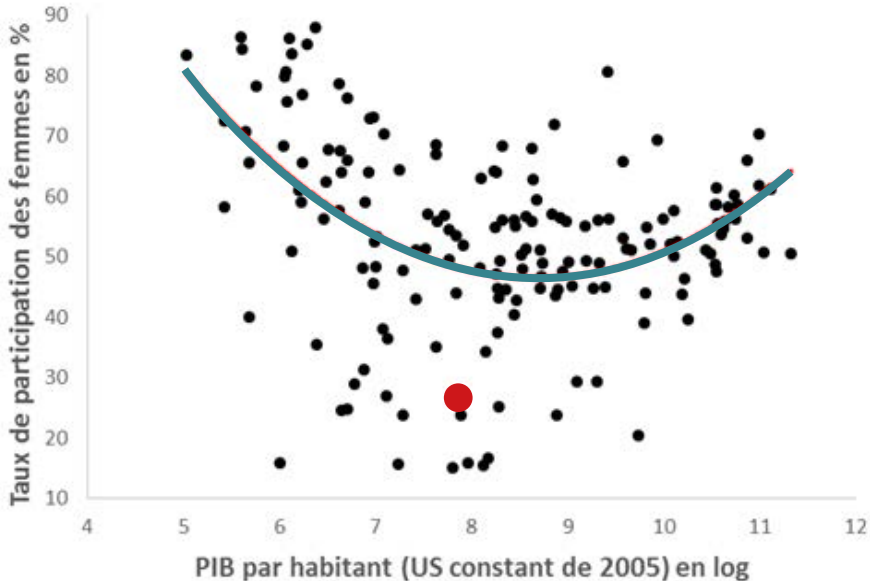
Educ_Sup_F	-0,092 (0,2662)											
Chom_urb	0,420 ** (0,0125)											
Chom_H_urb	0,418 *** (0,0076)											
Bounds Test												
Statistique F	4,78	4,41	4,41	4,37	6,55	7,90	3,91	21,06	27,98	7,85	9,61	7,64
Bande inférieure (au seuil de 5%)	3,1	3,1	3,1	3,1	2,79	2,79	2,79	3,62	3,62	3,62	2,79	2,79
Bande supérieure (au seuil de 5%)	3,87	3,87	3,87	3,87	3,67	3,67	3,67	4,16	4,16	3,87	3,67	3,67

-a- La relation de long terme inclut une variable muette égale à 1 en 1995 et 0 ailleurs.

(*) Significatif au seuil de 10%, (**) significatif au seuil de 5%, (***) significatif au seuil de 1%.

Le **Modèle 1**, à la Goldin (1995), permet de tester l'existence de la relation en U pour les femmes actives au Maroc par rapport au niveau du PIB par habitant (voir graphique 3.9). Les coefficients de long terme obtenus montrent, toutefois, des signes inverses et non significatifs. Ce résultat n'est pas très surprenant si on prend en considération le fait que le Maroc appartient à la région MENA où plusieurs pays ne vérifient pas la relation en U, alors que d'autres vont même jusqu'à afficher une courbe U inversée (Verme, 2014). Le fait que les estimations ne permettent pas de confirmer l'existence d'une courbe en U, pourrait être expliqué, entre autres, par une transformation économique inachevée qui fait que le Maroc, à l'instar d'autres pays de la région MENA, est situé dans le point d'inflexion bas de la courbe en U et donc n'a pas encore entamé la phase ascendante. Verme (2014) a indiqué que pour certains pays de la région MENA, même s'ils ont connu une hausse de revenu par tête, cette tendance n'a pas été accompagnée d'un dynamisme suffisamment important des branches susceptibles de profiter davantage aux femmes telles que les services et les industries manufacturières légères, contrairement aux secteurs du BTP, des industries lourdes et des activités extractives qui sont moins adaptés aux femmes selon les stigmates de la société marocaine.

Graphique 3.9 : Positionnement du Maroc (carré rouge) sur la courbe en U en 2014



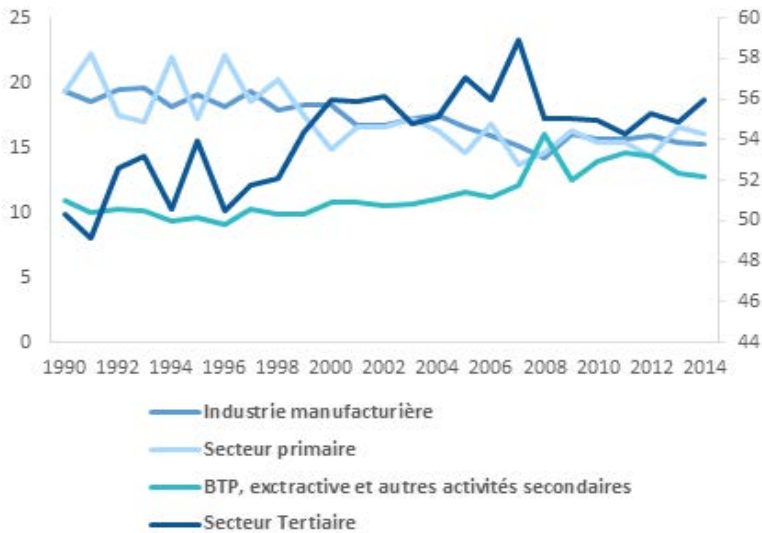
Source : *Elaboré sur la base des données de la WDI*

Afin de vérifier cette hypothèse de transformation économique inachevée pour le Maroc, nous avons estimé les modèles 2 et 3, où nous essayons d'expliquer le taux de participation des femmes par les parts de la valeur ajoutée des trois secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) dans le PIB (Graphique 3.10). Les résultats montrent un effet positif significatif de la part de la valeur ajoutée du secteur primaire. La relation positive entre la part de la valeur ajoutée du secteur primaire dans le PIB et le taux de participation des femmes au Maroc vient du fait que 40% de la population vit en milieu rural et par conséquent, une proportion importante des femmes rurales travaille dans des activités agricoles en tant qu'aides familiaux ce qui fait gonfler le taux de participation des femmes en milieu rural.

En revanche, la part de la valeur ajoutée du secteur secondaire ressort avec un coefficient négatif et significatif. Ce résultat qui peut paraître à première vue contre-intuitif peut être expliqué par l'évolution de la structure productive du pays. En effet, la tendance baissière de la part de la valeur ajoutée agricole se traduit par une migration de la population vers les secteurs modernes dans l'industrie et les services. Néanmoins, dans le cas du Maroc, la part de la valeur ajoutée du secteur manufacturier n'a fait que baisser entre 1990 et 2008, sachant qu'il regroupe des branches qui sont généralement à forte composante féminine telles que le textile, bonneterie et habillement. Ceci aurait contribué à réduire les opportunités et débouchés pour les femmes non qualifiées et éventuellement un retrait de ces dernières du marché du travail. Ce retrait aurait été accéléré par le fait que les branches du secondaire dont les parts ont le plus augmenté sont moins adaptées aux femmes, en l'occurrence, les industries extractives, les industries chimiques et le BTP.

S'agissant du secteur tertiaire, il affiche également une relation négative significative par rapport au taux de participation des femmes au Maroc, alors qu'il s'agit d'un secteur qui devrait normalement offrir davantage d'opportunités pour les femmes, en particulier urbaines. Globalement, les résultats des modèles 2 et 3 peuvent être interprétés dans le sens d'un développement encore insuffisant de certaines branches des secteurs secondaire et tertiaire qui sont plus adaptées au travail des femmes. Ce résultat pourrait, également, émaner d'un biais de spécification en raison de l'omission d'autres variables explicatives dans l'équation, un choix découlant plutôt, comme indiqué antérieurement, de la contrainte de la taille réduite de l'échantillon.

Graphique 3.10 : Evolution des parts des principaux secteurs dans le PIB marocain



Source : Elaboré sur la base des données du HCP

La relation en U a, également, été testée conformément à la littérature microéconomique sur les effets de substitution et de revenu entre l’offre de travail des femmes et le salaire (Graphique 3.6). A travers le modèle 4, nous avons essayé de dégager l’effet du niveau du salaire moyen réel et de sa valeur au carré sur le taux de participation des femmes. Les résultats font ressortir des signes conformes à la courbe en U pour les deux termes, soit des effets respectivement, négatif et positif. Cependant, les deux coefficients sont loin d’être significatifs. Ainsi, cette non significativité pourrait être expliquée, dans le même sens que ce qui a été avancé dans les résultats des modèles 1, 2 et 3, par le fait que le Maroc se trouve dans le point d’inflexion inférieur de la courbe en U entre les deux phases descendante et ascendante traduisant une transformation économique qui n’est pas encore achevée et qu’étant donné la taille réduite de l’horizon temporel d’estimation, la relation en U n’est pas très apparente (voir graphique 3.9). Cela pourrait signifier qu’au fur et à mesure que le processus de transformation progressera, les femmes auront davantage d’opportunités de travail dans les nouveaux secteurs et seront incitées par des salaires de plus en plus élevés ce qui engendrera une prédominance de l’effet de substitution et, par conséquent, une affirmation de la phase ascendante de la courbe en U à moyen / long termes. Il convient toutefois de souligner que ce scénario demeure conditionné par la nature des secteurs productifs qui se développeront le plus. En d’autres termes, dans le cas où les nouveaux secteurs sont plus capitalistiques, ces derniers risquent de ne pas engendrer une hausse de la demande de travail et ce, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Les modèles 5, 6 et 7 examinent, pour leur part, l’effet d’un autre facteur socio-économique

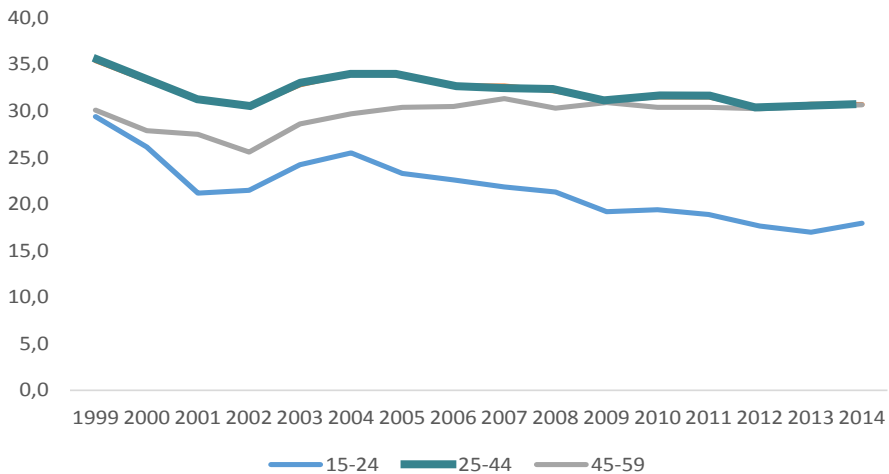
sur le taux de participation des femmes, à savoir l'éducation. Les trois modèles intègrent séparément comme variables explicatives les taux d'inscription des femmes à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Les trois spécifications intègrent, également, les pourcentages du secteur primaire et secondaire dans le PIB afin de prendre en considération l'impact de la structure productive de l'économie. Les résultats font ressortir un effet non significatif de l'éducation des femmes sur leur participation au marché du travail. Quant aux signes des coefficients obtenus, les enseignements primaire et secondaire ressortent avec des signes positifs, alors que l'enseignement supérieur affiche un impact négatif sur la participation des femmes. Quoique non significatifs, les signes des coefficients obtenus pourraient être expliqués par la prédominance de l'emploi non qualifié et peu qualifié qui absorbe en grande partie les femmes avec un niveau d'éducation faible voire moyen. Tandis que la relation négative entre l'enseignement supérieur et la participation des femmes pourrait corroborer l'hypothèse que l'économie marocaine à l'état actuel n'arrive pas à pourvoir suffisamment d'emplois adaptés pour les femmes les plus éduquées. Cette situation pourrait, également, être expliquée par la persistance des discriminations à l'égard des femmes pour des raisons socio-culturelles.

De même, l'observation d'une relation non significative entre l'éducation et la participation des femmes au Maroc indiquerait que l'effet de substitution ne joue pas pleinement ou qu'il est relativement dominé par l'effet revenu. Ce résultat est compatible avec l'idée que l'effet de substitution ne devient dominant qu'au niveau de la deuxième partie de la courbe en U et le fait que cet effet n'est pas significatif au Maroc corrobore l'hypothèse qu'en dépit des avancées réalisées, l'économie marocaine n'a pas encore entamé la partie haussière de la courbe au niveau de laquelle le taux de participation des femmes devrait augmenter.

D'un autre côté, il serait intéressant d'examiner l'évolution du taux de participation des femmes par tranches d'âge. Le graphique 3.11 montre clairement que la tranche d'âge 15-24 ans parmi les femmes est celle qui a connu la plus forte baisse en termes de taux de participation. En confrontant cette tendance aux coefficients non significatifs trouvés dans les modèles 5, 6 et 7, on pourrait attribuer la baisse du taux de participation des femmes de 15-24 ans au fait que le prolongement de la durée de leur scolarisation retarde leur accès au marché du travail jusqu'à obtention de leur diplôme. Ce constat a été effectué par d'autres auteurs pour le cas du Maroc (Taamouti et Ziroili, 2011). Toutefois, si cela s'applique aux jeunes femmes en âge de scolarisation, le fait d'avoir un diplôme et plus d'années d'études devrait faciliter l'insertion au marché du travail pour les femmes appartenant aux tranches d'âge supérieures compensant, ainsi, la baisse au niveau des plus jeunes. Or, ce qui ressort du graphique 3.11 c'est que la baisse du taux de participation concerne, également, la tranche d'âge 25-44 ans. Outre les effets socio-culturels et de discrimination, ce résultat refléterait aussi, comme indiqué précédemment, l'incapacité de l'économie marocaine à générer assez d'emplois adaptés et suffisamment payés pour les femmes les plus éduquées et qu'une proportion importante des emplois offerts ne nécessite pas un travail qualifié (agriculture, textile, etc.). La relation négative et non significative

entre le niveau d'éducation et la participation des femmes au marché du travail a été, également, constatée par certains auteurs pour le cas de la région MENA et le Pakistan (A. Aboohamidi et B. Chidmi, 2013).

Graphique 3.11 : Taux de participation des femmes au marché du travail au Maroc par tranche d'âge



Source : *Elaboré sur la base des données du HCP*

Le taux de chômage constitue un facteur potentiel qui pourrait conditionner le taux de participation des femmes. Comme indiqué dans la revue analytique (section 3.1.) la relation entre le chômage et la participation des femmes peut résulter de deux effets différents, à savoir l'effet de découragement et l'effet de travail additionnel. A travers le modèle 8, nous avons essayé d'expliquer le taux de participation des femmes en milieu urbain par le taux de chômage urbain tous sexes confondus. Nous avons utilisé les taux urbains plutôt que ceux au niveau national afin d'éviter tout biais d'estimation que pourrait provoquer la prise en considération des femmes actives rurales œuvrant majoritairement en tant qu'aides familiaux en agriculture. Les résultats obtenus permettent de déceler une relation positive et significative entre le taux de participation des femmes en milieu urbain et le taux de chômage urbain. Cela voudrait dire que c'est l'effet de « travail additionnel » qui domine l'effet de « découragement ». En d'autres termes, en période de chômage élevé où les hommes subissent des pertes d'emploi, les femmes, en particulier celles mariées, seront amenées à intégrer le marché du travail pour chercher une compensation du revenu du ménage. Afin de s'assurer de l'existence de cet effet de « travail additionnel », nous avons estimé le modèle 9 au niveau duquel nous avons remplacé le taux de chômage par le taux de chômage des hommes en milieu urbain. Les résultats renvoient, également, à une relation

positive et significative corroborant, ainsi, la prédominance de l'effet de travail additionnel par rapport à l'effet de découragement. Ce résultat pourrait, également, signifier qu'en moyenne lorsque les femmes en milieu urbain, surtout celles mariées, choisissent d'intégrer le marché du travail, elles le font plus par nécessité que par opportunité. Si nous appliquons cette hypothèse aux femmes ayant un niveau d'éducation secondaire ou supérieur cela voudrait dire qu'une bonne partie des femmes en milieu urbain au Maroc ne cherchent pas forcément un retour sur investissement de leurs années de scolarité sur le marché du travail.

S'agissant de l'urbanisation, elle constitue un élément qui peut jouer un rôle important dans la décision des femmes à participer au marché du travail. Les centres urbains offrent généralement davantage d'opportunités de travail et des emplois diversifiés, particulièrement dans le secteur des services. Par leurs réseaux de transport et de communication, les villes améliorent l'accessibilité au lieu du travail pour les femmes. La relation entre le taux d'urbanisation et le taux de participation des femmes au Maroc a été testée dans le modèle 10. Les résultats indiquent, toutefois, un coefficient négatif et significatif. Ce cas a priori atypique pourrait bien être expliqué par deux éléments à savoir, l'exode rural et la qualité du processus d'urbanisation. En effet, la migration des femmes du milieu rural vers le milieu urbain se traduit par le retrait d'une proportion de celles-ci du marché du travail une fois arrivées en ville. En conséquence, elles passent du statut d'actives en milieu rural à l'inactivité en milieu urbain, ce qui se traduit par une réduction du taux de participation des femmes au niveau national. Ce retrait est dû, en effet, au manque de qualifications et au déficit en termes d'éducation qui réduit leurs opportunités d'emploi en ville. Par conséquent, plusieurs d'entre ces femmes migrantes préféreront se retirer du marché du travail ou bien se contenter d'activités informelles à bas revenu.

Le deuxième facteur qui peut expliquer la relation négative entre l'urbanisation et la participation des femmes au marché du travail au Maroc a trait à la qualité du processus d'urbanisation. Au Maroc, à part les grands centres urbains, on peut dire que malgré les avancées considérables, les autres villes n'offrent pas encore une infrastructure ou des services de transport suffisamment développés, ce qui limite l'accessibilité des femmes dans certaines villes et banlieues au lieu du travail et pose surtout des problèmes de sécurité. Ce problème pourrait se poser avec davantage d'acuité pour les femmes habitant dans les villes périphériques nouvellement créées au Maroc. La qualité de l'urbanisation a trait, également, à la concentration des opportunités d'emploi sur un nombre limité de villes, en particulier l'axe Casablanca–Kenitra. Ceci pousse les habitants des villes les moins dotées en opportunités d'emploi à devoir se déplacer quotidiennement entre lieu du travail et domicile ou bien à s'installer loin de leurs villes d'origine. Si une telle situation peut ne pas être problématique pour les hommes, elle pourrait s'avérer plus contraignante pour certaines femmes et ce, en dépit des changements culturels observés au cours des dernières années. In fine, le processus d'urbanisation qui accompagne le processus de développement de tout pays, est toujours en progression au Maroc et son effet sur la participation des femmes pourrait devenir positif une fois la transition achevée vers des

périmètres urbains homogènes et bien dotés en infrastructure de transport, de communication mais, également, plus denses en termes d'entreprises installées, afin d'offrir plus de débouchés pour les populations urbaines locales. Ce résultat va dans le sens de l'hypothèse d'une courbe en U encore inachevée pour le cas du Maroc tel que mentionné précédemment.

Le dernier facteur explicatif exploré a un aspect démographique. Il s'agit de la fertilité dont l'impact escompté sur le taux de participation des femmes est, selon la théorie, négatif. En effet, un taux de fertilité élevé ne permet pas à la femme, en l'absence de services de garderie à des prix abordables, de libérer suffisamment de temps pour travailler, ce qui peut la contraindre à se retirer du marché du travail. Le modèle 11 reprend cette relation pour le cas du Maroc et fait ressortir un coefficient négatif de l'indice synthétique de fécondité (ISF), qui n'est, toutefois, significatif qu'au seuil de 10%. Il convient de souligner que le modèle inclut les parts de la valeur ajoutée des secteurs primaire et secondaire pour tenir compte de l'impact du processus de transformation structurelle dans l'équation et minimiser le biais pouvant provenir d'une mauvaise spécification. L'introduction du ratio valeur ajoutée du secteur primaire au PIB permet, également, de prendre en considération la spécificité de ce secteur qui permet aux femmes qui y travaillent en tant qu'aides familiaux, de concilier fertilité élevée et vie active. La relation entre la fécondité et le taux de participation des femmes a, également, été corroborée dans le modèle 12 où l'indice synthétique de fécondité a été remplacé par le ratio de dépendance des jeunes de moins de 15 ans par rapport à la population active, qui ressort avec un coefficient négatif et significatif. L'impact du taux de fertilité sur le taux de participation des femmes, en particulier en milieu urbain peut être, également, conditionné par d'autres facteurs tels que la disponibilité ou non de services de garde d'enfants ou de crèches à des prix abordables surtout pour les ménages à faible revenu, ainsi que le degré de flexibilité du Code du travail en matière de congé de maternité, surtout dans le secteur privé.

Il convient de souligner que les modèles en séries temporelles estimés dans le cadre de ce travail ne permettent pas de tenir compte de tous les déterminants du taux de participation de la femme. Certaines données ne sont disponibles que pour des dates précises et ne se prêtent pas à la modélisation en séries chronologiques. C'est le cas de certaines variables comme l'âge au premier mariage et la proportion des femmes mariées. En effet, les résultats du dernier recensement de 2014 montrent que l'âge au premier mariage a reculé pour les femmes au cours des dix dernières années, revenant de 26,3 à 25,8 ans au niveau national et de 27,1 ans à 26,4 en milieu urbain. Tenant compte des normes sociales et culturelles qui régissent le comportement des ménages au Maroc, la baisse constatée de l'âge au premier mariage des femmes marocaines et la hausse de la part des femmes mariées au cours de la dernière décennie (de 52,8% à 57,8%) contre une baisse de celles en célibat, auraient pu contribuer à la diminution du taux de participation de la femme marocaine. Il convient toutefois, de rester vigilant quant à l'interprétation de la causalité allant de l'âge au premier mariage vers le taux de participation des femmes qui peut très bien agir dans le sens inverse. En d'autres termes, l'âge au premier

mariage pour les femmes est une variable endogène qui peut être elle-même influencée par leur décision de participer au marché du travail.

III. Analyse sur des données longitudinales

Cette sous-section a pour objet de tester la pertinence empirique d'un ensemble de déterminants potentiels de la participation de la femme au marché du travail en utilisant des données longitudinales. Pour cela, nous estimons un modèle probit, en faisant la distinction entre le milieu urbain et le milieu rural, à partir de variables socio-culturelles et socio-économiques supposées influencer l'offre du travail de la femme. La sélection de ces variables s'inspire de l'étude réalisée par Sorsa et al. (2015) pour l'estimation de la participation de la femme au marché du travail en Inde. Cette approche a été adoptée, également, par K. El Aynaoui (1997) pour examiner les dynamiques de participation des hommes et des femmes au marché du travail urbain au Maroc. D'autres études similaires ont appliqué cette démarche, notamment, pour certains pays de la région MENA ou subsahariens.

L'étude de M. Lassassi et N. Hammouda (2012) concernant l'analyse des déterminants de la participation des hommes et des femmes à l'activité économique en Algérie a également adopté cette approche. De même, l'étude de H. Gherbi (2014) a déterminé les facteurs explicatifs de l'accès des femmes au secteur informel en Algérie, moyennant un modèle logistique multinomial. De même pour le cas du Mali, un travail empirique visant l'étude des facteurs déterminants du taux de participation des femmes au marché du travail a été mené par A. Doumbia Gakou et M. Kuepie (2008) sur la base des données de l'Enquête auprès des Ménages de 2003.

Dans la première sous-section, nous rappelons la définition du modèle et les variables utilisées dans l'étude de Sorsa et al. (2015). Puis, nous décrivons, dans la seconde section, les variables disponibles pour l'estimation de ce modèle dans le cas du Maroc. Enfin, nous présentons, dans la dernière section, les résultats de notre estimation, avec une interprétation des coefficients estimés, au niveau national, urbain et rural pour chacune des variables explicatives retenues.

1. Présentation du modèle

Sorsa et al. (2015) estiment sur la base de données longitudinales issues d'enquêtes-emplois, auprès des ménages, le modèle probit suivant :

$$P_i = F(\beta X_i + \lambda Z_i) \quad (1)$$

Dans cette relation, P_i constitue la probabilité pour qu'une femme i soit active occupée, F est la fonction de distribution cumulative d'une loi normale standard et β_i et λ_i sont les coefficients à

estimer. Afin de mieux mettre en exergue les disparités liées au milieu de résidence de la femme qui influencent sa participation au marché du travail, la méthode adoptée pour l'estimation de cette probabilité fait la distinction entre le milieu urbain et le milieu rural, en plus d'une estimation au niveau national.

Le vecteur X_i est composé des caractéristiques des ménages et des individus, dont on peut citer, à titre d'exemple, le revenu du ménage, l'état matrimonial de la femme, la possibilité de sa résidence chez ses beaux-parents, le nombre d'enfants dans le ménage, le niveau d'éducation de la femme et du chef du ménage. Le choix de ces variables est justifié par plusieurs arguments. D'abord, concernant le revenu du ménage, un niveau élevé de celui-ci peut inciter la femme à ne pas travailler dans le cas où l'effet négatif du revenu l'emporte sur l'effet positif de substitution dans l'optimisation de la fonction d'utilité de la femme (voir encadré 3.1 ci-dessus). Dans le cas contraire, une augmentation du revenu va encourager la participation des femmes.

De même, la décision de la femme à chercher un emploi est négativement liée au nombre de ses enfants, en particulier ceux en bas âge, en raison du temps qu'elle alloue à leur éducation. Cette relation dépend, toutefois, du degré d'accès aux services de garderie d'enfants ou de crèches (Gleibach (2002), Chevalier et Vitaneen (2002)). De plus, le statut social du chef de ménage, approximé par son niveau d'éducation, agit négativement sur le taux de participation de la femme. En revanche, le niveau d'éducation de la femme exerce une influence positive sur sa participation au marché du travail.

Le vecteur Z_i est formé des propriétés spécifiques aux différentes régions du pays où résident les ménages. Par exemple, la structure sectorielle de l'emploi par région permet de mesurer l'effet des différents secteurs d'activités sur la participation de la femme au marché du travail. De même, le taux de chômage par région influence négativement la probabilité de participation de la femme au marché du travail⁴³. En outre, la part des diplômés dans chaque région, prise comme variable proxy de l'offre de main-d'œuvre qualifiée, exerce un effet négatif sur la participation de la femme au marché du travail. En effet, selon l'étude Sorsa et al, une part importante du travail hautement qualifié peut conduire à une plus grande concurrence dans les secteurs d'activités pro-femmes, notamment, dans les services.

43 Pour éviter le problème d'endogénéité, les variables relatives à la structure sectorielle de l'emploi par région et au taux de chômage par région sont intégrées dans le modèle pour le cas du sexe masculin. L'endogénéité correspond au fait que l'hypothèse (centrale) de non corrélation entre les variables explicatives et le terme d'erreur soit violée. En résulte un biais dans l'estimation du coefficient d'intérêt et donc des conclusions fallacieuses. On trouve trois sources principales d'endogénéité en économétrie :

La simultanéité : si on veut montrer que x cause y , il faut dans le même temps que la variable x ne soit pas influencée par y .

L'hétérogénéité inobservée : il se peut que la relation entre x et y soit tout simplement liée à l'effet d'un autre facteur z .

L'erreur de mesure : certaines variables peuvent ne pas être mesurées avec précision.

Parmi les autres variables explicatives à caractère régional qui influencent la participation de la femme au marché du travail, on peut citer celles qui sont liées à l'accès aux infrastructures, notamment, la disponibilité des routes, de l'eau salubre, de l'électricité...etc. L'amélioration de l'accès à l'eau et à l'électricité génère pour la femme un gain en temps qui peut être réaffecté à d'autres tâches productives, liées non seulement au marché du travail, mais aussi à l'éducation des enfants et à l'apprentissage (Agénor et Canuto (2014)). De même, étant donné l'augmentation du souci de sécurité chez les femmes, la disponibilité de moyens de transport publics plus sûrs peut améliorer les possibilités de leur accès au marché du travail.

2. Données utilisées

L'estimation du modèle (1) pour le cas du Maroc suppose la disponibilité des données au niveau des individus pour les variables discutées dans la première sous-section. A cet effet, une des possibilités qui nous est offerte réside dans l'exploitation des informations contenues dans l'Enquête Nationale de Consommation et des Dépenses des Ménages (ENCDM) de 2000/2001 et l'Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages (ENNVN) pour l'année 2006/2007. Cependant, l'absence d'information au niveau de l'ENNVN de 2006/2007 sur la variable endogène du modèle, c'est-à-dire la participation ou non de la femme au marché du travail, nous oblige à réaliser ce travail en nous appuyant uniquement sur les données de l'ENCDM de 2000/2001.

L'ENCDM de 2000/2001 fournit un ensemble de données statistiques de base relatives aux dépenses des ménages et à certains aspects de leurs conditions de vie. Il s'agit, notamment, des principales caractéristiques démographiques et culturelles de la population, des conditions d'habitat des ménages et leur niveau d'équipement en biens durables, du niveau et de la structure des dépenses de consommation des ménages. Le plan de sondage de l'enquête s'inscrit dans le cadre de "l'échantillon-maître" actualisé suite à la réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat en 1994. Ce plan obéit aux principes d'un sondage stratifié à deux degrés. L'échantillon sélectionné pour cette enquête comporte 14.243 ménages, dont 7.865 correspondants au milieu urbain et 6.378 au milieu rural, et couvre toutes les catégories socio-économiques et les 16 régions du pays.

Toutefois, les données de l'ENCDM de 2000/2001 dont on dispose présentent deux limites importantes. D'une part, elles ne couvrent pas toutes les variables explicatives nécessaires à l'estimation du modèle (1). Par exemple, on ne dispose pas d'information sur le niveau d'éducation de la femme ou du chef du ménage ni sur la branche d'activité dans laquelle exercent les membres du ménage. D'autre part, certaines informations ne sont disponibles que pour le ménage et non pas pour les individus. Il s'agit, en particulier, de l'absence d'information relative à l'activité ou à l'inactivité pour tous les individus du ménage. Ceci a pour conséquence de poser le problème central de la construction de la variable endogène du modèle, à savoir, la participation ou non de

la femme au marché du travail.

Au niveau de l'ENDCM de 2000/2001, les informations relatives à l'activité concernent uniquement le chef du ménage et son conjoint. Cette information a été combinée avec la variable « état matrimonial » pour définir la variable endogène « emploi de la femme » qui prend les deux modalités « active occupée » et « chômeur ou inactive ». De fait, la variable endogène, qui est calculée et utilisée pour l'estimation du modèle pour le cas du Maroc, ne concerne pas toutes les femmes du ménage, mais porte uniquement sur la femme « épouse »⁴⁴. Cette proportion des femmes constitue 40,8% de l'ensemble des femmes de l'enquête, ou encore 38,4% dans le milieu urbain et 43,9% dans le milieu rural. Ainsi, l'échantillon retenu dans notre estimation est constitué de 11.274 ménages, soit 79,1% du total des ménages de l'échantillon, dont 5.912 pour le milieu urbain et 5.362 pour le milieu rural.

Dans cette enquête, la population active occupée comprend toutes les personnes âgées de 7 ans et plus et participant à la production de biens et de services, ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence spécifiée, ainsi que toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur travail. Il s'agit d'une notion large du "travail" qui englobe tous les types d'emplois, y compris le travail occasionnel, le travail à temps partiel et toutes les formes d'emplois irréguliers. Cette définition englobe tous les types de travail non rémunéré y compris les aides familiaux. Toutefois, la femme au foyer, dont l'occupation consiste à exercer des travaux pour le compte de son ménage, n'est pas retenue dans cette définition car elle est considérée comme étant inactive.

Pour l'estimation du modèle (1), les données recueillies à partir de l'ENDCM de 2000/2001 ont été utilisées et complétées par d'autres variables issues d'autres sources d'information. Il s'agit, en particulier, du taux de chômage des hommes par région, de la part des hommes employés dans le secteur agricole et dans le secteur des services relativement à ceux employés dans le secteur manufacturier, de la proportion par région de la population ayant un niveau d'instruction supérieur⁴⁵, du niveau d'éducation des femmes par quintile et de la densité des routes par région comme indicateur d'accès aux infrastructures. Il est à noter, à ce niveau, que d'autres indicateurs d'accès à l'infrastructure ont été, également, testés dans cette estimation. Il s'agit, notamment, de la part des ménages ayant accès à l'électricité par quintile de dépense et de la part des ménages ayant accès à l'eau salubre par quintile de dépense.

44 Pour éviter le problème d'endogénéité, nous avons exclu de notre échantillon les ménages dont le chef est une femme.

45 Le niveau d'instruction supérieur désigne les études après le baccalauréat.

3. Estimation du modèle

A partir des données décrites dans la section précédente, on procède à l'estimation du modèle (1) dans le cas du Maroc pour le milieu urbain, rural et au niveau national⁴⁶. Les résultats de notre estimation sont exposés dans le tableau (3.1) ci-dessous. La variable endogène est la probabilité pour que la femme soit active occupée. Les variables explicatives qui ont été rejetées par les tests économétriques ne figurent pas dans ce tableau. Il s'agit de la part de la population féminine sans niveau d'éducation par quintile, celle qui a un niveau d'éducation supérieur par quintile, de la part des ménages qui ont accès à l'eau salubre et celle des ménages disposant de l'électricité.

Nous avons retenu uniquement les variables explicatives qui sont statistiquement significatives, à savoir la dépense du ménage, le nombre d'enfants, le ménage dominé par le sexe masculin, le ménage dominé par le sexe féminin, le taux d'emploi masculin par secteur et par région, le taux de chômage masculin par région, la part de la population qui a un niveau d'instruction supérieur, la part de la population féminine qui a un niveau d'instruction secondaire et supérieur par quintile, la densité des routes par superficie et par région, soit 11 variables au total. Nous présentons ci-dessous une interprétation et une analyse des coefficients estimés, au niveau national, urbain et rural, pour chaque variable explicative.

Rôle moins important de la dépense (ou du revenu) dans le milieu rural

La dépense du ménage (prise comme variable proxy du revenu du ménage) est statistiquement significative pour les trois milieux (urbain, rural et national). Les coefficients estimés sont négatifs, ce qui exprime une corrélation négative de la variable explicative avec la variable endogène, autrement dit, un niveau élevé de la dépense du ménage correspond à une participation plus faible de la femme au marché du travail. En termes micro-économiques, si la dépense représente une variable proxy du revenu, cela veut dire que l'effet revenu l'emporte sur l'effet de substitution dans le comportement de l'individu. Le coefficient dans le milieu urbain est proche de celui obtenu au niveau national, mais il est trois fois supérieur au coefficient calculé pour le milieu rural. Cet écart significatif exprime une dépendance de la participation de la femme au marché du travail à la dépense du ménage qui est beaucoup moins importante dans le milieu rural relativement au milieu urbain. L'une des explications possibles de cette importante différence consisterait à penser que les charges de fonctionnement du ménage seraient plus contraignantes dans le milieu urbain que dans le milieu rural. On peut, également, interpréter ce résultat par le fait qu'il y a une préférence pour les loisirs dans le milieu urbain (accès au cinéma etc.).

Par ailleurs, le carré de la dépense du ménage est statistiquement significatif avec une

⁴⁶ Il conviendrait de signaler que cette étude économétrique pourrait être prolongée à une analyse par région administrative.

probabilité de rejet qui est plus élevée pour le milieu rural. A l'opposé du cas précédent, cette variable a un coefficient positif, ce qui montre que pour les ménages ayant une dépense élevée (ou un revenu élevé), les femmes sont plutôt incitées à travailler. Ce résultat exprime le fait que pour un niveau de revenu suffisamment élevé, l'effet de substitution l'emporte sur l'effet revenu. Les ménages s'intéressent dans ce cas à l'achat de biens supérieurs tels que les biens du luxe (voitures, bijoux etc.).

Contrainte importante du nombre d'enfants dans le milieu urbain

La présence d'un nombre élevé d'enfants dans le ménage exerce un effet négatif sur la participation de la femme au marché du travail. On relève, également, pour cette variable un écart important entre les niveaux des coefficients estimés pour les deux milieux : celui du milieu urbain est presque deux fois et demi supérieur à celui du milieu rural. Cette différence pourrait s'expliquer par le fait que la femme éprouve probablement plus de difficultés et de contraintes pour la garde de ses enfants dans le milieu urbain que dans le milieu rural.

La femme est moins incitée à travailler dans les ménages à dominance masculine

Par « ménage à dominance masculine » on entend les ménages qui comportent plus d'hommes adultes que de femmes adultes. C'est le cas, par exemple, de familles comprenant en plus du mari, plusieurs enfants masculins d'âges adultes ou de familles vivants, également, avec les parents, notamment les beaux-parents. Dans le modèle, nous introduisons deux variables : les ménages à dominance masculine et les ménages à dominance féminine. Les résultats des estimations montrent que les femmes qui appartiennent à des ménages à dominance masculine sont moins incitées à travailler. Là encore, l'ampleur du coefficient, qui est fortement significatif, est plus faible dans le milieu rural (-0,242) relativement au milieu urbain (-0,458). En revanche, plus le ménage est dominé par la présence féminine, plus la femme est incitée à travailler. Le coefficient dans le milieu urbain est très significatif et a une valeur (0,196) qui est proche de celle obtenue au niveau national (0,170), mais cette variable est rejetée dans le cas du milieu rural.

La participation des femmes au marché du travail est encouragée par l'importance de l'emploi des hommes dans les services

La configuration sectorielle de l'emploi dans chaque région permet de capter le comportement des femmes vis-à-vis des opportunités offertes d'emploi. Dans cette perspective, on teste deux variables explicatives, à savoir, la part de l'emploi masculin dans l'agriculture par rapport à l'emploi masculin dans l'industrie et la part de l'emploi masculin dans les services par rapport à l'emploi masculin dans l'industrie⁴⁷. La première variable explicative est statistiquement significative au niveau national et pour le milieu rural, mais elle est rejetée pour le milieu urbain. La valeur négative du coefficient est très faible pour le milieu rural relativement au niveau national. Elle reflète une influence négative de cette variable explicative sur la participation de

47 Le secteur de l'industrie est pris comme secteur de référence dans l'estimation.

la femme au marché du travail. Autrement dit, les femmes sont plus incitées à travailler dans l'industrie que dans l'agriculture.

La seconde variable est à peine statistiquement significative au seuil de 10% uniquement au niveau national. La valeur positive du coefficient estimé pour cette variable signifie que les femmes sont plus disposées à travailler dans le secteur des services que dans le secteur de l'industrie, tant que le secteur tertiaire présente des opportunités de travail pour elles.

Absence d'influence du taux de chômage dans le milieu rural

Le taux de chômage des hommes comme variable explicative du taux de participation des femmes au marché du travail est statistiquement significatif au niveau national et pour le milieu urbain, tandis qu'elle est rejetée pour le milieu rural. La valeur négative du coefficient du taux de chômage des hommes implique que cette variable exerce un effet négatif sur la participation de la femme au marché du travail au niveau national et pour le milieu urbain. Autrement dit, un niveau élevé du taux de chômage des hommes réduit la participation de la femme au marché du travail. Ce résultat peut être expliqué par le fait qu'un taux de chômage élevé se traduit par un manque d'opportunités sur le marché du travail.

La participation de la femme est moins sensible au niveau d'éducation dans le milieu rural

Pour mesurer l'effet de l'éducation sur la participation de la femme au marché du travail nous avons testé deux variables explicatives : la part, par région, de la population (y compris les femmes) ayant un niveau supérieur d'éducation par rapport à la population sans instruction, et la part de la population féminine ayant un niveau de scolarité du primaire et du collège correspondant aux 2ème, 3ème, 4ème et 5ème quintiles par rapport à la même population correspondant au premier quintile.

D'après notre estimation, un niveau d'instruction supérieur de la population exerce un effet positif sur la participation de la femme au marché du travail, surtout dans le milieu urbain où le coefficient estimé possède une valeur deux fois supérieure à celle du milieu rural. En revanche, la variable correspondant à la part, par quintile, des femmes ayant un niveau d'éducation du primaire et du collège influence négativement la participation de la femme au marché du travail au niveau national et dans le milieu urbain. Cette dernière variable est rejetée au niveau rural. L'interprétation que l'on peut suggérer et que plus la population dans son ensemble (hommes et femmes) est éduquée, moins il y a de biais associés aux normes sociales, en ce qui concerne le travail des femmes, en particulier dans le milieu urbain. Toutefois, les femmes qui n'ont pas atteint un niveau d'études supérieur et donc n'ayant pas obtenu de diplômes se trouvent limitées à accéder au marché du travail par manque de qualification.

Forte influence des infrastructures dans le milieu rural

La seule variable explicative relative aux infrastructures qui est statistiquement significative dans le modèle est la densité des routes par région. Cette variable correspond, au niveau national, au nombre de kilomètres de routes revêtues rapporté à la superficie de la région et, dans le cas

du milieu rural, au nombre de kilomètres de routes provinciales revêtues par région. Il ressort des estimations que cette variable exerce un effet positif important sur la participation de la femme au marché du travail dans le milieu rural, ce qui peut être interprété par le fait que l'accès à ce type d'infrastructure permet aux femmes d'économiser plus de temps qu'elles peuvent allouer à réaliser d'autres tâches, notamment l'intégration du marché du travail, l'accès à l'éducation et la formation ainsi que la garde des enfants (Agénor et Canuto (2014)).

Tableau 3.2 : Résultats de l'estimation du modèle (1)

Variables explicatives	Coefficients		
	National	Urbain	Rural
Dépense du ménage (proxy du revenu)	-0,34*	-0,41*	-0,12*
Le carrée de la dépense du ménage	0,03*	0,033*	0,004****
Nombre d'enfants	-0,06*	-0,06*	-0,03*
Sexe dominant dans le ménage (référence : les deux sexes dominant)			
Ménage dominé par le sexe masculin	-0,33*	-0,46*	-0,24*
Ménage dominé par le sexe féminin	0,17*	0,196*	-
Emploi et chômage par région (référence : l'emploi dans l'industrie)			
Part de l'emploi masculin dans le secteur agricole	-0,13*	-	-0,013**
Part de l'emploi masculin dans le secteur des services	0,075****	-	-
Taux de chômage des hommes	-0,05*	-0,034*	-
Niveau d'éducation par région (référence : sans niveau)			
Part de la population ayant un niveau d'instruction supérieur par région	0,023***	0,063*	0,03***
Niveau d'éducation des femmes par quintile (référence : 1er quintile)			
Part de la population féminine ayant un niveau de scolarité du primaire et du collège, par quintile	-0,0253*	-0,03*	-
Accès à l'infrastructure			
Densité des routes par région	1,16*	-	1,53****
Observations	11274	5912	5362
Nombre de femmes actives occupées	2536	1581	955

* Prob de rejet <0,1% ; ** Prob de rejet <1% ; *** Prob de rejet <5% ; **** Prob de rejet <10%.

Conclusion

Dans ce chapitre, les déterminants de la participation des femmes au marché du travail au Maroc ont été étudiés sur la base de données agrégées et longitudinales.

Les résultats de l'analyse sur données agrégées ont montré que le taux de participation de la femme au marché du travail au Maroc est influencé par divers facteurs aussi bien économiques que sociaux. Parmi les facteurs qui entravent la participation des femmes, il y a lieu de rappeler la transformation structurelle inachevée qui en dépit des progrès réalisés sur plusieurs dimensions n'offre pas encore suffisamment de débouchés en termes d'emplois adaptés aux femmes et ce, parallèlement à la prédominance, en termes d'emplois, de secteurs à forte intensité en main d'œuvre non ou bien faiblement qualifiée, comme l'agriculture et le textile et cuir, qui limite l'insertion en milieu professionnel des femmes diplômées. Ce constat explique l'inexistence d'une relation en U significative entre le taux de participation des femmes et le niveau du PIB par habitant et que le Maroc est probablement situé au point d'inflexion le plus bas de la courbe en U. Ce processus de transformation encore inachevé expliquerait, également, en partie le lien non significatif entre les niveaux d'éducation secondaire et supérieur des femmes et leur participation au marché du travail et ce, à côté d'autres facteurs tels que le prolongement des années d'études des femmes qui continue à réduire le taux de participation de celles de moins de 24 ans à la vie active. Il ressort des résultats, également, que l'effet de substitution au Maroc n'est pas assez prononcé pour contrebalancer l'effet revenu tel que cela ressort de la relation non significative entre le salaire réel moyen et le taux de participation des femmes. Parallèlement, l'impact positif du chômage national et du chômage des hommes sur le taux de participation des femmes militerait en faveur de l'existence d'un effet de « travail additionnel » plutôt que d'un effet de découragement ce qui pousserait les femmes, surtout mariées, à entrer sur le marché du travail pour compenser les pertes de revenu dues à la hausse du chômage des hommes. Sur un autre lan, l'urbanisation ressort avec un impact négatif sur la participation des femmes. Ce résultat pourrait être attribuable, d'une part, à l'inadéquation entre les qualifications des femmes rurales migrant vers les villes et les emplois en milieu urbain et, d'autre part, à la qualité du processus d'urbanisation qui renvoie probablement à la nécessité de poursuivre les efforts en matière de renforcement de la qualité des infrastructures, des services de transport et

de sécurité en milieu urbain, autant de facteurs qui peuvent dissuader les femmes de participer au travail. S'agissant, de la dimension démographique, la fécondité et le taux de dépendance des jeunes ressortent avec un effet négatif sur le taux de participation des femmes ce qui indique que les enfants à charge peuvent contraindre les femmes à se retirer du marché du travail et soulève le problème des services de garde d'enfants à prix abordables ainsi que les questions de rigidité en matière de congé de maternité dans le secteur privé.

Il convient de souligner, toutefois, que l'approche agrégée ne permet pas de prendre en considération certains facteurs d'ordre socio-culturel (banque Mondiale, 2012) par indisponibilité de données en séries chronologiques, notamment les effets de stigmatisation sociale, le pouvoir de négociation au sein du ménage et les effets de discriminations à l'égard des femmes dans le milieu du travail qui continuent de peser considérablement sur la participation des femmes.

Afin de palier certaines limites, de l'approche agrégée, discutée ci-haut, une deuxième technique a été utilisée dans le cadre de ce travail, à savoir une analyse sur des données longitudinales. Les résultats obtenus ont montré qu'au Maroc les facteurs qui impactent négativement la participation des femmes au marché du travail sont le revenu du ménage, approximé par la dépense du ménage, le nombre élevé des enfants par ménage, l'importance de la dominance masculine du nombre d'adultes au niveau de la famille, le taux de chômage, l'importance de la part de l'emploi dans le secteur agricole et le faible niveau de l'éducation des femmes. Par contre, les femmes sont motivées à accéder au marché du travail dans le cas des ménages ayant un niveau élevé de revenu. Les autres facteurs en faveur de l'activité des femmes concernent le niveau élevé de l'éducation de la population au niveau de chaque région administrative, la dominance du sexe féminin au niveau des adultes vivant au sein du même foyer, l'importance de la part des emplois au niveau du secteur des services ainsi que l'accès au réseau routier.

Toutefois, il reste important de souligner que l'approche en coupe transversale utilisée ne prend pas en considération la dynamique temporelle et que les données longitudinales exploitées dans cette étude sont issues de l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages qui remonte à l'année 2001, ce qui nous amène à se demander si les comportements des ménages et les normes sociales, en particulier, en matière de d'accès des femmes au marché du travail n'ont pas changé depuis.

Chapitre IV

**L'expérience marocaine en
matière de Budgétisation
Sensible au Genre (BSG) :
Instrument de gestion de
l'action publique en faveur
de la promotion de l'égalité
de genre**

Chapitre IV

L'expérience marocaine en matière de Budgétisation Sensible au Genre (BSG) : Instrument de gestion de l'action publique en faveur de la promotion de l'égalité de genre

Direction des Etudes et des Prévisions Financières
Bouameur RAGBI
Zineb BOUBA
Imane ELHOUM
Lamia MAAROUFI

En analysant d'une manière précise et minutieuse la situation des inégalités de genre au Maroc dans ses multiples facettes (chapitres 1 et 2), ainsi que les facteurs qui seraient à l'origine de la faible participation des femmes à l'activité économique (chapitre 3), il est alors indispensable de mettre la lumière sur les efforts déployés par les pouvoirs publics en termes d'enrichissement de l'arsenal juridique, législatif, réglementaire et institutionnel national pour réduire ces inégalités et assurer une jouissance effective des femmes et des hommes des trois générations des droits. A cet égard, une attention particulière a été accordée à l'expérience marocaine en matière de Budgétisation Sensible au Genre (BSG).

En effet, la BSG offre un cadre opérationnel favorisant le respect des engagements pris à l'échelle internationale pour la réalisation des droits humains. Il s'agit, principalement, de la Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDAW) et du Pacte International sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC). A cet égard, l'article 3 de la CEDAW stipule que les femmes ont droit à l'égalité aussi bien formelle qu'effective. Ceci incite les Etats parties de la Convention pour que l'égalité des sexes soit aussi prise dans le domaine budgétaire et ce, moyennant des mesures budgétaires visant l'amélioration des conditions des femmes par rapport à celles des hommes, de façon concrète (Y. Nicolas, 2012). Le PIDESC stipule à travers son article 5 que les Etats parties du Pacte s'engagent à agir, tant par leurs efforts propres que par l'assistance et la coopération internationales, notamment, sur les plans économique et technique, au maximum de leurs ressources disponibles, en vue d'assurer progressivement le plein exercice des droits reconnus des droits économiques, sociaux

et culturels.

Au Maroc, les réformes institutionnelles et juridiques menées et en cours, appuyées par les dispositions de la nouvelle Constitution qui a consacré l'égalité des citoyennes et des citoyens en termes d'accès et de jouissance de leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux, ont été accompagnées par la mise en place de mécanismes opérationnels visant à promouvoir dans les faits un accès égal à ces droits.

Il s'agit, en l'occurrence, de la BSG dont le processus d'implémentation au Maroc a été mené par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) en partenariat avec l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) et ce, depuis 2002. La dynamique ayant accompagné le processus d'implémentation de la BSG a permis au Maroc de se doter d'instruments analytiques fondés sur des guides et manuels budgétaires dédiés ainsi que des Rapports Budget Genre et de renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation des politiques publiques au regard des engagements pris en matière de promotion de l'égalité de genre.

Le degré de maturité de l'expérience marocaine en matière de BSG, conjugué aux acquis en termes de connaissances développées et de bonnes pratiques permet d'espérer d'arriver à un nouveau palier dans la prise en considération de la dimension genre dans les pratiques de programmation et de planification budgétaires qui s'enrichit du partage des expériences. C'est pour répondre à cet objectif que le Centre d'Excellence de la BSG (CE-BSG) a été créé au MEF, en février 2013, et dont les axes d'intervention couvrent la sensibilisation, l'information, la formation, la recherche et le partage des connaissances et d'expertises dans les domaines liés à la programmation budgétaire intégrant la dimension genre.

Cette dynamique ininterrompue en faveur de l'intégration systématique de la dimension genre dans les pratiques de programmation et de planification des institutions publiques s'est appuyée sur la nouvelle Loi Organique relative à la Loi de Finances (LOF) adoptée en 2015.

La nouvelle LOF insiste sur l'intégration de la dimension genre dans la programmation des Départements Ministériels et dans leurs processus de suivi/évaluation. Dès lors, chaque programme relevant d'un même Ministère ou d'une institution publique devrait être associé à des objectifs définis, ainsi que d'indicateurs chiffrés assurant la fonction de suivi/évaluation des résultats atteints en termes de réduction des inégalités de genre, ce qui place le Maroc parmi les pays pionniers en matière d'institutionnalisation de l'intégration du genre dans le processus de programmation budgétaire et de suivi/évaluation.

Le but de ce chapitre est de présenter les potentialités de la BSG comme étant l'un des outils opérationnels qui a fait ses preuves à l'échelle internationale à même de renforcer les mécanismes mis à la disposition des pouvoirs publics pour assurer le suivi/évaluation des politiques publiques sous le prisme genre. A titre d'illustration, le chapitre mettra l'accent sur les réalisations et les perspectives de l'expérience marocaine en la matière.

I. Qu'est-ce que la Budgétisation Sensible au Genre (BSG)?

Selon le Conseil de l'Europe (2005), la BSG est une application de l'intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire. Elle implique une évaluation des budgets basée sur la dimension de genre, en incorporant une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire et en restructurant les recettes et les dépenses dans le but de promouvoir l'égalité de genre.

Pour ce faire, la BSG implique la prise en compte, lors de la formulation, de l'exécution et de l'évaluation des politiques publiques, des rapports sociaux, des préoccupations et des intérêts différenciés des femmes, des hommes, des filles et des garçons dans la société et la famille.

Le choix de l'intégration de la dimension genre dans la programmation budgétaire s'explique par le fait que le budget est un des principaux outils techniques reflétant les choix politiques, sociaux, économiques, écologiques ... etc d'un Etat. L'articulation entre le budget et l'égalité de genre est déterminante pour passer de l'égalité des droits à l'égalité réellement mise en œuvre. Ainsi, la BSG atteste que l'égalité femmes-hommes n'est pas une question sociale, mineure, mais une composante des politiques macroéconomiques et du modèle de développement humain dans son ensemble.

Pour réussir le pari de rendre l'égalité de genre effective, la BSG est fondamentalement basée sur l'alignement des politiques, des stratégies, des programmes et des budgets sur le respect des engagements pris en faveur de l'égalité et de l'équité entre les sexes, le développement durable humain et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. L'application de la BSG exige, dès lors, une démarche plurielle agissant sur plusieurs leviers tant politiques qu'institutionnels et techniques, tout en impliquant plusieurs intervenants à la fois.

Il y a lieu de noter, à cet égard, que la BSG n'implique pas l'élaboration de budgets séparés pour les hommes et d'autres pour les femmes. En effet, la BSG ne signifie pas une augmentation des dépenses allouées aux programmes destinés uniquement au profit des femmes.

II. Cadre méthodologique de la BSG : Approches d'analyse genre des budgets

Il n'existe pas de modèle unique pour une application de la BSG. Diane Elson (1997)⁴⁸ a développé sept outils de référence à prendre en compte lors de l'élaboration de budgets sensibles au genre (UNIFEM, 2005). Il s'agit en l'occurrence de :

- **Evaluation des politiques sensibles au genre** : Il s'agit d'une approche analytique qui implique l'examen sous le prisme genre des politiques et des programmes des différents départements, moyennant, l'analyse des effets de ces politiques et de ces programmes ainsi que les ressources qui leur sont affectées en termes de réduction des inégalités de genre ;
- **Evaluations ventilées par sexe des bénéficiaires**, en demandant aux bénéficiaires, éventuels ou réels, des deux sexes dans quelle mesure les politiques et les programmes gouvernementaux mis en œuvre correspondent à leurs priorités ou à leurs besoins ;
- **Analyse ventilée par sexe de l'incidence des dépenses publiques** : qui consiste à comparer les dépenses publiques d'un programme donné, généralement à partir de données obtenues des enquêtes auprès des ménages, pour mettre en lumière la répartition des dépenses entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons ;
- **Analyse ventilée par sexe de l'incidence fiscale** : par le biais de l'examen sous l'angle genre aussi bien des impôts directs qu'indirects, afin de quantifier les impôts payés par les différents individus ou ménages ;
- **Analyse ventilée par sexe de l'impact du budget sur l'emploi du temps** : en étudiant le rapport entre le budget national et la façon dont le temps est utilisé dans les ménages et ce, afin de s'assurer que le temps consacré par les femmes au travail non rémunéré est pris en considération dans l'analyse des politiques. Cet outil fait appel aux études de l'utilisation du temps appliquées au niveau national ;
- **Analyse genre des cadres des dépenses à moyen terme** : ce cadre essaie d'intégrer le genre dans les modèles économiques sur lesquels se basent les cadrages économiques à moyen terme ;
- **Etats budgétaires sensibles au genre** : qui est une évaluation de l'impact des budgets des Etats par objet de dépenses et de ses effets sur l'égalité entre les sexes au moyen de divers indicateurs. Cela implique un processus de responsabilisation nécessitant un degré élevé d'engagement et de coordination dans l'ensemble du secteur public.

Pour sa part, Ronda Sharp (1998) a conçu une catégorisation des dépenses budgétaires permettant d'analyser selon l'otique genre les budgets des Etats. Il s'agit des dépenses sexo-

48 Diane Elson, « Outils pour l'intégration du genre dans les politiques macroéconomiques », 1997.

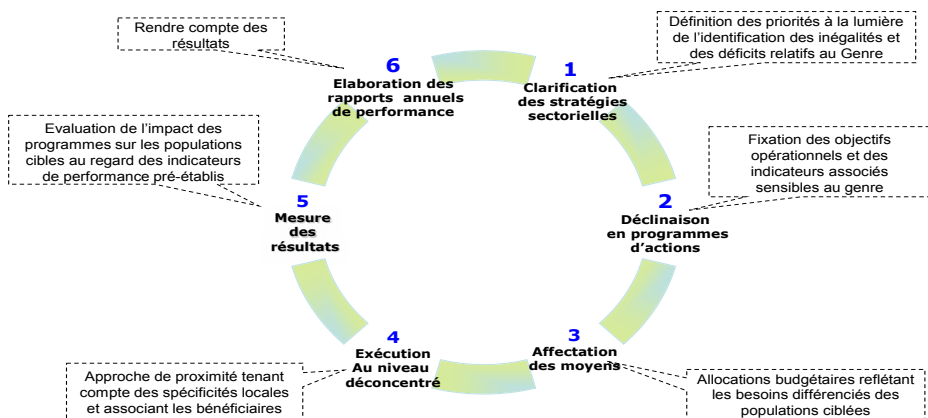
spécifiques ou bien des dépenses destinées spécifiquement aux femmes, des dépenses propres à promouvoir l'équité entre les sexes dans l'action de l'administration publique et des dépenses générales qui peuvent s'apprêter à une analyse genre. Une autre méthodologie d'intégration de la dimension genre dans les budgets a été élaborée par Debbie Budlender (2003). Elle est basée sur cinq étapes :

1. Analyse de la situation des femmes, des hommes, des filles et des garçons ;
2. Evaluation de la sensibilité genre des politiques ;
3. Evaluation genre des allocations budgétaires ;
4. Suivi sous le prisme genre des dépenses et des prestations de services ;
5. Evaluation des résultats.

1. Processus d'intégration de la dimension genre dans les pratiques de programmation budgétaire : Comment réussir la prise en compte de la dimension genre dans le budget pour le cas du Maroc ?

Pour le cas du Maroc, l'ancrage de la dimension genre dans le processus de la planification budgétaire suit plusieurs étapes, en s'inspirant de la méthode d'analyse genre des budgets conçue par D. Budlender (schéma 4.1) :

Graphique 4.1 : Etapes d'une planification budgétaire intégrant la dimension genre



Source : Direction du Budget, Ministère de l'Economie et des Finances, réforme budgétaire axée sur les résultats

Etape 1 : elle consiste à effectuer un diagnostic de la situation dans le sens de procéder à une analyse genre du secteur étudié afin de cerner les inégalités genre existantes, leurs causes ainsi que les besoins différenciés des hommes et des femmes dans le but de promouvoir l'égalité de

genre. L'utilisation des données désagrégées par sexe, les plus fines possible, s'avère nécessaire pour réussir cette étape.

Étape 2 : à la lumière des besoins décelés grâce aux diagnostics genre effectués et au regard des engagements pris à l'échelle internationale en matière de respect des droits de l'Homme et particulièrement des droits des femmes, cette phase consiste à définir les objectifs et les résultats à atteindre, les propositions d'actions à mener pour atteindre ces objectifs et à identifier les indicateurs de résultats et/ou de suivi permettant de mesurer l'évolution des écarts de genre. Cette étape correspond, en effet, à une révision des priorités politiques pour atteindre les objectifs fixés en termes de réduction des inégalités de genre.

Étape 3 : cette phase correspond à la budgétisation (allocation de ressources financières suffisantes pour atteindre les résultats escomptés) des activités préalablement définies lors de la phase de programmation ayant pour objectif la réduction des inégalités tout en tenant compte des besoins différenciés de l'ensemble des composantes de la population cible.

Étape 4 : elle coïncide avec l'exécution des activités/actions identifiées. Cette phase requiert une participation des hommes et des femmes à tous les niveaux de la mise en œuvre des activités, selon une démarche participative et de proximité.

Étape 5 : cette étape porte sur l'évaluation des activités/actions réalisées dans le cadre des programmes et projets budgétisés et ce, en mesurant les effets/impacts sur les populations cibles, surtout, en termes de réduction des inégalités de genre.

Étape 6 : une fois l'exercice de l'évaluation des stratégies et des programmes est réalisé, il s'avère indispensable de rendre compte des résultats atteints par rapport aux objectifs escomptés et au regard des moyens budgétaires mobilisés. Le moyen le plus approprié et communément adopté, pour ce faire, est l'élaboration annuellement du Rapport Budget Genre ou bien du Rapport de Performance tenant compte de la dimension genre.

Tenant compte des conclusions des évaluations effectuées et du degré d'atteinte des résultats escomptés, le processus est, alors, reconduit dans le sens de la révision des stratégies et des programmes mis en place, sinon la mise en œuvre de nouvelles actions permettant de réduire davantage les écarts décelés. Ceci dit, ce processus ne peut être applicable que si les stratégies mises en place sont bien définies et déclinées en programmes et projets cohérents et accompagnés d'objectifs bien identifiés et d'indicateurs d'objectifs clairs en termes de réduction des inégalités de genre. Cette déclinaison est en ligne avec les principes de la gestion budgétaire axée sur les résultats qui s'avère indispensable, en se référant aux expériences internationales réussies en matière de BSG⁴⁹, pour réussir une intégration de la dimension genre dans le processus de planification budgétaire.

49 Voir Tour d'horizon de la BSG, ONU Femmes, Novembre 2012.

Profil Pays Belgique, ONU Femmes, Novembre 2012.

Profil Pays Autriche, ONU Femmes, Novembre 2012.

Profil Pays Equateur, ONU Femmes, Novembre 2012.

2. Un budget axé sur les résultats : Voie royale pour l'intégration de la dimension genre dans la programmation budgétaire au Maroc

Dans le souci de répondre à la demande croissante des citoyennes et des citoyens de par le monde en termes d'offre de services plus efficaces et mieux adaptés aux besoins exprimés et pour être en ligne avec les nouvelles exigences en matière d'obligation redditionnelle et de transparence, les années 1990 ont été marquées par l'adhésion de plusieurs Etats à de vastes chantiers de réformes à la recherche de l'efficacité de l'action publique et dont la principale réforme est l'adoption de la gestion axée sur les résultats (V. Besrest, 2012).

Le Maroc s'est aligné à cette dynamique, en adoptant en 2002, la réforme budgétaire axée sur les résultats. Cette réforme s'inscrit dans un cadre marqué par la nécessité de mettre en place les conditions politiques, économiques, sociales et culturelles qui sont en mesure de faciliter l'intégration du Maroc dans l'environnement international qui connaît d'importantes mutations. Ladite réforme a, de ce fait, comme objectif majeur la mise en œuvre des politiques publiques visant l'amélioration du niveau de vie des citoyens et des citoyennes et ce, en substituant la logique de résultats à la logique de moyens⁵⁰.

L'application de la gestion budgétaire axée sur les résultats au Maroc s'est basée sur deux piliers fondamentaux de réformes. Le premier pilier repose sur un cadre réglementaire qui prévoit trois dispositifs, en l'occurrence, la globalisation des crédits⁵¹, la contractualisation⁵² et le partenariat⁵³. Le second pilier, qui est de nature structurelle, est fondé sur un cadre d'analyse de la situation économique et sociale, cernant les besoins différenciés des différentes populations cibles.

En parallèle, l'atteinte des objectifs escomptés de ladite réforme en termes de renforcement de la redevabilité, de l'efficacité et de l'efficience de l'action publique a nécessité la structuration des budgets en budgets-programmes, accompagnés d'objectifs arrêtés partant des besoins et des priorités des populations cibles. La logique des résultats est à même de favoriser le passage progressif d'une vision sectorielle verticale des programmes vers une approche intégrée, complémentaire et transversale, faisant intervenir les différents départements ministériels. En

50 Guide de la réforme budgétaire : La nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats et intégrant la dimension genre de la réforme budgétaire, Ministère de l'Économie et des Finances Maroc, UNIFEM, 2005.

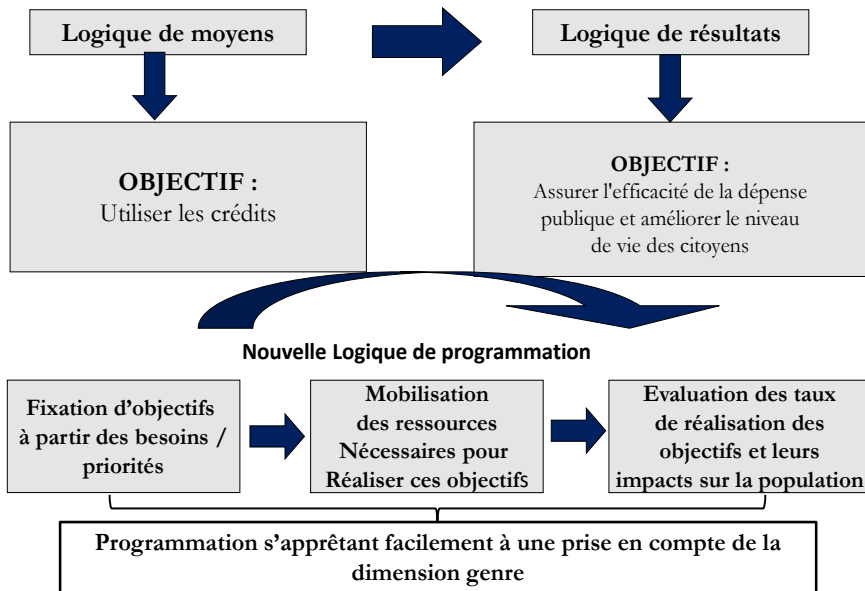
51 La globalisation des crédits tend à adapter le processus budgétaire au cadre de la déconcentration en octroyant, aux ordonnateurs et sous-ordonnateurs, une plus grande liberté, flexibilité et responsabilité dans la gestion des crédits mis à leur disposition. En contrepartie, ces derniers sont directement responsables de la réalisation des objectifs prédéfinis.

52 La contractualisation consiste à fixer les droits et les obligations par un contrat entre l'administration centrale d'un côté et ses services déconcentrés de l'autre.

53 Cette approche de fonctionnement est basée sur la participation de l'ensemble des acteurs dans la réalisation de projets de proximité dans le cadre d'un partenariat avec l'État.

effet, la gestion budgétaire axée sur les résultats requiert un cadre structuré d'analyse pour le suivi et l'évaluation de programmes publics et fait appel à un arsenal juridique, réglementaire et organisationnels, ainsi qu'un ensemble d'outils de planification stratégique et opérationnelle, de suivi et d'évaluation pour la mettre en œuvre (schéma 4.2).

Graphique 4.2 : Principes de base de la gestion budgétaire axée sur les résultats



Source : Direction du Budget, Ministère de l'Économie et des Finances, Réforme budgétaire axée sur les résultats.

Au regard de ce qui précède, les apports de la gestion budgétaire axée sur les résultats en termes de structuration des budgets autour des programmes ont constitué, pour le cas du Maroc, une porte d'entrée pour l'intégration de la dimension genre dans le processus budgétaire et ce, grâce à au respect des lignes directrices d'une planification stratégique sensible au genre (schéma 4.3).

Graphique 4.3 : Programmation stratégique sensible au genre



Les préoccupations liées à la réduction des inégalités hommes-femmes sont prises en considération dans l'ensemble de ces étapes

Source : Rapport sur le Budget axé sur les résultats tenant compte de l'aspect Genre, édition 2016

L'expérience marocaine répond en grande partie aux préoccupations et aux enseignements tirés des expériences les plus réussies à l'échelle internationale, notamment, en termes des dispositions de la nouvelle Constitution, des institutions qu'elle met en jeu dans le domaine de l'égalité et la lutte contre toutes les formes de discrimination et des réformes initiées, en particulier, la réforme de la Loi Organique relative à la Loi de Finances (LOF), adoptée par le Maroc en 2015. Celle-ci a introduit la nécessaire prise en considération de l'optique genre dans la déclinaison budgétaire des politiques publiques.

III. Expérience marocaine en matière de BSG : Réalisations et perspectives

1. Genèse de la BSG au Maroc

L'expérience marocaine en matière de BSG a bénéficié d'un contexte porteur marqué, principalement, par l'adhésion du Maroc aux mécanismes onusiens du respect des droits de l'Homme, l'adoption de la réforme budgétaire axée sur les résultats et d'une nouvelle Constitution qui garantit l'égalité des citoyennes et des citoyens en termes d'accès aux droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux, tout en instaurant les mécanismes opérationnels à même de promouvoir l'égalité des sexes.

Toutefois, ce processus a été confronté à un ensemble de difficultés en termes de maîtrise et d'appropriation du concept et d'absence de référentiel méthodologique et instrumental même à l'échelle internationale permettant d'introduire la dimension genre dans le budget de l'Etat.

En effet, l'intégration de la dimension genre dans les programmes et les stratégies sectorielles est souvent confondue avec une séparation homme/femme à la faveur des statistiques dédiées à un département (Santé, Education...etc), alors que le socle du concept genre est la prise en considération de la question de rapports sociaux entre les femmes et les hommes d'un point de vue culturel, politique, économique et social. A cet effet, le processus de l'intégration de la dimension genre dans la programmation budgétaire a conduit à une refondation sur le plan conceptuel, sur le plan méthodologique et sur le plan des instruments et, également, sur le plan de l'information.

L'expérience marocaine en matière de BSG a été initiée au Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), en même temps que le lancement de la réforme du processus budgétaire national en orientant la gestion budgétaire à ce qu'elle soit axée sur les résultats, ce qui a facilité l'intégration de la dimension genre dans les budgets.

Pour concrétiser cette nouvelle démarche, une étude de faisabilité méthodologique des comptes budgétaires du genre et de l'enfance a été conduite en 2002 au MEF avec l'appui de la Banque Mondiale et ce, afin de produire les instruments appropriés à la BSG.

Ce processus a été couronné par un partenariat conclu en 2002 entre le MEF et l'ONU Femmes pour fédérer le processus de la BSG au Maroc. L'aboutissement de ce processus exigeait l'implication, non seulement, du MEF mais également des différents départements ministériels pour introduire la dimension genre dans leur programmation budgétaire.

2. Principales réalisations dans le cadre de la BSG

Sensibilisation et renforcement des capacités des parties prenantes (Départements Ministériels, Parlementaires, ONG...etc)

La première phase de la mise en œuvre de la BSG au Maroc (2003-2004) a consisté en la sensibilisation et le renforcement des capacités des différents intervenants en la matière, à travers l'organisation d'ateliers et de sessions de formations. Ainsi, des hauts cadres de plusieurs Départements Ministériels ont bénéficié de formations pour une intégration progressive dans leur programmation budgétaire des principes et des pratiques liées à la budgétisation sensible au genre. De même, des parlementaires ainsi que des ONG ont bénéficié d'ateliers de sensibilisation en matière de BSG.

Développement d'un cadre conceptuel et méthodologique favorisant une bonne appropriation de la BSG

En outre, l'application de la BSG a nécessité l'élaboration de manuels et de guides de formation destinés à la formation des formateurs en matière de budgétisation axée sur les

résultats et sensible au genre.

Il s'agit en l'occurrence de l'élaboration, en 2005, d'un guide pratique sur la réforme budgétaire axée sur les résultats et intégrant la dimension genre destiné aux parlementaires et aux ONG. Ce guide élaboré par le MEF avec l'appui de l'ONU Femmes sur la base des recommandations de parlementaires et des ONG, vise une meilleure connaissance du processus de planification et de programmation intégrant la dimension genre.

Un manuel de formation sur l'intégration de la dimension genre dans la planification et l'élaboration de budget a été, également, conçu en 2006 en partenariat entre le MEF et l'ONU Femmes. Ce manuel est un instrument d'institutionnalisation de l'approche genre dans le processus budgétaire. Il a pour objectif de renforcer les capacités des chargés de la programmation et de la planification dans le domaine de la BSG.

Enrichissement du système d'information national et local par des données sensibles au genre

Parallèlement, dans le cadre de l'affinement des systèmes d'information pour mener à bien l'exercice d'évaluation des politiques publiques sous le prisme genre, un premier recueil de statistiques sensibles au genre a été élaboré en 2007, intitulé « examen exhaustif des statistiques genre au Maroc ». Ce recueil présente un état des lieux des données statistiques désagrégées selon le genre et qui sont disponibles, ce qui constitue un outil d'analyse permettant de cerner les dimensions prioritaires sur lesquelles l'action publique devrait se concentrer afin d'améliorer les conditions des femmes et d'assurer une meilleure équité dans l'action publique.

Sur le plan local, le MEF en collaboration avec l'ONU Femmes a lancé, en 2006, une initiative pilote pour développer un système d'information gendérisé au niveau local. Ce système intitulé CBMS (Community Based Monitoring System ou Dispositif de Suivi Communautaire) a pour objectif de répondre aux besoins en informations et de combler le manque en données issues des recensements et des enquêtes nationales. Ce système combine entre un système complet d'informations statistiques et la prise en compte transversale de la dimension genre dans l'ensemble des volets concernés par ce dispositif.

La mise en place du CBMS est censée fournir des données fines, régulières, fiables et pertinentes dans un format qui peut être facilement compris par les décideurs et autres acteurs au niveau local et offrir, aussi bien, des informations socioéconomiques au niveau individuel, du ménage et de la communauté que des informations sur l'impact des services et autres activités du gouvernement sur la population, les ménages et les communautés.

Dans cette perspective, une enquête pilote a été conçue au niveau de la commune rurale de Bouaboud (Province de Chichaoua) et au niveau de la municipalité d'Essaouira (Province d'Essaouira) pour tester la mise en place du CBMS au Maroc. Le choix des deux communes a été fait sur la base des données du « Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004 »,

la carte de pauvreté de 2004 et les trois listes de provinces ciblées par Millenium Challenge Account (MCA), l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (ciblage opéré en 2006), le projet de budget local piloté par l'ONU Femmes et les études de la Banque Mondiale (écarts de genre en matière de scolarisation en milieu rural marocain).

L'objectif du dispositif de suivi communautaire est d'asseoir un système permanent facilitant la participation de la population et de la société civile au niveau local dans la prise de décision autour des programmes et des politiques publiques et de renforcer le processus de démocratie et de bonne gouvernance surtout là où les efforts de décentralisation, de déconcentration, de concertation et de responsabilisation sont de plus en plus développés.

Il y a lieu de noter que l'initiation et l'expérimentation du CBMS ont coïncidé avec le lancement et l'élaboration du Système d'Information Communal piloté par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), relevant du Ministère de l'Intérieur. Partant du constat que ces deux systèmes d'information se complètent et dans le souci de mettre en place un seul système d'information cohérent et utilisable, un rapprochement du SIC et du CBMS a été réalisé en partenariat entre la DGCL, l'ONU Femmes et le MEF, ce qui a donné lieu au SIC gendérisé.

Ce rapprochement consiste en l'intégration d'éléments du CBMS dans le SIC pour aboutir à un SIC gendérisé et ce, en tenant compte des particularités et des clés de réussite du SIC dont, essentiellement, la simplicité (données à suivre, interface ressemblant aux logiciels de bureautique exploitée par les ressources humaines habituelles des communes, un outil développé dans une plateforme simple client/serveur et un minimum d'investissement), l'appropriation locale et l'arabisation.

Le SIC gendérisé constitue un outil très utile pour l'enrichissement des monographies communales par des analyses thématiques, le diagnostic au niveau local, la planification sensible au genre et aussi pour la mise en place de Plans Communaux de Développement (PCD), prenant en considération la dimension genre. Ce système est, également, en mesure de produire des tableaux de bord détaillés et synthétiques avec des canevas d'analyse incorporés dans l'application.

Près de 4 communes relevant de la province de Ouarzazate ont été choisies pour tester le SIC enrichi. Ainsi, 400 ménages et 26 douars par commune ont fait l'objet d'enquêtes. Le test pilote de la version gendérisée du SIC a eu lieu entre 2009 et 2010, ce qui a donné lieu à la version V3g du SIC. Cette version du SIC a été expérimentée dans cinq communes pour aboutir à V3gbis. Actuellement le SIC gendérisé est à sa quatrième version et sa généralisation est sur la bonne voie.

Elaboration des Rapports Budget Genre accompagnant la Loi de Finances

L'appropriation de la BSG au Maroc a été renforcée par l'institutionnalisation de la préparation du Rapport Genre qui accompagne, depuis 2005, la présentation du Projet de la Loi de Finances.

Le Rapport Genre, qui est à sa 11^{ème} édition, couvre actuellement près de 31 départements ministériels (4 départements en 2005 et 21 départements en 2008), soit plus de 80% du budget de l'Etat. Le Rapport sur le Budget axé sur les résultats tenant compte de l'aspect Genre (la nouvelle appellation du Rapport Budget Genre au regard des dispositions de la nouvelle LOF) est l'un des 14 rapports, accompagnant la présentation du Projet de Loi de Finances (article 48 de la nouvelle LOF).

Encadré 4.1 : Liste des départements couverts par le Rapport Budget Genre

- Accès équitable aux droits civils et politiques
 1. Ministère de la Justice et des Libertés
 2. Ministère des Habous et des Affaires Islamiques
 3. Direction Générale des Collectivités Locales
 4. Ministère chargé des Relations avec le Parlement et la Société Civile
 5. Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social
 6. Ministère chargé de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration
 7. Ministère de l'Economie et des Finances
 8. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
 9. Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration
 10. Ministère de la Communication

- Accès équitable aux droits sociaux
 1. Initiative Nationale pour le Développement Humain
 2. Ministère Délégué chargé de l'Eau
 3. Ministère Délégué chargé de l'Environnement
 4. Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
 5. Département de l'Energie
 6. Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville
 7. Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique
 8. Ministère de la Santé
 9. Département de l'Education Nationale
 10. Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme
 11. Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres
 12. Département de la Formation Professionnelle
 13. Ministère de de la Jeunesse et des Sports

- Bénéfice équitable des droits économiques
 1. Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales
 2. Département de l'Agriculture
 3. Département des Pêches Maritimes
 4. Département de l'Industrie et du Commerce
 5. Domaine des Nouvelles Technologies
 6. Ministère chargé du Commerce Extérieur
 7. Ministère du Tourisme
 8. Ministère de l'Artisanat, de l'Economie Sociale et Solidaire

En analysant la dimension genre des politiques publiques et des budgets et leurs impacts sur la population, le Rapport Genre renforce la reddition des comptes face aux engagements pris par le Gouvernement en matière d'égalité entre les sexes et de développement humain. Il met, également, l'accent sur les succès et les carences des politiques face aux besoins des femmes et des hommes et éclaire, ainsi, la décision publique.

Ce Rapport a, par ailleurs, connu plusieurs phases d'évolution qui ont conduit à l'adoption, à partir de l'édition 2012, de la démarche analytique fondée sur l'évaluation genre des politiques publiques sous le prisme des droits humains et ce, en parfaite cohérence avec les dispositions de la nouvelle Constitution. Ces différentes évolutions analytiques sont résumées comme suit :

- **De 2005 à 2007** : le contenu du rapport est fondé sur un canevas analytique axé sur une analyse genre de la situation, une analyse des priorités publiques, des programmes et des projets mis en œuvre ainsi qu'une analyse genre des budgets;
- **2008** : une analyse des indicateurs de performance des budgets de fonctionnement et d'investissement a été intégrée au Rapport ;
- **De 2009 à 2011** : une analyse intersectorielle selon l'approche des droits humains est intégrée au Rapport Genre et ce, en vue d'être en phase avec le principe de l'indivisibilité des droits et avec l'exigence de coordination et d'intégration des politiques sectorielles, afin d'accroître leur efficacité et d'optimiser leur impact sur les populations cibles et, notamment, d'un point de vue genre.
- **A partir de 2012** : Application de l'approche d'analyse fondée sur l'évaluation genre des politiques publiques sous le prisme des droits humains. Cette démarche est basée sur la traduction des normes universelles des droits humains en indicateurs mesurables (indicateurs structurels, de procédure et de résultats) et ce, en se référant au cadre méthodologique développé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme. Cette déclinaison établit le lien entre l'engagement des États et leur acceptation des obligations découlant des normes internationales des droits de l'homme (indicateurs structurels), les efforts déployés pour satisfaire ces obligations en mettant en œuvre des mesures et des programmes (indicateurs de méthode) et les résultats obtenus (indicateurs de résultats). Cette démarche a permis de dégager les avancées réalisées dans de nombreux domaines et de recenser les défis qui entravent l'égal accès aux trois générations des droits (accès équitable aux droits civils et politiques, accès équitable aux droits sociaux et bénéfice équitable des droits économiques).

Encadré 4.2 : Comment se présente le Rapport Genre ?

- Partie Intersectorielle : Pourquoi ? et comment ?

Une analyse intersectorielle selon l'approche fondée sur les droits humains est intégrée au Rapport Genre. Il s'agit d'un choix dicté par le contexte national marqué par la nécessité de mettre en cohérence les différentes stratégies sectorielles mises en œuvre et par la réforme, en 2015, de la Loi Organique relative à la Loi de Finances (LOF) qui privilégie une structuration des budgets par programmes. Cette démarche repose sur l'analyse des progrès accomplis par le Maroc dans les différents secteurs à la lumière des normes contenues dans le corps d'instruments internationaux relatifs aux droits humains. Un intérêt particulier est accordé aux déficits relevés et aux groupes sociaux exclus ou marginalisés pour opérer les ajustements nécessaires au niveau des politiques et des programmes.

Cette approche analytique est fondée sur le principe que l'ensemble des politiques et programmes de développement vise le respect et la réalisation des droits humains tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) et dans d'autres instruments internationaux des droits humains (PIDCP, PIDESC, CEDAW, ... etc).

- Partie sectorielle : Composition et traitement adopté

En application de la nouvelle approche analytique fondée sur l'analyse genre des budgets sous le prisme des droits humains, les départements sectoriels analysés sont regroupés selon 3 axes thématiques, suivant la déclinaison des générations des droits de l'Homme : accès équitable aux droits civils et politiques, aux droits sociaux et bénéfice équitable des droits économiques.

- Annexes : données traitées

Les annexes statistiques du Rapport mettent en exergue l'évolution de la représentation féminine au niveau des départements ministériels accompagnée d'une cartographie des points focaux genre dans ces départements et le niveau d'harmonisation de la législation nationale avec les instruments internationaux auxquels le Maroc a adhéré. Elles déclinent, également, les propositions de genérisation des indicateurs de performance relatifs aux budgets des départements ministériels, jugés pertinents au regard de l'impact genre des programmes mis en place ainsi que l'ensemble des données sensibles au genre exploitées pour effectuer les analyses sectorielles.

Création et opérationnalisation du Centre d'Excellence de la BSG (CE-BSG), Plate-forme de partenariat, de partage et d'échanges des connaissances en matière de Budgétisation Sensible au Genre

S'inscrivant dans la lignée des recommandations issues de la Conférence Internationale de la BSG, tenue à Marrakech en novembre 2012, le Centre d'Excellence de la BSG (CE-BSG) a été créé, au MEF depuis février 2013 auprès de la Direction des Etudes et des Prévisions Financières

(DEPF). Ce Centre est fondé sur une vision de capitalisation, d'innovation, d'apprentissage et de partage, visant à instaurer une dynamique d'excellence et ce, par le biais de la mise en relation des différents intervenants dans le domaine de la BSG à l'échelle nationale, régionale et mondiale (réseau des réseaux).

Les missions du CE-BSG sont articulées autour de trois axes stratégiques en l'occurrence, la capitalisation du savoir acquis résultant de l'expérience cumulée du Maroc en matière de BSG et ce, notamment, à travers le système de gestion des connaissances KM-BSG développé au sein du MEF en partenariat avec l'ONU Femmes. Le Centre vise, en outre, l'approfondissement et la rénovation conceptuelle, en privilégiant la recherche et l'innovation en matière de BSG à l'échelle nationale et mondiale, ainsi que la consolidation de l'appropriation de la BSG par l'ensemble des intervenants, à travers le renforcement des capacités des acteurs concernés.

Nouvelle LOF : Institutionnalisation de l'intégration de la dimension genre dans les pratiques de programmation et de planification des Départements Ministériels et des Institutions Publiques

La réforme de la Loi Organique relative à la Loi de Finances (LOF) s'inscrit dans la dynamique des réformes initiées par le Maroc en vue d'asseoir les instruments à même de renforcer la bonne gouvernance, l'efficacité et l'efficacité de l'action publique. La réforme de la LOF s'est alimentée de l'article 75 de la Constitution interpellant les pouvoirs publics sur la nécessité d'œuvrer pour un renforcement de la performance de la gestion publique, l'édiction des principes et règles financiers concernant l'équilibre financier de la Loi de Finances et la mise en place d'un ensemble de règles visant l'amélioration de la transparence des finances publiques ainsi que l'accroissement du rôle du parlement dans le débat budgétaire et dans le contrôle des finances publiques.

La réforme de la LOF ambitionne la mise en place de bases nécessaires pour aboutir à un budget plus lisible, assurer un suivi plus rigoureux de l'exécution des politiques sectorielles, mieux appréhender les résultats à atteindre, identifier précisément les responsabilités des intervenants et instaurer les mécanismes d'une approche de gestion au service du développement et du bien-être des citoyennes et des citoyens.

Pour ce faire, la réforme de la LOF a mis l'accent sur le passage vers une programmation budgétaire triennale actualisée annuellement. Les départements ministériels et les institutions publiques sont, ainsi, appelés à élaborer leurs Cadres de Dépenses à Moyen Terme sectoriels (CDMT) glissants.

De plus, au regard de l'impératif de recourir à une architecture budgétaire davantage lisible, les budgets sont désormais structurés autour de programmes qui couvrent un ensemble de projets ou actions. Cette nomenclature impose une meilleure programmation des budgets sectoriels adaptée à une gestion axée sur les résultats au lieu d'une logique de gestion basée

sur les moyens/ressources.

Dans le même sillage, tenant compte des dispositions de la Constitution appelant au renforcement des mécanismes de bonne gouvernance et de reddition de compte, chaque programme découlant de chaque Ministère ou institution publique doit être accompagné d'objectifs bien définis ainsi que des indicateurs d'objectifs chiffrés qui devraient prendre en considération la dimension genre et ce, dans l'objectif de procéder à un meilleur suivi de l'atteinte des résultats escomptés et d'évaluer les coûts engagés.

Dans ce sens, les départements ministériels/les institutions publiques sont appelés à présenter chaque année au parlement, lors des discussions du Projet de Loi de Finances, un Projet Ministériel de Performance (PMP) qui inclut la présentation de la stratégie globale du Ministère, les programmes mis en place et les ressources allouées et les objectifs à atteindre accompagnés des indicateurs chiffrés. De plus, chaque Ministère est amené à élaborer un Rapport de Performance en accompagnement du Projet de Loi de règlement de l'année concernée. Ce rapport compare les réalisations avec les prévisions initiales pour chaque programme et apporte les explications quant aux écarts enregistrés. Le MEF est chargé de la consolidation des rapports ministériels de performances au niveau du Rapport Annuel de Performance qu'il présentera au Parlement à l'occasion de l'examen du Projet de Loi de règlement.

Au regard de l'impératif de renforcement des mécanismes de gouvernance et de reddition des comptes et de prise en compte des besoins différenciés de l'ensemble des composantes des populations cibles, la nouvelle LOF intègre la dimension genre au niveau de l'article 39 relevant du titre II portant sur la présentation de la Loi de Finances qui insiste sur l'intégration de la dimension genre dans la programmation des départements ministériels et dans les processus de suivi/évaluation. De même, la dimension genre a été soulignée au niveau de l'article 48 lié au titre III dédié à l'examen et au vote des Lois de Finances.

L'article 39 stipule que chaque programme, qui est décliné en projets et actions relevant d'un même Ministère ou d'une même institution, devrait être associé à des objectifs définis, ainsi que des indicateurs chiffrés permettant de mesurer les résultats atteints tout en prenant en considération la dimension genre. Les choix budgétaires sont, de ce fait, orientés tenant compte de cette déclinaison, vers les activités qui contribuent à l'atteinte des résultats escomptés. Ces objectifs et indicateurs, qui sont repris dans le Projet Ministériel de Performance élaboré par le Ministère ou l'Institution publique, sont transmis à la commission parlementaire concernée, en accompagnement du projet de budget dudit Ministère ou institution. Ceci permettrait de renforcer la reddition des comptes au regard des engagements pris, en particulier, en matière de promotion de l'égalité de genre.

L'article 48 a cerné les différents rapports qui devraient accompagner la présentation du projet de Loi de Finances dont le Rapport sur le Budget axé sur les Résultats tenant compte de l'aspect Genre (ce qui correspond à la nouvelle appellation du Rapport Budget Genre). Cet article a consacré le rôle du Rapport comme étant l'instrument par excellence d'évaluation genre des politiques publiques.

Encadré 4.3 : Changement des pratiques de programmation des départements ministériels ayant adopté la BSG

Avant l'adoption de la nouvelle LOF : une appropriation progressive de la programmation budgétaire axée sur les résultats et sensible au genre

L'expérimentation de la programmation budgétaire axée sur les résultats et sensible au genre avec les départements pilotes, notamment, le département de l'Alphabétisation et celui de la Formation Professionnelle a permis une prise en main par ces départements de la planification et de la programmation axées sur les résultats et sensibles au genre. Ainsi, le département de l'Alphabétisation s'est approprié les principes de la gestion budgétaire par programme intégrant la dimension genre au lieu de décliner les budgets par opérateur et ce, à partir de l'année 2008 (à titre d'illustration voir les tableaux ci-après).

4.1 : Structure budgétaire du département de l'Alphabétisation déclinée par programme avec prise en compte de la dimension genre

Intitulé de l'article	Libellé des paragraphes	Libellé des lignes de regroupement	Objectifs chiffrés
Article Alphabétisation	Soutien de mission	- Matériel, mobilier et fournitures de bureau - Transport et déplacement	
	Programme Alphabétisation par les ONG	-Hôtellerie, hébergement, restauration et frais de réception	
	Programme Général	- Hôtellerie, hébergement, restauration et frais de réception - Vacances	- Chaque programme est accompagné de la part des femmes bénéficiaires prévue en milieu rural et urbain
	Programme des opérateurs publics	- Hôtellerie, hébergement, restauration et frais de réception - Vacances	
	Programme du secteur privé	- Hôtellerie, hébergement, restauration et frais de réception - Vacances	

4.2 : Structure budgétaire du département de l'alphabétisation au titre de l'année 2007

Intitulé de l'article	Libellé des paragraphes	Libellé des lignes de regroupement
Article Alphabétisation	Soutien de mission	- Charges immobilières - Matériel, mobilier et fournitures de bureau - Transport et déplacement - Dépenses diverses
	Amélioration de la formation de base des adultes	

Dans le même sens, le département de la Formation Professionnelle dispose d'une déclinaison des morasses budgétaires et des indicateurs de performance intégrant de manière explicite la dimension genre (voir tableau ci-après des indicateurs chiffrés accompagnant les programmes du département), ce qui fait de ce département un cas pilote en matière d'application et d'appropriation de la programmation budgétaire axée sur les résultats et intégrant la dimension genre.

4.3 : Indicateurs d'objectifs chiffrés accompagnant le budget d'investissement du département de la Formation professionnelle au titre de la Loi de Finances 2014

Libellé de l'indicateur	Unité de Mesure	Prévision 2012	Réalisation 2012	Prévision 2013	Prévision 2014	Prévision 2015
Programme : PLANIFICATION ET ÉVALUATION						
Nombre d'établissements publics de FP	Nb d'établissements	594,00	511,00	530,00	550,00	
Stagiaires de la formation professionnelle du secteur public (tous modes de formation confondus)	Nombre de stagiaires	317.000,00	367.533,00	468.990,00	528.990,00	
Pourcentage des stagiaires filles dans les établissements publics de formation professionnelle (tout mode de formation confondus)	%	42,00	42,00	42,00	42,00	
Lauréats de la formation professionnelle du secteur public (tout mode de formation confondus)	Nombre de lauréats	137 000,00	129 500,00	204 300,00	212 000,00	
Pourcentage des lauréates filles du secteur public de la formation professionnelle	%	45,00	42,00	42,00	45,00	
Rendement interne (Taux de diplomation)	%	75,00	72,00	67,00	69,00	

Rendement externe (taux d'insertion des lauréats dans le marché du travail, 9 mois après la sortie)	Taux d'insertion	64,00	68,00	70,00	70,00	
Programme : FORMATION PAR APPRENTISSAGE						
Pourcentage des apprentis Filles (public + privé)	%	39,00	39,00			
Effectifs des apprentis dans le secteur public	Nombre	35 000,00	26 522,00	24 405,00	30 000,00	31 800,00
Effectifs des apprentis dans le secteur privé	Nombre	15 000,00	7 780,00	6 113,00	7 000,00	7 200,00
Lauréats de la formation par apprentissage	Nombre de lauréats	30 000,00	17 719,00	16 800,00	20 350,00	20 900
Effectifs des lauréats de la formation par apprentissage dans le secteur public	Nombre	21 000,00	13 352,00	12 700,00	15 433,00	15 884
Effectifs des lauréats de la formation par apprentissage dans le secteur privé	Nombre	9 000,00	4 367,00	4 100,00	4 884,00	5 016
Pourcentage de lauréates filles de la formation par apprentissage dans les secteurs publics et privés	Nombre	39,00	42,30	36,00	36,00	
Création et extension des centres de formation par apprentissage	Nombre	-	5,00	5,00	2,00	
Création de CFA Intra Entreprises	Nombre	20,00	6,00	10,00	10,00	10,00
Programme : RÉGLEMENTATION ET PROMOTION DU SECTEUR						
Nombre d'établissements de Formation Professionnelle Privée	Nb d'établissements	160.000,00	1.574,00	1.600,00	1.600,00	1.600,00
Etablissements Privés de Formation Professionnelle accrédités	Nb d'établissements	4 000,00	392,00	400,00	410,00	410,00
Etablissements Privés de Formation Professionnelle avec filières qualifiées	Nb d'établissements	500,00	390,00	510,00	520,00	540,00
Effectifs des stagiaires de la FP résidentielle du secteur privé	Nombre	80 000,00	76 104,00	79 000,00		
Pourcentage des stagiaires filles de la FP résidentielle du secteur privé	%	58,00	59,00	59,00	60,00	60,00
Programme : PARTICIPATION DE L'ETAT AUX DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'OFPT						
Effectifs des stagiaires en formation	Nombre de stagiaires	241.000,00	246.153,00	340.000,00		
Stagiaires filles en formation	%	45,00	-	42,00		

Effectifs des lauréats	Nombre de lauréats	100.000,00	103.355,00	113.000,00
Pourcentage de lauréates filles	%	42,00	-	40,00
Centres de formation professionnelle dans les établissements pénitentiaires	Nombre	50,00		
Effectifs des stagiaires dans les CFP des établissements pénitentiaires	Nombre de stagiaires	7.500,00		
Stagiaires filles dans les CFP des établissements pénitentiaires	%	13,00	-	
Lauréats des CFP dans établissements pénitentiaires	Nombre de lauréats	6.500,00		
Pourcentage de lauréates filles des CFP dans les établissements pénitentiaires	%	10,00		

Source : MEF

D'autres départements ont bien progressé sur cette voie (éducation nationale, santé, agriculture, pêche, emploi... etc). Afin de généraliser ces expériences qualifiées de pilotes et d'accompagner et d'appuyer les départements ministériels dans leurs efforts d'appropriation de la BSG, le Rapport Genre décline annuellement des propositions pour gendériser les indicateurs de performance relatifs aux budgets de fonctionnement et d'investissement, jugés pertinents au regard de l'impact genre des programmes mis en œuvre par les départements ministériels adhérents à la BSG.

Adoption de la nouvelle LOF : intégration systématique de la dimension genre dans les pratiques de programmation et de planification des départements ministériels

L'application des dispositions apportées par la nouvelle LOF repose sur un calendrier s'étalant sur cinq ans et introduisant progressivement les dispositions du texte à partir de l'année suivant l'année de sa publication au Bulletin officiel. Ainsi, il a été procédé, en 2014, au lancement d'une première phase expérimentale pour quatre départements ministériels à savoir le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère d'Agriculture, le Ministère de l'Education Nationale et le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts. Ces départements ont adopté la nouvelle structure du budget bâtie autour des programmes assortis d'objectifs mesurés par des indicateurs de performance et ont élaboré les projets de performance.

De plus, cinq nouveaux départements préfigurateurs ont été introduits au titre du Projet de Loi de Finances 2015. Il s'agit du Ministère de la Justice et des Libertés, du Ministère de la Santé, du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, du Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique et du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

Au titre de la Loi de Finances 2016, d'autres départements ministériels ont été sectionnés comme préfigureurs. Il s'agit, en l'occurrence, du Ministère délégué auprès du Chef de Gouvernement chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance, le Ministère délégué auprès du Ministère de l'Energie des Mines de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau, le Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville, le Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres, le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social et le Département de la Pêche Maritime.

En réponse aux apports de la nouvelle LOF, l'ensemble de ces départements a élaboré un Projet Ministériel de Performance présenté lors des discussions du Projet de Loi de Finances, qui inclut la présentation de la stratégie globale du Ministère, les programmes mis en place et les ressources allouées, les objectifs à atteindre accompagnés des indicateurs chiffrés qui intègrent la dimension genre (voir tableau ci-dessous présentant un exemple de la prise en compte de la dimension genre dans les indicateurs d'objectifs du département de l'Education Nationale).

4.4 : Indicateur : Taux d'abandon scolaire au niveau primaire

Indicateurs	Réalisations 2013	Prévisions 2014	Prévisions 2015	Prévisions 2016	Prévisions 2017
Taux d'abandon global	1,9%	2,5%	2%	1,6%	1,3%
Taux d'abandon des filles	1,2%	1,8%	1,2%	0,9%	0,5%
Taux d'abandon des garçons	2,7%	3,4%	2,9%	2,7%	2,4%
Taux d'abandon enregistré au milieu urbain	4,7%				
Taux d'abandon enregistré au milieu rural	7,4%				

Source : *Projet de performance du Département de l'Education Nationale, Loi de Finances 2015.*

Conclusion

Les enseignements tirés de la lecture comparée des initiatives les plus réussies à l'échelle internationale en matière de BSG y compris l'expérience marocaine font état de la nécessité de procéder à des diagnostics genre pertinents accompagnés d'une définition précise des objectifs à atteindre en termes de réduction des inégalités liées au genre ; de mettre en place des réformes budgétaires adéquates et des Constitutions financières (LOF) plus adaptées pour un alignement efficace des priorités liées à l'égalité de genre aux priorités sectorielles ; de s'approprier l'opération de chiffrage des politiques et des programmes publics en procédant à leur déclinaison en objectifs, résultats, moyens et indicateurs ; de recourir systématiquement aux évaluations d'impacts des initiatives BSG, via le développement de mécanismes de suivi et d'évaluation ; de produire la connaissance et améliorer la disponibilité de données désagrégées par sexe à partir des évaluations d'impact des politiques publiques, ce qui est en mesure de fournir les orientations et les ajustements nécessaires pour une meilleure utilisation des allocations budgétaires au service de l'égalité des sexes et de mettre en place des institutions spécialisées en BSG.

A la lumière de ces enseignements, la dynamique des réformes juridiques, législatives, réglementaires et institutionnelles lancées par le Maroc ne peut qu'être renforcée par l'adoption de mécanismes opérationnels, en l'occurrence la nouvelle LOF, dont les dispositions convergent vers une appropriation commune de la programmation et de la planification intégrant la dimension genre.

Pour être au rendez-vous de l'application des dispositions de la LOF, particulièrement, celles en lien avec l'intégration de la dimension genre dans les indicateurs de performance, les départements ministériels et les institutions publiques sont appelés à développer, à enrichir et à alimenter régulièrement leurs systèmes d'information par des données sensibles au genre qui leur permettront de développer des indicateurs aptes à assurer le suivi/évaluation des impacts genre de leurs stratégies et de donner du sens aux moyens mobilisés au regard des exigences de la redevabilité.

Chapitre V

Evaluation genre des politiques publiques au Maroc

Chapitre V

Evaluation genre des politiques publiques au Maroc

Direction des Etudes et des Prévisions Financières

Bouthaina ANTARI

Amal DLIA

Radouane GUERMANE

Rachida AOULAD ALI

Karima TAKANI

Hind BADIOUI

Conscient de l'importance de la prise en compte de manière transversale de l'égalité de genre dans les politiques publiques, le Maroc a fait de cette question l'une de ses grandes priorités. Cet engagement a été affirmé par le lancement dès les années 90 de divers chantiers relatifs à la mise en place de mécanismes destinés à protéger et à promouvoir les droits de l'Homme, en particulier, les droits des femmes.

Cette dynamique ininterrompue en faveur de l'instauration des jalons d'un développement inclusif profitable à l'ensemble des composantes de la population a été consolidée par l'adoption en 2011 d'une nouvelle Constitution qui représente une avancée majeure dans l'édification d'un État de droit au Maroc. Ladite Constitution a consacré l'égalité entre les femmes et les hommes à travers plusieurs articles, particulièrement, l'article 19 qui affirme que « l'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et des libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental, énoncés dans la Constitution, ainsi que dans les conventions et pactes internationaux dûment ratifiés par le Royaume et ce, dans le respect des dispositions de la Constitution, des constantes et des lois du Royaume. L'Etat marocain œuvre à la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes. Il est créé, à cet effet, une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination ».

La ferme volonté de développer l'option démocratique à travers la consécration des droits de l'homme s'est traduite par les réformes engagées en matière d'accès égal et équitable des femmes et des hommes aux droits civils, politiques, économiques et sociaux (réformes des codes de la famille, de la nationalité, du travail, du code pénal, réforme de charte communale, réforme de la Loi Organique relative à la Loi de Finances...etc) et par les politiques et programmes publics mis en œuvre à l'instar de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement

(2005) ainsi que l'adoption et l'opérationnalisation du Plan Gouvernemental pour l'égalité en perspective de la parité (2012-2016).

Des avancées ont été réalisées, toutefois, d'importants défis restent encore à relever et interpellent des efforts supplémentaires en matière d'intégration de manière systématique de la dimension genre dans l'ensemble des politiques publiques à même de renforcer la jouissance des femmes et des hommes de manière égale de leurs droits dans leurs trois générations.

Le présent chapitre a pour objet l'évaluation genre des politiques publiques mises en place par le Maroc à travers l'appréciation de l'accès aux différents droits étudiés précédemment (chapitre 1). Pour ce faire, ce chapitre met en relief les principaux programmes publics mis en œuvre pour promouvoir l'égalité de genre, notamment, en matière d'institutionnalisation de la culture de l'égalité, de lutte contre la violence à l'égard des femmes, de renforcement de la représentativité des femmes dans les sphères de décision, d'accès à l'emploi, à l'éducation, à la santé et aux infrastructures de base, tout en analysant leur impact genre, ainsi que les voies de progrès en termes d'institutionnalisation de la dimension genre dans l'action publique qui se dessinent au regard du contexte actuel marqué, notamment, par une nouvelle Constitution et une nouvelle Loi Organique relative à la Loi de Finances.

Les conclusions issues des analyses entreprises dans ce chapitre corroborent les constats relevés par l'évaluation effectuée par le Conseil Economique Social et Environnemental dans le cadre d'une auto-saisine, réalisée en 2016, portant sur l'étude des dimensions sociales de l'égalité entre les femmes et les hommes au Maroc.

I. Plan Gouvernemental pour l'Égalité en perspective de la parité (2012-2016)

Plate-forme nationale commune d'actions visant l'atteinte d'une convergence des diverses initiatives entreprises en vue d'intégrer l'égalité des sexes dans les politiques publiques et les programmes de développement et de promouvoir l'équité, l'égalité et la justice sociale, le Plan Gouvernemental pour l'Égalité (PGE), adopté le 06 juin 2013, par le Conseil du Gouvernement, est une réponse à l'exigence de doter le pays d'un cadre institutionnel qui couvre d'une façon coordonnée et structurée l'ensemble des programmes et actions mis en place par les départements ministériels pour la promotion de l'égalité des sexes. Au total, ce sont 32 départements ministériels impliqués dans le PGE. Le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social (MSFFDS) est chargé de la coordination du PGE et de la supervision de sa mise en œuvre. Le PGE est composé de 8 domaines⁵⁴, déclinés en 26 objectifs,

54 Ces domaines portent sur l'institutionnalisation et la diffusion des principes de l'équité et de l'égalité

moyennant 132 actions à mettre en œuvre. L'opérationnalisation du PGE a nécessité la création, par le biais d'un décret (n°2-13- 495), d'un comité ministériel de pilotage chargé d'examiner l'état d'avancement du plan et de coordonner et d'orienter la politique gouvernementale en matière d'équité et d'égalité entre les sexes et ce, à travers l'évaluation continue des réalisations des départements ministériels ainsi que la proposition d'orientations stratégiques favorisant la mise en œuvre du Plan. Une commission technique interministérielle a été, également, créée et composée des représentant(e)s des différents départements gouvernementaux. Le Comité propose des mesures législatives et organiques afin de réussir l'opérationnalisation du PGE et pour relever les défis de coordination multisectorielle.

Cette section présente les principales réalisations⁵⁵ du PGE en matière d'institutionnalisation de la culture de l'égalité, de lutte contre la violence à l'égard des femmes et de l'amélioration de la représentativité des femmes dans les sphères de décision.

1. L'ancrage institutionnel et la diffusion de la culture de l'égalité

Plusieurs mesures ont été prises pour renforcer l'ancrage institutionnel de la culture égalitaire, il s'agit notamment de :

- L'adoption de la loi n°96-14 promulgué par le Dahir n°1-15-123 du 18 chaoual 1436 (4 août 2015) modifiant et complétant la loi n°77-03 relative à la communication audiovisuelle. Le projet adopté comporte des dispositions interdisant toute publicité portant atteinte à l'image de la femme ou comprenant un message de nature à diffuser des stéréotypes négatifs. Le Ministère de la Communication a déployé, par ailleurs, des efforts ciblant la promotion de l'image de la femme dans le domaine de l'audiovisuel et ce, en veillant, notamment, à ce que les cahiers de charges du pôle public comportent des dispositions améliorant l'image de la femme dans les médias.
- L'installation, en 2015, des membres de l'Observatoire National pour l'Amélioration de l'Image de la Femme dans les médias. Cet observatoire crée en coordination avec le MSFFDS, est chargé de suivre et de lutter contre les images négatives véhiculées par les médias et est, également, appelé à présenter des propositions et des alternatives pour mettre en avant des modèles positifs de la femme dans la société et de contribuer ainsi à la promotion de l'image de la femme dans les médias.

et le lancement de la mise en place des règles de la parité; la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes ; la réhabilitation du système éducatif et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité ; La promotion d'un accès équitable et égal aux services de santé ; le développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des filles ; l'autonomisation sociale et économique des femmes ; l'accès juste et équitable aux postes de décision aux niveaux administratif et politique et la réalisation de l'égalité des chances entre les sexes sur le marché du travail.

⁵⁵ Ministère de l'Economie et des Finances, « Rapport sur le budget axé sur les résultats tenant compte de l'aspect genre, Loi de Finances pour l'année budgétaire 2016 ».

- La promotion de la culture d'égalité de genre est, également, renforcée dans le domaine religieux moyennant plusieurs programmes de formation des morchidates.

2. La lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes

Les assises juridique et institutionnelle cadrant la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, ont été enrichies par :

- L'élaboration du projet de Loi n°103-13 cadrant la lutte contre la violence fondée sur le genre. La nouvelle mouture du projet de la Loi a été approuvée par le Conseil de Gouvernement tenu, le 17 mars 2016.
- L'adoption par la Chambre des Représentants, le 10 mai 2016, du projet de Loi n° 79.14 portant création de l'Autorité de la Parité et de la Lutte contre toutes les formes de Discrimination (APALD).
- L'opérationnalisation et la nomination, en 2015, des membres de l'Observatoire National de lutte contre la Violence à l'Egard des Femmes. Les principales missions de cet observatoire portent sur la veille et l'observation du phénomène de violence à l'égard des femmes, l'élaboration et le développement des indicateurs en la matière, la mise en place d'une base de données et d'informations régionales et nationales, le suivi et l'évaluation des politiques publiques en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes ainsi que le reporting annuel.
- La mise en place d'un Système d'Information Intégré sur la Violence à l'égard des femmes, à travers la signature d'un protocole d'échange des données informatisées sur la violence à l'encontre des femmes, entre le MSFFDS et ses partenaires (Ministère de la Justice et des Libertés, Ministère de la Santé, Direction Générale de la Sûreté Nationale et la Gendarmerie Royale), en octobre 2014.
- L'amélioration de la prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence, à travers la révision de la loi n°41-10 relative au Fond d'Entraide Familiale qui envisage l'application de solutions efficaces pour la problématique des retards enregistrés au niveau de la mise en œuvre des dispositions judiciaires régissant la pension alimentaire. Les principaux amendements ont concerné les axes relatifs à l'élargissement du cercle des bénéficiaires, la simplification des procédures relatives à l'obtention de ces allocations financières, l'extension du domaine d'intervention du Fonds et le renforcement du mécanisme de protection de ses sources financières.

3. Amélioration de la représentation des femmes dans les sphères de décision

Afin de promouvoir un accès juste et équitable aux postes de décision aux niveaux administratif et politique. L'année 2015 a été marquée par l'opérationnalisation de l'Observatoire Genre de la Fonction Publique ainsi que par la réalisation des actions inscrites dans le plan d'action du Réseau de Concertation Interministériel pour l'égalité des sexes dans la fonction publique (RCI).

Mais en dépit des efforts entrepris et ceux en cours pour consolider la place des femmes dans la fonction publique, la présence féminine n'a pas encore atteint la parité. Elle avoisine près de 35% en 2015⁵⁶.

Les femmes demeurent surreprésentées dans les Ministères considérés comme étant « typiquement féminins ». Il s'agit des Ministères de la Santé et de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social dont le taux de féminisation dépasse 50%. Par contre, ce taux est très faible dans le Ministère de l'Intérieur, avec une présence féminine de seulement 10%. De même, la représentativité féminine dans les hautes fonctions de responsabilité est relativement faible comparativement à celle des hommes, elle ne dépasse pas 19% en 2015⁵⁷.

Concernant la sphère de la gestion des affaires centrales et locales et dans l'objectif de promouvoir la participation des femmes, plusieurs dispositions juridiques et institutionnelles ont été prises. Il s'agit de :

- La loi organique n°28.11 relative à la chambre des conseillers qui prévoit que la candidature aux élections soit faite d'une manière alternée entre les deux sexes ;
- La loi organique n°34.15 modifiant et complétant la loi organique n°59.11 relative à l'élection des membres des Collectivités Territoriales prévoyant une nouvelle procédure de candidature et ce, à travers une seule liste de candidature composée de deux parties: la première est ouverte aux candidats et candidates sur un même pied d'égalité et la deuxième est réservée uniquement aux femmes.

Grâce à ces efforts, les femmes représentent 21,94% de l'ensemble des candidatures au titre des élections communales et 38,64% au titre des élections régionales, tenues le 04 septembre 2015. En termes de résultats, près de 6.673 sièges communaux ont été remportés par des femmes, soit presque le double du nombre de sièges décrochés lors du scrutin de 2009.

A côté des actions réalisées et des programmes déployés en matière d'institutionnalisation de la culture de l'égalité, de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et de l'amélioration de la représentativité des femmes dans les sphères de décision, les actions du PGE ont également porté sur l'autonomisation économique des femmes, la réhabilitation du système éducatif et de

⁵⁶ Source : Site de l'Observatoire Genre de la Fonction Publique.

⁵⁷ Source : Site de l'Observatoire Genre de la Fonction Publique.

formation sur la base de l'équité et de l'égalité ainsi que le développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des filles. Les efforts déployés dans ce sens et les résultats enregistrés sont détaillés dans les sections qui suivent.

II. Accès équitable à l'emploi

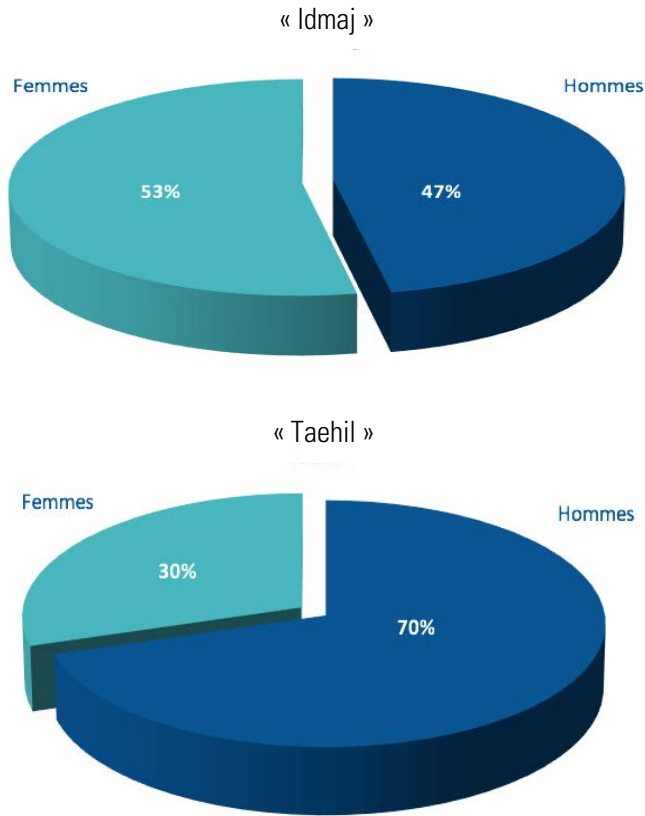
Les défis liés à la croissance, à la création d'emplois et à l'inclusion sont intimement liés. La croissance et la stabilité sont nécessaires pour ouvrir les débouchés dont les femmes ont besoin, tout en tenant compte du fait que la participation au marché du travail est elle-même un gage de croissance et de stabilité. Une participation plus forte de la femme au travail peut, en effet, atténuer l'impact du repli de la population active et, partant, doper la croissance. L'amélioration des perspectives professionnelles des femmes peut, également, contribuer au développement économique et social du pays. Ceci dit, l'implication coordonnée des différents intervenants en la matière, en l'occurrence, les Départements Ministériels, le secteur privé et la société civile est dès lors indispensable.

1. Programmes actifs pour la promotion de l'emploi

Le Maroc a adopté, depuis 2006, des programmes actifs pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage structurel, notamment des jeunes. Les réalisations des principaux programmes indiquent que le programme « Idmaj »⁵⁸ a permis près de 63.143 insertions en 2014, dont 53% en faveur des femmes (graphique 5.1). Durant les cinq premiers mois de 2015, les insertions réalisées totalisent 30.740, dont 46% des femmes.

58 Outre les contrats de droit commun, le programme « Idmaj » comprend les contrats de formation insertion qui sont un dispositif incitatif à l'emploi visant à encourager les entreprises à recruter, via des conventions de stage, des chercheurs d'emploi diplômés, pour une durée déterminée, afin de leur permettre d'acquérir une expérience professionnelle et d'accroître leur employabilité.

Graphique 5.1 : Proportion des femmes bénéficiaires des programmes Idmaj et Taehil en 2014

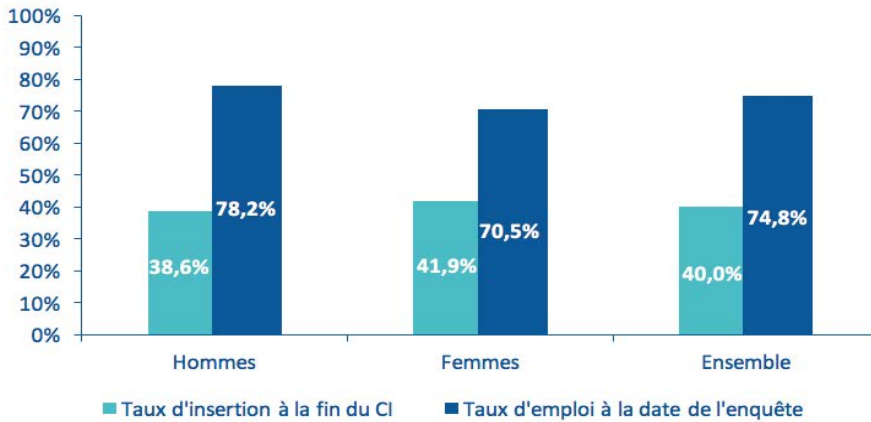


Source : Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales

L'évaluation ex-post du programme « Idmaj »⁵⁹ selon le genre (graphique 5.2) montre que le taux d'insertion des femmes à la fin du contrat est supérieur à celui des hommes (41,9% contre 38,6%). En revanche, le taux d'emploi des femmes à la date de l'enquête (70,5%) est inférieur à celui des hommes (78,2%).

⁵⁹ En 2009, l'ANAPEC a lancé une enquête auprès de deux échantillons des bénéficiaires du programme Idmaj (7.200 chercheurs d'emploi et plus de 1.000 employeurs).

Graphique 5.2 : Taux d'insertion à la fin du contrat d'insertion et à la date de l'enquête par sexe pour le programme « Idmaj » en 2011



Source : Enquête, ANAPEC, 2011.

À l'issue de l'évaluation du programme « Idmaj », les pouvoirs publics ont procédé en 2015 à l'amendement de la loi 16/93 fixant les mesures d'encouragement aux entreprises qui recrutent des diplômés (loi n°101-14 publiée au bulletin officiel n°6342 du 12 mars 2015) dans le sens d'introduire des réformes telles que l'extension du bénéfice aux coopératives, la limitation de la durée du stage à 24 mois maximum non renouvelable, la prise en charge par l'Etat des cotisations dues à la CNSS au titre de l'Assurance Maladie Obligatoire de base au profit des stagiaires durant la période de stage, la prise en charge par l'Etat de la part patronale au titre de la couverture sociale et de la Taxe de Formation Professionnelle pendant 12 mois en cas de recrutement définitif des stagiaires et l'obligation de recrutement définitif d'au moins 60% des stagiaires ayant bénéficié du stage.

Pour ce qui est du programme « Taehil »⁶⁰, 18.400 chercheurs d'emploi ont été enregistrés en 2014, dont 30% sont des femmes (graphique 5.1). Près de 5.591 chercheurs d'emploi se sont inscrits durant les cinq premiers mois de 2015, dont 47% sont des femmes.

Dans le cadre du programme d'auto-emploi⁶¹, 1.408 porteurs de projets ont été accompagnés en 2014, dont 22% sont des femmes et 665 projets financés et auto-financés générant ainsi 1.200 emplois. Au cours des cinq premiers mois de 2015, près de 754 candidats ont été accompagnés

60 Le programme « Taehil » vise à améliorer l'employabilité des chercheurs d'emploi diplômés par l'acquisition des compétences professionnelles pour occuper des postes d'emploi dûment identifiés ou potentiels. Trois types de formations sont prévues dans ce cadre : Formation Contractualisée pour l'Emploi (FCE) ; Formation Qualifiante ou de Reconversion (FQR) et Dispositif d'appui au Secteurs Emergents (FSE).

61 Le programme vise à promouvoir la création des très petites entreprises (TPE) en vue d'encourager les porteurs de projets à créer leur propre entreprise.

dont 21% sont des femmes.

L'évaluation qualitative de ce programme révèle plusieurs acquis, à savoir des offres d'accompagnement intégrées des porteurs de projets, une couverture nationale des guichets d'accompagnement, une fédération des acteurs d'appui à la création d'entreprises et un pilotage à tous les niveaux (national, régional et local).

Toutefois, plusieurs insuffisances persistent telles que le déficit de la culture entrepreneurial chez les jeunes, l'absence de formation technique complémentaire des porteurs de projets, l'absence de suivi post-démarrage structuré, des difficultés d'accès au foncier et au financement bancaire et l'absence d'autres sources de financement.

2. Actions et programmes en faveur de l'entrepreneuriat féminin

Conscient du rôle de l'entrepreneuriat féminin comme pilier essentiel et indispensable à l'autonomisation économique des femmes, les pouvoirs publics en partenariat avec le secteur privé et la société civile ont mis en place un ensemble d'actions spécifiques. Il s'agit, notamment, de :

- L'opérationnalisation du Fonds de garantie «Ilayki»⁶² de la Caisse Centrale de Garantie (CCG), qui a permis, depuis son entrée en vigueur en mars 2013 jusqu'à septembre 2015, de mobiliser des crédits d'un montant total de près de 81,5 millions de dirhams ayant permis le financement de 236 créations d'entreprises promues exclusivement par une ou plusieurs femmes et ayant contribué à la création de près de 762 postes d'emplois directs. A noter que le nombre de dossiers de garanties «Ilayki» agréées a augmenté de 85% sur la période 2014-2015, passant de 67 en 2014 à 124 dossiers agréés en 2015 (de janvier à 21 septembre 2015).
- La mise en place du programme «Min Ajliki»⁶³ lancé en 2013 et soutenu par l'Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (APEFE) au Maroc, en collaboration avec la Coopération Belge au Développement. Ce programme vise à renforcer les capacités de quatre structures nationales liées au développement de l'entrepreneuriat féminin, à travers la formation, l'accompagnement et la sensibilisation, « Min Ajliki » alimente le changement social au sein des institutions partenaires et auprès des femmes désireuses de créer ou consolider leurs entreprises.
- De plus, un système autonome d'évaluation et de capitalisation⁶⁴ de l'information a

62 Un protocole d'accord a été signé, en mars 2013, entre la Caisse Centrale de Garantie (CCG) et l'Association des femmes chefs d'entreprise du Maroc (AFEM), pour l'opérationnalisation du Fonds de garantie «Ilayki». Ce fonds de garantie profite aux entreprises féminines qui sont en cours de création, ayant un projet d'investissement et demandant de contracter un montant du crédit ne dépassant pas 1 million de dirhams. A noter que la proportion de garantie est limitée à 80% de la somme empruntée.

63 <https://www.apefe.org/48-actualites/433-min-ajliki-un-nouveau-dispositif-d-accompagnement-a-l-auto-emploi-au-maroc.html>

64 Développée par la société EDUCA, la Plateforme «Top Entrepreneur» propose des contenus et des outils

été mis en place pour permettre le suivi en temps réel des personnes enregistrées et de leurs activités. Grâce à cet outil, l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) disposerait de données statistiques fiables relatives à l'évolution de l'entreprenariat féminin. Côté entrepreneurs, la plateforme donne également accès à des outils spécifiques d'orientation, de diagnostic et d'évaluation, essentiels au développement d'un projet d'entreprise. En appuyant la modernisation et l'extension du réseau d'agences de l'ANAPEC et la mise en place du dispositif interactif de la plateforme « Top Entrepreneur », le programme « Min Ajliki » vise à sensibiliser, à former et à accompagner en 2016 plus de 94.000 femmes sur l'ensemble du territoire national marocain.

Stratégie Nationale pour l'Emploi (SNE 2015-2025) : valorisation de la force de travail féminine comme premier objectif opérationnel

Partant du constat que la situation de la femme sur le marché du travail est la conséquence de l'absence de prise en compte par les politiques publiques des contraintes spécifiques rencontrées par les femmes sur le marché du travail, la SNE se donne comme objectif central, pour la période 2015-2025, de promouvoir l'accroissement de la participation des jeunes et des femmes dans le marché du travail, le renforcement de l'égalité dans l'accès aux emplois et la réduction des disparités territoriales d'emploi.

Afin de concrétiser une jouissance égale et équitable des hommes et des femmes de leur droit d'accès à l'emploi, la SNE traite les contraintes rencontrées par les femmes en matière d'accès à l'emploi à travers des mesures volontaristes et ciblées basées sur une double approche :

- Transversale prenant en compte la dimension genre dans l'ensemble des composantes et préconisations de la SNE en matière de création d'emplois, de valorisation du capital humain, d'intermédiation, de politiques actives de l'emploi et, enfin, de gouvernance du marché du travail;
- Spécifique visant à résorber l'héritage inégalitaire et fondée sur la conviction qu'il n'est pas possible de réserver un traitement égalitaire à des situations qui, objectivement, ne le sont pas.

A cet effet, la SNE propose (i) le renforcement de la lutte contre la déscolarisation des filles, (ii) une intervention spécifique des services publics d'intermédiation pour favoriser l'entrée des femmes en activité, (iii) la promotion d'emplois de proximité et de services à forte intensité féminine, (iv) des actions d'appui à l'égalité de genre en milieu professionnel, et enfin (v) des mesures visant à améliorer la conciliation entre travail et famille ainsi que la sécurité dans le travail.

électroniques destinés tant aux professionnels de l'accompagnement qu'aux entrepreneurs.

3. L'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH)

Dans le cadre de l'INDH, un appui a été consacré à l'autonomisation des femmes dans des situations précaires. Cette initiative concourt à l'amélioration des revenus, du niveau de vie et des conditions de travail des femmes par le biais des activités génératrices de revenus (AGR) qui favorisent l'insertion de la femme rurale dans le tissu économique. Ces activités valorisent le travail et l'approche participative et encouragent la création de coopératives. Aussi, les foyers féminins et les centres d'accueil mis en place dans le cadre de l'INDH dispensent des formations dans les métiers (artisanat, restauration, hôtellerie, accompagnement des personnes âgées,... etc) en mesure de leur assurer une indépendance économique et sociale.

Plus de 7.432 AGR ont permis de cibler et/ou de faire bénéficier plus de 45.713 femmes, notamment, à travers des appels à projet dans le cadre du programme transversal de l'INDH et des activités impulsées dans les milieux rural et urbain. Ces projets concernent les secteurs de l'agriculture, du commerce et des petits métiers, de l'artisanat, du tourisme et de la pêche et du commerce de poissons (tableau 5.1).

Tableau 5.1 : Nombre de projets (AGR) et de femmes bénéficiaires par secteur d'activité sur la période 2005-2014

Secteur	Nombre de Projets	Nombre de Femmes bénéficiaires
Agriculture	4.284	2.6497
Artisanat	1.147	9.935
Commerce, petite industrie et Services de proximité	1.561	6.625
Pêche et Commerce de poissons	288	167
Soutien aux associations / coopératives	30	1.958
Tourisme	122	531
Total général	7.432	45.713

Source : INDH 2005-2014

Ces réalisations dénotent de l'implication des femmes et de leur appropriation des projets de l'INDH en tant que bénéficiaires de projets ou porteuses de projets.

4. Actions mises en place pour la promotion du travail, de l'emploi et de la protection sociale des femmes

Plusieurs actions visant le renforcement de la protection de la femme au travail, portées par le Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales (MEAS) et s'inscrivant dans le cadre du PGE ont été menées, ainsi :

- En matière du travail, et dans le cadre de leur mission de contrôle, les inspecteurs du travail veillent à l'application effective des dispositions légales relatives à la femme au travail. Ils assurent, également, la sensibilisation des employeurs sur les bienfaits de l'égalité entre les deux sexes et son impact sur la paix sociale et la productivité de l'entreprise. Au titre de l'année 2014, les inspecteurs de travail ont effectué 12.833 visites⁶⁵ aux différentes unités de production afin de veiller au respect des dispositions du code de travail relatives à la femme au travail⁶⁶. De même, deux sessions de formation au profit des directeurs régionaux et provinciaux de l'emploi portant sur la sensibilisation sur les droits fondamentaux au travail, notamment la protection des droits de la femme au travail, ont été organisées en 2015⁶⁷.
- En matière d'emploi, le MEAS, en partenariat avec le BIT, a mis en œuvre le projet « jeunes au travail » d'une durée de quatre ans (2012-2016) dans 3 zones pilotes⁶⁸ afin d'augmenter l'employabilité des jeunes femmes et hommes au Maroc. Une composante de ce projet est dédiée à l'entrepreneuriat féminin. De plus, un projet « Wad3éyati » d'une durée de 3 ans (2014-2016) a été entamé afin d'améliorer les conditions d'accès et de maintien des femmes dans le milieu professionnel. Ce projet, financé par le Département Américain du Travail, vise l'accompagnement du développement de la Responsabilité Sociale des Entreprises et intervient sur deux axes à savoir l'amélioration de l'égalité de genre au sein des entreprises et l'amélioration de l'accès des femmes aux infrastructures communautaires pour intégrer le marché de l'emploi.
- S'agissant de la protection sociale, le Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales

65 Lors de ces visites 297.886 femmes ont été recensées, dont 652 femmes sont âgées de 15 à 18 ans, 7.511 femmes occupent des postes de responsabilité, 620 femmes déléguées des salariés et 111 femmes représentantes syndicales.

66 Les agents d'inspection du travail ont enregistré 24.910 observations au cours de ces visites d'inspection dont 3.732 observations relatives au salaire, 811 concernent l'emploi et 222 observations concernent la promotion. Aussi, 37 contraventions relatives à la protection de la maternité et 54 contraventions relatives au travail de nuit ont été relevées.

67 Un guide sur les droits fondamentaux au travail notamment la protection des droits de la femme au travail a été élaboré avec le concours des experts du BIT et distribué aux participants, lors de ces dernières sessions de formation, afin d'améliorer et perfectionner leur intervention dans le domaine.

68 Il s'agit de Souss Massa Darâa, l'Oriental et l'axe Casablanca-Kénitra.

a réalisé entre 2011 et 2014, en partenariat avec l'ONU Femmes, une étude⁶⁹ relative à l'amélioration de la connaissance selon le Genre du système de Protection Sociale. Cette étude vise à identifier les discriminations et dysfonctionnements en matière de couverture sociale et médicale dans le secteur privé selon le genre et proposer des mesures de correction des lois et réglementations relatives à la lutte contre les discriminations de genre dans le système de la protection sociale. L'étude a fait ressortir l'absence de ségrégation directe selon le genre en matière de protection sociale. En effet, les textes législatifs prévoient une égalité des droits entre les hommes et les femmes. Toutefois, certaines inégalités de chance en matière de couverture sociale ont été détectées à savoir : l'importance de la population féminine inactive, l'ampleur du travail non salarié et du secteur informel qui échappent à la couverture sociale et l'importance de l'effectif des femmes en situation précaire (occupées dans des activités à faible qualification et à valorisation réduite). Ladite étude a recommandé d'étendre la couverture sociale aux gens de maison, aux aides familiales et aux indépendants, notamment dans le secteur de l'artisanat.

III. Efforts déployés pour promouvoir un accès équitable au secteur éducatif

Le système éducatif national a réalisé des acquis considérables grâce aux efforts déployés mais des défis importants restent à relever en termes d'amélioration de son efficacité, de son rendement interne et externe et du renforcement de l'adéquation des programmes et des formations avec la demande du marché.

1. Accès à l'éducation

La mise en œuvre, au cours de la décennie 2000-2010, de la réforme pédagogique, préconisée par la Charte nationale de l'éducation et de la formation (CNEF), s'est traduite par la réalisation de plusieurs dispositions, en l'occurrence, la réorganisation des cycles d'éducation et de formation, aux niveaux de l'enseignement scolaire, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, la refonte des programmes et des manuels scolaires, ainsi que l'adoption de l'approche par compétences et l'introduction des Techniques d'Information et de Communication dans l'enseignement. Toutefois, cette réforme pédagogique n'a pas pleinement atteint les objectifs qui lui ont été assignés. En capitalisant sur les enseignements tirés de la

⁶⁹ Ministère de l'Economie et des Finances, « Rapport sur le budget axé sur les résultats tenant compte de l'aspect genre, Projet de Loi de Finances pour l'année budgétaire 2016 ».

mise en œuvre de ces dispositions, une nouvelle vision stratégique de la réforme du système d'éducation national a été élaborée en 2015.

- **La vision stratégique pour la réforme de l'école marocaine 2015-2030**

La nouvelle vision stratégique de la réforme du système d'éducation nationale intègre le principe de l'égalité de genre dans l'ensemble de ses axes et leviers d'actions, tant quantitatifs que qualitatifs, en mettant l'accent sur le développement de la qualité et de la couverture territoriale des établissements en prenant en compte les besoins spécifiques des populations cibles (internats, cantines, latrines, transport scolaire,...etc., la mise en place de mesures visant à assurer une égalité des chances d'accès des filles, des enfants à besoins spécifiques, des enfants démunis...etc, à la scolarisation, et sur le renforcement des mécanismes de sécurité, de facilitation d'accès à la scolarisation et de lutte contre le décrochage et l'abandon scolaire.

La réforme s'articule autour de trois piliers à savoir l'école de l'équité et de l'égalité des chances, l'école de la qualité pour tous et l'école de la promotion individuelle et sociale. A ce titre, il y a lieu de noter que le département de l'Education Nationale a déjà entamé plusieurs programmes dans ce sens et qui ont conduit à des résultats encourageants.

- **Programmes mis en œuvre pour réduire les taux d'abandon**

Les pouvoirs publics ont mis en place des mesures visant à assurer une facilitation d'accès des filles, des enfants à besoins spécifiques, des enfants démunis à la scolarisation et ce, dans le but de lutter contre le décrochage et l'abandon scolaire. Il s'agit en l'occurrence de :

- **Programmes d'appui social**

Ces programmes comprennent un ensemble de mesures, en l'occurrence, la mise en place de cantines, d'internats, du transport scolaire et de bourses d'études, de l'initiative « 1 million de cartables », du programme « Tayssir » et ce, afin de contribuer à l'amélioration des taux de rétention des enfants issus des familles défavorisées et à la lutte contre l'exclusion, surtout en milieu rural et particulièrement en faveur des filles. Plusieurs avancées ont été, ainsi, enregistrées dans ce sens :

- En 2014-2015, l'effectif des bénéficiaires des cantines scolaires à l'enseignement fondamental public (tout cycle confondu) a atteint 1.246.765 élèves, dont 48% sont des filles.
- L'effectif des bénéficiaires des internats, s'est élevé à 104.685 élèves (tout cycle confondu) dont 43% sont des filles en 2014-2015.
- Le nombre de boursiers s'est situé, à 129.260 élèves durant la même période (43% sont des filles) au niveau national tout cycle confondu et à 69.542 élèves au milieu rural (dont

- 42,5% sont des filles).
- Durant la même période, le nombre de bénéficiaires de transport scolaire public a, pour sa part, atteint 60.140 dont 42,8% sont des filles.
- L'initiative «1 million de cartables», a profité, annuellement, à environ 4 millions d'élèves durant la période 2009-2015, dont 1,9 million sont des filles, soit près de 45,5% des bénéficiaires.
- Concernant le programme de transferts monétaires conditionnels « Tayssir », le nombre de bénéficiaires du programme, au titre de l'année scolaire 2014-2015, a avoisiné les 812.000 élèves dont 45% sont des filles pour un total de 494.000 ménages.
- **Programme de l'extension de l'offre scolaire**

Ce programme a permis d'élargir l'offre scolaire et ce, à travers la création des écoles communautaires. Ces écoles sont gérées en collaboration avec les différents acteurs de la communauté et elles sont dotées de structures de logement, de nourriture et de transport scolaire. La mise en place de ces écoles vise à contribuer à l'obligation de la scolarisation jusqu'à 15 ans, à consacrer le principe d'égalité des chances, à améliorer le taux de scolarisation en milieu rural surtout des filles et partant à lutter contre la déperdition scolaire surtout dans les collèges et les lycées. Au cours de l'année scolaire 2014-2015, le nombre des écoles communautaires dans l'enseignement primaire public a atteint 96 écoles contre 13 durant l'année scolaire 2009-2010.

2. Lutte contre l'analphabétisme

Depuis 2002, les pouvoirs publics ont mis en œuvre la stratégie nationale d'alphabétisation qui vise, d'une part, à éradiquer l'analphabétisme parmi les adultes et à les intégrer à l'activité socio-économique et, d'autre part, à tarir les sources de l'analphabétisme en luttant contre la déperdition scolaire et en s'adressant aux déscolarisés ou à ceux qui n'ont jamais été scolarisés. En 2014, une nouvelle feuille de route d'alphabétisation a été mise en place couvrant la période 2014-2020 et ce, afin de donner un nouvel élan aux programmes d'alphabétisation.

Grâce à la stratégie de lutte contre l'analphabétisme adoptée depuis 2002, le Maroc a réussi à réduire le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus, passant de 43% en 2004 à 32% en 2014. Ces efforts ont permis d'assurer un progrès indéniable qui a fait l'objet d'une reconnaissance officielle de l'Unesco qui a attribué une mention honorable du Prix Confucius-UNESCO d'alphabétisation au titre de l'année 2012 à la Direction de la lutte contre l'analphabétisme (Ministère de l'Education Nationale) pour son programme d'alphabétisation et de post-alphabétisation et sa contribution à l'autonomisation des femmes au Maroc.

L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme (ANLCA)⁷⁰ a poursuivi, durant l'année

70 L'Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme (ANLCA) a été créée conformément à la Loi n°

2015, l'exécution des programmes de lutte contre l'analphabétisme dans le but d'atteindre les objectifs arrêtés par la feuille de route 2014-2020.

Les effectifs des inscriptions aux programmes d'alphabetisation ont connu une nette augmentation avec près de 745.363 bénéficiaires au titre de l'année 2014-2015 (tableau 5.2). Ainsi, le nombre cumulé de bénéficiaires, au titre de la période 2002-2015, s'élève à près de 8,1 millions bénéficiaires dont 72.772 bénéficiaires de la post-alphabetisation.

Tableau 5.2 : Évolution des effectifs des inscrits depuis 2007-2008

Année	Effectifs des inscrits	Parts des femmes
2007-2008	651.263	83,4%
2008-2009	656.307	84%
2009-2010	706.394	85,3%
2010-2011	702.119	84%
2011-2012	735.062	86,9%
2012-2013	750.000	88%
2013-2014	616.410	88,2%
Total	4.817.555	100%

Source : MEN, rapport d'Education Pour Tous

Toutefois, le processus d'éradication de l'analphabétisme continue d'être entravé, à la fois par les déperditions scolaires qui favorisent un retour à l'analphabétisme ou à l'illettrisme, malgré le passage par la scolarisation de quelques années, une faible implication des secteurs concernés (collectivités locales, entreprises...etc). Le financement limité des initiatives, le manque de dispositifs de reconnaissance à travers des attestations ou des certificats d'alphabetisation ou encore par l'absence de passerelles vers l'éducation formelle⁷¹.

38-09 publiée au BO en octobre 2011. Placée sous la tutelle de la Primature, elle est chargée de proposer au Gouvernement des programmes d'action ayant pour objectif de lutter contre l'analphabétisme en vue de son éradication, de rechercher des ressources de financement à ses programmes et d'orienter et de coordonner les activités menées dans le domaine de lutte contre l'analphabétisme par les administrations concernées et les différents intervenants non gouvernementaux en concordance avec le plan d'action adopté par le conseil d'administration de l'agence.

71 Rapport analytique du Conseil de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique -Instance Nationale d'Évaluation, « la mise en œuvre de la Charte Nationale d'éducation, de formation et de recherche scientifique 2000-2013 : les acquis, les déficits et les défis », décembre 2014.

- **Prise en compte de la dimension genre dans la stratégie d'actions de l'ANLCA**

Dans le but de promouvoir la prise en compte de la dimension genre dans ses plans d'actions, l'ANLCA a mis en place, durant la période 2013-2014, un projet d'intégration de l'approche genre et citoyenneté dans les programmes d'alphabétisation et ce, dans le cadre du Plan Gouvernemental pour l'égalité (PGE) avec l'appui financier de la coopération allemande GIZ. Ce projet a permis la conception et l'élaboration du matériel pédagogique portant sur les approches genre et citoyenneté, le renforcement des capacités en matière d'égalité de genre de personnes ressources de l'Agence, des responsables régionaux et provinciaux et des personnes ressources œuvrant dans le domaine de l'alphabétisation.

Dans le même sillage, et au regard de l'importance du taux d'analphabétisme chez les femmes vivant dans le milieu rural, l'ANLCA a entrepris plusieurs actions en vue de réduire ce fléau en l'occurrence l'élaboration des manuels et guides portant sur des thématiques répondant aux besoins spécifiques des femmes rurales en termes d'éducation, de santé, de citoyenneté et de développement d'activités génératrices de revenu (apiculture, cultures d'agrumes et d'olivier...etc.) ainsi que la mise en place de programmes post-alphabétisation pour pérenniser les compétences acquises lors des séances d'alphabétisation.

3. Formation professionnelle

La formation professionnelle est une composante incontournable dans l'accompagnement et la réussite des stratégies sectorielles mises en œuvre par le Maroc. Ces stratégies requièrent un système de formation professionnel flexible, réactif et suffisamment ancré dans le milieu professionnel ainsi que la mobilisation de formateurs imprégnés de la culture d'entreprise. Dès lors, l'intégration de la dimension genre dans ce système s'avère nécessaire et ce, afin d'assurer un accès égal des hommes et des femmes à la formation et à l'emploi dans l'ensemble des secteurs d'activité.

En 2011, le taux d'insertion⁷² des lauréats et lauréates de la FP a atteint 54,4% au niveau national, illustrant l'importance de la formation professionnelle qui répond assez bien à la demande des investisseurs privés. Par genre, le taux d'insertion des filles avoisine 56,9% contre 50,3% pour les garçons.

72 Rapport d'activité du Département de la Formation Professionnelle, 2014.

a. La nouvelle stratégie nationale de la formation professionnelle 2021

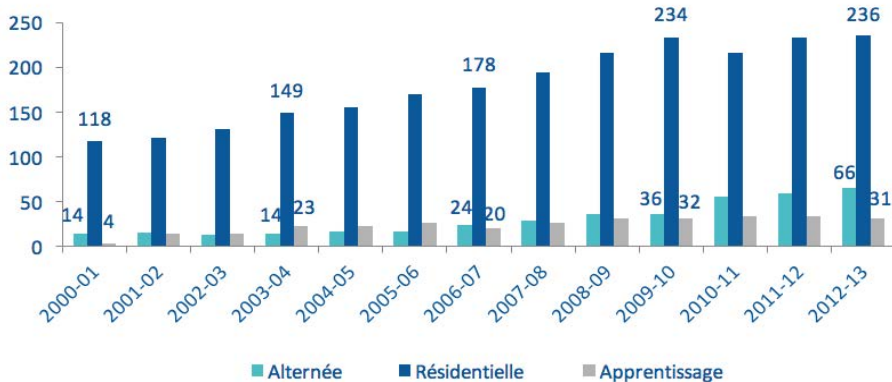
La nouvelle stratégie nationale de la formation professionnelle 2021 (SNFP 2021) fait partie intégrante des 23 leviers prioritaires de la réforme de l'éducation et de la formation. Les objectifs, les axes et les leviers de la SNFP 2021 sont en cohérence avec les orientations et les piliers de la vision stratégique de la réforme (2015-2030) élaborée par le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique.

Pour promouvoir l'équité et l'égalité des chances, la SNFP 2021 est fondée sur la garantie de la formation partout, pour tous et tout au long de la vie. Elle se veut davantage inclusive du fait qu'elle ouvre de nouvelles perspectives d'accès à la formation professionnelle à toutes les populations, notamment, à celles du milieu rural et des quartiers défavorisés, aux anciens détenus, aux chômeurs non diplômés et aux travailleurs non-salariés.

b. Impact sur l'offre de la Formation Professionnelle

Depuis 2000, les statistiques révèlent une tendance générale à la hausse de l'offre de la formation professionnelle, notamment, du secteur public à destination des jeunes. Toutefois, dans cette évolution, le mode résidentiel reste prédominant par rapport à l'apprentissage et à l'alternance.

Graphique 5.3 : Evolution de la capacité d'accueil selon le mode de formation (en milliers)

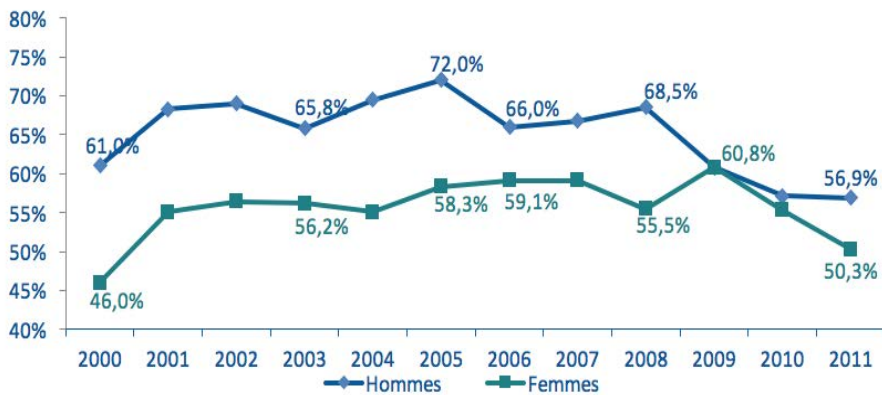


Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle.

La capacité d'accueil des jeunes a certes augmenté depuis 2002, notamment grâce à la création d'établissements généralistes et spécialisés (graphique 5.3). En revanche, la plupart de ces établissements nouvellement créés pratiquent la formation en mode résidentiel au détriment d'une faible implication des professionnels dans l'organisation de la formation des jeunes.

Cette prédominance du mode résidentiel s'explique par les difficultés rencontrées pour l'organisation des formations avec les professionnels en respectant les cahiers des charges préétablis et en développant un suivi rigoureux des stagiaires. De ce fait, l'offre de formation par apprentissage en milieu de travail ne représente aujourd'hui que 9% des effectifs nationaux. Par ailleurs, l'évaluation du rendement du système de la formation professionnelle peut être appréhendée à travers le suivi de l'insertion des lauréates et lauréats de la FP dans le marché du travail. En effet, en termes de tendance du taux d'insertion des lauréats de la formation professionnelle, les résultats de l'enquête de suivi d'insertion font ressortir une régression significative du taux d'insertion des lauréats de la formation professionnelle. Selon le genre, ce taux est passé de 68,5% chez les lauréats de la promotion 2008 à 56,9% chez ceux de 2011, soit un repli de plus de 11 points. Quant aux lauréates de la formation professionnelle, même si leur taux d'insertion reste soutenu (50,3% en 2011), elles sont confrontées à plus de difficultés d'insertion sur le marché du travail que les hommes (graphique 5.4).

Graphique 5.4 : Taux d'insertion des lauréats de la FP selon le genre (en%).



Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle.

4. Enseignement supérieur

Les pouvoirs publics ont engagé plusieurs chantiers afin d'assurer des formations flexibles, modulables et progressives, améliorer le rendement interne et externe du système de l'enseignement et concrétiser le principe de l'égalité entre filles et garçons à un enseignement supérieur de meilleure qualité.

A cet égard, une stratégie de développement du secteur de l'enseignement supérieur au titre de la période 2013-2016 a été élaborée sur la base de la Déclaration gouvernementale et

du plan d'urgence 2009-2012⁷³. Ladite stratégie vise l'atteinte de quatre objectifs stratégiques, en l'occurrence, le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, la promotion des formations dans les domaines porteurs, en liaison avec le marché de l'emploi, la revalorisation du statut de l'enseignant-chercheur, la garantie de la dignité de l'étudiant et l'amélioration de la qualité de la formation et de la recherche.

Pour assurer son opérationnalisation ainsi que l'implication de l'ensemble des intervenants, cette stratégie a été déclinée en un plan d'action qui s'articule autour de six axes majeurs et 39 projets y afférents.

Il y a lieu de noter que la stratégie de développement de l'enseignement supérieur prend en considération la dimension genre et ce, à travers plusieurs projets et actions dont l'objectif est d'offrir aux étudiantes les mêmes conditions de formation et les mêmes opportunités pour garantir les mêmes chances de réussite et d'insertion professionnelle. Il s'agit, essentiellement, des actions suivantes :

- **Actualisation de la carte universitaire par la révision des critères d'accès à l'enseignement supérieur universitaire dans le cadre de la régionalisation avancée** : l'égalité des chances dans le choix des filières offertes par les établissements universitaires constitue l'un des principaux objectifs de ce projet ;
- **Elargissement de la base des bénéficiaires des bourses sociales et revalorisation de la bourse** : l'objectif assigné à ce chantier consiste à améliorer les conditions de vie des étudiantes et étudiants et à assurer l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur. Des critères objectifs et transparents sont adoptés pour l'attribution des bourses aux étudiants les plus nécessiteux pour lutter contre le décrochage universitaire. Il y a lieu de noter, dans ce sens, que l'année scolaire 2012-2013 a été marquée par la revalorisation des bourses (200 dirhams supplémentaires par mois pour les étudiants (es) du cycle Licence et 300 dirhams additionnels au profit des étudiants(es) des cycles Master et doctorat). Par conséquent, l'effectif global des étudiants et étudiantes boursiers de l'enseignement supérieur universitaire s'est accru, passant de 242.039 étudiant(es) en 2013-2014 à 284.512 étudiant(es) en 2014-2015, soit une croissance de 17,5%. De plus, le budget total alloué aux bourses a augmenté, passant à 1,65 milliard de dirhams en 2015 ;
- **Augmentation de la capacité d'accueil des cités universitaires** : afin de faciliter les conditions d'accès à l'enseignement supérieur aux étudiants et étudiantes, notamment, les jeunes étudiantes. Au titre de l'année 2012-2013, les services d'hébergement et de restauration ont connu un développement considérable par le

73 Cette stratégie ambitionne de relever les défis liés à la formation, à la recherche scientifique, à la gouvernance, à la qualité de l'enseignement, à la coopération ainsi qu'à la satisfaction des besoins sociaux induits par l'évolution du système éducatif. Ces défis concernent également les exigences du développement économique dictées par la politique d'ouverture adoptée par le Maroc.

biais du renforcement de la capacité d'accueil des cités et restaurants universitaires ainsi que la révision des critères d'accès aux cités universitaires en vue de favoriser les étudiants(es) issus des familles démunies. Ainsi, la capacité d'accueil des cités universitaires a connu un accroissement en 2014-2015, passant à 48.300 lits en 2014-2015, ce qui a ramené le taux d'hébergement à 60% en 2014-2015 au lieu de 55% en 2013-2014. Quant à la restauration, le nombre de restaurants universitaires est passé de 14 en 2013-2014 à 16 en 2014-2015 et le nombre de repas servis quotidiennement est passé de 49.000 en 2013-2014 à 57.000 en 2014-2015 ;

- **Couverture médicale et assurance risque** : Ce système permet l'accès gratuit des étudiants et étudiantes aux services médicaux et à la protection préventive contre les risques. La mise en œuvre de ce système a été lancée durant l'année universitaire 2012-2016.

IV. Avancées notables en matière d'accès égal aux services de santé mais des défis restent à relever

L'amélioration des conditions de vie et l'intensification des différents programmes sanitaires ont impacté positivement l'espérance de vie à la naissance qui connaît une amélioration continue. Ces réalisations ont, également, agi favorablement sur les indicateurs de mortalité même si les résultats obtenus restent en deçà des standards internationaux et que des écarts importants subsistent entre milieu urbain et rural. Par ailleurs, les efforts menés pour assurer l'accès de l'ensemble de la population aux services de santé via la mise en œuvre de la Couverture Médicale de Base se sont traduits par une hausse du taux de couverture médicale et, en conséquence, par une baisse significative de la part des paiements directs des ménages dans les dépenses de santé.

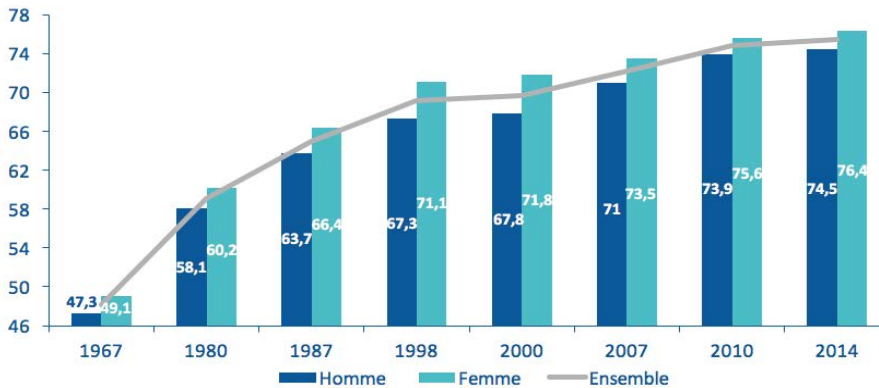
1. Espérance de vie à la naissance

L'espérance de vie à la naissance est un indicateur particulièrement révélateur du niveau de santé générale de la population. Pour cette raison, le PNUD prend l'espérance de vie à la naissance comme indicateur de la santé dans le calcul de l'Indice de Développement Humain.

- **Evolution de l'espérance de vie à la naissance**

Au Maroc, l'espérance de vie à la naissance a connu une progression très importante depuis l'indépendance grâce à l'amélioration des conditions de vie et aux efforts de prévention et de lutte contre les maladies. Elle est passée de 48,2 ans en 1967 à 75,5 ans en 2014, soit un gain de plus de 27 ans. Cette évolution a concerné aussi bien les femmes que les hommes comme le montre le graphique 5.5.

Graphique 5.5 : Evolution de l'espérance de vie à la naissance



Source : HCP

A noter que l'espérance de vie des femmes demeure structurellement plus importante que celle des hommes avec un écart moyen de 3,2 ans oscillant, selon les années, entre 1,7 et 4,2. Cet écart par sexe en faveur des femmes pourrait s'expliquer par une surmortalité masculine durant les premières années de vie. D'autres explications peuvent être à l'origine de cette situation et qui sont liées aux différences de mode de vie entre les hommes et les femmes.

A l'échelle internationale, le Maroc affiche des performances très respectables pour l'indicateur d'espérance de vie à la naissance par rapport à des pays économiquement comparables tels que l'Égypte (71 ans), l'Indonésie (71 ans), la Malaisie (74 ans), la Tunisie (76 ans), la Turquie (75 ans), la Jordanie (74 ans). Pour la plupart des pays développés, l'espérance de vie à la naissance dépasse les 80 ans.

Il reste que, si l'espérance de vie est un indicateur de l'état de santé général d'une population, l'espérance de vie en bonne santé est considérée comme un indicateur plus pertinent.

- **Espérance de vie en bonne santé⁷⁴**

Au Maroc, l'espérance de vie à 60 ans sans maladies chroniques est de 7,3 ans en moyenne pour les hommes et de 11,5 ans pour les femmes (ENPSF 2011). L'espérance de vie à 60 ans sans incapacité s'établit quant à elle à 18,6 ans en moyenne pour les hommes et 20,1 ans pour les femmes.

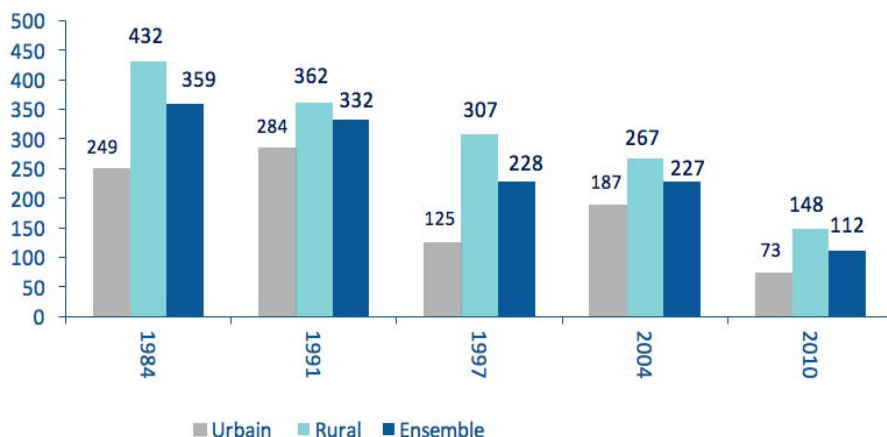
74 Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) français, l'espérance de vie en bonne santé (à la naissance), ou années de vie en bonne santé (AVBS), représente le nombre d'années en bonne santé qu'une personne peut s'attendre à vivre (à la naissance). Une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités (dans les gestes de la vie quotidienne) et l'absence d'incapacités. L'AVBS est aussi appelé espérance de vie sans incapacité (EVSI).

2. Mortalité maternelle

Au Maroc, des efforts importants ont été fournis par les pouvoirs publics pour lutter contre la mortalité maternelle. Ces efforts se sont traduits par une baisse importante de cet indicateur, à compter de la deuxième moitié des années 2000 et ont permis au Maroc d'avancer de manière significative dans la réalisation des engagements pris dans le cadre des OMD avec un taux de réalisation de l'objectif⁷⁵ dépassant les 88%.

Une analyse de l'évolution du taux de mortalité maternelle au Maroc durant ces trois dernières décennies fait état d'une baisse importante de celui-ci depuis le début des années 80 avec un rythme de baisse en nette accélération au cours de ces dernières années comme le montre le graphique 5.6.

Graphique 5.6 : Evolution du taux de mortalité maternelle 1984-2010



Source : Ministère de la Santé

En effet, le taux de mortalité maternelle, calculé pour 100.000 naissances vivantes, a été divisé par plus de 3 durant la période allant de 1984 à 2010, passant de 359 pour 100.000 naissances vivantes en 1984 à 112 pour 100.000 naissances vivantes en 2010 (Enquête Nationale Démographique à passages répétés 2009-2010), soit un taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) de -4,4%. Il est à noter que l'essentiel de la baisse a été réalisé durant la période 2004-2010 puisqu'elle a représenté plus de 87% du total de la baisse réalisée durant la période 1984-2010, ce qui a permis de diviser le taux de mortalité maternel par 2 en 6 ans, passant de 227 à 112 pour 100.000 naissances vivantes, soit un TAAM de l'ordre de -11,1% qui dépasse largement

⁷⁵ Réduction de $\frac{3}{4}$ du taux de mortalité maternelle en 2015, soit atteindre un taux de mortalité maternelle de 83 pour 100.000 naissances vivantes en 2015.

la moyenne de la période.

L'amélioration des indicateurs de suivi de la grossesse et de prise en charge de l'accouchement a contribué de manière déterminante à la réduction du taux de mortalité maternelle au Maroc même si des efforts restent encore à fournir, notamment, pour augmenter le taux de consultation prénatale à 4 visites et le recours à l'accouchement surveillé en milieu rural⁷⁶.

Toutefois, des écarts importants persistent par milieu de résidence même s'ils ont tendance à se réduire tout au long de la période 1984-2010 (75 points d'écart en 2010 contre 183 en 1984). En effet, comme le montre le graphique 5.9, le taux de mortalité maternelle en milieu rural, demeure à un niveau nettement plus élevé que celui enregistré en milieu urbain durant la période retenue et ce, malgré une baisse importante. Ainsi, le taux de mortalité maternelle a été divisé par près de 3 en milieu rural, passant de 432 pour 100.000 naissances vivantes en 1984 à 148 pour 100.000 naissances vivantes en 2010. Dans les villes, ce taux a avoisiné 73 pour 100.000 naissances vivantes en 2010 contre 249 en 1984, enregistrant un TAAM de -4,6% durant la période.

La persistance de ces écarts s'explique essentiellement par les difficultés d'accès aux centres de santé en milieu rural, l'insuffisance du personnel médical et paramédical, le taux encore important des accouchements à domicile et la prévalence des barrières socioculturelles impactant négativement les indicateurs de suivi de grossesse et de prise en charge de l'accouchement en milieu rural.

De même, les performances réalisées en matière de mortalité maternelle restent en deçà des attentes, en particulier, si on compare les taux réalisés avec ceux enregistrés par des pays à niveau économique comparable (13 pays arabes). Les résultats de cette comparaison indiquent que le Maroc est classé à la 10ème position juste devant des pays comme le Yémen (350 pour 100.000 naissances vivantes), le Soudan (550 pour 100.000 naissances vivantes) et la Mauritanie (750 pour 100.000 naissances vivantes). Par contre, l'Égypte enregistre un taux de mortalité maternelle de 84 pour 100.000 naissances vivantes, la Lybie (un taux de 77 pour 100.000 naissances vivantes), le Djibouti (un taux de 74 pour 100.000 naissances vivantes), la Tunisie (un taux de 69 pour 100.000 naissances vivantes) et les Emirats Arabes Unies (un taux de 3 pour 100.000 naissances vivantes). Il est donc important de déployer des efforts supplémentaires pour améliorer les résultats obtenus et ce, moyennant des actions plus efficaces ciblant les causes directes et indirectes de mortalité maternelle.

A cet égard, suite à la mise en place, par le Ministère de la Santé, d'un système de surveillance des décès maternels en 2009⁷⁷, plusieurs causes directes de décès maternels ont été identifiées à l'échelle nationale. Il s'agit, en particulier, de l'hémorragie du post-partum immédiat (33%), de

76 Voir le point dédié aux soins de la maternité et prise en charge de l'accouchement au niveau du chapitre 1.

77 Ce système a pour but d'assurer le suivi des progrès réalisés pour la réduction de la mortalité maternelle via l'enquête confidentielle qui utilise deux méthodes d'investigation : l'audit confidentiel pour les décès dans les établissements de santé et l'autopsie verbale pour les décès à domicile.

la pré-éclampsie/éclampsie (18%) et de l'infection du post-partum (8%) qui représentent 59% des causes de décès maternels. L'intervention des pouvoirs publics ne peut être efficace qu'en agissant, également, sur les causes indirectes telles que l'éloignement des centres de santé, l'absence du personnel qualifié ou encore le manque de conscience sur les risques de santé, ce qui implique nécessairement la mise en place d'une approche intersectorielle cohérente et coordonnée impliquant l'ensemble des acteurs dont l'action affecte l'accès aux services de santé.

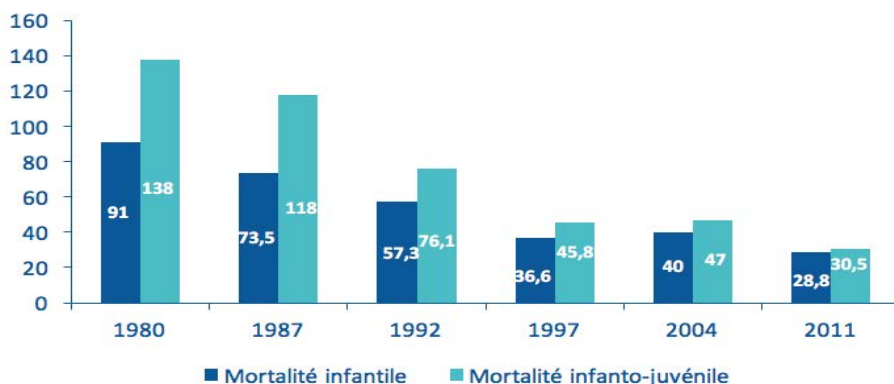
3. Mortalité infantile

Le Maroc a mené des efforts importants pour lutter contre la mortalité infantile par la prévention via la nutrition⁷⁸ mais aussi à travers la vaccination qui a permis de lutter de manière efficace contre les maladies de l'enfance.

En conséquence, une baisse importante de la mortalité infantile (moins d'un an) et de la mortalité infanto-juvénile (moins de 5 ans) a été enregistrée permettant au Maroc de se rapprocher de l'objectif de réduction de 2/3 du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans à l'horizon 2015⁷⁹ fixé dans le cadre des OMD.

Ainsi, la mortalité infantile et infanto juvénile a poursuivi sa tendance baissière enclenchée depuis le début des années 1980 (graphique 5.7).

Graphique 5.7 : Evolution de la mortalité infantile et infanto-juvénile 1980-2011



Source : Ministère de la Santé

En effet, les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont passés de 91 et 138 pour 1.000 naissances vivantes en 1980 à 28,8 et 30,5 pour 1.000 naissances vivantes respectivement en 2011, soit un TAAM de l'ordre de -3,6% et -4,8%.

⁷⁸ Voir le point portant sur la nutrition et la vaccination.

⁷⁹ Un taux de réalisation de l'objectif de 74,5% pour la mortalité infantile et de 89,2% pour la mortalité infanto-juvénile.

La période 1987-1997 est celle qui a connu la baisse la plus importante aussi bien pour la mortalité infantile et plus encore pour la mortalité infanto-juvénile puisque la baisse réalisée a représenté respectivement 59,3% et 67,1% de l'ensemble de la baisse réalisée durant la période 1980-2011 avec des TAAM de -6,7% et de -9%. Entre 2004 et 2011, les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile ont baissé respectivement de 4,6% et 6% par an et ont contribué à hauteur de 18% et 15,4% à la baisse globale.

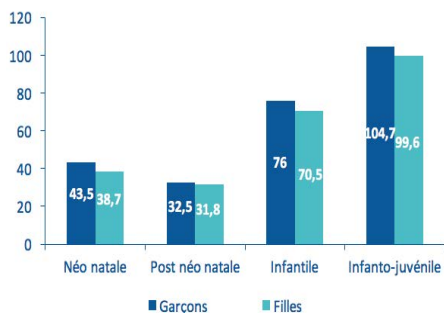
Quant au taux de mortalité néonatale (risque de décès avant l'âge d'un mois) et post-néonatal (risque de décès entre 1 mois et 12 mois), ils ont également enregistré une baisse importante sur la période 2004-2011, passant respectivement de 27 à 21,7 et de 14 à 7,1 pour 1.000 naissances vivantes. La mortalité néonatale continue, cependant, à représenter près de 71% de la mortalité infanto-juvénile et dont les principales causes sont la prématurité, le faible poids à la naissance, l'asphyxie néonatale et l'infection.

Une analyse par sexe de la mortalité infantile révèle une mortalité infantile et infanto-juvénile et néonatale plus élevée chez les garçons. Ainsi, le taux de mortalité des enfants de moins d'un an s'établit à 33,8 pour 1.000 naissances vivantes pour les garçons contre seulement 23,5 pour 1.000 naissances vivantes pour les filles en 2011. Pour ce qui est du taux de mortalité infanto-juvénile, l'écart entre fille et garçon est d'environ 10 points (25,5 pour 1.000 naissances vivantes pour les filles et 35,2 pour 1.000 naissances vivantes pour les garçons). Le même constat est vérifié pour le taux de mortalité néonatale avec un taux enregistré chez les filles avoisinant 14,9 pour 1.000 naissances vivantes alors qu'il se situe à 28,3 pour 1.000 chez les garçons.

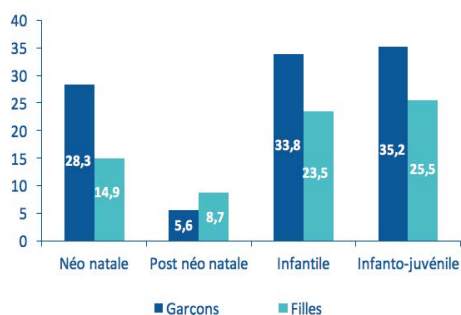
Cet écart des taux de mortalité entre filles et garçons, illustré par les graphiques 5.8 et 5.9, est structurel puisque le même constat est à relever depuis la moitié des années 1980 et il est plus lié à l'état de santé des garçons qui sont plus affectés par certaines pathologies⁸⁰ que les filles qu'à des comportements sociaux en faveur des filles.

80 En effet, la surmortalité des garçons par rapport aux filles s'explique, en partie, par un taux plus élevé du Syndrome de Détresse Respiratoire avec des problèmes respiratoires déclarés chez 14,4% des garçons contre 10,1% chez les filles et une suspicion de pneumonie chez 9,1% des garçons contre 7,5% des filles.

Graphique 5.8 : Taux de mortalité par sexe en 1987



Graphique 5.9 : Taux de mortalité par sexe en 2011



Source : Ministère de la Santé

Notons que le niveau de vie et le niveau d'éducation de la mère agissent comme des facteurs de risque sur les taux de mortalité des enfants puisque les enfants issus des ménages pauvres où dont la mère n'a pas un niveau d'éducation ont un risque de décès plus élevé. A titre d'exemple, le taux de mortalité infantile s'établit à 33,9 pour 1.000 naissances vivantes pour les enfants issus des ménages pauvres (18,7 pour les riches) et à 31,8 pour les enfants dont la mère n'a pas de niveau d'éducation (20,5 pour les mères ayant un certificat d'études primaires) (ENPSF 2011).

4. Couverture médicale

- **L'Assurance Maladie Obligatoire**

La population couverte par une assurance maladie a connu des valorisations successives avec l'entrée en vigueur en 2005 de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), régime contributif, destinée aux personnes actives, aux pensionnés, aux étudiants, aux indépendants et aux professions libérales et son élargissement à différentes catégories de la population, et la généralisation effective du Régime d'Assistance Médicale pour les Economiquement Démunis (RAMED) à compter de mars 2012 (graphique 5.10).

Graphique 5.10 : Evolution de la population immatriculée de l'AMO selon le secteur



Source : ANAM

Ainsi, depuis son entrée en vigueur en 2005, la population bénéficiaire de l'AMO a atteint environ 8,4 millions en 2014 (6,37 millions en 2009), dont 5,4 millions de personnes du secteur privé (3,7 millions en 2009) et 3 millions du secteur public (2,63 millions en 2009). Les bénéficiaires actifs représentent près de 6,85 millions de personnes en 2014 (5,1 millions en 2009), soit plus de 81% de l'ensemble des bénéficiaires (80,4% en 2009).

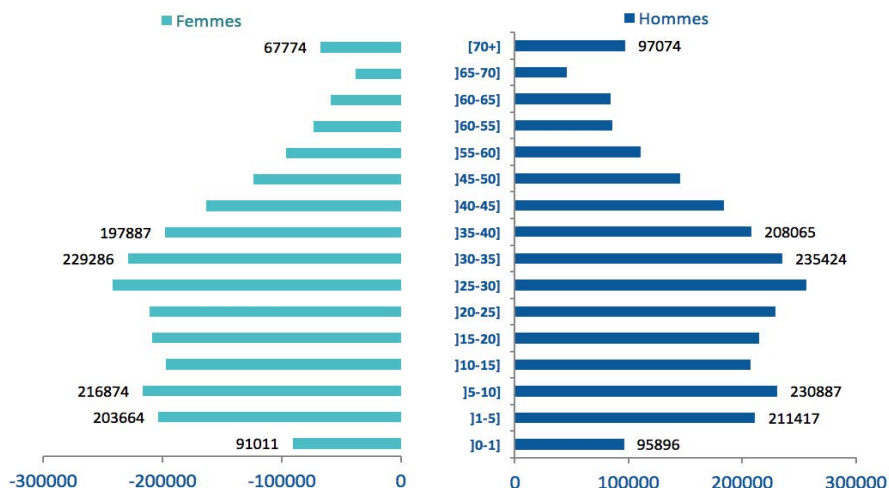
La population couverte par l'AMO a enregistré une hausse de 6% en moyenne par an par rapport à l'année 2009. Les bénéficiaires du secteur privé ont enregistré un TAAM de 7,6% sur la période 2009-2013 contre seulement 2,9% pour les bénéficiaires du secteur public sur la même période.

A noter que, la population des bénéficiaires de l'AMO devrait s'élargir davantage avec l'entrée en vigueur de l'AMO des étudiants à compter de l'année universitaire 2015-2016 et qui devraient bénéficier du même panier de soins que l'AMO public.

Par tranche d'âge et par sexe, une grande différence est à noter entre les secteurs public et privé qui présentent des pyramides d'âge très différenciés avec une prépondérance de la population âgée dans le secteur public. Les personnes ayant plus de 60 ans dans le secteur public représentent une part de 16% contre 8% dans le secteur privé.

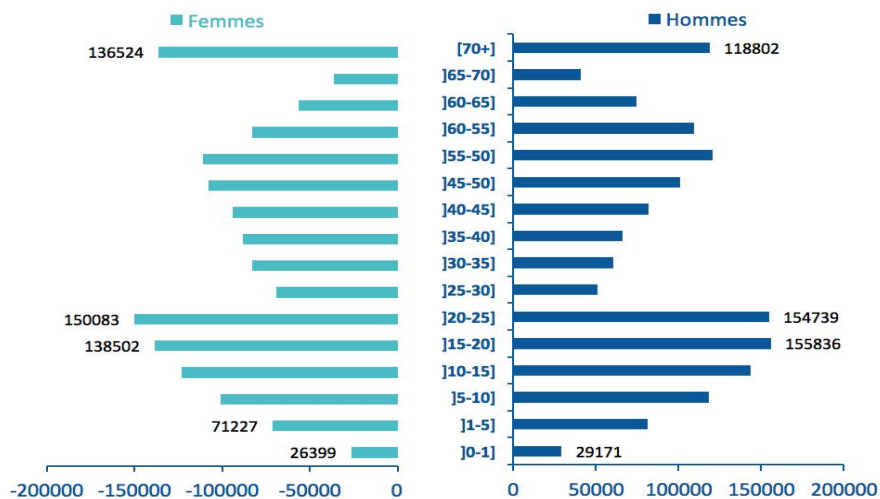
Il y a lieu de signaler la prépondérance des hommes par rapport aux femmes quelle que soit la tranche d'âge dans le secteur privé. Dans le secteur public, le constat est plus nuancé. En effet, bien que le nombre d'hommes bénéficiaires dépasse, globalement, celui des femmes, il n'en demeure pas moins que pour certaines tranches d'âge, le nombre des femmes dépasse celui des hommes (70 ans et plus et 25-45 ans) (graphiques 5.11 et 5.12).

Graphique 5.11 : Répartition population AMO par tranches d'âge et par sexe Secteur privé en 2013



Source : ANAM

Graphique 5.12 : Répartition population AMO par tranches d'âge et par sexe Secteur public en 2013



Source : ANAM

Le taux de féminisation de la population bénéficiaire de l'AMO (le nombre de femmes rapporté à la population totale bénéficiaire de l'AMO) s'établit à 49,5% pour le secteur public et

à 47,8% pour le secteur privé.

- **Le Régime d'Assistance Médicale pour les plus Démunis (RAMED)**

Faisant suite aux résultats de l'expérience pilote engagée en 2008 dans la région de Tadla-Azilal, le RAMED a entamé son processus de généralisation effective à compter du 13 mars 2012. La généralisation de ce régime a permis d'atteindre un nombre de bénéficiaires de plus de 9 millions de personnes à fin novembre 2015 (Agence Nationale d'Assurance Maladie, 2015) dépassant largement la population cible (8,5 millions de bénéficiaires) et 3,4 millions de foyers immatriculés, ce qui permet d'afficher un taux de couverture dépassant les 100%. Avant la généralisation du RAMED, le taux de couverture ne dépassait guère les 2,9%. Cela dit, l'année 2013 a connu une accélération remarquable du taux de couverture du RAMED passant de 36,4% en janvier 2013 à 74,6% en décembre 2013 pour atteindre 92% en août 2014 et dépasser les 100% à fin novembre 2015 (graphique 5.13).

Graphique 5.13 : Evolution du taux de couverture RAMED à fin novembre 2015



Source : ANAM

A noter que 84% des bénéficiaires sont en situation de pauvreté avec 52% des bénéficiaires qui sont issus du milieu urbain et 48% du monde rural. Cependant, il est à relever le taux encore faible de retrait des cartes pour les personnes vulnérables qui ne dépasse pas les 30%. La cotisation annuelle de 120 dirhams par personne avec un plafond de 600 dirhams par foyer pourrait expliquer la réticence des personnes vulnérables ne souffrant pas de problèmes de santé à retirer leur carte RAMED.

Afin de financer les besoins induits par la généralisation du RAMED, il y a lieu de signaler le versement de 1,2 milliard de dirhams en 2014 et 1,83 milliard de dirhams en 2015 au Ministère de la Santé dans le cadre des disponibilités du « Fonds d'appui à la cohésion sociale⁸¹ », Fonds

81 Ministère de l'Economie et des Finances, « Note de présentation », Projet de Loi de Finances pour l'année budgétaire 2016.

qui a été créé en 2012 pour financer et renforcer les actions sociales ciblant les populations démunies et dont une partie des interventions est orientée vers le financement des dépenses afférentes à la généralisation et la mise en œuvre du RAMED.

De même, le recours de l'Agence Nationale de l'Assurance maladie à la contractualisation avec les hôpitaux publics devrait permettre de bénéficier de 120 millions de dirhams pour financer la prise en charge des bénéficiaires du RAMED, atteints d'affections coûteuses et de longue durée.

V. Efforts continus pour assurer un accès équitable aux infrastructures

1. Accès à l'électricité : vers la généralisation de l'électrification rurale

L'accès aux services énergétiques constitue un facteur essentiel du développement économique et du progrès social. En effet, un meilleur accès aux services énergétiques a une incidence sur la qualité de vie des citoyennes et des citoyens vu qu'il conditionne la pleine jouissance d'autres droits en l'occurrence les services de santé, l'éducation, les opportunités d'emplois...etc. L'intégration de la dimension genre dans la conception, la mise en œuvre, le suivi-évaluation des programmes visant un accès généralisé aux sources d'énergie est considérée, désormais, comme étant une composante qui conditionne la réussite des efforts investis.

Afin de faire face aux inégalités d'accès aux services énergétiques surtout en milieu rural⁸², les pouvoirs publics ont œuvré à la mise en place d'un ambitieux programme d'Électrification Rurale Globale (PERG). Lancé en 1996, ce programme vise la généralisation de l'accès à l'énergie électrique dans les zones rurales du pays. Il repose sur deux modes d'électrification, en l'occurrence, le raccordement au réseau interconnecté et l'électrification décentralisée (par équipements photovoltaïques) pour les zones éloignées.

Ce programme doté d'une enveloppe de 20 milliards de dirhams est fondé sur un mode de financement participatif. Ainsi, son financement est assuré à hauteur de 55% par l'Office National de l'Electricité et de l'Eau (ONEE). Les bénéficiaires y contribuent à hauteur de 25% et les Collectivités Locales à raison de 20%. A cet égard, le client ne subit, alors, qu'une part réduite de la charge d'installation, ce qui constitue une subvention au tarif électrique dans le monde rural destinée à favoriser la généralisation de son électrification⁸³.

⁸² Voir point dédié à l'accès à l'énergie au niveau du chapitre 1.

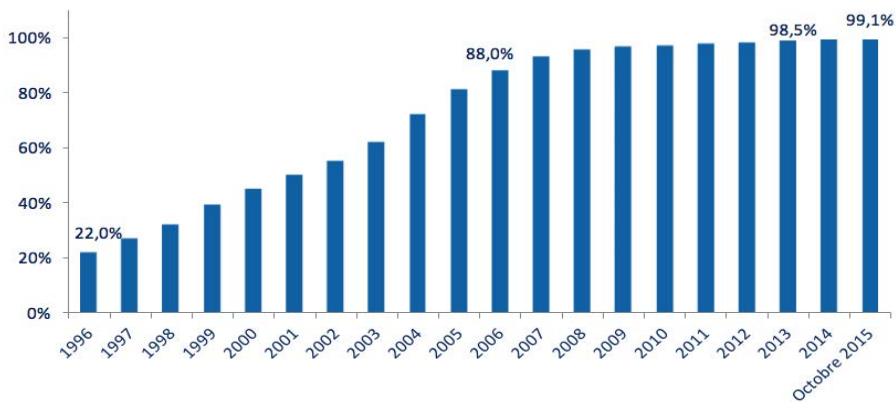
⁸³ Ainsi, pour l'électrification par réseau, les collectivités locales participent à hauteur de 2.085 dirhams par foyer bénéficiaire à régler au comptant ou à hauteur de 500 dirhams par an pendant 5 ans. Les foyers bénéficiaires

Par ailleurs, et afin de faciliter l'accès à l'énergie électrique, un nouveau système de gestion commerciale a été mis en place dans le sens de faire face à la contrainte liée à l'éloignement des points de paiement des factures de consommation de l'électricité, à l'origine de l'augmentation de la charge financière à supporter par les clients, qui parfois dépasse le montant de la facture elle-même. Ce nouveau système a permis la mise en place de compteurs de prépaiements. Toutefois, ce système de cartes prépayées n'est pas encore généralisé à l'ensemble des abonnés et pose des problèmes en termes d'accessibilité et de proximité des points de recharge des cartes.

a. Principales réalisations du PERG

L'accès à l'électricité, dans le monde rural, a connu des avancées remarquables, grâce à la mise en œuvre du PERG. En effet, le taux d'électrification rurale est passé de 22% en 1996, date du démarrage du programme, à 99,13% à fin octobre 2015 (graphique 5.14).

Graphique 5.14 : Evolution du taux d'électrification rurale (en %)

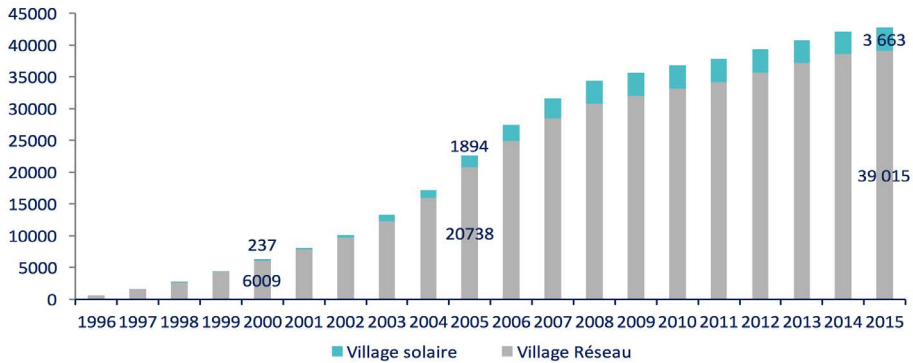


Source : ONEE

A fin octobre 2015, le nombre de villages électrifiés grâce au PERG s'est établi à 39.015 villages par réseaux interconnectés (près de 2.085.273 foyers), permettant à plus de 12,5 millions d'habitants de bénéficier de l'électricité. Ce programme a permis, également, l'équipement de 51.559 foyers par kits photovoltaïques individuels dans 3.663 villages, ce qui porte le nombre total des villages et foyers électrifiés, respectivement, à 42.672 villages et 2.136.832 foyers (graphique 5.15).

participent à hauteur de 2.500 dirhams à régler lors de l'abonnement ou à hauteur de 40 dirhams par mois pendant 7 ans. L'ONEE, quant à lui, participe par le reliquat (soit 55% du montant global de l'investissement).

Graphique 5.15 : Evolution du nombre des villages électrifiés grâce au PERG

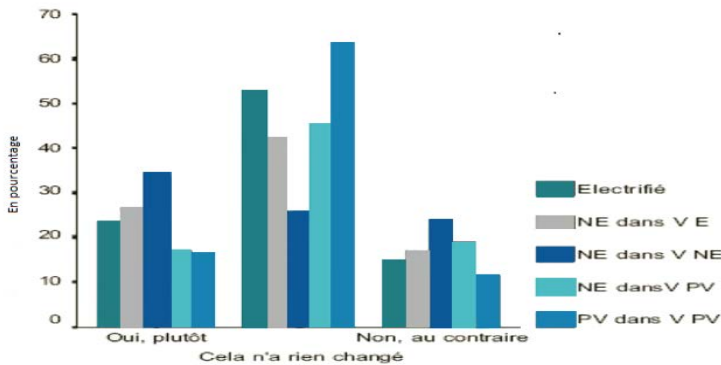


Source : ONEE

b. Impacts socio-économiques du PERG : Quel impact sur l'égalité de genre ?

Les résultats d'une étude d'évaluation des impacts socio-économiques du PERG mandatée par l'ONEE en 2003, indiquent que 25% des enquêtés ont jugé que l'électrification a augmenté le travail des femmes au foyer contre 20% qui perçoivent le contraire (graphique 5.16).

Graphique 5.16 : L'électrification a-t-elle augmenté le temps de travail des femmes à la maison ?



Source : ONEE

Concernant l'allègement de la charge de collecte du bois qui incombe aux femmes rurales dans 80% des cas, les résultats de l'étude révèlent que l'électrification libère les femmes appartenant aux classes riches et moyennes de cette tâche, à l'encontre de la persistance de cette corvée pour les femmes appartenant aux catégories pauvres. Toutefois, l'impact de

l'électrification sur la collecte du bois par les femmes reste, globalement, positif.

De même, un impact positif de l'électrification rurale a été constaté sur la participation des femmes aux activités domestiques génératrices de revenus dans les villages péri-urbaines.

L'impact est, également, perçu au niveau de l'amélioration des indicateurs de scolarisation des enfants, notamment, les filles. En effet, l'impact de l'électrification sur le taux de scolarisation des filles, variant de 16% à 75% selon la catégorie socio-économique du ménage, est plus important pour les agriculteurs à haut et moyen revenu. Cet impact est, également, significatif variant de 15% à 30% auprès des catégories de fermiers et d'ouvriers à faible revenu.

Le PERG a eu, également, un impact positif sur la durée de scolarisation, notamment, des filles dans les villages disposant d'écoles. En effet, cette durée a été rallongée en moyenne de 0,8 an. A noter que l'impact de l'électrification sur la durée de scolarisation des filles appartenant aux catégories les plus pauvres a été plus important soit 1,3 an contre 1,1 an pour les catégories les plus riches. Dans le cas des villages ne disposant pas d'écoles, l'effet de l'électrification est neutralisé par le facteur d'inaccessibilité à l'école.

En termes d'accès aux services de santé, l'électrification des dispensaires a permis de renforcer les soins de santé dans les zones rurales en offrant les possibilités d'utilisation d'équipements médicaux plus élaborés. En effet et selon la même étude, sur les 25 dispensaires enquêtés, le taux de dispensaires possédant au moins un réfrigérateur est de 100% dans les dispensaires électrifiés (20 dispensaires sont électrifiés) contre 50% dans les dispensaires non électrifiés, le taux de conservation de vaccins avoisine 95% dans les dispensaires électrifiés contre 60% dans les dispensaires non électrifiés, le passage régulier d'un médecin est assuré dans 85% des cas pour les dispensaires électrifiés et uniquement 40% pour ceux qui ne le sont pas et aucun dispensaire non électrifié n'assure les accouchements contre 42% pour les dispensaires électrifiés.

Enfin, cette étude soulève également une diminution des dépenses énergétiques des ménages électrifiés. En effet, environ 55% des ménages raccordés au réseau d'électricité estiment que leurs dépenses énergétiques ont baissé après l'électrification. Cette part est d'environ 40% pour les ménages équipés de panneaux solaires. Ceci aurait contribué à améliorer la qualité de vie des ménages électrifiés en leur permettant de disposer d'équipements ménagers.

2. Accès au transport

Le manque d'infrastructures de base impose des coûts élevés aux populations au regard des longues distances à parcourir pour accéder aux biens et aux services. Ce déficit en infrastructures dissuade, également, la création de nouvelles entreprises et peut freiner la productivité de celles qui existent. Les investissements en actifs productifs (routes, installations de commerce et de stockage, barrages, ... etc) et en biens sociaux (eau potable, assainissement de base aux écoles et aux services de santé, ...etc.) contribuent sensiblement au développement et au bien-être

humain. Par le biais de programmes de travaux publics/d'infrastructures communautaires, ces investissements améliorent, également, les performances individuelles et la productivité rurale et urbaine, génèrent des revenus plus élevés et stimulent la croissance économique. Toutefois, les femmes sont souvent marginalisées pendant l'identification, la conception et l'exécution de ces programmes, ce qui limite leurs retombées sur l'ensemble des composantes des populations cibles.

a. Programme National des Routes Rurales (PNRR) : une démarche participative basée sur les résultats

Afin de remédier aux problèmes liés aux inégalités d'accès aux infrastructures de transport surtout entre le milieu rural et urbain⁸⁴, les pouvoirs publics ont décidé d'augmenter la cadence de construction des routes rurales, qui ne dépassait guère 300 km par an avant 1994. En 1995, le premier Programme National de Routes Rurales (PNRRI) a été lancé et porté sur la construction et l'aménagement de 11.236 km de routes rurales dans des zones sélectionnées selon plusieurs critères dont l'efficacité économique de la route, le degré d'accessibilité des zones traduit par le nombre de journées de coupure de la route... En 2005, année d'achèvement du PNRRI, près de 54% de la population rurale a été connectée aux routes praticables. En termes d'impact, les évaluations du PNRRI ont montré que ce programme a eu des retombées positives sur la population concernée surtout en termes d'amélioration de leurs conditions de vie.

Au vu des grands besoins de désenclavement encore fortement ressentis dans les diverses provinces du pays, l'effort de désenclavement du monde rural s'est poursuivi. C'est, ainsi, que les pouvoirs publics ont lancé, en 2005, la deuxième phase du PNRR (PNRRII). Ce programme, couvrant la période 2005-2012, a concerné environ 15.560 Km de routes rurales..

Afin de répondre à ces objectifs, il était indispensable d'accélérer le rythme de réalisation des routes rurales, et de façon corollaire une mobilisation des ressources financières additionnelles à celles du Fonds Spécial Routier et du budget général de l'Etat. C'est ainsi qu'une Caisse pour le Financement Routier (CFR)⁸⁵ a été créée en 2004 et qui a pour mission de rechercher et de mobiliser les emprunts auprès des bailleurs de fonds pour financer l'accélération du PNRRII.

Le montage financier du PNRR II tel qu'il a été conçu, a permis l'accélération de la réalisation des routes rurales qui est passée de 1.000 km par an avant 2002 à plus de 2.000 km par an en 2009, et partant, l'augmentation escomptée de la population bénéficiaire. Le montage financier et l'approche partenariale du PNRRII ont considérablement accru l'accessibilité pour la population rurale.

⁸⁴ Voir le point portant sur l'accès aux infrastructures au niveau du chapitre 1.

⁸⁵ La CFR est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et elle est placée sous la tutelle du Ministère de l'Équipement et du Transport.

b. Principales réalisations du PNRR

- **Amélioration de l'accessibilité**

Depuis son lancement et jusqu'au 30 juin 2015, le PNRR a permis de réaliser, près de 14.756 km de routes rurales, soit 95% du linéaire global portant, ainsi, le taux d'accessibilité de la population rurale à 78% contre 74% en 2012 et 54% en 2005.

- **Impacts socioéconomiques du PNRR**

La réalisation du programme a permis, entre autre, la diminution de 26% du coût des transports des personnes et de 15% du coût des transports des marchandises (passant de 3,24 dirhams /T/km à 2,76 dirhams/T/km), soit -0,48 dirhams, ainsi que de la durée moyenne des principaux trajets effectués par les transporteurs de 30%. De plus, le programme a contribué à la hausse du trafic moyen journalier observé de 75% en jour normal et de 94% en jour de souk.

En ce qui concerne les effets sur l'accès aux services de base de la population rurale, il y a lieu de noter à cet égard, l'amélioration du taux de scolarisation des enfants de 6 à 14 ans de 5,8 points, passant de 62,8% à 68,7%.

Une amélioration considérable a été, en outre, constatée au niveau d'accès aux prestations médicales, avec une progression de 32,3% dans le milieu rural, passant en moyenne de 6,4 à environ 8,5 visites par an. Cette amélioration s'explique, entre autres, par la réduction de 35,1% du temps moyen de voyage pour se rendre au plus proche centre de santé en période sèche (passant de 57 min à 37 min).

De même, le niveau de fréquentation des équipements socio-collectifs (siège de la Commune, Souk, établissement de santé, lieu de travail, école primaire, école secondaire, point d'eau potable, centre de formation professionnelle, établissement bancaire...etc). a progressé en moyenne de 3,7%.

3. Accès au logement

Bien que l'accès à un abri décent, sans aucune discrimination, soit consacré par plusieurs instruments juridiques, des disparités notables de genre en matière d'accès à la propriété du logement persistent. Dès lors, les politiques d'habitat et d'urbanisation sont appelées à prendre en considération la dimension genre dans l'analyse de la production de l'espace résidentiel et de ses usages en tenant compte des besoins différenciés des différentes composantes des populations cibles, tout en adoptant les mesures nécessaires pour encourager l'accès des femmes à la propriété de logement.

a. Principaux programmes mis en œuvre pour promouvoir l'accès au logement

Le programme Villes Sans Bidonvilles «VSB », lancé en 2004, a été mis en place dans l'objectif d'éradiquer près de 1.000 bidonvilles, à travers le Royaume et de satisfaire les besoins en habitat décent de près de 372.000 ménages. Jusqu'à présent, 55 villes ont été déclarées sans bidonvilles sur les 85 villes concernées par le programme. Sur les 1.904.000 habitants (à fin avril 2015), près de 1.600.000 d'entre eux sont concernés par des unités achevées ou en cours, soit un taux de réalisation de 84%.

Encadré 5.1 : Programme Villes Sans Bidonvilles : Recours encore limité des femmes à la propriété

Le taux d'accès à la propriété des bénéficiaires du programme « villes sans bidonvilles (VSB) » a atteint 92,5%. Ce taux est de 91,3% pour les ménages dont le chef est un homme et de 93,2% pour les ménages chapeautés par une femme. Force est de constater que 80,9% des titres fonciers (d'un terrain ou d'un appartement) sont détenus par des hommes, contre 16,3% pour les femmes et seulement 2,2% des titres délivrés incluent les noms des deux partenaires (homme et femme). A souligner, également, les niveaux bas d'accès des femmes à la propriété du logement qui se situe à 18,7% même s'il a enregistré une hausse par rapport au niveau réalisé avant la mise en place du programme VSB soit 15,3% (un gain de 3 points).

Concernant le cadre de vie, le programme VSB a veillé à ce que ses bénéficiaires aient un accès facile aux services et infrastructures de base. De ce fait, la distance moyenne parcourue par les écoliers avant et après avoir changé de domicile n'a pas connu un grand changement, passant de 1,6 km à 1,8 km. Pour les enfants et les jeunes qui fréquentent les centres de formation professionnelle, la distance parcourue de leurs domiciles à ces centres a été réduite, en moyenne, de 7,5 km à 5,5 km.

Pour les services de santé, les bénéficiaires du VSB ont profité de la baisse de deux tiers de la distance moyenne séparant leurs nouveaux domiciles du centre de santé le plus proche qui est passé de 30 km à 8 km. De même, le taux de raccordement aux réseaux de l'eau potable est passé de 22,3% à 85,5%, soit un gain de 63 points. De façon corolaire, la corvée de la recherche de l'eau qui incombe aux femmes et filles a été allégée d'environ 39 points, passant de 53,3% à 14,4%.

Source : Enquête Nationale pour l'évaluation des impacts des programmes de lutte contre l'habitat insalubre sur les conditions de vie des ménages, Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville, 2014.

Le programme de logement à 250.000 dirhams a été, en outre, mis en œuvre à partir de 2010 pour donner un nouvel élan à la construction des logements sociaux dont le prix ne doit pas dépasser 250.000 dirhams et ce, afin de porter le rythme de production des logements sociaux à 170.000 unités/an, pour résorber le déficit en logements et pour faire face à une demande additionnelle estimée à 125.000 unités/an. A cet effet, l'Etat a accordé, dans le cadre de la Loi des Finances 2010, un ensemble d'incitations, notamment, fiscales en faveur des promoteurs privés qui s'engagent à construire un minimum de 500 logements sociaux sur une période ne dépassant pas 5 ans. A fin décembre 2015, près de 920 conventions ont été conclues portant sur

la construction de 1.543.091 logements. Ainsi, 414.033 logements ont été mis en chantier dont 181.886 logements sont achevés.

Dans le cadre du programme de traitement de l'habitat menaçant ruine et durant la période allant de 2003 à 2015, il a été procédé à la signature de 98 conventions de réalisation et de financement d'opérations visant le traitement du tissu ancien et de l'habitat menaçant ruine au profit de 110.458 ménages pour un investissement total de 5,34 milliards de dirhams.

Le bilan des réalisations des programmes de requalification et de mise à niveau des quartiers sous-équipés a porté, au titre de la période 2002-2015, sur 520 conventions de restructuration et de mise à niveau des quartiers sous-équipés au profit de 1.273.511 ménages pour un coût global de 17,12 milliards de dirhams.

S'ajoute à ces programmes, le lancement d'autres chantiers qui visent le renforcement et la diversification de l'offre en logements, en particulier :

- Le lancement du programme visant la satisfaction des besoins des classes moyennes en logements estimés à 20.000 unités/an. Ce programme accorde un ensemble d'avantages aux acquéreurs et garantit aux promoteurs privés un prix de vente de 7.200 dirhams TTC pour des superficies variant de 80 à 150 mètres carrés. Ces derniers s'engagent, ainsi, à construire au moins 150 logements sur 5 ans.
- Le programme de construction de 130.000 logements à 140.000 de dirhams initié par le Holding Al Omrane, en mars 2008 a été, également, relancé en 2015. En effet, la signature d'une convention cadre⁸⁶, début juillet 2015, entre l'Etat, Al Omrane et l'Union Nationale des Petits Promoteurs Immobiliers (UNPPI) constitue un nouveau souffle pour l'atteinte des objectifs escomptés du programme. Elle prévoit la construction du reliquat soit près de 80.000 unités restantes dans le cadre d'un partenariat public-privé.

b. Système de garantie pour l'accès au logement : Presque la moitié des bénéficiaires sont des femmes

Le Fonds de garantie Daman Sakan est composé de deux Fonds Fogarim et Fogalogue-Public⁸⁷.

⁸⁶ En décembre 2003, deux fonds de garantie Fogarim et Fogalogue-Public ont été créés. Le premier était destiné aux personnes à revenu modeste et non régulier et le deuxième visait la couverture des prêts bancaires accordés aux petits fonctionnaires pour l'acquisition ou la construction du logement social. En février 2009, une convention de fusion de ces deux fonds dans un seul fonds dénommé « Damane Assakan » a été signée permettant de porter le plafond du crédit de 200.000 dirhams à 800.000 dirhams et ce, afin de permettre aux ménages appartenant aux classes moyennes de bénéficier de la garantie de l'Etat. Cette mesure a été étendue par la suite aux MRE.

⁸⁷ 2 En décembre 2003, deux fonds de garantie Fogarim et Fogalogue-Public ont été créés. Le premier était destiné aux personnes à revenu modeste et non régulier et le deuxième visait la couverture des prêts bancaires accordés aux petits fonctionnaires pour l'acquisition ou la construction du logement social. En février 2009, une convention de fusion de ces deux fonds dans un seul fonds dénommé « Damane Assakan » a été signée permettant de porter le plafond du crédit de 200.000 dirhams à 800.000 dirhams et ce, afin de permettre aux

Jusqu'à fin 2015, le cumul des dossiers garantis par Daman Sakan a atteint 157.192 dossiers pour un montant de près de 27,7 milliards de dirhams. Le Fogarim a assuré la garantie de 131.111 prêts pour un montant de 20,2 milliards de dirhams, contre 26.081 dossiers garantis par le Fogaloge-public pour un montant de 7,5 milliards de dirhams. En 2015, la répartition des bénéficiaires du Fogarim par genre montre une prédominance de la part des femmes (56,5% contre 55% en 2014) par rapport à celle des hommes (43,5%). Pour le Fogaloge-public, les bénéficiaires hommes sont majoritaires (60% en 2015) contre 40% pour les femmes (38% en 2014).

c. Impact des programmes mis en place en termes d'accès au logement, d'amélioration des conditions de vie et d'accès à la propriété

Les différents programmes de logement mis en place ont, indéniablement, permis une amélioration d'accès à un logement décent, notamment, pour les ménages démunis. En témoigne la baisse du déficit en logements de 60%, soit plus de 700.000 ménages qui ont pu se loger dans un habitat décent, et le recul de la part des ménages résidant dans un bidonville ou un habitat sommaire passant de 10% en 1982 à 5,6% en 2014. Ces programmes ont, également, facilité l'accès aux services et aux équipements de base dans de nombreux foyers, ce qui a eu un impact positif sur l'amélioration des conditions de vie des femmes et des filles en particulier.

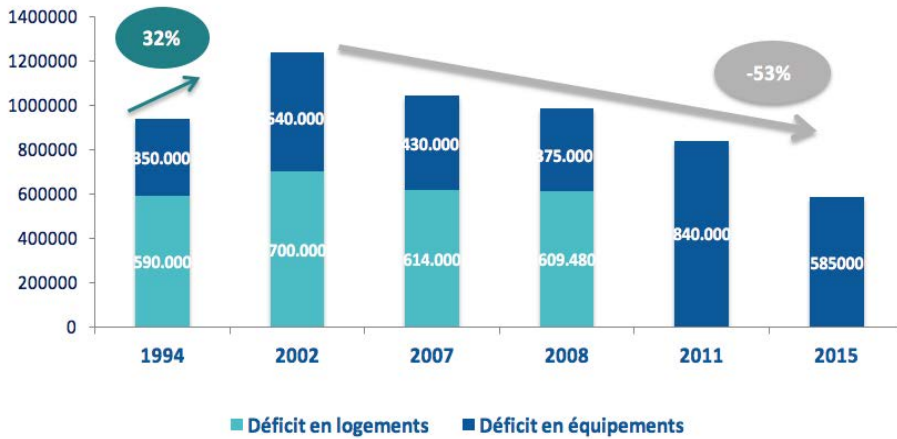
- **Baisse continue du déficit en logement**

Le secteur de l'immobilier est caractérisé par une forte demande en logements, alimentée par la pression démographique, estimée annuellement à 125.000 ménages, et par le besoin de résorption du déficit cumulé, certes, en décroissance. A noter que le déficit en logement a été aggravé entre 1994 et 2002, passant de 940.000 unités en 1994 à 1,24 million d'unités à fin 2002, soit une augmentation de 32%. Cette évolution a été tirée, essentiellement, par l'amplification du phénomène de l'habitat non réglementaire passant de 350.000 unités en 1994 à 540.000 unités en 2002, soit une hausse de 54%. En 2002, ce déficit en infrastructures nécessaires pour un habitat décent (eau potable, assainissement, voirie...etc). constituait 44% du déficit global. Le déficit en logements a évolué moins rapidement que le déficit en équipements, passant de 590.000 unités en 1994 à 700.000 logements en 2002, soit une hausse de 18,6%.

Néanmoins, le déficit global en logement a enregistré une diminution considérable de près de 53% entre 2002 et 2015, passant de 1,24 million à près de 585.000 unités, grâce aux efforts déployés en faveur de la lutte contre l'habitat insalubre et de la promotion du logement à faible coût (graphique 5. 17).

ménages appartenant aux classes moyennes de bénéficier de la garantie de l'Etat. Cette mesure a été étendue par la suite aux MRE.

Graphique 5.17 : Déficit en logements



Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

L'effort de résorption du déficit a été particulièrement important en matière de lutte contre l'habitat non réglementaire. A cet effet, l'Etat a œuvré à la réalisation des différents programmes d'intégration de constructions illicites dans les tissus urbains en les raccordant aux réseaux des services publics (eau, assainissement, électricité, voirie...etc), et des programmes de réhabilitation des tissus anciens, ainsi que d'autres projets de mise à niveau urbaine.

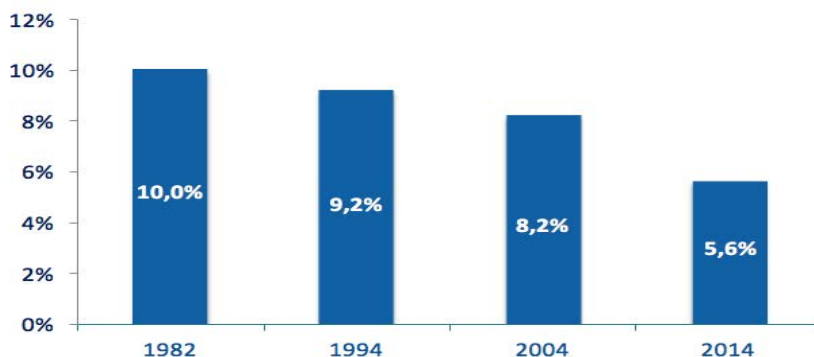
Le Ministère de tutelle a, également, travaillé sur la facilitation des procédures d'octroi des autorisations de construire (qui constituaient une source des retards) en ambitionnant la généralisation des guichets uniques sur tout le territoire national et en délimitant le nombre des pièces à fournir pour l'obtention de cette autorisation. De même, l'accélération de la mise en œuvre des documents d'urbanisme a contribué à freiner le développement anarchique, notamment, des zones périphériques des villes. Enfin, des efforts ont également été déployés en matière de renforcement des contrôles portant sur la lutte contre la prolifération d'habitat insalubre.

- **Recul du poids de l'habitat sommaire et amélioration des conditions du logement**

A l'aune des efforts accomplis pour la promotion du droit d'accès à un logement décent, des avancées significatives ont été réalisées. Ainsi, les conditions d'habitat au Maroc ont connu, durant la dernière décennie, des évolutions remarquables qui se sont traduites par une amélioration de la qualité du logement. Entre 2004 et 2014, une tendance vers la modernisation du parc logement est constatée puisque la part des ménages occupant la maison marocaine moderne est passée d'environ 62,5% à plus de 65,9% contre un recul significatif de la part des ménages occupant des maisons marocaines traditionnelles, passant de 8,1% à 4,8%. De même,

la part des ménages occupant des appartements a augmenté de 12,4% à 16,6%, celle des villas est passée de 3,3% à 4,9%. Force est de constater que la part des ménages résidant dans un bidonville ou un habitat sommaire a considérablement reculé de 10% en 1982 à 5,6% en 2014, soit une baisse de 4,4 points sur les 32 dernières années, avec une accélération notable durant la période 2004-2014, en enregistrant un repli de 2,6 points (graphique 5. 18).

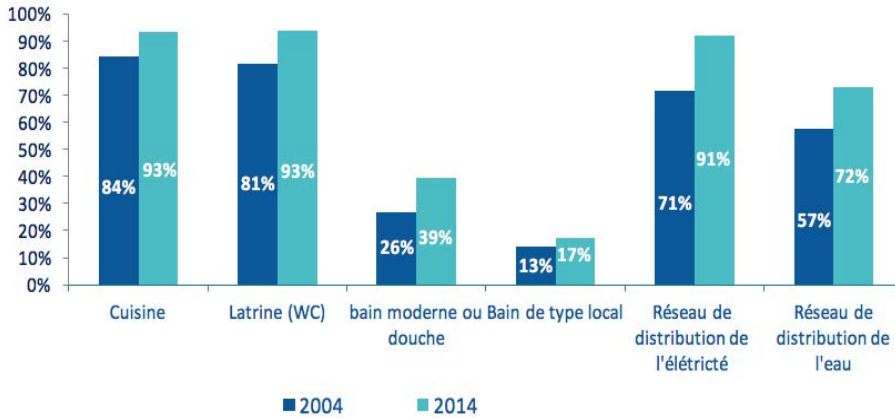
Graphique 5.18 : Part des ménages résidant dans un Bidonville ou habitat sommaire (en%)



Source : HCP

Cette amélioration de la qualité du logement est, également, traduite par une évolution favorable de l'accès aux services et aux équipements de base. Concernant l'électricité, 91,9% des ménages sont raccordés, en 2014, au réseau d'électricité contre 71,6% en 2004. Cette proportion est de 95,3% en milieu urbain (89,9% en 2004) et de 85,3% en milieu rural (43,2% en 2004). Pour l'eau potable, 72,9% des ménages sont raccordés au réseau d'eau courante (57,5% en 2004), soit 91% en milieu urbain (83% en 2004) et 38,3% en milieu rural (18,1% en 2004). Quant à l'accès aux latrines et aux bains modernes, 93,7% des ménages disposent d'une latrine, avec une part de 99% en milieu urbain et 83,7% en milieu rural. Enfin, 39,3% des ménages disposent d'un bain moderne ou d'une douche, soit 54,6% en milieu urbain et 9,7% en milieu rural (graphique 5.19).

Graphique 5.19 : Ménages selon la disposition des services et d'équipements de base

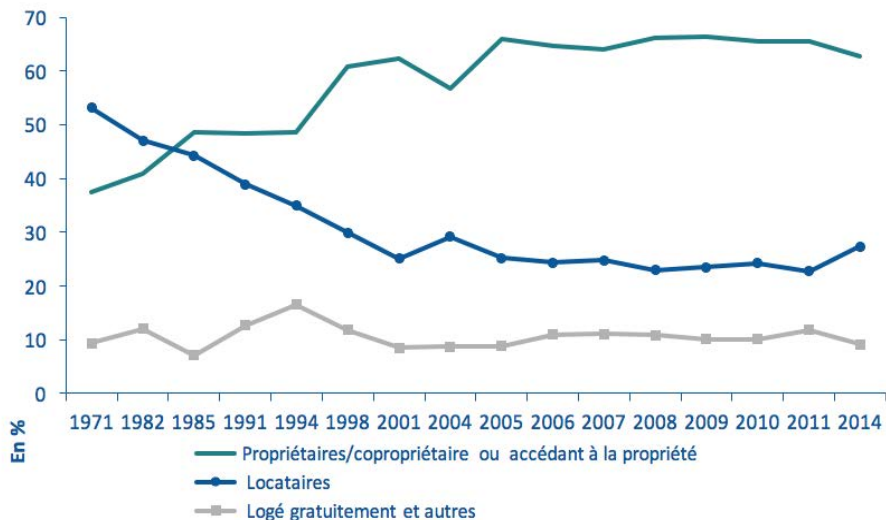


Source : HCP

- **Fort recours à la propriété**

En termes d'accès à la propriété, elle suit une tendance haussière grâce aux programmes mis en place. Ainsi, en 2014, près de 62,7% des ménages sont propriétaires de leurs maisons dans le milieu urbain, contre 40,9% en 1982. De façon corollaire, le recours à la location a régressé considérablement. Ainsi, la proportion des ménages locataires est passée de 47,1% en 1982 à 27,3% en 2014 (graphique 5.20).

Graphique 5.20 : Statut d'occupation dans le milieu urbain



Source : HCP

Conclusion

Les analyses, ainsi, conduites pour cerner les efforts déployés par les pouvoirs publics pour assurer un accès et une jouissance effectif des femmes et des hommes à leurs droits civils, politiques, économiques et sociaux en liaison avec les stratégies et les programmes mis en œuvre attestent des avancées enregistrées en termes juridique, législatif, réglementaire et institutionnel favorisant la promotion de l'égalité de genre. Par ailleurs, ces analyses font état de la nécessité d'une adhésion commune et concertée de l'ensemble des intervenants (institutions publiques et privées, société civile,...etc) à la mise en place et à l'opérationnalisation de systèmes d'informations sensibles au genre à même d'alimenter et de systématiser les mécanismes de suivi et d'évaluation prenant en considération la dimension genre. Ceci a été révélé comme étant une étape cruciale pour réussir les exercices d'évaluation genre des impacts sur les citoyennes et les citoyens des politiques publiques et un tremplin nécessaire apte à apporter des alternatives pertinentes, en vue de rendre l'action publique profitable de la même manière à toutes les composantes des populations cibles.

Dans la même lignée, les dispositions apportées par la réforme de la LOF qui ont institutionnalisé, de manière irréversible, l'intégration transversale de l'égalité de genre dans les processus de programmation et de planification ne peuvent que conforter la marche de notre pays vers l'ancrage du respect des droits de la personne dans les politiques publiques, dans le cadre d'un développement durable inclusif et fondamentalement équitable.

Chapitre VI

Evaluation de l'impact des politiques publiques sur les inégalités de genre et la croissance économique au Maroc

Chapitre VI

Evaluation de l'impact des politiques publiques sur les inégalités de genre et la croissance économique au Maroc

OCP Policy Center
Pierre-Richard AGENOR
Rim BERAHAB
Karim EL MOKRI

Pour quantifier l'impact des décisions publiques sur l'égalité de genre et la croissance économique au Maroc, un modèle à générations imbriquées (GI) et différencié par sexe est calibré et utilisé pour évaluer un certain nombre de scénarios de politiques.

La première partie de ce chapitre propose, sur la base des chapitres antérieurs, une revue des principaux faits que le modèle cherche à intégrer ou à expliquer : le faible taux de participation des femmes au marché du travail, les inégalités dans l'allocation du temps entre hommes et femmes, les interactions entre les inégalités dans les ménages (qui reflètent en partie les différences de pouvoir de négociation entre les conjoints) et les inégalités sur le marché du travail. La deuxième partie présente le modèle lui-même, dont la caractéristique principale est la prise en compte des interactions entre les normes sociales, les préjugés sexistes (aussi bien au niveau du marché du travail que de la cellule familiale), et le pouvoir de négociation des femmes dans le ménage⁸⁸. Vu sa complexité, seule une présentation informelle est proposée. La troisième partie discute la calibration du modèle et sa solution, tandis que la quatrième partie analyse l'impact quantitatif de plusieurs scénarios de politiques pro-genres sur les inégalités entre les sexes, ainsi que sur la croissance. La conclusion du chapitre traite des implications concrètes des résultats des simulations pour la formulation des politiques visant à promouvoir l'égalité de genre au Maroc.

I. Quelques faits stylisés

Sur la base des données et des faits recensés dans les chapitres 1 et 2, il y a plusieurs « faits

⁸⁸ Le modèle repose principalement sur la contribution d'Agénor (2016a), étendue pour tenir compte du temps individuel consacré aux loisirs, des impôts et des dépenses publiques d'éducation.

stylisés » relatifs aux inégalités de genre au Maroc qu'un modèle analytique de base devrait chercher à intégrer ou à expliquer. A partir de l'analyse présentée dans le chapitre 1, les faits suivants sont particulièrement importants⁸⁹ :

- L'indice synthétique de fécondité a baissé de près de moitié pour s'établir à 2,21 en 2014. Si la baisse du nombre d'enfants n'est pas exactement compensée par une hausse du temps consacré à chaque enfant, le temps total des parents consacré à élever leur progéniture devrait diminuer ce qui devrait leur permettre de libérer davantage de temps pour d'autres activités ; en même temps, cependant, les données montrent que le temps consacré au marché du travail (voir plus bas) a diminué, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.
- Les femmes souffrent d'une double discrimination au niveau du marché du travail : d'une part, un accès limité au statut d'actif, qui est illustré par un faible taux de participation, et d'autre part, lorsqu'elles peuvent accéder à ce marché, une discrimination par rapport à un accès à l'emploi, qui se traduit par un taux de chômage élevé des femmes (notamment des diplômées).
- En termes concrets, cette double discrimination se traduit par une baisse du taux d'activité des femmes de 30% à 25,2% entre 1999 et 2014 -- un recul qui a concerné toutes les tranches d'âge mais à des rythmes différenciés. Pour sa part, le taux d'emploi des hommes s'est élevé à 68,1% en moyenne entre 1999 et 2014 contre 23,7% chez les femmes. Les hommes sont donc 3 fois plus nombreux que les femmes à occuper un emploi.
- La répartition de la population active selon le niveau scolaire et le sexe montre que les hommes sont plus actifs que les femmes, quel que soit le niveau d'instruction. En même temps, la part des femmes dans la population active féminine sans niveau d'instruction a reculé de 9,6 points entre 1999 et 2013, pour s'établir à 51,9% au profit d'une hausse de la proportion des femmes ayant effectué des études supérieures -- baccalauréat, diplômes de techniciens et de cadres moyens et diplômes supérieurs délivrés par les facultés et les grandes écoles -- qui est passée de 7,9% à 12,7%.
- En ce qui concerne le niveau d'instruction, l'écart entre les femmes et les hommes actifs est sensible pour le niveau supérieur. En effet, la part des femmes dans la population active féminine est de 10,2% contre 7,2% pour les hommes. Cette situation est expliquée par le poids élevé des femmes à niveau d'éducation supérieur en situation de chômage dans la population active féminine.
- Entre 1999 et 2013, près de 75% des hommes actifs occupés ont en moyenne le statut de salarié et indépendant alors que 19,3% ont le statut d'aide familiale et apprentie. Par contre, une femme active occupée sur deux a un statut d'aide familiale et apprentie

89 Dans le recensement de ces faits, aussi bien sur la base du chapitre 1 que du chapitre 2, les différences entre secteur rural et secteur urbain n'est pas évoquée ; le modèle qui sera présenté ultérieurement n'a pas de caractère multisectoriel.

(53,4%) et 45,2% ont le statut de salarié et d'indépendant.

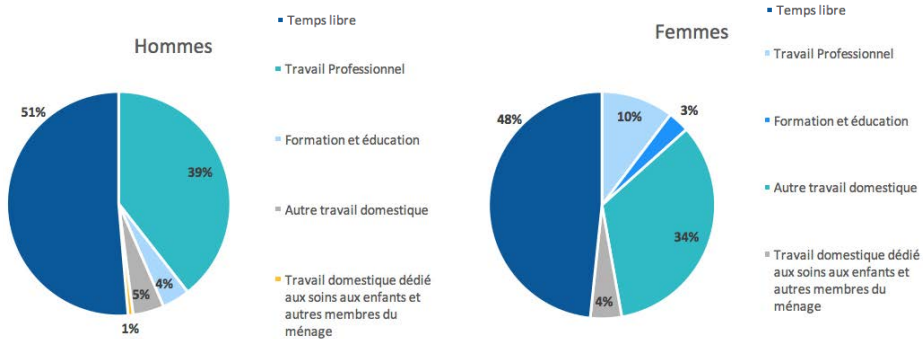
- Les statistiques désagrégées par sexe de l'emploi selon la nature de la profession exercée indiquent que, en moyenne, entre 1999 et 2013, 7,6% des femmes sont des employées (contre 8,7% pour les hommes), 5,8% sont des cadres moyens (contre 3,5% pour les hommes), et 2,0% sont des cadres supérieurs (contre 2,6% pour les hommes).
- Les femmes qui ont le statut d'indépendant représentent 13,3% en moyenne entre 1999 et 2013 de la population active occupée féminine contre 31,1% pour les hommes. Les femmes créatrices et chefs d'entreprises se caractérisent par un niveau d'éducation élevé ; plus des deux tiers d'entre elles disposent d'une formation universitaire.
- Les entreprises appartenant à des femmes ou gérées par des femmes emploient plus de femmes (en moyenne près de 25% de la main-d'œuvre employée par ces entreprises comparativement à une part moyenne de 21% dans les entreprises appartenant à des hommes). De même, les entreprises appartenant à des femmes emploient une part plus importante de femmes cadres et responsables.

En même temps, les données du chapitre 2 sur la répartition de l'emploi du temps par sexe, basée sur l'Enquête Nationale sur le Budget Temps menée du 1er octobre 2011 à fin septembre 2012 et portant sur 9200 ménages, font ressortir les faits suivants :

- L'homme consacre 4 fois plus de temps au travail professionnel et 7 fois moins de temps au travail domestique que la femme. En termes d'heures travaillées, l'homme consacre en moyenne 5h24 aux activités professionnelles contre 1h21 pour les femmes. Cet écart renvoie à l'accès limité des femmes au marché du travail. En effet, quand elles sont actives occupées, le statut professionnel « Aide-familiale » est prépondérant parmi ces activités. En 2013, selon l'Enquête Nationale sur l'Emploi, le taux d'activité des femmes est de 25,1% et la proportion des femmes actives ayant le statut professionnel « Aide-familiales » est de 48,1%. En même temps, au niveau national la proportion de femmes travaillant à temps partiel -- incluant aussi bien le travail à temps partiel permanent que le travail occasionnel et saisonnier -- est de 32% tandis que celle des hommes est de 11% (Haut-commissariat au Plan, 2013).
- La charge de travail cumulant les durées du travail professionnel et du travail domestique de la femme dépasse celle de l'homme (elle représente 48,5% de la journée de la femme contre 44,6% pour les hommes). Parallèlement, le travail domestique représente 79% de la charge de travail des femmes, équivalent à près de 38% au temps qui reste, en moyenne, à une femme si l'on exclut le temps consacré à la satisfaction des besoins physiologiques.
- Dans le même cumul, les activités professionnelles représentent 88,2% de l'ensemble de la charge de travail masculin et occupent une proportion de 40% de son temps à vivre en dehors de son temps physiologique. De même, l'homme consacre plus de temps que la femme au temps libre qui représente 51% et 49% de leur journée en dehors du temps physiologique.

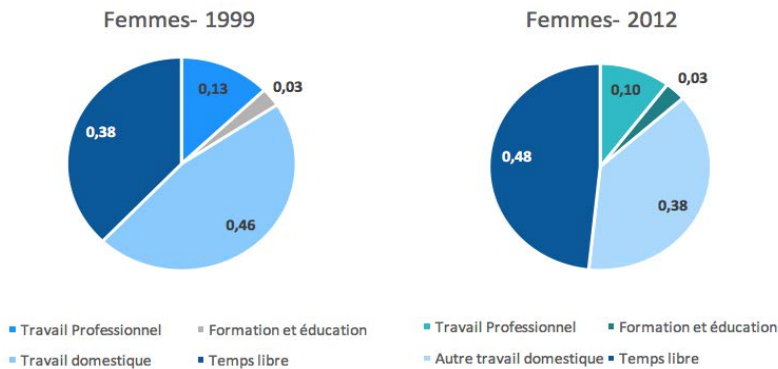
- Les femmes consacrent une part significative de leur temps au travail domestique, qu'elles soient actives occupées ou femmes au foyer. En revanche, les hommes consacrent moins d'une heure lorsqu'ils sont inactifs et moins encore quand ils sont actifs occupés. De plus, les femmes actives occupées assurent presque une heure de charge de travail supplémentaire par rapport aux hommes actifs occupés.

Graphique 6.1 : Maroc - Utilisation du temps des hommes et des femmes au niveau national, hors temps physiologique (2012)



Source : HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps (2012).

Graphique 6.2 : Maroc - Utilisation du temps des femmes au niveau national, hors temps physiologique, comparaison entre 1998 et 2012



Source : HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps 1998 et 2012.

Note : Le « travail domestique » pour 2012 dans ce graphique correspond à la somme du « Travail domestique dédié aux soins aux enfants et autres membres du ménage » et « Autre travail domestique » apparaissant dans le Graphique 6.1.

- En moyenne, les hommes et les femmes consacrent 13,6% du temps dédié au travail domestique aux soins donnés aux enfants. Par sexe, les femmes y consacrent 6 fois plus de temps que les hommes.
- L'utilisation du temps des femmes hors temps physiologique a connu une réorganisation au profit du temps libre qui a vu sa part augmenter de 37,9% en 1997/1998 à 48% en 2011/2012 au détriment des activités domestiques, qui ont régressé de 46,4% à 38% et du temps professionnel (de 12,8% à 10%). La part du temps alloué à l'éducation et la formation a légèrement augmenté de 2,8% à 3% de la journée moyenne de la femme au cours de cette période.
- Les femmes ont tendance à diminuer leur temps professionnel aux dépens de leur temps domestique à mesure que le nombre d'enfants membres du ménage augmente. Ainsi, pour un ménage ayant 3 enfants et plus, le temps professionnel a diminué de 26,3% tandis que le temps domestique a augmenté de 40,1% par rapport au ménage qui ne dispose d'aucun enfant. De même, le temps consacré aux soins aux enfants passe de 26 mn à 49 mn respectivement pour les femmes ayant 1 à 2 enfants et les femmes ayant 3 enfants et plus. Cette tendance est inversée pour les hommes, qui accordent plus de temps au travail professionnel lorsque le nombre d'enfants augmente.
- Bien que le temps du travail domestique de la femme retentisse sur son travail professionnel lorsque le nombre d'enfants augmente, la faible participation féminine au marché du travail est compensée par le temps consacré par la femme à prendre soin de ses enfants.
- Le temps du travail domestique et ménager reste inégalement réparti entre les deux sexes, ainsi les femmes investissent 7 fois plus du temps que les hommes aux travaux domestiques. Autrement dit, pour assurer les travaux domestiques la femme consacre 76 jours par an contre seulement 11 jours pour les hommes.
- La contribution des hommes au travail domestique se limite principalement aux activités tournées vers l'extérieur du domicile ce qui représente près des trois quarts de leur temps domestique. A l'opposé de la femme qui en consacre 80% pour assurer les activités réalisées à l'intérieur du domicile.
- Selon le niveau scolaire, les femmes ayant un niveau d'instruction supérieur font moins de travail domestique que celles ayant un niveau fondamental ou encore celles sans aucun niveau d'études.

Le modèle présenté ci-dessous ne capte pas tous les faits stylisés résumés ci-dessus ; en particulier, il n'a pas de dimension multisectorielle et ne peut donc pas intégrer les différences, discutées dans les chapitres 1 et 2, dans l'allocation du temps des femmes et des hommes dans les milieux rural et urbain, ainsi qu'au niveau des contraintes qui pèsent sur cette allocation – notamment l'accès aux services d'infrastructure pour les femmes en milieu rural⁹⁰. De plus,

⁹⁰ La distinction rural-urbain est également importante à d'autres égards. Par exemple, comme noté plus

le chômage n'est pas explicitement modélisé et par conséquent le traitement du marché du travail reste partiel. Néanmoins, comme indiqué dans la section suivante, la structure du modèle permet de bien capter la dynamique entre normes sociales, inégalités entre les genres au niveau de la famille et du marché du travail, le pouvoir de négociation des femmes dans les décisions familiales, l'allocation du temps des conjoints, et la croissance économique.

II. Structure du modèle

Le modèle prend comme postulat de départ une économie reposant sur la production de deux types de biens, des produits commercialisés et des produits de fabrication domestique (qui comprend la préparation des repas, la lessive, le ménage, etc.). Les produits commercialisés peuvent être consommés au cours de la période où ils sont fabriqués ou investis pour produire du capital au début de la période suivante. La population est composée d'individus de sexe masculin ou féminin. Tout individu, de sexe masculin ou féminin, vit trois périodes : l'enfance, l'âge adulte et l'âge de la retraite, et se voit allouer une unité de temps par période. Ce temps est consacré entièrement aux loisirs à l'âge avancé. L'économie compte également des entreprises et un gouvernement.

Pour présenter la structure du modèle, les variables sont réparties en différents blocs : les familles ; la production domestique ; la production commerciale ; l'accumulation de capital humain ; l'activité gouvernementale ; le pouvoir de négociation des femmes ; et les normes sociales et les inégalités de genre.

1. Les familles

Chaque famille est composée de deux parents (un homme et une femme) et de leurs enfants. Le temps des enfants est entièrement consacré à leurs études, qui sont obligatoires⁹¹. Ils

haut, au niveau national la proportion de femmes travaillant à temps partiel -- aussi bien temps partiel permanent que travail occasionnel et saisonnier -- est de 32% tandis que celle des hommes est de 11,1% actuellement. En même temps, comme noté dans le Chapitre 1, il y a de fortes différences entre les genres en fonction du milieu d'activité, particulièrement au niveau des femmes. En effet, selon les données du Haut-commissariat au Plan (2013), alors que seulement 8,8% des femmes en milieu urbain travaillent à temps partiel, cette proportion passe à 45,7% en milieu rural. Pour les hommes, ces proportions sont de 7,8% en milieu urbain et de 15,3% en milieu rural.

⁹¹ Le modèle ne tient donc pas compte du travail des enfants, notamment celui des filles au niveau des tâches domestiques. Ceci pourrait apporter une différence qualitative significative à l'analyse. Par exemple, si le temps consacré par les filles à ces tâches se trouve réduit - à la suite par exemple d'un renforcement du pouvoir de négociation des femmes dans la famille - ceci augmenterait leur possibilité d'étudier après l'école, de bâtir du capital humain et de renforcer leur productivité à l'âge adulte.

dépendent de leurs parents pour leurs besoins essentiels et pour toutes les dépenses liées à leur scolarité. À l'âge adulte, hommes autant que femmes participent au marché du travail ; la seule source de revenu provient donc des salaires gagnés durant la deuxième période de la vie. En même temps, le seul mode d'épargne autorisé est le capital physique.

À l'âge adulte, les individus s'unissent de manière aléatoire avec une personne du sexe opposé pour fonder une famille. Les pères et les mères ont des préférences identiques en ce qui concerne la production du bien domestique, le nombre d'enfants, leurs propres loisirs, et leur propre capital humain. Par contre, les parents ont des préférences différentes en matière de consommation (à l'âge adulte et à l'âge de la retraite) et d'éducation des enfants ; les maris montrent une préférence relativement plus grande (faible) pour la consommation immédiate (future), alors que les femmes affichent une préférence plus marquée pour la consommation future et le capital humain des enfants. Quoi qu'il en soit, tous les revenus sont mis en commun et les couples disposent donc d'un pouvoir de décision conjoint. Il est important de souligner que les paramètres de préférence de l'ensemble de la famille en matière de consommation et d'éducation des enfants dépendent du pouvoir de négociation des femmes, dont nous examinerons plus loin les déterminants.

Au début de l'âge adulte, les hommes et les femmes sont unis de manière aléatoire pour former des couples mariés. Une fois mariés, les individus ne divorcent pas ; les couples prennent leur retraite en même temps et décèdent en même temps⁹². Chaque couple donne naissance à *n* enfants. Garçons et filles ont les mêmes aptitudes innées et donc la même capacité intrinsèque d'acquérir du capital humain. Pour assurer l'éducation de leurs enfants, les familles doivent assumer deux catégories de coûts. Premièrement, Du fait non seulement des différences biologiques entre les hommes et les femmes -- ce sont les femmes qui peuvent enfanter et allaiter -- mais également des normes sociales, la totalité du coût du temps lié à l'éducation des enfants est assumée par les mères. Deuxièmement, l'éducation des enfants génère des coûts en termes d'achats de produits commercialisés, mesurés en fraction du revenu net de la famille. Ces coûts se rapportent à la scolarisation des enfants et au suivi de leurs études à la maison (nécessitant l'achat de fournitures scolaires, etc.). Ainsi, même si l'éducation est en soi des services gratuits, ils ont un coût pour les familles en termes de manque à gagner sur le revenu et sur la consommation.

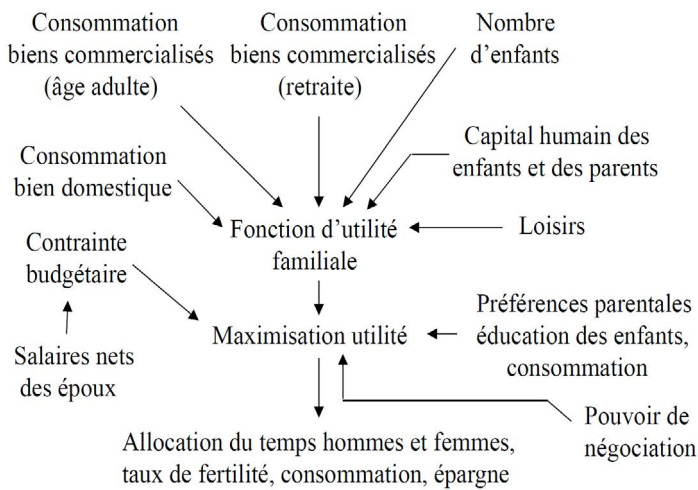
Plus généralement, les épouses doivent considérer cinq options d'utilisation du temps qui leur est attribué : la production du bien domestique, l'éducation des enfants, l'emploi sur le marché du travail, l'accumulation de capital humain, et les loisirs. Analytiquement, elles choisissent uniquement les quatre premières composantes ; étant donné le quota de temps total

92 Cette hypothèse postulat fait écho à un phénomène courant dans la vie réelle : les époux meurent souvent à peu d'années d'intervalle l'un de l'autre. En médecine, ce phénomène est appelé cardiomyopathie liée au stress. D'un point de vue plus technique, il simplifie considérablement les choses en permettant de maintenir un équilibre constant du ratio hommes-femmes dans la population.

dont elles disposent, le temps qu'elles consacrent aux loisirs est déterminé en fonction du temps restant disponible. Par contre, comme indiqué tantôt, les maris ne participent d'aucune manière à l'éducation des enfants ; ils allouent donc leur temps entre quatre composantes : la production du bien domestique, l'emploi sur le marché du travail, l'accumulation de capital humain, et les loisirs. Ici encore, le temps consacré aux loisirs est déterminé de manière résiduelle, compte tenu de la contrainte totale de temps.

La relation entre les préférences parentales, la fonction d'utilité familiale et le problème d'optimisation des ménages est résumée dans le graphique 6.3.

Graphique 6.3 : Préférences parentales et fonction d'utilité familiale



2. La production domestique

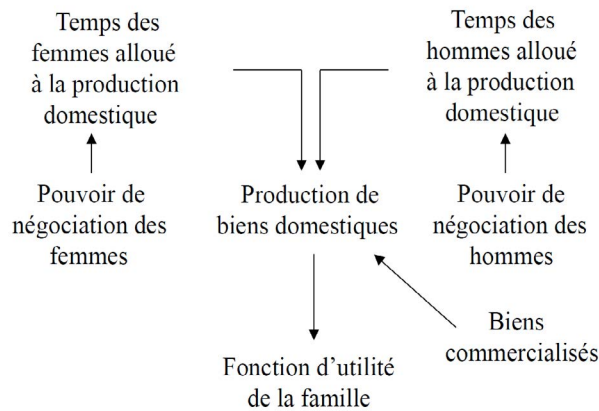
La production domestique contribue à la bonne marche du foyer et fait intervenir une combinaison du temps des hommes et des femmes allouée à cette activité, ainsi que des biens commercialisés (Graphique 6.4). Ce dernier facteur intervient avec des rendements d'échelle constants, tandis que le temps des parents fait preuve de rendements décroissants. De plus le temps de chaque parent est pondéré inversement par le pouvoir de négociation des époux ; par conséquent, plus le pouvoir de négociation des femmes dans la famille est élevé, moins le temps qu'elles allouent aux tâches domestiques est élevé.

3. La production de biens commercialisés

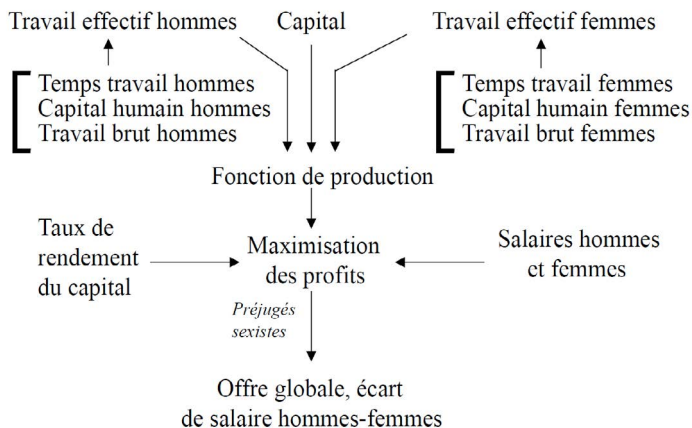
Comme l'indique le graphique 6.5, la production commerciale est déterminée par l'utilisation du capital physique, la main-d'œuvre masculine effective (calculée en multipliant la productivité

des hommes par le nombre de travailleurs adultes masculins, ajusté du temps consacré à l'emploi sur le marché du travail, et le capital humain masculin) et la main-d'œuvre féminine effective (calculée en multipliant la productivité des femmes par le nombre de travailleurs adultes féminins, le capital humain féminin, et le temps que les femmes allouent à l'emploi sur le marché du travail). La disparité entre les sexes (ou discrimination directe) sur le lieu de travail est mesurée en supposant que les femmes perçoivent un salaire qui correspond à une fraction seulement de leur produit marginal. Plus faible est cette fraction, plus important sera l'écart salarial réel entre les hommes et les femmes⁹³.

Graphique 6.4 : Production domestique



Graphique 6.5 : Production de biens commercialisés



93 Le préjugé sexiste est considéré comme un paramètre endogène, comme expliqué plus bas.

4. L'accumulation de capital humain

Comme indiqué plus haut, la scolarité étant obligatoire, les enfants consacrent la totalité de leur quota de temps à leurs études. Garçons et filles possèdent les mêmes aptitudes innées et ont accès aux mêmes technologies d'apprentissage « hors domicile ». Outre le temps que les enfants y consacrent, la production de capital humain des garçons et des filles dépend de plusieurs autres facteurs. Tout d'abord, elle dépend du temps attribué par les mères au soutien scolaire de leurs enfants à la maison. Sa durée est déterminée selon un processus séquentiel prédéfini, suivant lequel les mères décident préalablement du temps total qu'elles réservent à l'éducation des enfants, puis subdivisent ce produit en fraction donnant une durée de temps égale à $0 < \chi < 1$ affectée aux fils et le temps restant, soit $1 - \chi$, affecté aux filles. Le penchant parental en faveur des garçons peut donc être capté en supposant que la fraction χ de temps qui leur est réservé est supérieure à 0,5. Ce paramètre est en fait endogène et interagit avec pouvoir de négociation des femmes, comme discuté ultérieurement.

La production de capital humain des enfants dépend ensuite, comme le démontrent les preuves empiriques (voir Agénor et Agénor (2014)), du capital humain de la mère. Étant donné que tous les individus d'une même génération présentent un profil identique, le capital humain maternel à toute période donnée est égal au capital humain moyen de la génération précédente. Finalement, La production de capital humain des enfants dépend ensuite de la dépense publique moyenne en éducation par enfant.

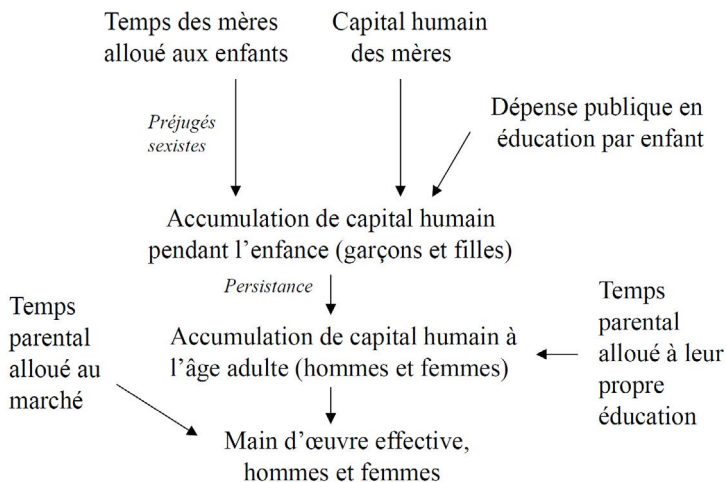
En supposant que les rendements d'échelle par rapport aux dépenses publiques et au capital humain moyen des mères sont constants, on en déduit que le ratio de capital humain des garçons et des filles dépend positivement du ratio $\chi/(1 - \chi)$, soit le temps relatif que les mères allouent aux garçons. En supposant également que le capital humain à l'âge adulte est directement proportionnel au capital humain acquis pendant l'enfance, ce ratio affecte également le ratio de capital humain homme-femme. Ainsi, si $\chi > 0,5$, le capital humain d'un garçon sera systématiquement supérieur à celui d'une fille -- et cela du seul fait de la plus grande proportion de temps accordée par les mères à l'éducation de leurs fils. En d'autres termes, les différences dans la réussite du parcours des hommes et des femmes au fil de leur existence peuvent s'avérer étroitement liées aux préjugés sexistes subis au sein du foyer durant l'enfance.

En plus du niveau d'éducation acquis durant l'enfance, le niveau d'éducation des hommes et des femmes à l'âge adulte est déterminé également par le temps consacré par chaque adulte (homme ou femme) à l'accumulation de capital humain. Ces interactions sont schématisées dans le graphique 6.6.

5. Le gouvernement

Le gouvernement alloue ses ressources aux dépenses d'éducation et à certains secteurs non productifs (ou plutôt, non directement productifs). Ces parts sont des fractions constantes des recettes de l'État. De leur côté, ces recettes proviennent uniquement des impôts sur le revenu salarial des adultes, hommes et femmes inclus. Tous les services publics sont fournis gratuitement aux entreprises et aux familles. Le gouvernement ne peut pas emprunter et doit par conséquent veiller à l'équilibre des recettes et des dépenses à chaque période budgétaire. En même temps, les dépenses en éducation sont considérées comme en partie inefficaces -- seule une fraction de ces volumes sert effectivement à promouvoir la production de services d'éducation et l'accumulation de capital humain.

Graphique 6.6 : Accumulation de capital humain



6. Le pouvoir de négociation

Le pouvoir de négociation des femmes, qui constitue une composante déterminante de ce modèle, évolue en fonction des niveaux relatifs de salaire du mari et de l'épouse⁹⁴. Le modèle implique donc que le pouvoir de négociation des femmes, mesurée par le coefficient $0 < \kappa < 1$

⁹⁴ Les études menées sur la question citent d'autres facteurs déterminants du pouvoir de négociation, notamment le ratio de capital humain, la part des biens détenus par chacun au sein du ménage ou les caractéristiques du pouvoir décisionnaire au sein du ménage (tel que révélé par les sondages) et l'accès des femmes aux services financiers. On peut toutefois faire remarquer que (pour le moins) certaines de ces mesures sont vraisemblablement en étroite corrélation avec les niveaux de revenu.

dans le modèle, à l'équilibre dépend d'un paramètre structurel clé : le degré de discrimination à l'égard des femmes au niveau du marché du travail, mesurée par le coefficient $0 < b < 1$. Le fait que le pouvoir de négociation dans la famille est fonction du paramètre de mesure des préjugés sexistes en milieu de travail est une caractéristique importante du modèle ; elle signifie que ces préjugés engendrent les préjugés sexistes dans le milieu familial -- et réciproquement -- étant donné qu'ils influencent l'affectation du temps des femmes, entraînant par là même des retombées sur le niveau d'éducation et les salaires des filles et des fils lorsqu'ils atteignent l'âge adulte. Il y a donc causalité à double sens.

Ainsi, le modèle attribue un rôle significatif au pouvoir de négociation des femmes. La raison en est que, comme établi précédemment, les femmes ont des préférences différentes en matière de consommation immédiate et de santé des enfants: les hommes affichent une préférence marquée pour la consommation présente (par rapport à la consommation future) de la famille tandis que les femmes préfèrent une répartition plus équilibrée des flux de consommation et souhaitent investir davantage dans l'éducation des enfants. Du fait des divergences de préférence en matière d'affectation des ressources pour l'ensemble de la famille, dans les deux cas (compte tenu du fait que les ressources sont mises en commun dans la famille) les paramètres moyens dépendent du paramètre de pouvoir de négociation ; une modification de ce dernier entraîne donc également une modification (quantifiée) des moyennes. Plus spécifiquement, un accroissement du pouvoir de négociation des femmes aura pour effet de réduire la préférence pour la consommation immédiate (qui favorise l'épargne) et d'augmenter la préférence de la famille pour l'éducation des enfants^{95,96}.

7. Normes sociales et préjugés sexistes

Le degré de discrimination à l'égard des femmes au niveau du marché du travail, b , dépend d'un facteur autonome et du taux relatif de participation effective des femmes à ce marché. Étant donné que les hommes et les femmes sont en nombre égal dans la population, et que tous les adultes travaillent, ce taux est simplement égal au ratio du temps alloué par les femmes à l'emploi divisé par le temps consacré par les hommes à la même activité⁹⁷.

95 Les études empiriques montrent en effet que lorsque les femmes acquièrent davantage de contrôle sur les ressources du foyer, les ménages consacrent une plus grande part de ces ressources à la santé et à l'éducation des enfants. Voir Agénor (2012, 2016).

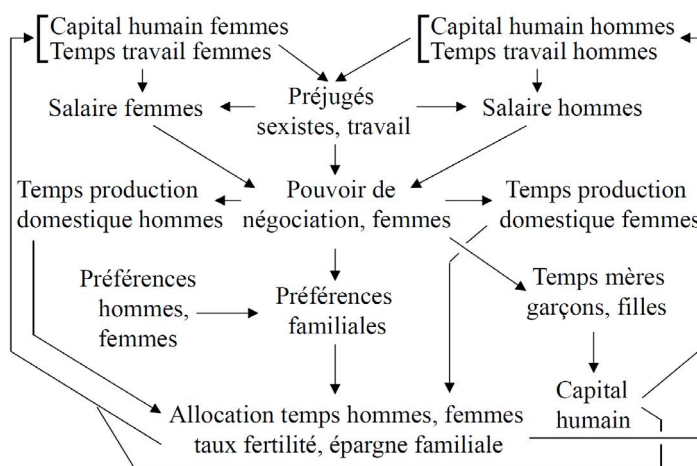
96 Il faut aussi retenir que, comme établi plus haut, la part des dépenses publiques en matière d'éducation est une fraction fixe des recettes fiscales ; il est possible que la valeur de cette part puisse être influencée par le pouvoir de négociation des femmes dans la mesure où une hausse de cette variable peut aboutir, par l'action des femmes dans le processus politique, à une hausse du budget alloué à l'éducation. Toutefois, il n'existe que peu de preuves venant étayer cet effet.

97 Il convient de noter que le modèle n'explique pas le chômage, aussi bien des hommes que des femmes ; l'hypothèse de distribution à part égale de la population active empêche donc de prendre en compte les différentes

La propension des mères à accorder davantage de temps aux garçons durant l'enfance, mesurée par le paramètre χ , dépend lui-même d'un facteur autonome et du pouvoir de négociation des femmes dans la famille, κ . Ainsi, plus il y a un biais en faveur des garçons dans l'allocation du temps des mères, plus faible sera le capital humain que les femmes seront susceptibles d'accumuler à l'âge adulte ; ceci réduira leur capital humain et donc leur revenu à l'âge adulte, et par conséquent leur pouvoir de négociation dans la famille. Elles alloueront donc moins de temps à l'emploi sur le marché du travail, ce qui affectera le degré de discrimination à l'égard des femmes sur ce marché, b -- et donc le temps alloué par les mères à leurs fils durant l'enfance. Il y a donc des interactions de causalité importantes entre les paramètres χ , b , and κ . Les discriminations à l'égard des filles et des femmes dans la famille et sur le marché du travail ne sont pas indépendantes ; l'inégalité du statut dans le milieu familial (résultant de normes sociales) interagit avec l'inégalité du statut en milieu du travail.

Les interactions entre les normes sociales, les préjugés sexistes, le pouvoir de négociation des femmes et l'allocation du temps des époux, γ compris le temps consacré aux activités de marché, sont schématisés dans le graphique 6.7.

Graphique 6.7 : Normes sociales, préjugés sexistes, et pouvoir de négociation des femmes



8. Equilibre épargne-investissement

Enfin, pour fermer le modèle, il convient de spécifier la condition d'équilibre entre l'épargne et l'investissement, en tenant compte du fait que le modèle porte sur une économie fermée.

de taux de participation en termes d'effectifs.

Cette condition nécessite que le stock de capital privé futur soit égal à l'épargne effective des adultes actuellement en vie. Pour simplifier l'analyse, le capital privé supposé être amorti en totalité sur la durée d'une période donnée.

La solution au problème de l'optimisation de la famille fournit les valeurs d'équilibre des dépenses (consommation présente et future) et de l'allocation du temps des membres, ainsi que du taux de fertilité. L'analyse menée avec ce modèle complet (qui prend en compte l'accumulation du capital humain et physique) aboutit à des résultats explicites sur le plan du taux de croissance à long terme de l'économie, qui dépend du niveau d'éducation des adultes, ainsi que des paramètres qui déterminent l'affectation du temps des hommes et des femmes. Les paramètres représentant les préjugés au niveau de la famille (l'allocation du temps des mères, mesurée par χ), du marché du travail (la perte de salaire des femmes, mesurée par b), et le pouvoir de négociation des femmes sont tous constants à l'équilibre⁹⁸.

III. Calibration du modèle

Pour pouvoir étudier l'impact des politiques publiques pro-genres sur l'inégalité entre les genres et la croissance économique au Maroc, le modèle décrit dans la section précédente doit être calibré. A cette fin, une combinaison de données, qui comprend celles recensées dans les chapitres 1 et 2 et dans la première section de ce chapitre, ainsi que les rapports officiels du Ministère de l'Économie et des Finances et du Haut-Commissariat au Plan (HCP) et l'étude d'Agénor et El Aynaoui (2016), est utilisée. Dans ce qui suit une brève discussion des principaux paramètres est présentée.

Le taux d'épargne des ménages est fixé à 15,7 pourcents, sur la base des estimations pour

98 Les fonctions d'utilité par genre intervenant dans le modèle présenté plus haut sont exprimées en termes de fonctions log-linéaires. Comme discuté dans le chapitre 3, des salaires plus élevés entraînent généralement deux effets opposés : un effet positif sur le revenu, qui augmente la consommation et les loisirs (et diminue de ce fait le temps des femmes affecté à l'emploi sur le marché du travail) et un effet de substitution, qui découle de la hausse du coût d'opportunité des loisirs (et accroît par conséquent le temps des hommes et des femmes affecté au marché du travail). Ces deux effets se compensent chacun exactement lorsque la fonction d'utilité est logarithmique. Cette caractéristique facilite notablement l'analyse -- puisqu'elle permet d'attribuer à la fonction d'épargne un rapport de dépendance linéaire et exclusive avec les salaires et d'en exprimer explicitement les effets sur le taux de croissance à long terme de l'économie. En outre, elle démontre que les salaires ne jouent aucun rôle direct dans la fertilité des femmes et dans leurs décisions quant à la part de leur temps à affecter à l'emploi sur le marché du travail. Cependant, il y a un effet indirect, dans la mesure où le paramètre de mesure des préjugés sexistes en milieu de travail affecte le pouvoir de négociation des femmes dans la famille et le taux de participation des femmes au marché du travail. Par contre, en présence d'une fonction d'utilité plus générale, une hausse de taux salarial ou de taux d'intérêt aurait des effets ambigus sur le temps des femmes affecté à l'emploi sur le marché du travail. Le fait qu'une modification du revenu salarial ait un effet ambigu sur la participation des femmes au marché du travail lorsqu'on attribue une valeur plus générale à la fonction d'utilité, est une caractéristique potentiellement importante.

2011 par le HCP. Sur la base de l'enquête de 2007 sur le revenu et la dépense des ménages (voir Chapitre 2), la proportion de la dépense de consommation totale consacrée directement aux enfants est de 4,53 percent⁹⁹. En termes du modèle, ceci correspond à une estimation de la part totale du revenu disponible de la famille consacré aux enfants, c'est à dire $n\theta^R$, où θ^R indique la part du revenu consacré à chaque enfant. Le taux brut de fertilité n , comme indiqué dans le Chapitre 1, est de 2,21 en 2014. La part du revenu familial consacré à chaque enfant est donc estimée par $\theta^R = 0,0453/2,21 = 2,05$ pourcents. En accord avec les évidences internationales, les femmes sont supposées avoir une préférence plus forte pour la dépense en faveur des enfants ; cette valeur est calibrée à 2,73 pourcents, comparée à 1,64 pourcents pour les hommes. Pour la solution du modèle la part du revenu familial θ^R est donc définie comme une moyenne pondérée de ces deux valeurs, de sorte qu'une augmentation du pouvoir de négociation des femmes se traduit par une hausse de la dépense du ménage en faveur aussi bien des garçons que des filles.

L'estimation du temps d'allocation des hommes et des femmes est basée sur l'enquête budget temps de 2011/12. Comme indiqué tantôt, en excluant le temps physiologique, la distribution du temps est la suivante : pour les femmes, la proportion du temps alloué à la production de biens domestiques est de 33,8 pourcents, celle allouée aux enfants est 4,5 pourcents, celle allouée à l'éducation de 3,1 pourcents, celle allouée au travail de 10,3 pourcents, et celle allouée aux loisirs de 48,3 pourcents¹⁰⁰. Ainsi, la fraction du temps allouée à chaque enfant est de $4,5/2,21 = 2,02$ pourcents. Pour les hommes, la proportion du temps allouée à la production de biens domestiques est de 5,2 pourcents, celle allouée à l'éducation de 4,0 pourcents, celle allouée au travail de 39,4 pourcents, et celle allouée aux loisirs de 51,4 pourcents¹⁰¹. En utilisant ces données, ainsi que celles relatives au taux de fertilité, le taux d'épargne, la part du revenu dépensée par enfant et d'autres paramètres indiqués ci-dessous (notamment le pouvoir de négociation des femmes), les paramètres qui caractérisent les préférences des hommes et des femmes sont calculés en résolvant les conditions de premier ordre du problème d'optimisation des ménages.

Au niveau du secteur marchand, l'élasticité de la production par rapport à chaque type de main d'œuvre est fixée à 0,35, ce qui donne une élasticité par rapport au capital de $1 - 2*0,35 = 0,3$. Cette valeur est standard dans la littérature. Le paramètre b , qui mesure le

99 En réalité ce chiffre probablement sous-estime le montant que la famille dépense pour les enfants, étant donné que certaines de ces dépenses (chauffage, repas collectifs, etc.) ne sont pas directement comptabilisées. Cependant, le modèle suppose effectivement que les dépenses « générales » (non spécifiques) de consommation en faveur des enfants font partie intégrante de la consommation de leurs parents.

100 Comme indiqué dans le Chapitre 2 et dans la section précédente, l'enquête donne en fait le temps consacré par les femmes à tous les autres membres de la famille ; pour simplifier il est supposé ici que ce temps est entièrement alloué aux enfants.

101 En fait, les données de l'enquête (résumés dans la Figure 6.1) indiquent que les hommes allouent 0,7 pourcent de leur temps à élever les enfants et 4,5 pourcent à la production domestique. Étant donné que le modèle ne tient pas compte explicitement du temps alloué par les pères à l'éducation de leurs enfants, ces deux composantes sont agrégées pour simplifier.

degré de discrimination à l'égard des femmes sur le marché du travail, est égal à un moins l'écart des salaires hommes-femmes, qui est estimé à 16,4 pourcents pour la période 2007-2014¹⁰². Ceci donne par conséquent $b = 0,836$.

En ce qui concerne la formation du capital humain, le paramètre qui mesure la transmission intergénérationnelle des connaissances des mères à leurs enfants est fixé à 0,4, tandis que l'élasticité par rapport aux dépenses gouvernementales en éducation est fixée à 0,6. Cette valeur est proche de celles utilisées dans les études internationales. L'élasticité par rapport au temps des mères consacré à élever les enfants est fixée à 0,4, tandis que l'élasticité du capital humain à l'âge adulte par rapport au temps consacré par chaque adulte est fixé à 0,1, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

En ce qui concerne le gouvernement, le taux effectif de taxation est obtenu, comme dans l'étude de Agénor et El Aynaoui (2016) en divisant le taux moyen effectif de taxation en proportion du PIB pour 2010-12, soit 0,279, par la part totale de la main d'œuvre dans le revenu, soit, 0,7 pour tenir compte du fait que dans le modèle seuls les salaires sont taxés. Ceci donne un taux effectif de $0,279/0,7 = 39,8$ pourcents. La part initiale des dépenses publiques en matière d'éducation dans le montant total des dépenses hors intérêts est fixée à 17,8 pourcents, sur la base de l'estimation moyenne pour la période 2011-14 par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Le pouvoir de négociation des femmes est calibré, comme proposé par Agénor (2016), en utilisant une mesure relative de capital humain des hommes et des femmes. Selon les données des Nations Unies, en 2014 le nombre moyen d'années de scolarité au Maroc était de 5,3 pour les hommes et de 3,2 pour les femmes, dans les deux cas âgés de 15 ans et plus¹⁰³. Le pouvoir de négociation des femmes peut par conséquent être estimé par le ratio $3,2/(5,3+3,2) = 0,376$. Ce pouvoir est donc initialement relativement faible. Le degré initial de biais au détriment des filles dans la famille, χ , est supposé fixé au même niveau que le pouvoir de négociation des femmes, de sorte que $\chi = 0,376$.

Sur la base de ces paramètres et valeurs initiales, la solution de croissance équilibrée du modèle est calculée et normalisée à 4,6 percent, le taux de croissance moyen annuel du PIB en termes réels du Maroc sur la période 2001-14.

102 Selon les données du HCP, l'écart des salaires entre les genres était de 56 pourcent en 1991, 28 pourcent en 1999, et 17 pourcent en 2007. Le HCP estime que seule une fraction représentant de 36 pourcent de cet écart peut être expliquée par les différences de caractéristiques entre les genres ; 64 pourcent est donc inexpliqué et peut être la conséquence d'une discrimination à l'égard des femmes.

103 Voir <http://hdr.undp.org/en/composite/GDI>.

IV. Impact des politiques publiques

Ayant calibré le modèle, il peut être utilisé pour mesurer l'impact quantitatif de plusieurs scénarios de politiques pro-genre sur les inégalités entre hommes et femmes, ainsi que sur la croissance, au Maroc. Ces politiques prennent la forme d'une réduction autonome des préjugés sexistes sur le marché du travail, d'une réallocation autonome du temps des mères vers les filles, et d'une hausse autonome du pouvoir de négociation des femmes dans la famille. L'impact d'une combinaison de ces politiques, dans le cadre d'un programme intégré de réformes en faveur de l'égalité de genre, est également analysé.

Les variables utilisées pour analyser l'impact des politiques publiques sont : l'allocation du temps des femmes ; l'allocation du temps des hommes ; les variables caractérisant les décisions familiales, notamment le taux de fertilité, la part du revenu total familial consacré à chaque enfant, le taux d'épargne, le ratio du temps des hommes et des femmes consacré à l'activité salariée, le biais sexiste dans le milieu du travail, et le pouvoir de négociation intrafamilial des femmes ; et finalement, le taux de croissance annuel de la production marchande. Les valeurs initiales de ces variables, calibrées comme indiqué antérieurement, sont indiquées dans la première colonne du Tableau 6.1.

1. Réduction autonome des préjugés sexistes sur le lieu de travail

Supposons que le gouvernement mette en place des mesures antidiscriminatoires au niveau du marché du travail qui conduisent à une réduction significative du biais sexiste, de sorte que cette politique se traduise par une augmentation d'un point en pourcentage de la composante autonome du coefficient b . Ces mesures -- qui pourraient prendre la forme soit de contraintes légales (parité obligatoire à l'embauche par exemple) ou incitatives (campagnes de sensibilisation sur le coût économique des préjugés sexistes, ou obligation de publier la distribution des salaires dans les entreprises par genre et par type d'activité, par exemple) -- sont supposées ne pas changer la composition des dépenses publiques ; par conséquent, si elles ont un coût, il est censé se traduire par une réallocation à l'intérieur des dépenses non productives.

Les résultats de cette politique sont indiqués dans la deuxième colonne du tableau 6.1. Son effet direct (au niveau initial des salaires) est d'augmenter le revenu de la famille. Cette hausse se traduit non seulement par une augmentation de la dépense des ménages mais également une hausse de l'épargne et de l'investissement privés, ce qui se traduit par un effet positif sur la croissance et les recettes fiscales. La hausse des recettes fiscales contribue à augmenter les dépenses publiques en éducation, ce qui contribue à promouvoir l'accumulation de capital humain pendant l'enfance et (par l'effet de persistance) à l'âge adulte. Cet effet (qui opère de la

même manière pour les hommes et les femmes) contribue également à promouvoir la croissance. L'effet total sur le taux de croissance économique est une hausse de 0,2 points de pourcentage en rythme annuel.

Tableau 6.1 : Maroc - Simulations de l'effet des politiques de réduction des inégalités de genre avec temps consacré par les femmes aux loisirs endogène

	Valeurs de référence	Déviations absolues par rapport aux valeurs de référence			
		Hausse de b 1/	Hausse de χ 2/	Hausse de κ 3/	Programme intégré 4/
Allocation du temps des femmes					
Tâches domestiques	0.3380	-0.004393	0.000000	-0.083774	-0.092296
Temps consacré à chaque enfant	0.0204	-0.000081	0.000000	-0.000830	-0.000837
Temps total consacré aux enfants	0.0450	-0.000287	0.000000	-0.003689	-0.003840
Accumulation de capital humain	0.0310	0.000186	0.000000	0.003982	0.004350
Activité salariée	0.1030	0.001601	0.000000	0.021447	0.024007
Loisirs	0.4830	0.002893	0.000000	0.062034	0.067779
Allocation du temps des hommes					
Tâches domestiques	0.0520	0.012902	0.000000	0.176986	0.188955
Accumulation de capital humain	0.0400	-0.000391	0.000000	-0.006278	-0.006646
Activité salariée	0.3940	-0.007486	0.000000	-0.090030	-0.096915
Loisirs	0.5140	-0.005025	0.000000	-0.080678	-0.085395
Variables familiales					
Taux de fertilité	2.2100	-0.005332	0.000000	-0.095004	-0.101994
Par du revenu consacré à chaque enfant	0.0205	0.000054	0.000000	0.001015	0.001094
Taux d'épargne familial	0.1570	0.000041	0.000000	0.000762	0.000822
Ratio hommes-femmes temps activité salariée	3.8252	-0.130105	0.000000	-1.382682	-1.486122
Biais sexiste dans le milieu du travail	0.8360	0.015872	0.000000	0.142118	0.163716
Pouvoir de négociation intrafamilial des femmes	0.3760	0.004983	0.000000	0.093078	0.100305
Taux de croissance de la production	0.0460	0.002041	0.006306	0.010336	0.019537

1/ Hausse autonome de b, mesure de préjugés sexistes dans le milieu du travail. Une hausse de b est une réduction de ces préjugés.

2/ Hausse autonome de χ , proportion du temps consacré par les mères à leurs filles.

3/ Hausse autonome de κ , pouvoir de négociation intra-familial des femmes.

4/ Combinaison des hausses autonomes de b, χ et κ indiquées dans les trois notes précédentes.

L'allocation du temps des femmes et des hommes est également affectée. La raison est que le pouvoir de négociation des femmes dans la famille dépend directement du biais sexiste au niveau du marché du travail, à travers l'effet de ce biais sur le ratio des revenus entre les genres. Une augmentation de b contribue donc à augmenter κ , ce qui se traduit par une réduction du temps consacré aux tâches domestiques par les femmes et une augmentation du temps consacré à ces activités par les hommes. Compte tenu de la désagrégation du temps captée par le modèle, pour les femmes, l'augmentation du temps disponible peut affecter soit le temps alloué à l'éducation des enfants, soit le temps alloué à l'emploi salarié sur le marché du travail, soit le temps consacré à l'accumulation de capital humain, soit le temps alloué aux loisirs. Le résultat dépend de l'importance relative des paramètres de préférence. Compte tenu de la calibration retenue, le temps (individuel et total) alloué par les mères à l'éducation des enfants baisse, le temps alloué à l'emploi salarié et à l'accumulation de capital humain augmente, de même que le temps alloué aux loisirs. Le taux de fertilité augmente également. Pour les hommes (qui ne consacrent pas de temps à l'éducation des enfants), l'augmentation du temps alloué à la production du bien domestique se traduit par une réduction du temps alloué à l'emploi salarié, du temps consacré à l'accumulation de capital humain, et du temps alloué aux loisirs. À son tour, l'augmentation du temps passe par les femmes sur le marché du travail permet de promouvoir la croissance, tandis que l'effet inverse se produit pour les hommes. La réallocation du temps des adultes a donc des effets positifs et négatifs sur la croissance¹⁰⁴.

2. Réallocation autonome du temps des mères vers les filles

Supposons qu'une campagne de sensibilisation à l'échelle nationale conduise à une réallocation du temps des mères vers les filles, qui prend la forme d'une hausse de la composante autonome du paramètre χ qui augmente de 10 pourcents.

Les résultats de cette politique sont indiqués dans la troisième colonne du tableau 6.1. Le circuit principal à travers lequel la croissance est affectée est le changement du ratio relatif du capital humain des femmes. La hausse de ce ratio s'accompagne d'une baisse du ratio capital physique-capital humain des femmes, ce qui permet de promouvoir la croissance. Il n'y a pas d'effet sur l'allocation du temps des hommes et des femmes ou sur les variables caractérisant les décisions familiales¹⁰⁵. L'effet total sur le taux de croissance économique est une hausse de

104 Il est important de noter que lorsque les décisions de participation à la main-d'œuvre sont indivisibles (ou, en termes équivalents, lorsque le travail à temps partiel n'est pas possible), la marge de temps gagné grâce à une politique pro-genre devrait être substantielle pour produire un effet quantifiable sur l'apport de main-d'œuvre sur le marché du travail. Dans la pratique, ces effets devraient être pris en compte dans le processus d'évaluation des résultats des expérimentations politiques.

105 Contrairement aux modèles d'Agénor (2016) et Agénor et Canuto (2015), dans lesquels le pouvoir de négociation des femmes dépend du ratio de capital humain et non pas des salaires, ici une variation de χ (qui intervient après la décision d'allocation de temps des femmes aux différentes activités) n'a pas d'effet direct sur

0,6 points de pourcentage en rythme annuel.

3. Hausse autonome du pouvoir de négociation des femmes dans la famille

Considérons une hausse autonome du pouvoir de négociation des femmes dans la famille, mesurée par κ , suite à une campagne publique de sensibilisation de la population à l'égard du rôle des femmes dans la société. Cette politique se traduit par une hausse d'environ 5 points de pourcentage de la composante autonome de κ .

Les résultats de cette politique sont indiqués dans la quatrième colonne du tableau 6.1. Dans le modèle, il y a plusieurs circuits à travers lesquels un changement autonome affecte la croissance et l'allocation du temps des adultes. Premièrement, l'augmentation du pouvoir de négociation des femmes signifie qu'elles affectent moins de temps aux tâches domestiques et plus de temps aux autres activités (éducation des enfants, activité salariée, investissement en capital humain, et loisirs), tandis que les hommes vont affecter plus de temps aux tâches domestiques et moins de temps aux autres activités (activité salariée, investissement en capital humain, et loisirs). A part les loisirs, toutes ces autres activités affectent la croissance, comme discuté dans les simulations antérieures.

Deuxièmement, du fait que la préférence des femmes pour la consommation présente est plus faible que celle des hommes, la valeur moyenne du paramètre de préférence pour cette consommation baisse, ce qui augmente le taux d'épargne. Cette augmentation se traduit par une hausse de l'investissement et du capital physique, ce qui a un effet positif sur la croissance.

Troisièmement, la préférence des mères pour l'éducation de leurs enfants (garçons et filles) est plus forte que celle des pères ; par conséquent, la préférence moyenne pour l'éducation des enfants augmente, ce qui induit les femmes réallouer une partie de leur temps vers cette activité -- au détriment d'autres activités productives, certes (comme le temps consacré au travail salarié et à l'accumulation de leur propre capital humain) mais néanmoins éventuellement productif également, à travers l'accumulation de capital humain des enfants. De plus, dans la mesure où le temps consacré par les mères à chaque enfant augmente, et que le taux de fertilité baisse, il y a donc substitution de qualité à la quantité, néanmoins le temps total consacré par les mères à l'éducation de leurs enfants (temps consacré à chaque enfant multiplié par le nombre d'enfants).

Finalement, du fait que la préférence des mères pour les dépenses en faveur des enfants est plus grande que celle des pères, la part moyenne des dépenses de la famille consacrée aux enfants, mesurée par le paramètre θ^R , de 0,0205 à 0,0215 ce qui tend à réduire l'épargne. Cependant, l'effet total sur la dépense est donné par la quantité $n\theta^R$; puisque n baisse alors que θ^R augmente, le produit peut en principe augmenter ou baisser. Dans le cas présent, il baisse, de

l'allocation du temps des femmes.

sorte que la réduction du taux de fertilité domine. Par conséquent, le niveau d'épargne augmente, ce qui amplifie l'effet de la hausse du taux d'épargne lui-même. Comme indiqué antérieurement, cette hausse de l'épargne des ménages s'accompagne par une hausse de l'investissement et du stock de capital physique, ce qui permet de promouvoir la croissance.

La combinaison de ces différents effets est telle que l'effet net sur le taux de croissance de la production est de 1 point de pourcentage en rythme annuel. Ainsi, une augmentation du pouvoir de négociation des femmes a des effets bénéfiques non seulement au niveau microéconomique (l'allocation des ressources dans la famille) mais également au niveau macroéconomique. Ces effets opèrent en grande partie parce que le gain que les femmes réalisent en termes de la réduction de leur temps consacré aux activités domestiques est réalloué en partie aux loisirs certes mais également au temps productif. Ce temps productif, il est important de le noter, correspond non seulement à l'activité de marché, mais également au temps consacré à l'éducation de leurs enfants et au temps consacré à leur propre éducation. En même temps, du fait que les hommes doivent consacrer plus de temps aux tâches domestiques, et dans la mesure où cette augmentation ne résulte pas uniquement d'une réduction du temps consacré aux loisirs, la réduction du temps passé à d'autres activités productives (activité salariée, et temps consacré à l'accumulation de son propre capital humain) aura un effet négatif sur la croissance.

4. Combinaison des politiques publiques en faveur de l'égalité de genre

Pour conclure, considérons un programme intégré de réformes combinant toutes les politiques publiques en faveur de l'égalité de genre considérées ci-dessus : une réduction des préjugés sexistes au niveau du marché du travail, qui se traduit par une hausse de la composante autonome de b ; une réallocation du temps des mères vers les filles, qui se traduit par une hausse de la composante autonome de χ ; et une hausse du pouvoir de négociation des femmes dans la famille, qui se traduit par une hausse de la composante autonome de α ^{106,107}.

Les résultats de ce programme intégré sont indiqués dans la dernière colonne du tableau 6.1. Le mécanisme de transmission étant une combinaison des effets individuels décrits précédemment, il n'est pas nécessaire de le reprendre en détail. Il convient de noter cependant que l'effet combiné des mesures sur la croissance, 1,95 pourcent en rythme annuel, est légèrement

106 Ce programme intégré de réformes pourrait être accompagné d'une hausse des dépenses d'éducation aux niveaux primaire et secondaire, pour sensibiliser les élèves à l'égalité de genre.

107 Comme noté dans le Chapitre 1, les entreprises dirigées par des femmes -- tout comme celles dirigées par les hommes -- doivent faire face à une série de contraintes, dont notamment celles liées à la corruption, aux pratiques anticoncurrentielles et à la création d'entreprises (contraintes administratives et foncières). Une autre politique que l'on pourrait donc considérer dans un programme intégré de réformes est une politique visant à améliorer le climat des affaires, qui prendrait par exemple la forme d'une hausse autonome du taux d'épargne des ménages et donc de l'investissement privé.

supérieur à la somme des effets des mesures individuelles. Ainsi, la mise en œuvre simultanée d'une série de mesures visant à promouvoir l'égalité de genre génère des externalités positives en termes de croissance¹⁰⁸.

Les résultats indiqués dans le Tableau 6.1 correspondent au cas où l'allocation du temps des femmes aux loisirs est endogène, c'est-à-dire déterminée par la solution du problème d'optimisation de la famille. Dans la mesure où l'enquête budget-temps utilisée pour calibrer l'allocation du temps des femmes fait ressortir qu'une part importante de ce temps est accordé aux loisirs (voir Chapitre 2 et Section 1 de ce chapitre), la valeur calibrée du paramètre de préférence associée à cette activité sera nécessairement forte. Ceci explique en grande partie pourquoi, suite à une augmentation autonome du pouvoir de négociation des femmes –tout comme dans le programme intégré de réformes -- l'augmentation du temps consacré par les femmes aux loisirs augmente, en partie au détriment de l'activité salariée et du temps consacré aux enfants (une activité productive, comme indiqué plus haut, du fait d'un effet de persistance dans l'accumulation du capital humain).

Supposons maintenant que les réformes pro-genre s'accompagnent de mesures incitatives (financées par une réallocation des dépenses non productives entre elles) visant à encourager les femmes à participer davantage aux activités de marché et au travail salarié, de sorte que le temps qu'elles consacrent aux loisirs ne change pas en réponse aux politiques publiques. Les résultats des mêmes simulations que celles considérées tantôt sont indiquées dans le Tableau 6.2. Ils montrent clairement que dans le cas d'une réduction autonome des préjugés sexistes au niveau du marché du travail, d'une hausse autonome du pouvoir de négociation des femmes dans la famille, ou d'un programme intégré de réformes, le temps consacré par les femmes aux activités de marché augmente de manière beaucoup plus significative, avec des effets importants sur la croissance économique. Le temps consacré à chaque enfant, ainsi que le temps consacré à l'éducation, augmentent également. Cette réallocation du temps a des effets positifs significatifs sur la croissance économique. Ces simulations illustrent donc bien l'importance, dans le cadre de politiques de promotion de l'égalité de genre, de mesures visant à inciter les femmes à travailler davantage à l'extérieur du domicile.

108 Il convient néanmoins de noter encore une fois que le modèle ne tient pas compte du chômage des femmes et ne fait pas de distinction entre les secteurs formel et informel. Les données du chapitre 1 indiquent en effet que la discrimination à l'égard des femmes semble aussi marquée dans le secteur informel que dans le secteur formel. Ceci veut dire aussi que les politiques publiques visant à réduire les discriminations dans le secteur formel peuvent ne pas avoir les effets escomptés au niveau national.

Tableau 6.2 : Maroc - Simulations de l'effet des politiques de réduction des inégalités de genres avec temps consacré par les femmes aux loisirs exogène

	Valeurs de référence	Déviations absolues par rapport aux valeurs de référence			
		Hausse de b 1/	Hausse de χ 2/	Hausse de α 3/	Programme intégré 4/
Allocation du temps des femmes					
Tâches domestiques	0.3380	-0.002223	0.000000	-0.039801	-0.044684
Temps consacré à chaque enfant	0.0204	-0.000013	0.000000	-0.000564	-0.000690
Temps total consacré aux enfants	0.0450	-0.000143	0.000000	-0.000922	-0.000825
Accumulation de capital humain	0.0310	0.000307	0.000000	0.006977	0.007680
Activité salariée	0.1030	0.002059	0.000000	0.033745	0.037829
Loisirs	0.4830	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000
Allocation du temps des hommes					
Tâches domestiques	0.0520	0.011217	0.000000	0.156079	0.167319
Accumulation de capital humain	0.0400	-0.000311	0.000000	-0.005164	-0.005473
Activité salariée	0.3940	-0.006904	0.000000	-0.084557	-0.091525
Loisirs	0.5140	-0.004002	0.000000	-0.066358	-0.070322
Variables familiales					
Taux de fertilité	2.2100	-0.005618	0.000000	-0.103568	-0.111637
Par du revenu consacré à chaque enfant	0.0205	0.000057	0.000000	0.001112	0.001204
Taux d'épargne familial	0.1570	0.000043	0.000000	0.000835	0.000904
Ratio hommes-femmes temps activité salariée	3.8252	-0.140696	0.000000	-1.562326	-1.677421
Biais sexiste dans le milieu du travail	0.8360	0.016728	0.000000	0.168622	0.194020
Pouvoir de négociation intrafamilial des femmes	0.3760	0.005252	0.000000	0.101941	0.110367
Taux de croissance de la production	0.0460	0.003120	0.006306	0.033107	0.044654

1/ Hausse autonome de b, mesure de préjugés sexistes dans le milieu du travail. Une hausse de b est une réduction de ces préjugés.

2/ Hausse autonome de χ , proportion du temps consacré par les mères à leurs filles.

3/ Hausse autonome de α , pouvoir de négociation intra-familial des femmes.

4/ Combinaison des hausses autonomes de b, χ et α indiquées dans les trois notes précédentes.

V. Implications concrètes pour les politiques pro-genre

En référence aux résultats des simulations du modèle décrit dans ce chapitre, il ressort que les politiques de promotion de l'égalité de genre gagneraient en efficacité si elles pouvaient agir sur trois éléments principaux à savoir, la réduction des préjugés sexistes discriminatoires dans le milieu du travail, l'augmentation du pouvoir de négociation de la femme au sein du ménage, et la réallocation du temps des mères vers les filles. En outre, d'autres mesures complémentaires peuvent être prises en compte, à l'instar de l'adaptation du milieu du travail pour permettre une meilleure conciliation entre le temps consacré au travail salarié et celui consacré aux autres activités. Au stade actuel, ces politiques devraient mettre l'accent sur une combinaison de mesures incitatives et légales pour mieux accompagner la transformation des normes sociales vers une meilleure intégration des femmes au marché du travail.

1. Politiques antidiscriminatoires au niveau du marché du travail

L'un des principaux aspects abordés par le modèle étudié dans les sections précédentes est la réduction des préjugés sexistes dans le milieu du travail. Une telle mesure permettrait, selon les simulations, d'augmenter le taux de participation de la femme et par conséquent, de générer un effet positif sur les dépenses des ménages mais également sur l'épargne et l'investissement privés -- qui à leur tour auront des retombées positives sur la croissance. Ainsi, outre les politiques instaurées par le Gouvernement pour assurer un accès équitable à l'emploi (comme discutées dans le chapitre 5), les pouvoirs publics peuvent envisager la mise en place de mesures légales, visant par exemple à imposer aux entreprises de respecter des quotas minimaux à l'embauche pour augmenter l'effectif des femmes en milieu du travail. Une alternative serait d'instituer une règle obligeante, dans un premier temps, les entreprises cotées en bourse à publier les écarts de salaire moyen entre hommes et femmes par fonction, ou encore à publier le pourcentage des femmes occupant des positions managériales de haut niveau dans l'entreprise. Par la suite, les autres entreprises, notamment les PME, pourront s'imprégner de ce modèle une fois le « processus de diffusion » bien engagé. En 2003, la Norvège a en effet imposé aux entreprises cotées que les femmes constituent 40 pourcent des membres du Conseil d'administration ; ceci a permis à cette proportion de passer de 9 pourcent en 2003 à 40 pourcent en 2008. De même, au Royaume-Uni, le premier ministre a proposé récemment de rendre obligatoire la publication des écarts de salaires entre les femmes et les hommes dans les entreprises à partir de 2018. Il convient toutefois de souligner que de telles décisions peuvent rencontrer une forte résistance, même au niveau des pays les plus développés, et ce, en dépit du fait que la seconde mesure-- publication des écarts de salaires -- est, à certains égards, plus facile à faire respecter que la

première, l'imposition de quotas.

Parallèlement aux mesures légales qui peuvent être perçues dans un premier temps comme étant plutôt contraignantes à différents degrés, il serait opportun de lancer également des mesures incitatives, afin de promouvoir la participation des femmes au marché du travail. L'une des mesures les plus préconisées est la réduction des impôts sur le deuxième revenu du couple, particulièrement le revenu le moins élevé. Étant donné que le salaire de la femme est généralement moins élevé que celui de l'homme cela signifierait une baisse des taxes sur le revenu des femmes mariées. Cette mesure pourrait s'avérer d'une efficacité particulière car elle permettrait d'inciter les femmes à participer au marché du travail en se basant sur un jeu de stratégie coopérative. En d'autres termes, il est dans l'intérêt aussi bien de l'homme que de la femme que cette dernière accède au marché du travail vu qu'en termes nets, le salaire qu'elle pourrait avoir devient plus intéressant suite à la baisse des impôts, ce qui serait bénéfique pour le revenu du ménage dans sa totalité. En outre un salaire de la femme plus élevé pourrait augmenter son pouvoir de négociation au sein du ménage, comme expliqué précédemment dans le modèle, et augmenter le temps consacré au travail salarié, à sa propre formation et à l'éducation des enfants tout en réduisant le temps alloué au travail domestique. Il convient de souligner que plusieurs études empiriques ont en effet montré que l'élasticité de l'offre de travail par rapport aux taxes dans un couple, est plus élevée pour le deuxième revenu, en particulier pour les femmes mariées avec des enfants (Meghir et Phillips, 2009 et FMI, 2012). Parmi les pays qui ont adopté ce genre de mesures fiscales, il y a lieu de citer le Canada où cela a contribué à améliorer significativement le taux de participation des femmes mariées au marché du travail (Tsounta, 2006).

D'autres types de mesures incitatives peuvent être envisagés pour promouvoir l'intégration de la femme au marché du travail, lui garantir un revenu et par conséquent, augmenter son pouvoir de négociation au sein du ménage. Ainsi, l'une des options envisageables consisterait à créer davantage d'opportunités de travail à temps partiel. Ce type de contrat est généralement plus flexible et moins contraignant en termes de volume horaire et pourrait, ainsi, être plus adapté aux femmes qui souhaiteraient un travail qui leur permette un meilleur équilibre en termes de temps entre vie professionnelle et familiale (Aguirre et al, 2012). Il existe toutefois un risque de marginalisation et de détérioration des possibilités d'évolution de carrière pour les femmes qui détiennent des emplois à temps partiel. Afin de contourner ces problèmes, certains pays comme les Pays-Bas, ont instauré un certain nombre de mesures, notamment l'alignement du salaire horaire et de la couverture de sécurité sociale de l'emploi à temps partiel sur ceux pratiqués pour l'emploi à temps plein. Les Pays-Bas ont également veillé à faciliter le passage d'un contrat à temps partiel vers un contrat à temps plein pour celles qui veulent booster leur carrière davantage. Ces mesures ont permis en effet d'améliorer l'insertion des femmes au marché du travail dans les Pays-Bas (Katrin Elborgh-Woytek et al, 2013).

Un autre élément qui pourrait aider les femmes à libérer davantage de temps pour le travail salarié consisterait à ce que les pouvoirs publics améliorent la disponibilité de centres de garde

d'enfants à des prix très abordables. Cela pourrait se faire via notamment des subventions publiques accordées aux femmes qui travaillent avec des enfants en bas âge ce qui devrait permettre de maintenir celles-ci au sein du marché du travail, de conserver leurs revenus, et d'entretenir leur pouvoir de négociation au sein du ménage.

2. Politiques antidiscriminatoires au niveau de la famille

En plus des mesures appliquées au niveau du marché du travail, d'autres peuvent être adoptées au sein même de la famille afin de réduire la discrimination à l'échelle familiale qui peut être un des facteurs menant aux inégalités au niveau du marché du travail. Ces mesures peuvent prendre la forme de campagnes de sensibilisation pour encourager la réallocation du temps des mères vers les filles, plus particulièrement dans le milieu rural, et la lutte contre la déscolarisation de ces dernières afin de leur permettre de bénéficier de la même éducation que les garçons. Selon le modèle analytique décrit dans ce chapitre, la hausse du temps consacré par les mères aux filles pourrait se traduire par une amélioration du capital humain de celles-ci à l'âge adulte et, par conséquent, une amélioration de leur revenu potentiel et donc de leur pouvoir de négociation dans le ménage. De telles mesures, encourageant la scolarisation des filles en milieu rural, ont notamment été mises en œuvre au Mexique, au Bangladesh et au Cambodge, en prévoyant des transferts d'argent vers les familles pauvres conditionnés par la scolarisation des filles ou l'octroi de bourses d'études (Bureau international du travail, 2013).

Parallèlement aux politiques décrites ci-dessus, plusieurs mesures complémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour promouvoir la participation des femmes au marché du travail au Maroc et améliorer leur capacité à participer au processus de décision au sein de la famille. Ces mesures, comme discuté dans le chapitre 5, pourraient contribuer notamment à inciter à l'entrepreneuriat féminin au Maroc, à accélérer les efforts visant à faciliter l'accès aussi bien aux filles qu'aux garçons à un enseignement supérieur de meilleure qualité, améliorer l'infrastructure en milieu rural (en particulier en matière d'accès à l'eau et l'électricité, à l'instar du programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales et du Programme d'électrification rurale, afin de permettre aux femmes de libérer plus de temps au travail et à la scolarisation), et améliorer l'efficacité et la sécurité des transports urbains dans les villes (pour ne pas dissuader les femmes à se déplacer vers des lieux de travail distants).

Il est utile de noter que les mesures légales et incitatives considérées ci-dessus ne garantiront pas nécessairement un changement rapide du taux de participation des femmes au Maroc, dans la mesure où un élément moteur de ce changement dépend également de facteurs socio-culturels, qui peuvent prendre du temps pour évoluer. De plus, il est important de souligner que l'ensemble de ces mesures ne donneront pas nécessairement satisfaction en l'absence d'un régime de croissance économique performant et diversifié, capable de générer suffisamment d'emplois stables. Dans un tel scénario, où la demande du facteur travail accompagnerait

l'offre, la question de l'arbitrage au recrutement entre hommes et femmes se posera avec moins d'acuité puisqu'ils seront davantage complémentaires face à des opportunités d'emploi plus abondantes. Enfin, il est important également de garder en tête une limitation significative du modèle analytique présenté dans ce chapitre. Alors que le modèle permet d'analyser la marge intensive de l'offre de travail des femmes (le nombre d'heures travaillées lorsqu'elles ont un emploi), c'est-à-dire le travail à temps partiel, il ne permet pas d'étudier la marge extensive (le taux de participation à la force de travail) vu l'hypothèse que toutes les femmes adultes sont employées à l'extérieur du domicile. Cette hypothèse implique, en particulier, l'absence de chômage ouvert. Un modèle plus général, qui intégrerait les deux marges simultanément, permettrait d'analyser l'impact des politiques publiques sur deux autres caractéristiques (recensées dans le Chapitre 1) des inégalités entre hommes et femmes au Maroc : un taux de participation plus faible des femmes au marché du travail et une incidence du chômage ouvert plus faible pour les hommes. Une extension du modèle analytique présenté dans ce chapitre représenterait donc une contribution majeure à l'étude des inégalités de genre dans le pays et aux politiques publiques visant à y remédier.

Bibliographie

Aboohamidi, A. and Chidmi B., 2013, "Female Labor Force Participation in Pakistan and Some MENA Countries", Annual Meeting, February 2-5, n.143097, Orlando, Florida, Southern Agricultural Economics Association.

Agence Nationale de l'Assurance Maladie, 2011-2014, « Rapport Annuel Global de l'Assurance Maladie Obligatoire et plan d'action 2014-2016 relatif au RAMED, ANAM ».

—, 2015, Rapport d'activité de l'Agence Nationale d'Assurance Maladie au titre de l'année 2015.

Agénor, P.-R., 2012, "Public Capital, Growth and Welfare: Analytical Foundations for Public Policy", Princeton University Press (Princeton, New Jersey).

—, 2016, "A Theory of Social Norms, Women's Time Allocation, and Gender Inequality".

—, 2017, "A Computable OLG Model for Gender and Growth Policy Analysis," *Macroeconomic Dynamics*, 21, 11-54.

Agénor, P.-R., et El Aynaoui, K., 2016, « Politiques publiques, transformation industrielle, croissance et emploi au Maroc, » *Revue d'économie du développement*, 23, 31-69.

Agénor, P.-R., and Agénor M., 2014 "Infrastructure, Women's Time Allocation, and Economic Development," *Journal of Economics*, 113, 1-30.

Agénor, P.-R., et Canuto O., 2014, "Accès aux infrastructures et affectation du temps des femmes : Evidences et cadre conceptuel d'analyse," *Revue d'économie du développement*, 28, 37-73.

—, 2015, "Gender Equality and Economic Growth in Brazil: A Long-Run Analysis," *Journal of Macroeconomics*, 43, 155-72.

Aguirre, D., Hoteit L., Rupp C., and Sabbagh K., 2012, "Empowering the Third Billion. Women and the World of Work in 2012," Booz and Company.

Assa, DG., 2009, « Niveau et déterminants de l'insertion des femmes sur le marché du travail au Mali ».

Association Nationale des Améliorations Foncières de l'Irrigation, du Drainage et de l'Environnement, 2013, « La revue «Homme Terre & Eaux» », N° 156, Juin.

Baliamoune-Lutz, M., and McGillivray M., 2015, « The impact of gender inequality in education on income in Africa and the Middle East, » *Economic Modelling*, 47, 1-11.

Base de données "Enquêtes Entreprises", Banque Mondiale 2006-2011

—, 2013, « Opening Doors Gender Equality and Development in the Middle East and North Africa».

—, 2012, "Morocco - Promoting youth opportunities and participation".

—, 2013, "Opening Doors: Gender Equality and Development in the Middle East and North Africa", (Washington DC).

Benzarti H., 2011, « Budget Temps des Femmes et des Hommes en Tunisie (2005/2006) ».

Besrest, V., 2012, séminaire sur « les budgets basés sur des résultats : objectifs résultats attendus et indicateurs de performance », Strasbourg.

Boserup, E., 1970, "Women's Role in Economic Development", New York, St Martin's Press.

Boussetta, M., 2011, «Entrepreneuriat Féminin au Maroc : Environnement et Contribution au Développement Economique et Social », Research Report No. 10/11, Investment Climate and Business Environment Research Fund (ICBE-RF).

Bratti, M., 2003, "Female Labour Force Participation and Marital Fertility of Italian Women: The Role of Education", *Journal of Population Economics*, v.16, n.3.

Buddlender D., et Hewitt G., 2003, « Gendérisation des Budgets: Guide destiné aux praticiens pour comprendre et mettre en œuvre des budgets sensibles au genre », Secrétariat du Commonwealth.

Bureau International du Travail, 2014, « Base de données ILOSTAT ».

———, 2014, "American time use survey-2014 Results", Us Department of Labor.

Burn, N., 2006, « Un cadrage de Droits pour les Initiatives Budgétisation Sensible au Genre : Quelques éléments de démarche ».

Chevalier, A et Viitanen T.KK., 2002, « The Causality Between Female Labour Force Participation and the Availability of Childcare », *Applied Economics Letters*, vol.9, Issue 14, pp. 915-918.

Conseil Economique, Social et Environnemental du Maroc, Auto-saisine n°18/2014.

Département de la Formation Professionnel, 2009, « Place des filles dans le système de formation professionnelle ».

Département de la formation professionnelle, 2000-2001 et 2008-2009, « La Formation professionnelle en chiffres ».

Doudich, M., 2011, «Inégalités des salaires hommes-femmes, 1991-2007 : tendances, origines et femmes cibles», *Cahiers du Plan*, N°36, juillet-août 2011, Haut-Commissariat au Plan.

El Aynaoui, K., 1997, « Participation, choix occupationnel et gains sur un marché de travail segmenté : une analyse appliquée au cas du Maroc ».

Elborgh-Woytek, K., Newiak, M., Kochhar, K., Fabrizio, S., Kpodar, K., Wingender, P., Clements, B., and Schwartz, G., 2013, «Women, work, and the economy: macroeconomic gains from gender equity», *IMF Staff Discussion Note*.

Elson D., 1997, « Outils pour l'intégration du genre dans les politiques macroéconomiques ».

Engle, R.F., and Granger, C. W., 1987, "Cointegration and Error Correction: Representation, Estimation and Testing", *Econometrica*, n.55.

Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme, Avril 2005, « Outils pour une analyse budgétaire sensible au genre ».

Gaddis, I. and Klasen, S., 2013, "Economic Development, Structural Change and Women's Labor Force Participation: A Reexamination of the Feminization U Hypothesis", *Journal of Population Economics*.

Gelabach, J.B., 2002, « Public Schooling for Young Children and Maternal Labor Supply », *the Amercian Economic Review*, vol. 92, Issue 1 (mars), pp. 307-322.

Goldin, C., 1995, "The U-Shaped Female Labor Force Function in Economic Development and Economic History. Investment in Women's Human Capital and Economic Development", University of Chicago Press.

Gounder, R., 1999, "The political economy of development: empirical results from Fiji", *Economic Analysis and Policy*, n.29.

———, 2002, "Political and economic freedom, fiscal policy and growth nexus: some empirical results for Fiji", *Contemporary Economic Policy*, n.20.

Harris, R. and Sollis R., 2003, "Applied Time Series Modelling and Forecasting", Wiley.

Hassiba, G., 2014, "Caractéristiques et déterminants de l'emploi informel féminin en Algérie ».

Haut-Commissariat au Plan, 2009-2010, Enquête nationale démographique à passages répétés.

———, 1997/1998, « Enquête Nationale Sur le Budget Temps Des Femmes au Maroc».

———, 1990-1991, 1998-1999 et 2006-2007, « Enquêtes niveaux de vie des ménages ».

———, 2006/2007, « Enquête nationale sur le secteur informel», rapport de synthèse.

———, 2004 à 2011, « Rapports sur les Indicateurs Sociaux ».

———, 2011/2012, « Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps au Maroc».

———, 2012, Rapport National OMD.

———, 2013, « Femmes Marocaines et Marché du Travail. Caractéristiques et Evolution ».

———, 1999-2013 Haut-Commissariat au Plan, « Enquêtes nationales sur l'emploi ».

———, 1960, 2004, 2014, « Recensement Général de la Population et de l'Habitat ».

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, 2009/2010, « Enquête sur l'Emploi du temps de la France».

International Monetary Fund, 2012, "Fiscal Policy and Employment in Advanced and Emerging Economies", Board Paper. (Washington DC).

Iversen, T., and McCall F-R., 2010, "Women, work, and politics", Yale University Press.

Jaumotte, F., 2003, "Labour Force Participation of Women. Empirical Evidence on the Role of Policy and Other Determinants in OECD Countries," *OECD Economic Studies* No. 37.

Johansen, S., 1988, "Statistical Analysis of Cointegration Vectors", *Journal of Economic Dynamics and Control*, n.12.

King, A.G., 1978, "Industrial structure, the flexibility of working hours and women's labor force participation", *Review of Economics and Statistics*, n.60.

Kottis, A.P., 1990, "Shifts over time and regional variation in women's labour force participation rates in a developing economy", *Journal of Development Economics*, n.33.

Lassasso, M et Hammouda, N., 2012, « Le fonctionnement du marché du travail en Algérie : population active et emplois occupés », *Région et Développement* n° 35-2012.

Meghir, C. and Phillips, D., 2009, "Labour Supply and Taxes. Mirrlees Review", Institute for Fiscal Studies.

Ministère de l'Economie et des Finances, 2014, « Estimation de la croissance potentielle de l'économie marocaine, » non publié, Direction des études et des prévisions financières.

——, 2016, « Note de présentation », Projet de Loi de Finances pour l'année budgétaire 2016.

——, 2016, « Rapport sur le budget axé sur les résultats tenant compte de l'aspect genre, Projet de Loi de Finances pour l'année budgétaire 2016 ».

Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales, Bureau International du Travail et Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement, 2014, « Etude de diagnostic sur la situation de l'emploi au Maroc préalable à la formulation de la stratégie nationale de l'emploi », Rapport Global.

Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, « Grandeurs industrielles ». Office du Développement de la Coopération.

Ministère de la Santé, 2006/2010, Comptes Nationaux de la santé.

——, 1979-1980, Enquête Nationale sur la Fécondité et la Planification Familiale (ENFPF).

——, 1987, Enquête Nationale sur la Planification Familiale, la Fécondité et la Santé de la Population au Maroc (ENPS).

——, 1987, Enquête Nationale sur la Population et la Santé.

——, 1992, Enquête Nationale que la Population et la Santé (ENPS II).

——, 1992, 2003-2004, 2011, Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale.

——, 1997, Enquête Nationale sur la Santé de la Mère et de l'Enfant (ENSME).

——, 1997, Enquête Nationale sur la Santé de la Mère et de l'Enfant (PAPCHILD).

——, 2003-2004, Enquête sur la Population et la Santé familiale (EPSF).

——, 2011, Enquête Nationale sur Population et la Santé familiale (ENPSF).

Ministère de l'Economie et des Finances Maroc et Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme, 2005, « Guide de la réforme budgétaire : La nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats et intégrant la dimension genre de la réforme budgétaire ».

Ministère de l'Economie et des Finances, 2012 à 2015, « Rapports Budget Genre ».

Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville, 2014, « Enquête Nationale pour l'évaluation des impacts des programmes de lutte contre l'habitat insalubre sur les conditions de vie des ménages ».

Nadifi, H., 2010, « La femme entrepreneure maghrébine : défis et perspectives », Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise.

Olivetti, C., 2013, « The Female Labor Force and Long-run Development: The American Experience in Comparative Perspective », Boston University and NBER.

Office National de l'Electricité et de l'Eau, 2003, « Le quotidien transformé : Synthèse de l'étude des impacts socio-économiques de l'électrification rurale au Maroc ».

- Organisation des Nations Unies Femmes, 2012, « Profil Pays Autriche ».
- , 2012, « Profil Pays Equateur ».
- , 2012, « Tour d’horizon de la BSG ».
- , 2012, « Profil Pays Belgique ».
- Pesaran, M.H. and Shin, Y., 1999, “An Autoregressive Distributed Lag Modelling Approach to Cointegration Analysis’ in S Strom”, (ed.), *Econometrics and Economic Theory in the 20th Century, The Ragnar Frisch Centennial Symposium*, Cambridge: Cambridge U P.
- Pesaran, M.H., Shin Y., and Smith R. J., 2001, “Bounds Testing Approaches to the Analysis of Level Relationships”, *Journal of Applied Econometrics*, n.16.
- Psacharopoulos, G., and Tzannatos, (1992a), “Women’s Employment and Pay in Latin America: Overview and Methodology”, Washington DC, The World Bank.
- Ponthieux, S., 2015, « Les enquêtes Emploi du temps: une source majeure pour l’étude des inégalités sociales et de genre », *Économie et Statistique*, N° 478-479-480.
- Psacharopoulos, G. and Tzannatos, Z., 1989, “Female Labor Force Participation: An International Perspective”, *The World Bank Research Observer*, n.4.
- Rahimi, M., and Shahabadi, A., 2011, “Trade Liberalization and Economic Growth in Iranian Economy”.
- Rindfuss, R. R., Brewster, K. L., 1996, “Childrearing and fertility”. *Population and Development Review* 22.
- Rindfuss, R.R., Guilkey, D.K., Morgan, S.P. and Kravdal, Ø., 2010, “Child-care availability and fertility in Norway”, *Population and Development Review*, 36(4).
- Ruhm, C.J., 1998, “The Economic Consequences of Parental Leave Mandates: Lessons from Europe,” *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 113.
- Sharp, R., 1998, « Comment effectuer une analyse budgétaire sensible au genre », Ausaid.
- Smith, J.P. and Ward, M.P., 1985, “Time series growth in the female labour force”, *Journal of Labor Economics*, 3(1).
- Sorsa, P. et al., 2015, “Determinants of the Low Female Labour Force Participation in India”, *OECD Economic Department Working Papers*, No. 1207, OECD Publishing, Paris.
- Stock, J., and Watson M., 1993, “A Simple Estimator of Cointegrating Vectors in Higher Order Integrated Systems”, *Econometrica*, 61(4).
- Stycos, J. M. and Weller, R. H., 1967, “Female Working Roles and Fertility”, *Demography*, 4(1).
- Taamouti, M. and Ziroili, M., 2011, “Individual determinants of female labor participation in Morocco”, Mimeo.
- Tam, A., 2011, “U-shaped female labor participation with economic development: Some panel data evidence”, *Economics Letters*, n.110.
- Tang, T. C., 2003, “Japanese aggregate import demand function: Reassessment from bound testing approach”, *Japan and the World Economy*, 15(4).

Tansel, A., 1994, "Wage employment, earnings and returns to schooling for men and women in Turkey", *Economics of Education Review*, 13(4).

———, 1996, "Self-Employment, Wage Employment and Returns to Education for Urban Men and Women in Turkey", in Bulutay T., (ed.), "Education and the Labour Market in Turkey", Ankara, State Institute of Statistics Publication.

———, 2001, "Economic development and female labour force participation in Turkey: Time-series evidence and cross-province estimates", Middle East University Technical Paper.

Tsani, S., 2013, "Female Labour Force Participation and Economic Development in Southern Mediterranean Countries: What scenarios for 2013?", MEDPRO Technical Report, n.19.

Tsani, S. et al., 2012, "Female Labour Force Participation and Economic Development in Southern Mediterranean Countries: What scenarios for 2030?", MEDPRO Technical Report, n.19, December.

Uraz, A., et al., 2010, "Recent Trends in Female Labor Force Participation in Turkey", Working Paper, State Planning Organization of the Republic of Turkey and World Bank.

Verme, P., 2014, "Economic Development and Female Labor Participation in the Middle East and North Africa: A Test of the U-Shape Hypothesis", Policy Research Working Papers, The World Bank.

World Health Indicators, 2015.

Liste des graphiques

Graphique 1.1 : Maroc - Pyramide des âges (RGPH 2014).....	24
Graphique 1.2 : Evolution du taux de participation des femmes à la population active âgée de 15 ans et plus entre 1990 et 2014 dans certains pays	27
Graphique 1.3 : Maroc - Evolution du taux d'activité et l'écart absolu entre les deux sexes.....	29
Graphique 1.4 : Maroc - Taux d'activité par sexe et par tranche d'âge au niveau national.....	29
Graphique 1.5 : Maroc - Répartition de la population active selon le niveau d'instruction et sexe sur la période 1999-2013.....	30
Graphique 1.6 : Maroc - Part des femmes et des hommes dans la population active sur la période 1999-2013 selon le niveau d'instruction	32
Graphique 1.7 : Maroc - Evolution de la parité homme/femme au niveau de l'emploi	34
Graphique 1.8 : Maroc - Proportion des femmes et des hommes dans la population active occupée selon la branche d'activité sur la période 1999-2013	37
Graphique 1.9 : Maroc - Proportion des femmes et des hommes dans la population active occupée selon le statut professionnel sur la période 1999-2013	38
Graphique 1.10 : Maroc - Proportion des femmes et des hommes dans la population active occupée selon les groupes de profession sur la période 1999-2013	40
Graphique 1.11 : Evolution des parts des femmes permanentes à temps partiel dans le total des femmes occupées âgées de 15 ans et plus selon le milieu de résidence	42
Graphique 1.12 : Evolution des parts des hommes permanents à temps partiel dans le total des hommes occupés âgés de 15 ans et plus selon le milieu de résidence	43
Graphique 1.13 : MENA - Répartition des entreprises appartenant à des femmes, selon la taille.....	45
Graphique 1.14 : Maroc - Les contraintes de création et gestion des entreprises féminines	46
Graphique 1.15 : MENA - Principales contraintes soulevées par les chefs d'entreprise.....	47
Graphique 1.16 : Maroc - Répartition des coopératives féminines et du nombre d'adhérentes par secteur à fin 2014	48
Graphique 1.17 : Maroc - Evolution de la part des unités informelles dirigées par des femmes selon le secteur d'activité	50
Graphique 1.18 : Maroc - Emploi permanent dans le secteur informel selon le sexe en 2007.....	51
Graphique 1.19 : Maroc - Evolution du taux de chômage par sexe et milieu de résidence	53
Graphique 1.20 : Maroc - Evolution du taux de chômage urbain par sexe.....	54
Graphique 1.21 : Maroc - Evolution du taux de chômage urbain par sexe et par âge	54
Graphique 1.22 : Maroc - Evolution du taux de chômage par sexe et niveau de diplôme	56
Graphique 1.23 : Maroc - Rapport salaire moyen des hommes à celui des femmes.....	58
Graphique 1.24 : Maroc - Evolution du rendement, en termes de salaires, du capital humain, comparé selon le sexe	59

Graphique 1.25 : Maroc - Taux Spécifique de Scolarisation dans le primaire (public et privé) par milieu de résidence et selon le genre	60
Graphique 1.26 : Maroc - Indicateur de l'égalité entre les sexes dans le primaire au niveau national	61
Graphique 1.27 : Maroc - Evolution de l'IPS dans le secondaire collégial.....	62
Graphique 1.28 : Maroc - Evolution du taux de scolarisation spécifique (15-17 ans)	62
Graphique 1.29 : Maroc - Evolution de l'IPS dans le secondaire qualifiant.....	63
Graphique 1.30 : Maroc - Evolution des taux d'abandon par cycle d'étude	64
Graphique 1.31 : Maroc - Evolution taux d'analphabétisme	64
Graphique 1.32 : Maroc - Effectifs des étudiants à l'université par genre	69
Graphique 1.33 : Maroc - Nombre de diplômés universitaires par champ disciplinaire	70
Graphique 1.34 : Maroc - Evolution de l'IPS dans l'enseignement supérieur.....	70
Graphique 1.35 : Maroc - Evolution de l'Indice synthétique de fécondité	71
Graphique 1.36 : Maroc - Evolution du taux de prévalence contraceptive.....	72
Graphique 1.37 : Maroc - Evolution du taux de couverture vaccinale des enfants âgés de 12-23 mois	74
Graphique 1.38 : Maroc - Distance moyenne parcourue par milieu pour s'approvisionner en eau potable (en mètres)	77
Graphique 1.39 : Maroc - Temps moyen mis par milieu pour s'approvisionner en eau potable (en minutes)	78
Graphique 1.40 : Maroc - Répartition des habitats par type et par sexe du chef de ménage.....	80
Graphique 1.41 : Maroc - Répartition des habitats par statut d'occupation et par sexe du chef de ménage.....	80
Graphique 2.1 : Budget temps selon le sexe et le milieu de résidence	92
Graphique 2.2 : Utilisation du temps par les hommes et les femmes au niveau national hors temps physiologique	93
Graphique 2.3 : Temps professionnel et temps domestique selon le sexe et le type d'activité	94
Graphique 2.4 : Temps des soins donnés aux enfants et aux autres membres de ménages	94
Graphique 2.5 : Temps de travail domestique et professionnel des enfants âgés de 7 à 14 ans.....	95
Graphique 2.6 : Répartition du temps libre des enfants marocains	96
Graphique 2.7 : Dynamique du budget temps des femmes	96
Graphique 2.8 : Temps du travail professionnel par sexe et par milieu.....	98
Graphique 2.9 : Temps professionnel des actifs occupés.....	98
Graphique 2.10 : Temps professionnel selon les catégories socio-professionnelles par sexe	99
Graphique 2.11 : Temps professionnel et temps domestique selon le sexe et le nombre d'enfants.....	100
Graphique 2.12 : Temps consacré par la femme aux travaux domestiques et aux enfants selon le nombre d'enfants.....	100
Graphique 2.13 : Temps moyen consacré au travail domestique et ménager	102
Graphique 2.14 : Travaux ménagers internes et externes selon le sexe et le milieu de résidence	102
Graphique 2.15 : Temps domestique des femmes selon le niveau d'étude et le type d'activité.....	103

Graphique 3.1 : Taux de participation des femmes au Maroc	117
Graphique 3.2 : Indice synthétique de fécondité et taux de dépendance des jeunes au Maroc	117
Graphique 3.3 : Taux de chômage par sexe au Maroc	117
Graphique 3.4 : Relation entre Revenu par habitant et taux de participation des femmes au Maroc	117
Graphique 3.5 : Salaire réel moyen par sexe	118
Graphique 3.6 : Relation salaire réel moyen et taux de participation féminin.....	118
Graphique 3.7 : Taux d'urbanisation.....	118
Graphique 3.8 : Taux d'inscription à l'enseignement supérieur.....	118
Graphique 3.9 : Positionnement du Maroc (carré rouge) sur la courbe en U en 2014.....	123
Graphique 3.10 : Evolution des parts des principaux secteurs dans le PIB marocain.....	125
Graphique 3.11 : Taux de participation des femmes au marché du travail au Maroc par tranche d'âge	127
Graphique 4.1 : Etapes d'une planification budgétaire intégrant la dimension genre.....	147
Graphique 4.2 : Principes de base de la gestion budgétaire axée sur les résultats.....	150
Graphique 4.3 : Programmation stratégique sensible au genre.....	151
Graphique 5.1 : Proportion des femmes bénéficiaires des programmes Idmaj et Taehil en 2014.....	175
Graphique 5.2 : Taux d'insertion à la fin du contrat d'insertion et à la date de l'enquête par sexe pour le programme « Idmaj » en 2011.....	176
Graphique 5.3 : Evolution de la capacité d'accueil selon le mode de formation (en milliers).....	186
Graphique 5.4 : Taux d'insertion des lauréats de la FP selon le genre.....	187
Graphique 5.5 : Evolution de l'espérance de vie à la naissance	190
Graphique 5.6 : Evolution du taux de mortalité maternelle 1984-2010.....	191
Graphique 5.7 : Evolution de la mortalité infantile et infanto-juvénile 1980-2011.....	193
Graphique 5.8 : Taux de mortalité par sexe en 1987.....	195
Graphique 5.9 : Taux de mortalité par sexe en 2011.....	195
Graphique 5.10 : Evolution de la population immatriculée de l'AMO selon le secteur.....	196
Graphique 5.11 : Répartition population AMO par tranches d'âge et par sexe Secteur privé en 2013	197
Graphique 5.12 : Répartition population AMO par tranches d'âge et par sexe Secteur public en 2013	197
Graphique 5.13 : Evolution du taux de couverture RAMED à fin novembre 2015.....	198
Graphique 5.14 : Evolution du taux d'électrification rurale.....	200
Graphique 5.15 : Evolution du nombre des villages électrifiés grâce au PERG.....	201
Graphique 5.16 : L'électrification a-t-elle augmenté le temps de travail des femmes à la maison ?...	201
Graphique 5.17 : Déficit en logements.....	208
Graphique 5.18 : Part des ménages résidant dans un Bidonville ou habitat sommaire	209
Graphique 5.19 : Ménages selon la disposition des services et d'équipements de base.....	210
Graphique 5.20 : Statut d'occupation dans le milieu urbain.....	210
Graphique 6.1 : Maroc - Utilisation du temps des hommes et des femmes au niveau national, hors temps physiologique (2012).....	218

Graphique 6.2 : Maroc - Utilisation du temps des femmes au niveau national, hors temps physiologique, comparaison entre 1998 et 2012.....	218
Graphique 6.3 : Préférences parentales et fonction d'utilité familiale.....	222
Graphique 6.4 : Production domestique.....	223
Graphique 6.5 : Production de biens commercialisés.....	223
Graphique 6.6 : Accumulation de capital humain.....	225
Graphique 6.7 : Normes sociales, préjugés sexistes, et pouvoir de négociation des femmes.....	227

Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Maroc - Population active âgée de 15 ans et plus selon le genre : moyenne entre 1999 et 2014	28
Tableau 1.2 : Maroc - Taux d'activité (15 ans et plus) selon le genre	28
Tableau 1.3 : Maroc - Taux de féminisation de l'emploi permanent des activités industrielles	36
Tableau 1.4 : Proportion des entreprises possédées par des femmes dans la région MENA	44
Tableau 1.5 : Maroc - Population active en chômage âgée de 15 ans et plus selon le genre en 1999-2014	52
Tableau 1.6 : Maroc - Effectifs des stagiaires en formation résidentielle et alternée par secteur	65
Tableau 1.7 : Maroc - Effectifs des stagiaires par opérateur (formation résidentielle et alternée)	66
Tableau 1.8 : Maroc - Effectifs des stagiaires-filles par niveau de formation (formation résidentielle et alternée)	67
Tableau 1.9 : Maroc - Répartition des lauréates par secteur (formation résidentielle et alternée, 2007-2008)	68
Tableau 1.10 : Maroc - Pourcentage des enfants âgés de 0-59 mois sévèrement ou modérément malnutris en 2011	75
Tableau 2.1 : Participation des personnes âgées au travail professionnel par milieu et sexe	99
Tableau 2.2 : Comparaison de l'emploi du temps par genre entre le Maroc, la Tunisie, la France et les Etats-Unis	105
Tableau 2.3 : Masse horaire professionnelle en 2012	105
Tableau 2.4 : Contribution des femmes au PIB élargi aux services domestiques non marchands en 2012	106
Tableau 3.1 : Résultats des estimations ARDL	121
Tableau 3.2 : Résultats de l'estimation du modèle (1)	137
Tableau 5.1 : Nombre de projets (AGR) et de femmes bénéficiaires par secteur d'activité sur la période 2005-2014	179
Tableau 5.2 : Évolution des effectifs des inscrits depuis 2007-2008	184
Tableau 6.1 : Maroc : Simulations de l'effet des politiques de réduction des inégalités de genre avec temps consacré par les femmes aux loisirs endogène	232
Tableau 6.2 : Maroc : Simulations de l'effet des politiques de réduction des inégalités de genres avec temps consacré par les femmes aux loisirs exogène	237

Liste des encadrés

Encadré 1.1 : Profil de la femme marocaine entrepreneur	45
Encadré 3.1 : Impact d'une hausse de salaire sur le taux de participation des femmes.....	115
Encadré 3.2 : Description de la méthode d'estimation retenue : ARDL Bounds.....	119
Encadré 4.1 : Liste des départements couverts par le Rapport Budget Genre	155
Encadré 4.2 : Comment se présente le Rapport Genre ?.....	157
Encadré 4.3 : Changement des pratiques de programmation des départements ministériels ayant adopté la BSG	160
Encadré 5.1 : Programme Villes Sans Bidonvilles : Recours encore limité des femmes à la propriété	205

Égalité de genre, politiques publiques et croissance économique au Maroc

Dans le sillage des débats actuels sur la contribution de la femme à la création de richesses, le présent ouvrage s'essaye d'y contribuer moyennant des approches méthodologiques innovantes couvrant plusieurs champs d'analyse conciliant l'égalité de genre, les politiques publiques et la croissance économique au Maroc. Il offre, ainsi, un diagnostic exhaustif de l'évolution des inégalités de genre en termes, notamment, d'accès à l'emploi, à l'éducation, à la santé, à l'infrastructure, ainsi qu'une analyse économétrique des contraintes qui pèsent sur la participation des femmes au marché du travail. Il se livre, également, à une évaluation genre des politiques publiques afin de cerner les efforts déployés pour assurer un accès équitable des femmes et des hommes à leurs droits civils, politiques, économiques et sociaux. En outre, en se basant sur les données et les faits stylisés relatifs aux inégalités de genre, l'ouvrage propose un modèle quantitatif et différencié par sexe pour évaluer l'impact des décisions publiques sur l'égalité de genre et sur la croissance économique au Maroc.

OCP POLICY CENTER

Rabat, Maroc
www.ocppc.ma

DIRECTION DES ETUDES ET DES PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Rabat, Maroc
www.finances.gov.ma/depf.htm

ISBN : 978-9954-9636-5-4



9 789954 963654